questions féministes

février 1979

5

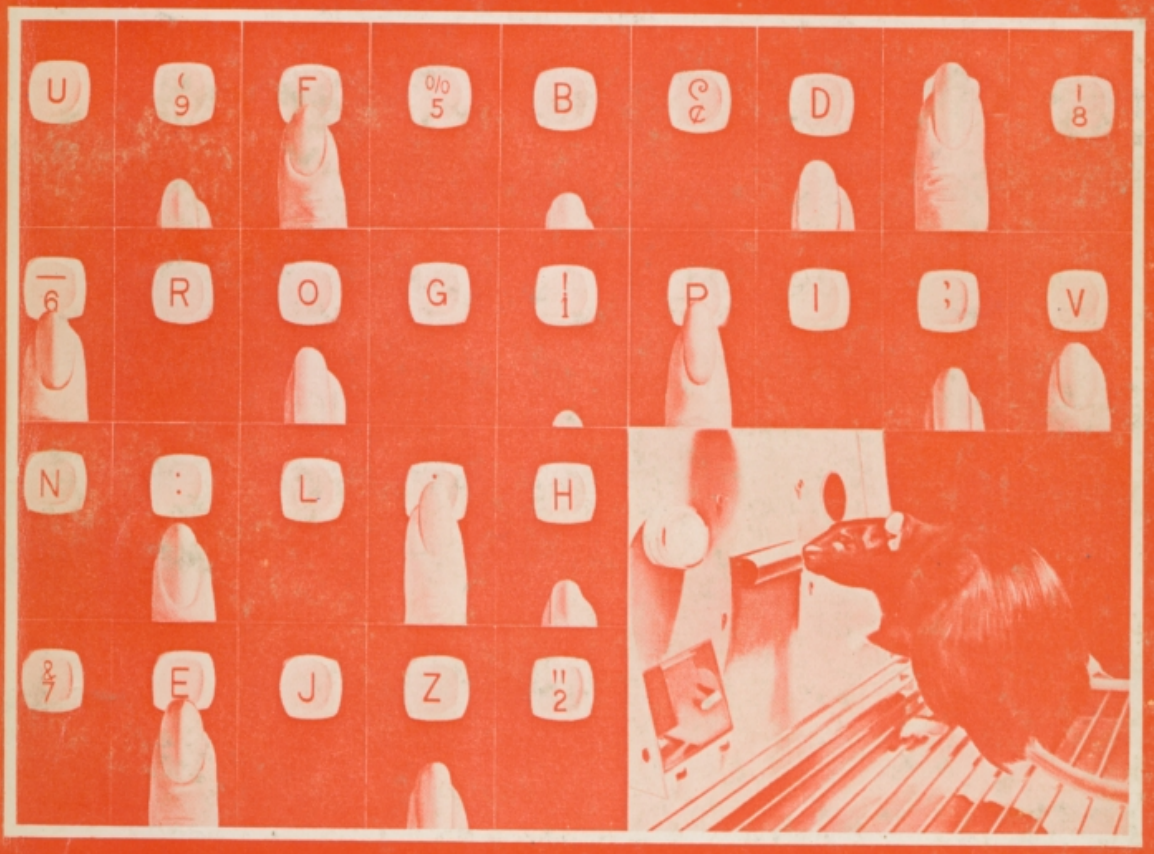

fait féminin et fait raton

éditions tierce 25f

questions féministes

Fév. 79 N° 5

Emmanuèle de Lesseps Le fait féminin : et moi ?. 3

Jalna Hanmer *Pat Allen* La science de la reproduction – solution finale ? 29

Ioana Wieder « Accouche ! » 53

Noëlle Bisseret Un coup de force : la retraite des femmes à 60 ans 73

Catherine Lahourcade *Dominique Poggi* Musique en feu. Il y a toujours eu des résistantes 107

Nouvelle : ... de Yougoslavie 129

Livres 137

Collectif de rédaction : *Christine Delphy, Claude Hennequin, Emmanuèle de Lesseps, Nicole-Claude Mathieu, Monique Plaza, Monique Wittig.*

Directrice de publication : Simone de Beauvoir

Correspondance, manuscrits, abonnements :
Éditions TIERCE, 1 rue des Fossés-Saint-Jacques, 75005 PARIS

Emmanuèle de Lesseps

Le fait féminin : et moi ?

1. JE EST UNE AUTRE

Titre : Le Fait Féminin[1].

Bon, on parle de nous. Qu'est-ce que c'est encore ?

Sous-titre : Qu'est-ce qu'une femme ?

En effet, qu'est-ce que c'est que ce machin-là ?

Femme toujours objet. Objet d'étude.

Ce n'est pas le questionnement sur nous, sur moi, c'est le type de question qui me gêne déjà. Moi je me demande : que faisons-nous ? Où sommes-nous ? Qu'est-ce qu'on nous fait ? Que voulons-nous ? Et aussi : qu'est-ce que *je* fais, etc.

Mais cette question qui n'est même pas : que sommes-*nous* (nous *sujet*, bon sang), cette question : « qu'est-ce qu'une femme ? » implique déjà un certain nombre de réponses. Implique déjà toute une vision des femmes. Avant même qu'on ne *leur* (pas nous, non, pas moi) ait trituré le cerveau et les tripes, on *les* a déjà posées comme une espèce particulière, comme des énergumènes (opprimé = énergumène ; c'est sur lui qu'on s'interroge, pas sur l'oppresseur), et enfin comme les *autres*.

1. *Le Fait Féminin*, ouvrage collectif sous la direction d'Evelyne Sullerot, avec la collaboration d'Odette Thibault, Fayard, Paris, 1978.

Pour une femme, se poser la question : qu'est-ce qu'*une* femme ?, c'est se poser comme autre à soi-même, c'est-à-dire adopter le point de vue (au sens littéral : géographique) d'un homme, l'habituel sujet pensant et regardant de ce monde.

Nous sommes tous, hommes et femmes, d'une certaine façon, autres à nous-mêmes. Il n'est pas choquant, anormal, fou, de nous poser comme objets de notre propre regard (c'est une des définitions de la conscience). Ce qui est choquant c'est qu'on ne traite pas hommes et femmes sur le même plan. On s'interroge sur les femmes et non sur les hommes : on ne s'interroge pas sur les hommes, les mâles, *dans leur spécificité.*

Cela commence à se savoir, il y en a qui sont plus différents que d'autres.

Répandue actuellement chez beaucoup de femmes, l'interrogation sur leur « être » se fonde sur une prémisse qui est déjà une réponse : en s'interrogeant sur leur particularité, leur spécificité, leurs différences, elles se posent au préalable comme « autres ». La femme, ici, ne devient pas autre, objet, par le processus même de l'interrogation, elle n'est pas simplement objet de la question, elle se questionne comme, en tant qu'autre : *déjà* définie comme autre, elle ne s'interroge que sur le contenu de cette altérité. Les femmes qui se cherchent et s'affirment dans « leur » différence se définissent dans une comparaison où elles sont objet du regard de l'autre sexe et non du leur propre : en effet, on n'est pas différente *de soi.*

Les hommes, eux, ne sont pas définis dans leur spécificité. Ils sont L'Espèce. Leur différence, c'est de L'Espèce à la sous-espèce (les femmes). Par ailleurs, s'ils se spécifient comme mâles, ce n'est pas *eux* qui sont « différents ». Ils sont comme ceci, et *les femmes* sont différentes. Ils sont le Critère de la comparaison, ce qui est la position propre du sujet. Pour un homme, se concevoir comme « différent » serait admettre l'existence du regard de l'autre sexe sur lui. (Si des hommes commencent à *s'interroger* en tant que *« mâles »* c'est bien à cause de la question féministe sur eux).

Bref, les femmes, dans le discours dominant, ne sont pas le sujet de la comparaison des sexes, mais uniquement l'objet, et c'est même ce à quoi se ramène leur « différence ».

Certains commentaires de Freud sur le cas du « Petit Hans »[2] sont à cet égard révélateurs :

> « J'ai plus tard (1923) attiré l'attention sur ce fait que la période d'évolution sexuelle dans laquelle se trouve notre petit patient est *universellement* [souligné par moi] caractérisé par la connaissance d'une *seule* [souligné par Freud] sorte d'organe génital, le viril.» (P. 171, note 2)

Ainsi, selon Freud, avant l'assimilation de la différence des sexes, le sexe *féminin* n'existerait pas aux yeux des petites *filles* elles-mêmes. Ce ne serait pas l'autre sexe, le différent d'elles, dont elles dénieraient l'existence, mais le leur propre. Autrement dit, elles commenceraient par s'identifier aux garçons avant de se concevoir

2. Dans *Cinq Psychanalyses,* S. Freud, P.U.F., Paris, 1954.

elles-mêmes. A moins que Freud, en écrivant « universellement » ait oublié l'existence des filles ; ce qui revient au même : le point de vue des filles n'existe pas.

Or Freud écrit plus haut : « Quand Hans se plaint à plusieurs reprise tant à son père qu'à sa mère de n'avoir jamais encore vu leur « fait-pipi », il y est sans doute poussé par le besoin de *comparer*. Le moi est toujours l'étalon grâce auquel on mesure le monde ; c'est par une comparaison constante avec soi-même qu'on apprend à le comprendre. » (P. 169).

Ceci est en contradiction avec l'idée que les petites filles postuleraient au départ l'universalité du pénis, à moins bien sûr d'affirmer qu'à la différence des petits garçons, elles n'ont pas de moi ! De fait, implicitement, Freud, ainsi que le discours social en général, dénie aux petites filles et finalement aux femmes un moi-sujet. On nous dénie un regard, de *notre* point de vue, sur les autres et la différence des sexes. Freud va plus loin. Il confond constamment, dans ce texte, l'idée de la différence des sexes avec celle de l'absence de sexe chez les femmes.

> « Peu après, Hans assiste au bain de sa sœur, âgée d'une semaine. Il observe : « Mais son fait-pipi est encore petit » et il ajoute, en consolation : « Mais elle grandira, et il deviendra plus grand ».» (P. 98).

Commentaire de Freud, en note 3/ :

> « [...] on pourrait s'effrayer de cette altération précoce de l'intellect enfantin. Pourquoi ces jeunes observateurs ne constatent-ils pas ce qu'ils voient vraiment, c'est-à-dire qu'il *n'y a pas* [souligné par moi] de fait-pipi ? [...] ainsi qu'il arrive souvent dans l'investigation sexuelle des enfants, une part de connaissance exacte se dissimule ici derrière l'erreur. La petite fille possède en effet aussi un petit « fait-pipi » que nous appelons clitoris, bien qu'il ne grandisse pas, mais demeur atrophié de façon permanente. »

Freud affirme d'un côté que les filles n'ont pas de « fait-pipi », de l'autre qu'elles en ont un « atrophié » et il attribue finalement non pas une mais deux erreurs à Hans, double erreur qui est la sienne propre : Hans se trompe en effet en croyant que le « fait-pipi » de sa sœur grandira de façon à devenir semblable au sien (dénégation de la différence des sexes) mais a parfaitement raison de constater l'existence d'un fait-pipi chez sa sœur. Or Freud, lui, non seulement commet l'erreur d'affirmer une absence de « fait-pipi » chez les filles, mais n'a pas dépassé l'erreur reprochée à Hans puisqu'il qualifie le clitoris[3] d'« atrophié », ce qui indique qu'il « devrait » être plus grand ! Le pénis est la norme, dont le clitoris est une imitation tronquée : dire cela c'est bien nier justement la différence. Il n'y a pas un sexe et son imitation, il y a deux organes génitaux différents – et semblables aussi. La confusion de Freud entre différence de sexe et absence de l'un des deux se perpétue tout au long du texte :

> « Comme la conduite passée de l'enfant nous permettait de le supposer, sa libido était restée accrochée au désir de voir le fait-pipi de sa mère : aussi

3. Par où nous ne faisons d'ailleurs *pas* pipi. Freud en ne désignant que le clitoris comme « fait-pipi » (= endroit par où l'on fait pipi = « petit pénis » = sexe) confond notre anatomie avec celle du petit garçon, troisième erreur. En effet, pour Freud le pénis est le *modèle* du sexe, ce qui le conduit à annuler de notre sexe tout ce qui ne ressemble pas au pénis, donc à annuler notre sexe précisément dans ce qui le différencie de l'autre : il ne retient comme différence que ce qui sera caractérisé comme « plus petit », le clitoris, ailleurs considéré comme organe de jouissance « infantile ». La vulve, comme ensemble génital, n'existe pas.

> proposai-je au père de Hans de supprimer ce but à son désir en lui faisant savoir que sa mère et toutes les autres créatures féminines – ainsi qu'il pouvait s'en rendre compte d'après la petite Anna – ne possédaient *pas du tout de fait-pipi* [souligné par moi]. » (P. 110).

Ce que fait docilement le père de Hans qui rapporte :

> « En chemin je lui explique que sa sœur n'a pas un fait-pipi comme le sien. Les petites filles et les femmes n'ont pas de fait-pipi. Maman n'en a pas, Anna non plus et ainsi de suite.
> Hans : – Et toi, as-tu un fait-pipi ?
> Moi [le père] : – Naturellement, qu'as-tu donc cru ?
> Hans (après un silence) : – Comment les petites filles font-elles donc pipi, si elles n'ont pas de fait-pipi ?
> Moi : – Elle n'ont pas un fait-pipi comme le tien. » (P. 112).

Commentaire de Freud : « [...] les explications à lui fournies, relatives à l'absence de fait-pipi chez les femmes, n'ont au premier abord pas été admises par lui [...] » (P. 113). Et plus loin : « Les éclaircissements fournis récemment à Hans relativement à l'absence de fait-pipi chez les femmes, ne peuvent qu'avoir ébranlé sa confiance en soi et avoir réveillé son complexe de castration. C'est pourquoi il se rebella contre ces éclaircissements et pourquoi ils demeurèrent sans résultats thérapeutiques. » (P. 115)

On comprend pourquoi ! Comment assimiler tout à la fois ce tissu de propositions contradictoires : 1/ les filles font pipi mais n'ont pas de fait-pipi, 2/ la différence entre le sexe féminin et le sexe masculin consiste dans le fait que le premier n'existe pas.

On frémit encore plus quand on pense à la perception que les petites filles peuvent avoir d'elles-mêmes et de leur sexe à la suite de tels « éclaircissements », et l'inquiétude est à son comble quand on lit : « Cet intérêt fait de Hans un investigateur ; il en vient ainsi à découvrir qu'on peut, d'après la présence ou l'absence d'un fait-pipi, distinguer le vivant de l'inanimé. » (P. 169).

On en conclut que les femmes ne sont pas des êtres animés ; ou plus exactement : d'un côté elles le sont mais de l'autres elles ne le sont pas, puisque d'un côté elles ont un sexe mais de l'autre n'en ont pas. Notre supposé manque de sexe aboutit à notre objectivation dans un raisonnement circulaire où notre objectivation sociale fait supposer notre manque de sexe, équivalent, dans une culture où l'identité est avant tout sexuée, à un manque de regard propre, de soi vers les autres.

Si la différenciation entre soi et l'autre, conscience d'être un individu, passe par le regard de l'autre, ce processus est vrai pour les hommes et pour les femmes. La constitution de soi en sujet – regardant à son tour l'autre ; perception réciproque de l'autre comme tel – est également un fait humain universel préalable à l'interrogation sur la différence des sexes. S'il est vrai que le petit enfant ne croit d'abord qu'à l'existence d'un seul sexe, c'est forcément le *sien,* à partir du moment où il est constitué en « je » (je suis et j'ai un sexe, le mien, qui est comme ceci). Le sexe qui pose question, qui déclenche le processus d'interrogation, pour la petite fille, est donc l'autre sexe, le masculin, et non le sien propre, *à partir duquel,* pourtant, il est logique

qu'elle compare (« Le moi est toujours l'étalon grâce auquel on mesure le monde », dit Freud). Ce qui n'exclut pas que la question se retourne, pour elle comme pour le garçon, sur son propre sexe : suis-je normal (e), mon sexe va-t-il se transformer en l'autre, ou inversement, etc.

Il est permis de s'interroger sur la valeur descriptive et analytique de la dissymétrie posée par Freud, dissymétrie théorisée par ailleurs, lorsqu'elle est aussi affirmée *inconsciemment*. La dissymétrie n'est pas posée seulement théoriquement dans les différences psychiques supposées entre les sexes, elle est déjà là dans le *traitement*, par le discours, des hommes et des femmes. On ne peut établir, tenter de prouver une dissymétrie dans les faits qu'à *condition* que cette dissymétrie ne soit pas au *préalable* un *implicite* du discours. Or, quand Freud affirme en substance que les femmes n'ont *pas* de sexe, c'est évidemment un *lapsus*, un résultat d'une conceptualisation inconsciente des hommes et des femmes, les uns comme sujets, les autres comme objets (selon mon interprétation). Il n'est pas possible d'admettre cette dissymétrie *au départ* du raisonnement quand il s'agit de comparer des êtres humains, des sujets. La dissymétrie de traitement consiste le plus souvent (pas seulement en psychanalyse) dans l'*omission* de la position féminine. C'est faire de la position masculine un universel : les femmes, exclues de l'universel (inconsciemment associé au masculin), n'existent donc pas. Cette dénégation implicite est le reflet de la position sociale des hommes (mâles) sujets du monde dont les femmes ne sont que des objets. Des femmes auteurs peuvent laisser échapper la même dénégation dans la mesure où elles s'identifient, comme auteur, à la position masculine.

Pour savoir ce qu'il en est des processus psychiques de la petite fille dans la perception de son sexe et de l'autre sexe, il faudrait au moins analyser au préalable les positions que le discours et les théories inconscientes *des adultes* assignent aux hommes et aux femmes et dissocier *théoriquement* ces places dans la pensée, de la « réalité » (du psychisme infantile) qu'elles ne reflètent pas forcément.

Ce qui est certain, c'est que le discours social, dominé par les hommes, a tendance à assimiler la notion de « je » avec l'identité masculine, ce qui est exactement la même chose que la confusion entre le masculin et l'universel. Ce discours est le reflet de la position *sociale* des hommes par rapport à celle des femmes. C'est la société et non la biologie (qui ne « pense » pas) qui donne un *sens* au (x) sexe (s).

Nous intériorisons donc plus ou moins l'idée que nous n'avons pas de sexe, et par le même processus, que le « je », le sujet, le regard qui donne un sens au monde, ce « je » est masculin. En effet, nous faisons partie des « hommes » (= des mâles) ; la conscience est le propre de l'« homme » (= du mâle) ; la plupart des auteurs des produits culturels (cela commence à changer), livres, films, images, des théories et discours sur le monde et en particulier sur les femmes, sont des hommes. De toute part nous assimilons un point de vue masculin sur le monde et sur nous-mêmes. Non pas que nous ne percevions jamais un point de vue de femme. Les femmes aussi, disent : « les hommes », expriment leur expérience propre. Mais ce point de vue ne rencontre pas le point de vue du discours social dominant, point de vue d'hommes, ni la norme universalisante, masculine. Il y a distorsion entre leur « je » et la norme du « je ». En conséquence, les femmes, très souvent, se placent du point de vue des hommes pour parler

d'elles-mêmes ou du monde. J'entends une femme dans le métro dire, s'adressant à trois hommes : « ah la la, les femmes sont bêtes ». J'entends une gynécologue dire : « c'est à cause des femmes que la médecine part en quenouilles » (elle ne se compte pas comme femme, évidemment. Et d'ailleurs les termes masculins de médecin et de docteur l'excluent en tant que femme). J'entends une femme (hétérosexuelle) dire : cette fille n'est pas « baisable ». Et nous disons « nana », « nénette », termes « distanciés » très probablement inventés par des hommes. De même que l'injure « con », mais ça c'est tellement vieux, l'assimilation est totale. Nous ne savons même plus que les hommes parlent par notre bouche.

Et quand des femmes disent : nous sommes différentes, elles ne se rendent même pas compte que ce « nous » veut dire : elles. Nous ne sommes « différentes » que du point de vue des hommes. De *notre* point de vue : ce sont *eux* qui sont différents. Curieusement, parmi les « paroles de femmes » dont l'axe est la Différence, je crois que je n'ai jamais lu ni entendu : les hommes sont différents. C'est bien cela le problème : différence non réciproque. Un jour, mon frère a inventé une blague, il a demandé : quelle est la différence entre un pigeon ? La réponse était : c'est qu'il vole bas et à gauche. Pour moi, c'est cela, le Fait Féminin.

Cette digression préliminaire pour en arriver au cœur du « sujet » peut paraître voler bas et à gauche de la question : qu'est-ce qu'une femme ? Pourtant il me paraît important de voir sur quels fondements implicites se construit la problématique de la différence des sexes. Or, *Le Fait Féminin,* dans sa conception générale, signifiée par le titre et le sous-titre, malgré une certaine diversité des opinions émises et la présence au sein du livre de débats critiques entre les auteurs (voix critiques minoritaires et n'abordant guère la question des concepts), repose sur l'idée qu'il faudrait aborder le « problème des femmes » à partir de leur spécificité, de leur différence d'avec les hommes. De plus, c'est sur le rappel des différences biologiques que l'accent est mis et la démarche consistera à chercher des réponses sur un terrain supposé « objectif » et où l'intervention des différents « je », masculin ou féminin, dans leur engagement existentiel et politique est considérée comme « hors sujet ».

De la science et des passions

C'est le rapport instauré entre la connaissance biologique et l'*action* que je mets en question ici, et non pas la recherche de connaissances biologiques « en soi ». Il n'existe d'ailleurs pas de connaissance pure ni de science neutre. Si on est en droit de revendiquer une démarche scientifique, elle n'est valable qu'à condition d'intégrer le point de vue d'où l'on parle comme partie et objet de la connaissance. Il existe toujours des présupposés politiques, c'est-à-dire un intérêt à savoir, et à savoir telle chose ; la négation de la subjectivité n'est pas l'objectivité.

Dès la première page de la préface, André Lwoff définit les sciences exactes comme un terrain neutre, à la différence des autres disciplines :

> « Sans doute, certaines démarches des ethnologues, des sociologues, des historiens, des psychologues relèvent-elles de la méthodologie des sciences.

> Cependant les difficultés ou l'impossibilité de l'expérimentation confèrent à ces disciplines un caractère conjectural. Les conclusions et mêmes les analyses ne sauraient être entièrement à l'abri des concepts *a priori*. Elles ont, de plus, des résonnances sociales ou politiques et les échanges de vue sont de ce fait passionnels et donc passionnés. » (P. 15).

Voilà que les savants « exacts » sont à l'abri des idéologies et des passions. Des passions telles qu'on tint plusieurs années pour preuve du « chaînon manquant » (entre le singe et l'homme) un crâne fait de pièces rapportées d'homme et de chimpanzé déposé par le faussaire Piltdown en 1909. Vance Packard, dans *L'homme Remodelé,* cite le scandale qui eut lieu en 1976 autour d'un savant anglais soupçonné d'avoir inventé certaines de ses données démontrant la corrélation entre intelligence et hérédité chez les jumeaux. Sans insister sur des procédés aussi grossiers, il est bien connu qu'on peut toujours « trouver » ce qu'on cherche, mais surtout le discours d'interprétation des données est fort suceptible de parasitages idéologiques. Nous allons en trouver bien des exemples.

Pour l'instant les passions vont bon train. Odette thibaut parle des « excès et d'une certaine forme de radicalisme que [le féminisme] peut prendre dans des groupes extrêmistes » (quels excès ? On nous parle toujours de ces fameux excès comme d'une évidence qu'il n'est nullement besoin de démontrer). Norbert Bischof met en garde les chercheurs en sciences sociales (et les autres ?) contre l'« engagement émotionnel » et ajoute : « Ne parlons pas des militantes féministes qui se permettent de croire que lorsqu'il s'agit de soutenir un groupe victime d'une discrimination sociale, les bonnes intentions justifient le parti pris le plus criant pourvu qu'il aille dans le sens voulu. » Quant à Evelyne Sullerot, se plaignant des « tabous momentanément baptisés de gauche », elle qualifie les courants de pensée divergents du sien de « puissantes modes intellectuelles », écartant ainsi commodément le débat politique. D'un côté la science, de l'autre la mode et les passions.

Qu'on ne prétende pas se situer hors de la bataille. La prétention à la neutralité scientifique est déjà une pression en même temps qu'une position idéologique.

2. *FAIT FEMININ ET FAIT RATON*

Je commence donc à lire *Le Fait Féminin*[4] et je m'impatiente. Car dans les cent premières pages, de quoi parle-t-on ? On trouve :

– pp. 39 à 49 : le comportement des sexes dans le règne animal. (P. 42 : assimilation d'un comportement des chimpanzés femelles avec celui des petites filles) ;
– pp. 57 à 62 : les mammifères animaux et/ou les mammifères en général ;
– pp. 62 à 65 : les rongeurs ;
– p. 85 : les cobayes, puis les coqs et les poules ;
– p. 86 à 88 : les lapins, puis les cobayes ;
– pp. 93 à 97 : les rats ;

4. Voir aussi une critique de ce livre, «Questions d'une obscurantiste féministe à des savants éclairés », d'Eliane Navarro, dans *La Revue d'En Face,* n° 4, Tierce, Paris.

– p. 99 : après qu'on nous ait annoncé enfin l'étude des « différences que nous pouvons analyser dans l'espèce humaine », quelques lignes plus loin nous retombons sur : le rat, le lapin, le chien, le singe.

J'aime beaucoup toutes ces petites bêtes et il n'est pas honteux de faire des comparaisons entre hommes et animaux. Hommes ? N'oublions pas que l'ouvrage traite du Fait Féminin et que c'est pour percer le Mystère de La Femme qu'il faut, tout spécialement, passer par ce bestiaire.

Il ne me déplaît pas de descendre du singe ; je ne fais pas partie des anthropocentriques que rebute cette parenté. Je n'ai pas non plus foi a priori dans les possibilités illimitées de l'Homme et l'on est en train de découvrir ses limites biologiques dans l'adaptation à ses propres créations – à tel point qu'on travaille activement à transformer cette biologie. Mais tout de même, cela ne me semble pas une démarche scientifique d'avant-garde que de fouiller le cerveau d'êtres ressemblant (peut-être) à ce que nous étions il y a quelque *trois millions* d'années, comme modèles les plus proches de ce que nous sommes, ce saut vertigineux étant nécessité par la seule impossibilité morale d'étudier les femmes dans des cages avec des électrodes. C'est donc pour des raisons hautement louables qu'on remplace (encore) les femmes par des rats et des singes, mais c'est aussi probant et scientifique que d'étudier le comportement d'un aspirateur d'après celui du balai-brosse.

Autre problème : le critère de catégorisation pertinent, dans toute cette partie (et souvent dans le reste de l'ouvrage) est non pas ce qui différencie les humains des animaux (ce serait faire une approche des femmes en tant qu'êtres humains, ce qui est beaucoup trop général, et surtout beaucoup trop plein de potentialités pour nous définir, nous les femmes), mais ce qui différencie les femelles des mâles, humains et non-humains tous dans le même sac. Ainsi, on lit :

> « A bien des égards, les mâles humains ressemblent plus aux étalons ou aux taureaux qu'aux femelles humaines. » (P. 59).

Quant aux autres égards, ce serait trop d'égards pour nous. (L'auteur de cette remarque a seulement pris la peine de ne pas dire : les femelles humaines ressemblent plus aux juments et aux vaches qu'aux mâles humains. Mais n'oublions pas que tout cela c'est pour en venir à notre Fait.)

On voit bien que ce n'est pas la connaissance biologique qui motive cette étude quand à aucun moment on ne prend la peine de souligner comme fondamentales dans une étude des différences, les différences *biologiques* entre les *espèces*, et notamment entre les espèces animales et l'espèce humaine. Aucun chapitre n'est consacré aux différences biologiques entre animaux et humains (différences d'où découle le fait culturel humain). Ce qui sous-tend cette omission est l'idée (un « faire comme si ») totalement anti-scientifique et anti-biologique qu'il y aurait deux espèces : les mâles et les femelles. Le fait femelle et le fait mâle seraient chacun identique, fondamentalement, à travers toutes les espèces ; le fait féminin est alors identifié au fait femelle comme s'il n'y en avait qu'*un* et comme si la dimension sociale n'était pas ce qui *spécifie* le « féminin ». Les femmes sont donc définies dans leur ressemblance avec les femelles animales et non dans ce qui nous caractérise *le plus* : le fait d'être *humaines*.

A partir d'une telle conception dualiste du monde, dichotomisé en mâles et femelles, on en vient tout naturellement à passer des animaux aux femmes et des femmes aux animaux sans l'ombre d'une rupture épistémologique : les notions de féminin et de femelle sont employées indifféremment.
– P. 67 : à la suite d'expériences sur les *lapins,* on nous parle du développement du fœtus « dans le sens féminin », de programmation « féminine » ; p. 89, de « programme féminin ».
– Pp. 91-92 : sans nous préciser d'abord à partir de quelles expériences, sur qui (on découvre ensuite qu'il s'agit de rats et de cobayes), on nous parle de l'hypothalamus fonctionnant « dans le sens femelle, c'est-à-dire cyclique » et dans la même phrase, à propos des mêmes animaux de « cycle féminin ».
– P. 99, on nous parle de la libido, chez *l'animal,* de « type féminin » et on enchaîne dans la phrase suivante : *« Le Fait Féminin* dans ce domaine est [...] ». Ce sont des exemples parmi bien d'autres.

Il y a donc équivalence dans le langage entre fait femelle et fait féminin. Qu'est-il ensuite besoin de démontrer ?

Dans la troisième partie, *La Société,* introduite par le chapitre « Les fondements évolutionnistes des différences entre les sexes », on trouve dans le deuxième chapitre, « La sélection sexuelle et le rôle du choix féminin dans l'évolution du comportement humain » :

> « Chez les primates nous avons vu que les mâles de rang supérieur s'accouplaient aux femelles de rang supérieur et nous avons donc toute raison de supposer qu'au stade de la chasse ils ont commencé à *s'approprier aussi* [je souligne] les femelles de rang supérieur [...] »

Donc, naturellement, les mâles, simiesques ou hominiens, s'approprient les femelles. Le concept d'appropriation est-il scientifiquement pertinent pour rendre compte d'un comportement animal ? Peut-on parler de rapports *naturels* de *propriété* entre congénères, sans le truchement de la culture ? Ce type de question n'est pas soulevé un instant dans *Le Fait Féminin.* Le même auteur écrit plus haut, parlant de singes : « Il y a, pourrait-on dire, un « pool » de femelles et en face une série de mâles rangés selon leur statut. » (p. 362). Tout cela dans un chapitre sur « le rôle du choix féminin ». Mais, suis-je *bête,* c'est que nous choisissons entre nos maîtres...

A propos de la sélectivité des femelles pour l'accouplement on nous dit en revanche que la *rate* « préfère consulter son cœur » (p. 42).

Dans la même page : « Il existe un syndrome de « sexisme mâle » (chez les animaux).

Langage anthropomorphique, donc. Très fréquent dans les compte-rendus de comportements animaux, il inscrit d'avance ce qui doit être démontré (soit les rapports entre comportements humains et comportements animaux) dans la description mêmes des données.

Quant aux extrapolations, en voici quelques exemples :

> « Dans la même perspective (mais je fais là une extrapolation hasardeuse), il semble que l'ablation du cortex n'ait pas la même importance pour la

> persistance du comportement chez le *chien* mâle que chez la chienne : il semble d'après des expériences déjà fort anciennes que l'ablation du cortex chez le *mâle* aboutit à la disparition du désir – je ne veux pas dire par là que le désir du mâle soit plus « intellectuel », mais qu'il y a sans doute, parmi les composantes de ce désir, des facteurs *visuels* [souligné par l'auteur] probablement plus importants chez *l'homme* que chez la femme, ce qui expliquerait peut-être un autre apanage du sexe masculin (dans un sens différent) : l'exhibitionnisme. » (P. 273).

J'ai souligné les mots chien, mâle et homme pour montrer l'avancée sournoise de l'extrapolation. Elle est reconnue comme telle, et hasardeuse, mais elle est là, et pas pour rien.

Autre façon subtile de nous fourguer des messages sans en avoir l'air :

> « Ce type d'influence testiculaire sur le système nerveux n'a été mis en évidence que chez un petit nombre d'animaux. On ne lui connaît pas de réplique identique dans l'espèce humaine, mais il *se pourrait* qu'une *sorte d'équivalent* [je souligne] plus ou moins subtil puisse être mis à jour. » (P. 88).

Ce équivalent plus ou moins subtil ne va pas attendre une expérimentation sur les humains. Il suffit de tourner les pages. P. 230, on nous présente un schéma des facteurs de différenciations de l'identité et des rôles sexuels chez les *humains* (y compris les facteurs sociaux) sous lequel est inscrit un commentaire où on lit notamment :

> « On sait maintenant que ces hormones fœtales dirigent aussi un programme de différenciation des structures nerveuses (neutral pathways) qui, nous pouvons le penser, régulent des *seuils* plus que des différences quantitatives sur le comportement. »

Or ce qu' « on sait maintenant » sur ces hormones fœtales c'est ce dont on nous a déjà parlé pp. 87-88, soit l'influence de l'hormone testiculaire inhibitrice mise en évidence « chez un petit nombre d'animaux ». « Il se pourrait » (pour les humains) devient « on sait maintenant ». L'hypothèse se transforme en *savoir*. L'insertion de cette remarque dans le commentaire d'un tableau concernant les humains est un exemple flagrant d'extrapolation non prouvée et habilement dissimulée – que seul un regard partisan de militante de mauvaise foi peut déceler. On lit par ailleurs :

> « Il est possible que l'élévation prolongée de la testostérone plasmatique chez le garçon joue, comme chez d'autres mammifères, un rôle dans l'orientation psycho-sexuelle du système nerveux central : mais cela n'est pas démontré avec certitude » (p. 100 : il s'agit toujours de la même chose.)

Cela n'empêche pas Robert Larsen de déclarer :

> « La thèse de la neutralité psychosexuelle à la naissance paraît bien peu fondée. Les hormones – spécifiquement les androgènes prénataux – opèrent une différenciation masculine et féminine de certaines portions du système nerveux central [...] Les femmes ayant subi une androgénisation fœtale semblent résister à une socialisation féminine et montrent des intérêts et des niveaux d'activité typiquement masculins. » (P. 348).

Donc ce monsieur se jette lui aussi (sans passion aucune : c'est un savant) sur l'extrapolation que je viens de mentionner, se soutenant des travaux de John Money,

cité par lui dans le même paragraphe. On se reporte alors au chapitre « Le transsexualisme et les principes d'une féminologie » de John Money :

> [...] les études cliniques de l'hermaphrodisme humain suggèrent que les principes neuro-hormonaux mis au jour dans les expériences *animales* [je souligne] s'appliquent aussi au dimorphisme sexuel du développement prénatal humain. » (P. 224).

Cette *suggestion* (hypothèse) concerne les enfants de sexe féminin génétique et gonadique soumises à un excès androgénique prénatal : cela fait d'elles des hermaphrodites, c'est-à-dire induit une masculinisation des organes génitaux externes. Lorsqu'un enfant de ce type est déclaré de sexe féminin « avec les interventions chirurgicales et hormonales que cela implique », « tandis que l'ensemble identité/rôle se différencie en genre féminin, il présente une caractéristique assez bien décrite par le terme de « garçon manqué » [...] La caractéristique du garçon manqué se rencontre aussi, mais à un degré moindre, chez des filles qui n'ont pas subi de masculinisation fœtale » (p. 226). Il ne reste donc que cette différence de *degré* dans un comportement « garçon manqué » pour supposer une influence hormonale. On peut tout aussi bien supposer que le fait de subir une intervention chirurgicale pour corriger l'aspect masculin de son sexe génital, et se savoir hermaphrodite, a toute chance de se répercuter sur le psychisme. Voilà un exemple de donnée scientifique dont on peut tirer ce qu'on veut – pour peu qu'on ne se laisse pas envahir par les « suggestions ». Mue par la mauvaise foi et la passion militante, je me permets une contre-hypothèse, mais M. Larsen, lui, déclare : « les hormones [...] *opèrent* (présent affirmatif) une différenciation » etc. alors que l'auteur dont il se réclame ne fait qu'émettre une hypothèse et en précisant que c'est uniquement sur la base d'expérimentations animales.

A la suite du chapitre sur le transsexualisme déjà cité on nous fournit un tableau (p. 229) comportant une liste de « comportements mixtes à seuil dimorphique » (différent selon le sexe). Qu'y trouve-t-on ? « Kinesis générale. Domination, affirmation et rivalité. Course à l'aventure et délimitation du territoire. Défense contre les prédateurs. Défense des petits. Nidification ou fabrication de la maison. Soins parentaux. » Dans l'incapacité de prouver l'existence de seuils sexuels innés de comportement humain, on vous fiche sous le nez des seuils de comportement animal, dont certains comme « domination, affirmation et rivalité », pouvant s'appliquer aux humains, permettront la confusion mentale recherchée chez le lecteur.

A maintes occasions, on passe de l'expérimentation animale à des généralisations sur les mâles et les femelles en général, ou bien ces généralités précèdent la mention des animaux concernés, alors que par ailleurs on ne distingue pas entre humains et animaux : la grande différence passée sous silence. Elle est bien mentionnée, parfois, mais ce n'est qu'exceptionnellement que cette différence est posée comme *caractéristique du « fait féminin »*. Ce n'est dit explicitement que par Zella Luria (« Genre et étiquetage : l'effet Pirandello ») : « C'est le caractère unique de la nature humaine qui permet une confrontation d'idées comme celle-ci [...] « Le fait féminin » et le « fait masculin » sont questions de définitions et, si l'on veut, de choix à propos desquels les historiens peuvent nous éclairer au moins autant que les biologistes » (p. 233). Et Leon Eisenberg (« La répartition différentielle des troubles psychiatriques selon le sexe ») : « Au

bout du compte, *Le Fait Féminin* est une question politique et non pas biologique » (p. 327).

On nous rassure par quelques déclarations de principe :

> « Je suis intimement persuadé de la volonté indomptable de l'homme ; notre espèce est unique dans la mesure où nous pouvons ajuster nos fonctions cérébrales à nos besoins par la discipline personnelle et la volonté. Je ne sais pas quel rapport auront les observations suivantes avec les situations humaines. Il doit être souligné que ces observations ont été faites sur les rongeurs dont le comportement est entièrement soumis à l'ordre des hormones. » (P. 62).

Il n'empêche, bien qu'on ne sache pas quoi en faire, que ces observations nous sont livrées comme *base de réflexion* – sur les femmes, dois-je le rappeler. Et les extrapolations, par les procédés décrits plus haut, ne sont pas évitées : puisqu'elles ne découlent pas de la rigueur scientifique, c'est bien d'option politique qu'il s'agit. L'utilisation même d'un nombre considérable de références animales agit sur l'esprit en formant des associations d'idées qui rejoignent le discours dominant sur les femmes.

On trouve d'autres formules de prudence, telles que :

> « Bien qu'on ne puisse « décalquer » exactement ce qui se passe chez les rats sur ce qui se passe chez l'homme où interviennent des facteurs complexes tels que ceux de l'environnement psycho-social, il est intéressant de constater... » (p. 97).

Intéressant ? Ce qui me paraît intéressant c'est l'effet d'un tel discours, où l'on passe constamment de l'animal à l'humain, sur l'esprit de la lectrice ou du lecteur en train de se demander avidement : qu'est-ce qu'une femme ?

*

S'il est si délicat d'extrapoler du rat à l'humain, on se demande pourquoi on ne cesse de nous en parler, du rat. L'effet objectif est de nous *intimider*, de nous mitrailler de signes selon la technique publicitaire. L'association répétée rat femme rat singe femme rat aboutit à transformer le concept de femme en sorte de loup-garou. Ensuite il suffit de dire n'importe quoi sur les loup-garous pour qu'on se sente visée.

Il faut bien voir que le concept de femme sous-jacent dans *Le Fait Féminin* se définit ainsi : sorte d'extrapolation du rat. Une fois qu'on a rétabli consciemment le concept immiscé par persuasion clandestine, on peut alors procéder à une lecture sérieuse et scientifique de l'ouvrage. Cela donne : « les sortes d'extrapolation du rat font ceci et font cela ; les sortes d'extrapolation du rat auraient intérêt à faire ceci plutôt que cela pour ne pas risquer d'aller à rebrousse-poil de leur nature extrapolée ». On n'est pas obligée de se sentir concernée.

3. PROGRAMME GENETIQUE ET PROGRAMME POLITIQUE

L'importance attachée aux références animales et à la biologie en général est une ligne de partage fondamentale – et politique – entre les diverses approches, non pas

du fait humain dans sa globalité, car c'est un tout autre problème, mais des *différences* entre les humains. Etudier l'être humain dans son évolution depuis la société primate jusqu'à la société informatique n'est pas du tout la même chose que de définir et classer les différences entre groupes humains et les rapports entre groupes à travers la grille des déterminismes biologiques*. Ces différences, qu'elles soient de classe, de culture, de race ou de sexe, ont été hiérarchisées. Elles ont donné lieu à des rapports de forces. Seules font *cas,* donnent lieu à des théories, des débats, des « questions » (la Question Juive, la Question de la Femme, etc.) les différences impliquant un ordre social, une répartition des rôles et fonctions, des richesses, impliquant des rapports entre les groupes, différences et rapports précisément mis en question, contestés, marqués de jugement de valeur et soulevant les passions parce que leur contenu est relatif et culturel. La révolte est la preuve de la dimension sociale et politique de ces différences. Aucun fait biologique ne peut faire quoi que ce soit contre la révolte.

C'est le fait de l'*oppression* – et non les *différences* sexuelles en elles-mêmes – qui a créé le « *problème* féminin » et c'est ce problème qui est à l'origine d'un ouvrage tel que *Le Fait Féminin.* L'arrière-plan est donc éminemment politique. Or la première démarche du livre est de nier cette dimension politique (cf. l'opposition faite entre les chercheurs objectifs et les militant(e)s de parti pris). Puisque sans cette dimension le livre n'existerait pas, c'est une falsification de base : c'est faire précéder toute la démonstration d'une négation de la question qui est à son origine. Evelyne Sullerot reproche à toute une tendance « environnementaliste » et toute une tendance féministe de ne pas « vouloir savoir » la dimension biologique. Pourtant les différences biologiques nous ne pouvons que les constater lorsqu'elles s'imposent. La différence d'approche consiste dans le fait que nous n'attachons pas la même importance aux faits biologiques quant à leurs implications pour la *lutte* des femmes. Notre *problème* étant social c'est la catégorie « femme » comme construction sociale qui nous intéresse. Si nous sélectionnons les faits répondant à nos préoccupations, nous ne prétendons certainement pas faire du « fait féminin » un objet neutre de la connaissance. La position de femme est une position engagée (qu'on le veuille ou non).

L'affirmation de neutralité et d'objectivité ne va pas sans contradiction. André Lwoff écrit à la première page de sa préface : « Une différence peut s'exprimer par une performance meilleure dans un secteur déterminé, mais l'idée de supériorité d'un sexe sur l'autre doit être totalement exclue. »

Et pourquoi donc ? Voilà une belle pétition de principe. Ce n'est pas moi qui vais le reprocher aux auteurs. Il faut savoir ce qu'on *veut,* et si on aspire à l'égalité on ne peut agir qu'en la posant comme principe, c'est-à-dire en se définissant dans ses *projets.* Mais nous ne sommes plus là dans les faits « objectifs ».

Il y a donc un présupposé d'égalité qui est une démarche politique non reconnue comme telle. Puis, la « féminologie » démarre, par principe scientifique, sur l'étude des différences entre mâles et femelles dans toutes sortes d'espèces pour aboutir, dans une

* Ce sont même des démarches inverses. Car la première approche fait apparaître les caractères de l'espèce humaine, tandis que la seconde tend à diviser les humains en espèces différentes, occultant (et pas par hasard) leur commune appartenance.

perspective évolutionniste, au constat des différences actuelles entre hommes et femmes. Au passage, il est difficile d'éviter le spectre de la hiérarchie naturelle qui ressort de diverses considérations sur l'agressivité et la compétitivité propres aux mâles, aboutissant à la domination masculine actuelle. Comment va-t-on se sortir de ce mauvais pas ?

Evelyne Sullerot cite en exergue de son introduction (p. 17) : « Le destin s'écrit à mesure qu'il s'accomplit, pas avant » (J. Monod : Le Hasard et la Nécessité). Mais comment s'écrit le destin, et comment va-t-on *choisir* de l'écrire ?

Dans le premier chapitre, « De la signification biologique du bisexualisme », Norbert Bischof écrit :

> « Nous devons évidemment prendre en considération l'existence de normes culturelles puissantes et restrictives modelant le comportement des garçons et des filles à l'image de ce que chaque société donnée estime convenir à leurs sexes respectifs. Mais ne peut-on pas supposer que ces normes ne se surimposent pas aveuglément à la nature humaine, mais qu'elles sont plutôt là comme une paraphrase, une interprétation, une élucidation de cette nature ? [...] Je ne vois pas pourquoi il serait inutile, ou illégitime, de prendre en considération l'existence possible de « structures » profondes de comportements typiques de chaque sexe, structures profondes qui seraient préformées dans le matériel génétique. Evidemment, de telles structures, à supposer qu'elles existent, ne détermineraient pas aveuglément le *Fait Féminin,* mais s'il s'agit de *modifier* celui-ci, elles détermineraient la marche à suivre. » (P. 36).

Cette vision réductionniste de la société, ramenée à un modèle extérieur à elle (et le modèle du modèle, c'est le Grand Horloger ?) est vieille comme les ruines. Elle ne brille pas par l'imagination sociologique. C'est d'ailleurs un déni pur et simple de la connaissance sociologique, et autres sciences humaines ne se fondant pas sur la biologie. On n'apprendrait rien sur la société autrement qu'en étudiant d'abord son supposé « modèle ». Quelle est la différence entre les suppositions de N. Bischof et la théorie selon laquelle les « capacités manuelles » des ouvriers seraient un héritage biologique ? Plus personne maintenant, à part des individus d'extrême droite, ne croit à la nature biologique des classes sociales, mais pour les femmes, décidément, on refuse d'appliquer le raisonnement sociologique. On refuse de les traiter comme *catégorie sociale*, ce qu'elles *sont,* même si elles sont aussi une catégorie biologique, les deux ne se superposant pas (sinon il n'y aurait ni oppression ni révolte).

Les suppositions de cet auteur sont tout simplement une négation du fait culturel comme caractéristique de la nature humaine. En effet, si notre culture a « besoin » de paraphraser notre nature, c'est qu'il existe une coupure radicale entre les deux, comme entre un objet et son reflet. C'est en contradiction avec la définition de l'homme comme « animal culturel », soi-disant admise par tous les auteurs du livre. Ce raisonnement suppose que non seulement la culture ne fait pas partie *intégrante* de notre nature, puisque l'une serait une *copie* de l'autre et non *un de ses traits,* mais en plus que le social n'existe pas comme tel puisqu'il est renvoyé et *réduit à* une *autre* dimension qui serait notre nature. Il n'y a ici aucune place pour une théorie de l'acquit, aucune place, notamment, pour conceptualiser *l'oppression.* N'est-ce pas la négation de l'oppression qui conditionne la « supposition » citée ci-dessus ?

Si E. Sullerot ne reprend pas explicitement à son compte l'idée que la société, à tout moment, paraphrase la nature, elle fait le choix d'une stratégie pour les femmes conditionnée par la connaissance biologique, ce qui est une façon d'authentifier la première supposition : on ne peut en effet modifier ce qui serait une « structure profonde préformée dans le matériel génétique » (à moins de manipuler les gènes).

A. Les femmes aliénées par la nature et le rôle de la science.

Selon E. Sullerot, les sciences de la nature ont permis à la femme de « commencer sa désaliénation par rapport à la nature » (p. 17). Elle cite la découverte du rôle de l'ovule et de la femme dans la conception, des chromosomes sexuels et de leur rôle dans la détermination du sexe de l'enfant (un homme ne pourrait plus répudier sa femme parce qu'elle ne met au monde que des filles), la programmation indépendante du plaisir sexuel et de la reproduction, les méthodes de contraception, les progrès de l'hygiène réduisant la mortalité féminine en couches et la mortalité infantile, les laits artificiels.

Pour E. Sullerot, les *connaissances* biologiques elles-mêmes ont été un facteur de libération pour les femmes. Elle cite l'idéologie anti-scientifiquement anti-féministe de Proudhon pour montrer que désormais un tel *discours* ne peut plus avoir lieu (mais les faits ?). Elle mentionne par ailleurs :

> « [...] cette révélation stupéfiante et combien libératrice : la nature – ou la Providence – n'a pas du tout « programmé » la femme toujours fertile. Toute femme est successivement fertile puis stérile tout au long de sa vie de femme : donc le plaisir, chez elle, est indépendant de la maternité, n'a rien à voir avec la fertilité ! La voilà désentortillée de ses vocations et malédictions, sa vie sexuelle apparaît, autonome, séparée de la fécondité [...] » (p. 435).

Et plus loin :

> « C'est de l'observation de ce phénomène cyclique si souvent décrit comme souillure, asservissement, que va naître cette dichotomie des domaines et cette libération. Et ce sont des médecins, des savants, des hommes qui y ont contribué. Un discours profondément féministe n'y serait jamais parvenu, ni un pouvoir féminin, sans le passage par la connaissance et la science. » (P. 435).

On ne voit pas bien le rapport entre la connaissance d'une dichotomie entre sexualité et fécondité et le fait de ne plus considérer les règles ou le « cycle féminin » comme souillure. De plus la perception des règles comme « sales » existe toujours, même si on en connaît le mécanisme. Enfin, E. Sullerot fait comme si l'interprétation de souillure était naturelle – n'était pas une interprétation –, comme si la culture patriarcale n'était qu'une ignorance, une non-culture.

Et comment la connaissance de l'indépendance du plaisir et de la fécondité a-t-elle la faculté de changer quoi que ce soit aux rôles *imposés* ? Cette indépendance des phénomènes, d'ailleurs, n'a jamais été méconnue dans l'*expérience pratique* des femmes. Il a toujours existé des femmes qui *voulaient* jouir sans pour autant procréer. Le problème là n'était pas la méconnaissance d'un phénomène biologique mais *l'interdit* pesant sur la sexualité des femmes (l'interdiction de cette dissociation est toujours

prônée par l'Eglise, pour les femmes et pour les hommes). Ce type de connaissance scientifique peut avoir un effet déculpabilisant – non négligeable – (de même que la connaissance, ratifiée par experts, du rôle du clitoris dans l'orgasme*) mais elle agit plutôt a posteriori comme justification idéologique que comme cause de l'expérience. Cela fait toujours plaisir lorsqu'une découverte scientifique bat en brèche un préjugé mais on risque pas mal de déconvenues à croire que les connaissances biologiques sont une arme déterminante contre le racisme et le sexisme. Ce dernier type d'idéologie existe d'abord comme rationalisation d'une oppression et non comme reflet *spontané* d'une méconnaissance. Tant qu'une oppression – et ses raisons historiques – existe, sa justification pourra se greffer sur n'importe quel type de nouvelle connaissance ou méconnaissance. Le raisonnement d'E. Sullerot suppose que l'on considère non seulement l'idéologie mais l'oppression comme un résultat de l'obscurantisme. La science représenterait l'espoir d'en finir avec les rapports de force. On retrouve ici la confusion, souvent faite par les marxistes, entre ce qui est scientifique, ou rationnel, et ce qui est moralement souhaitable (l'oppression est tout aussi « rationnelle » que l'égalité – tout dépend de quel point de vue on se place et ce point de vue est dicté par son intérêt, non par la science). A l'inverse on pensera que ce qui est moralement souhaitable est issu de la Vérité, scientifique ou autre (la loi scientifique n'est pas de même nature que la loi divine mais elle peut exercer la même fonction).

Concevoir l'idéologie, et en même temps l'oppression (puisqu'E. Sullerot parle de libération, de « désentortillement » des « vocations et malédictions » des femmes) comme simples reflets du stade des connaissances, c'est évacuer les rapports de forces et la dimension politique (c'est-à-dire les choix et intérêts de groupes humains, la défense de privilèges, etc.).

Selon E. Sullerot, après la découverte des chromosomes sexuels, fournis par les deux parents, « nulle société ne pouvait désormais permettre qu'un homme répudiât sa femme parce qu'elle n'avait que des filles ». Il faudrait vérifier si dans certains pays ces pratiques ne subsistent pas en dépit des connaissances (au moins accessibles) des dirigeants qui auraient intérêt à respecter une culture populaire servant les intérêts du patriarcat. D'ailleurs, depuis que ces pratiques existent, on a eu largement l'occasion de constater statistiquement qu'une femme répudiée pour cette raison pouvait, en se remariant, mettre au monde un garçon, ce qui ferait peser le « soupçon » sur le premier mari. De toute façon la répudiation, là encore, n'est pas la *conséquence* d'une idée fausse, mais avant tout du droit-privilège de répudiation accordé aux hommes et du *traitement des femmes comme reproductrices.* Et la valeur supérieure accordée aux garçons, *sans laquelle* on ne répudierait pas une femme pour la raison mentionnée, est elle-même un produit de la culture et de l'économie patriarcales, qui existent toujours. Les connaissances revendiquées par E. Sullerot comme « libératrices » ne sont théoriquement utiles *que* dans ce contexte d'oppression, et puisqu'elles n'ont pas la capacité d'éliminer le système oppressif, elles ne servent à rien dans ce domaine. En outre, ces connaissances mêmes auront des conséquences graves pour

* Rôle si bien connu, de longue date, ainsi que son indépendance du processus de procréation, qu'il a été souvent, et est encore excisé dans certains pays.

nous lorsque l'on pourra choisir le sexe de sa progéniture : dans un contexte patriarcal, les garçons seront plus nombreux.

A côté de la transformation par la connaissance de *l'image* biologique des femmes, qui serait libératrice, E. Sullerot mentionne les progrès matériels permis par la science : moindre mortalité des enfants (et donc moins de tentatives nécessaires pour assurer le renouvellement des générations), moindre mortalité des femmes en couches, biberon, contraception. On apprécie ces progrès. Ils nous permettent un meilleur contrôle de la nature. On pourrait également citer beaucoup de progrès techniques qui ont facilité *aussi* la vie des hommes et leur rapport à la nature, y compris la leur. Mais ces facteurs sont-ils ceux qui changent les *rapports* entre hommes et femmes ?

Certes le biberon permet aux hommes de partager la tâche nourricière : théoriquement, hélas. Certes la pilule nous permet un meilleur contrôle de notre procréation. Cependant la baisse de fécondité des femmes occidentales, comme le mentionne ailleurs E. Sullerot, a commencé vers la fin du 19e siècle, avant donc les moyens contraceptifs modernes. De plus les hommes persistent à être déresponsabilisés à notre détriment. Pas de pilule pour les hommes : on ne connaît donc pas leur rôle dans la procréation ? Et la pilule n'empêche pas les pressions actuelles auprès des françaises pour qu'elles aient un troisième enfant.

On comprend l'importance qu'E. Sullerot attache aux découvertes biologiques puisqu'elle considère les femmes comme aliénées *par la nature.* Si ce n'était que cela, en effet, il faudrait tout miser sur l'amélioration de notre biologie. Mais même s'il y a eu un rapport « à l'origine » entre les différences biologiques et la ségrégation normative des activités entre hommes et femmes, ce rapport est en lui-même un fait culturel. On ne peut, à chaque moment de l'histoire, établir une relation logique, directe, de cause à effet entre la biologie des femmes et leur assujetissement (aux hommes ! Débarrassez-moi du pouvoir des hommes et je me charge de *ma* nature...). Si le simple fait de mettre des enfants au monde et d'allaiter, ou si une moindre force musculaire ou autres différences, étaient en soi un facteur d'assujetissement, *il n'aurait pas été nécessaire de mettre en place tout le dispositif de lois, d'interdits et de devoirs, de cœrcition que nous connaissons.* Ce dispositif n'est pas biologique, que je sache, et on ne voit pas comment la connaissance des lois de l'évolution des espèces, ou l'intervention dans nos cycles féminins, peut aider à le renverser.

La pilule et Moulinex améliorent notre vie, peut-être contribuent-ils à nous rendre plus disponibles à la révolte, mais on ne constate pas que ces progrès-là modifient la répartition des rôles (au contraire ils sembleraient plutôt nous en consoler) ni n'ébranlent les rapports de pouvoir et de privilèges entre hommes et femmes.

B. Stratégie de la différence et choix politiques.

D'un côté on nous présente comme voie de libération les modifications passées ou à venir de notre rapport à la nature (à notre nature) comme si c'était dans notre corps lui-même et son fonctionnement que résidait notre manque de liberté. (Pourquoi n'existe-t-il pas de crèches sur tous les lieux de travail des hommes et des femmes ? Ce n'est pas un « handicap de la nature ».)

L'autre voie proposée par la connaissance biologique est le développement de nos spécificités naturelles.

> « On peut étudier et combattre les causes de l'inéquité sociale en favorisant le développement des spécificités féminines » (E. Sullerot, p. 19).

La formule est ambiguë. On comprend qu'on peut étudier et combattre les causes de l'inéquité sociale *par* le développement des spécificités féminines, et pas seulement « tout en » favorisant le développement de ces spécificités. E. Sullerot dit aussi :

> « Et si, comme acteur social, je voulais agir sur ces faits [observés en sociologie du travail] et transformer la vie des femmes, il me fallait connaître au mieux les causes biologiques possibles afin de ne pas gaspiller d'efforts sur des points d'application mal choisis. » (P. 20).

Les connaissances biologiques doivent donc orienter l'action sociale.

On constate un certain nombre de différences de comportements et d'aptitudes entre hommes et femmes, certains auteurs penchant vers la détermination biologique, d'autres (plus rares dans cet ouvrage) insistant sur les facteurs sociaux ou la plasticité humaine. Comme l'écrit E. Sullerot : « De ces découvertes chacun tirera sa leçon propre » (p. 24). Cependant je voudrais montrer que les diverses leçons qu'on peut en tirer correspondent beaucoup plus à des différences de choix politiques qu'à des différences d'attribution causale aux faits. La différence réside dans les paris que l'on fait sur les possibilités de changements sociaux (parce qu'ils sont jugés souhaitables), et non dans une plus ou moins grande réticence vis-à-vis de la connaissance biologique.

Je ne mentionnerai qu'une des différences évoquées. On note une aptitude linguistique supérieure chez les filles et une aptitude spatiale supérieure chez les garçons (statistiquement, avec chevauchement entre les sexes). Cette différence est attribuée à une différence dans le degré de spécialisation des hémisphères cérébraux, la latéralisation des fonctions (ou spécialisation des hémisphères) étant moindre chez les femmes, ce qui favoriserait le langage, tandis que les aptitudes spatiales dépendraient surtout de l'hémisphère droit. « Des travaux récents tendent à prouver que le degré de spécialisation des hémisphères cérébraux n'est pas le même dans les deux sexes [...] ». « L'aptitude spatiale [...] se trouve présenter entre les membres d'une même famille des corrélations très voisines de ce qu'on peut en attendre selon le modèle génétique [...] Aucune théorie environnementaliste ou culturelle ne pourrait rendre compte de telles corrélations. » Cette corrélation n'est mentionnée que pour les aptitudes spatiales (et non verbales). Ailleurs, Sandra Witelson, l'auteur de cet article, note qu'on « n'a pas trouvé de différences entre les sexes pour un test d'aptitudes spatiales, ni chez les enfants ni chez les adultes » dans une étude des Eskimos. Elle ne renverse pas l'argument : on ne voit pourtant pas comment la théorie d'un gène récessif pourrait « rendre compte » de cette non-différence.

Une autre argument par lequel S. Witelson semble évacuer de façon convaincante l'influence de l'environnement sur ces différences est le constat que les différences verbales diminuent avec l'âge tandis que les différences spatiales restent stables. « Si l'environnement social et intellectuel auquel sont soumis les individus favorisait par-

ticulièrement les aptitudes verbales des femmes et les aptitudes spatiales des hommes, on ne voit pas pourquoi ces facteurs environnementaux créant des différences s'atténueraient avec le temps. » D'une part, on ne voit pas plus comment des différences innées diminueraient avec le temps : il faut réintroduire l'environnement pour expliquer que les garçons, dont les capacités verbales seraient naturellement inférieures, rattrapent les filles. D'autre part, une hypothèse rendant compte de ces différences par l'environnement et par l'expérience a pu être avancée il y a quelques années et rendre compte également de la diminution des différences linguistiques dans un second stade et de la stabilité des différences spatiales.

En effet, ce serait dans un premier stade les jeux de la petite enfance qui fonderaient ces aptitudes différentes : le petit garçon se débrouillant dans l'espace avec ses « lego », « meccano » et autres jouets tandis que la petite fille est amenée à développer son langage dans les longs tête à tête avec sa poupée. De plus les petites filles sont victimes de nombreux interdits quant à leurs mouvements et l'utilisation de leur corps, ce qu'elles pourraient compenser par un investissement linguistique. Par la suite l'école étant là pour permettre au petit garçon comme à la petite fille une acquisition méthodique du langage, l'écart dans ce domaine tend à diminuer tandis que rien ne vient jamais combler le retard acquis par la petite fille au niveau de la structuration dans l'espace.

Des travaux et hypothèses sur les différences cérébrales S. Witelson déduit des implications éducatives :

> « Peut-être les différentes méthodes d'apprentissage de la lecture ont plus ou moins d'efficacité sur les garçons et sur les filles. Mais cela n'est qu'hypothèse. Cela souligne cependant l'importance qu'il y aurait à considérer le sexe comme une variable indépendante dans les études de l'évaluation des programmes éducatifs. » (P. 299).

Il paraît raisonnable d'instituer des apprentissages différents par rapport à des aptitudes différentes. Mais puisqu'on constate un chevauchement statistique de ces aptitudes entre filles et garçons, il faudrait, pour respecter les différences individuelles, examiner auparavant le cerveau de chacun. Inutile de souligner le danger d'une telle perspective, d'ailleurs moins probable que l'institution d'un nouveau compartimentage entre les sexes.

De ces différences dans le fonctionnement des hémisphères cérébraux on déduit des implications plus générales :

> « Il est bien connu que les femmes sont moins représentées que les hommes dans certaines professions. Cela peut être dû aux facteurs que nous venons d'exposer tels que les différences en aptitudes spatiales et en stratégie cognitive préférentielle. Le fait qu'il n'y a que très peu de femmes architectes, ingénieurs ou artistes tient peut-être au fait que ces professions requièrent la façon de penser et de percevoir l'espace qui est le mieux accomplie par l'hémisphère droit. Des facteurs similaires peuvent jouer pour expliquer le plus faible nombre de femmes compositeurs de musique [...]. Il est parfaitement raisonnable de penser que les individus choisissent les professions pour lesquelles ils ont le plus d'aptitudes. » (P. 298).

Aptitudes innées, s'entend. En ce qui concerne ce genre d'hypothèse pour expliquer a posteriori la rareté des femmes compositeurs, je renvoie à l'article de C. Lahourcade et D. Poggi publié dans ce numéro. A ce sujet E. Sullerot rappelle (p. 431) qu'il a existé de fait beaucoup de femmes compositeurs reconnues en leur temps et en déduit qu' « elles ne furent point « barrées » dans leur carrière de créateur » (l'article que je viens de citer montre au contraire les obstacles qu'elles ont dû et doivent encore surmonter). E. Sullerot, après avoir affirmé que des femmes écrivains connurent une grande notoriété « bien supérieure à leur talent » (?) déplace alors l'hypothèse biologique sur le fait qu' « elles ont laissé bien peu de traces dans la postérité » ! Il faut comprendre qu'on a ou non le talent inné de laisser des traces dans la postérité...

Les « peut-être » n'ôtent rien à la gravité des conséquences de tels propos puisqu'on nous invite à tenir compte des découvertes biologiques pour l'action sociale. Va-t-on ouvrir l'architecture, par exemple, à une minorité théoriquement apte de femmes, alors que de toute façon un barrage social existe pour l'ensemble des femmes, sans égard à leurs aptitudes ? Quant à la minorité statistique cela ne les empêchera pas d'être chahutées par les étudiants des Beaux-Arts ni de se retrouver au chômage. Et puis l'idée qu'il faut être une exception biologique pour projeter d'être architecte est un barrage mental.

Commentaire d'E. Sullerot :

> « Il est exclu que l'on puisse tirer trop vite des conclusions et passer à des applications pratiques avant d'avoir largement étoffé les résultats acquis qui jusqu'ici sont minces et n'autorisent, comme le dit elle-même S. Witelson, que des suppositions et des suggestions de recherches. Mais que ceux et celles qui craignent que toute mise à jour de différences entre les sexes ne devienne source de nouvelles inégalités veuillent bien considérer que, si de telles différences existent réellement, les nier et agir comme si elles n'existaient pas ne peut pas magiquement les supprimer. La preuve en est que jusqu'ici, dans l'ignorance de leur existence prouvée, l'inégalité s'est bel et bien instaurée dans la formation professionnelle et le monde du travail à partir des différences d'aptitudes spatiales. » (P. 285).

Malgré ses précautions oratoires, E. Sullerot affirme qu'une inégalité s'est « bel et bien instaurée » *à partir* des différences d'aptitudes spatiales ! C.Q.F.D.

E. Sullerot écrit ailleurs, pour renforcer l'hypothèse biologique :

> « Dans tous les pays on ne trouve qu'une infime minorité de filles dans les formations professionnelles qualifiées de mécanique, même dans les pays de l'Est où un fort conditionnement et même des décisions d'orientation cherchent à les pousser dans cette direction. » (P. 281).

On pourrait douter de l'efficacité de ces « décisions » d'orientation dans des pays où la structure matérielle de l'oppression des femmes n'a pas disparu, notamment dans la famille.

Pourra-t-on jamais prouver que les femmes, par constitution, sont moins douées pour la mécanique que les hommes ? Mais *quand bien même,* l'important n'est-il pas de *permettre* aux femmes, de toute façon, *l'expérimentation* individuelle et historique de leurs aptitudes ?

> « L'étude du mécanisme de ces différences [biologiques] ne peut conduire à les accentuer, mais peut en revanche ouvrir peut-être de nouvelles voies à la pédagogie et à la formation des adultes de manière à mieux servir les possibilités spécifiques de chaque être. » (P. 286).

Mais comment servir les possibilités spécifiques de *chaque* être à partir de la notion de spécificité *de groupe ?* A moins de disséquer les potentialités de chaque individu dès l'enfance : mais alors ce ne serait plus une biologie des différences *sexuelles* qui en serait la base. Il faudrait multiplier les critères.

Pierre Royer émet quelques considérations qui laissent la lectrice encore plus rêveuse que l'auteur de ce paragraphe :

> « [...] les différences énormes au plan individuel – six à sept ans – dans l'âge normal de la puberté, les différences moyennes entre les deux sexes de 1 à 2 ans environ, laissent rêveur sur la distribution des écoliers du secondaire et des premières années de l'université d'après l'âge chronologique, sans tenir compte ni de la « maturation physiologique » ni du sexe. Si on admet que les acquisitions des performances intellectuelles – mathématiques, par exemple – sont corrélées surtout avec l'âge chronologique et que d'autres aspects de la pensée abstraite philosophique, religieuse ou artistique dépendent de l'âge osseux et de la maturation physiologique, on mesure les distorsions existant d'un sujet à l'autre et d'un sexe à l'autre face à des programmes scolaires stéréotypés. » (P. 102).

Nous voyons se dessiner l'idée d'une sélection scolaire en fonction de critères physiologiques. Qu'ils soient *corrélés ou non* à des aptitudes, le progrès social consiste-t-il en une différenciation toujours plus poussée des programmes – scolaires, puis de vie ?

Au moment où nous commençons à faire admettre que nos spécificités, comme la gestation, sont une *potentialité* sur laquelle peut et doit s'inscrire un choix (c'est-à-dire une expérimentation propre au sujet, non déterminée par un devoir ou une loi ontologique), « la science » se met à nous trouver de nouvelles aptitudes et inaptitudes spécifiques. Il faudrait que nous développions les premières, ce qui signifie du même coup qu'elles seraient découragées chez les hommes. Et inversement. La question est-elle que ces aptitudes ou inaptitudes soient *réelles* ? Non, la question est : pourquoi faire de la biologie *une science des aptitudes ?* C'est une orientation particulière de la science et non une dynamique spontanée des connaissances. Et c'est une orientation politique : il y a en effet une démarche qui consiste à rechercher des critères d'action préexistant à l'expérience individuelle ou collective, des critères ontologiques, donc, indépendants par définition de la dynamique sociale et de l'expérience du vouloir collectif et individuel. Ils ne peuvent servir que les défenseurs du statu quo – d'autant plus que ces faits biologiques servent inévitablement à expliquer a posteriori les faits sociaux constatés ; ou bien servir les défenseurs d'un ordre nouveau nécessitant de nouveaux critères ontologiques capables de résister aux velléités révolutionnaires et aux déviances minoritaires. On assiste d'ailleurs actuellement à un grand développement des sciences biologiques et psychologiques, s'accompagnant de la mise au point de techniques de manipulation du psychisme ou des gènes et de chirurgie du cerveau sur lesquelles certains fondent l'espoir de construire une société totalement

normalisée où le contrôle des individus et des groupes serait maximum. Pour ces experts la plasticité humaine est telle, justement, qu'il convient de la réduire au minimum en l'utilisant, paradoxalement, pour un conditionnement renforcé[5]. E. Sullerot, sans doute, n'a pas un tel programme en tête, mais alors, à mon humble avis, elle se fourvoie quand elle pense qu'on peut parvenir à une plus grande égalité sociale en « développant les spécificités » c'est-à-dire les aptitudes attribuables a priori à toute une catégorie humaine. Si, comme l'individu, j'échappe à la moyenne statistique, va-t-on me permettre d'échapper à la *catégorie* ? Le meilleur moyen de contrôle social (au détriment de la liberté individuelle) est de renforcer la sélection et la spécialisation.

E. Sullerot craint de « gaspiller des efforts sur des points d'application mal choisis ». Il ne faut pas trop essayer d'avoir raison car on risquerait d'avoir tort. Mais où est le plus grand risque ?

> « Quiconque a *pratiqué* l'orientation professionnelle ou le placement, écrit E. Sullerot, sait combien les filles et les femmes peuvent opposer de résistances aux conseils cherchant à leur ouvrir de nouvelles voies techniques et industrielles par exemple, quelles détermination passionnée elles manifestent dans leurs refus et dans leurs choix. Que peut-on provoquer en les forçant ? » (P. 496)

Mais qui parle de *les forcer ?*

> « Des causalités hâtivement attribuées à l'environnement peuvent provoquer des découragements devant les échecs des efforts entrepris pour modifier les conditionnements sociaux, et de pénibles situations pour les enfants ou les adultes qu'on cherche à habituer à vivre le comportement de l'autre sexe. » (P. 310).

Dans le même esprit, N. Bischof écrit :

> « [...] si des déséquilibres innés de motivation existaient, il faudrait un traitement *différent* pour les garçons et pour les filles afin d'égaliser leurs chances. Si toutefois ces préformations génétiques n'existaient pas, la formule serait alors de faire en sorte qu'ils subissent les mêmes influences de l'environnement. Aussi la question des préformations génétiques du comportement ne peut-elle être reléguée au rang des faux problèmes. Elle est d'une importance pratique immédiate. » (P. 48).

Le risque supposé, si on faisait subir les mêmes influences de l'environnement, serait que les individus soient *forcés* de vivre le comportement de l'autre sexe. Etrange raisonnement, qui ressemble beaucoup à la description de ce qui se passe *actuellement,* non qu'on soit obligé de vivre le comportement de l'autre sexe, mais celui attribué à son sexe, c'est-à-dire avant tout *un* comportement. Spécifique. Etre obligé de vivre le comportement de l'autre sexe n'est possible que s'il existe justement *deux* environnements, un pour chaque sexe, et que s'il existe des modèles de comportement *de sexe.*

Quelles que soient les causes, sociales ou biologiques, attribuées à la résistance d'un individu à tel comportement, il n'est pas question de le forcer si le choix de

5. Voir *L'Homme Remodelé,* Vance Packard, Calman-Levy, Paris, 1978.

société consiste précisément à lui permettre le choix en allant contre le déterminisme social. Là encore le problème est politique, et la question de la détermination *a priori* des aptitudes ne peut se poser que dans une société autoritaire valorisant plus l'efficacité de la fourmilière que la liberté individuelle.

Essayer d'instaurer l'égalité des sexes ne signifie pas tenter de remplacer un conditionnement par un autre, mais au contraire supprimer l'étanchéité des filières. C'est en posant a priori le plus grand dénominateur commun qu'on prend le moins de risque pour la liberté. Le choix politique qui se pose est celui de la prééminence de l'individu sur la catégorie. Or l'encouragement des différences de *groupe* est une démarche qui va en sens inverse de l'encouragement des différences *individuelles.*

4. RETOUR AU JE

L'enfermement dans la spécificité, ou la « différence », est allé de pair, historiquement, avec notre maintien dans un statut inférieur. Cette équation est-elle nécessaire ? Pouvons-nous accéder à l' « égalité dans la différence » ?

Je vais essayer de montrer que cette *notion* d'égalité dans la différence ne tient pas debout, ou plutôt qu'elle ne tient debout que comme idéologie de la domination, ayant pour fonction d'occulter la domination.

Pourquoi ne pas parler seulement d'égalité, pourquoi faire *cas* de la différence ?

Si on la mentionne, à côté de l'égalité, c'est qu'on la revendique, autant que l'égalité. On peut « revendiquer » dans deux sens : soit dans le sens de réclamer un droit (qui est donc refusé), soit dans le sens d' « assumer pleinement » avec une connotation de bravade : ce serait quelque chose de menacé, de vulnérable, mais dont on affirme la valeur contre l'opinion supposée d'autres gens.

Les hommes n'ont aucun besoin d'affirmer leur différence car ils l'exercent d'autant plus librement qu'elle est associée à un statut supérieur. Si des femmes revendiquent leur différence c'est en tant que cette différence est dévalorisée ou non reconnue ou menacée. Ce qui est revendiqué fait problème.

Qu'est-ce qui fait problème, pour nous ? Nous dénie-t-on des différences d'avec les hommes ? Bien au contraire. Nous empêche-t-on d'en exprimer ? On ne nous empêche d'exprimer comme différences que ce qui constitue des choix de société menaçant l'ordre dominant. Ce n'est pas le droit à la différence qui nous est refusé, c'est le droit de dire merde. Quant aux différences qui sont les caractéristiques de l'oppression ou leur justification idéologique, elles nous sont *imposées* : sur ce plan (et il est vaste) nous n'avons *pas le droit* d'être *non*-différentes.

En toute logique, nous ne pouvons revendiquer que les différences que nous valorisons, et dans la mesure où elles sont menacées de disparition ou dévalorisées par d'autres.

Pour ce qui est des différences biologiques, nous y tenons (en général) parce que notre biologie, notre corps est un élément profond de notre sentiment d'identité.

Pour l'instant, ces différences biologiques, ces différences dans la configuration des corps et dans leurs fonctions reproductrices, ne sont pas menacées. Cependant l'idée d'égalité des sexes remue souvent une angoisse de perte de l'identité du corps, le fantasme de sa transformation en l'autre sexe, et la crainte de l'égalité peut parfois être une expression de cette angoisse.

Mais parlons des autres différences, celles qui sont le plus « réellement » menacées par l'égalité, les différences plus directement liées à l'insertion dans le social, différences de rôles, de psychologie, de comportement, de modes de vie.

Parmi ces différences, ou supposées telles, celles que nous voulons conserver, parce que nous les valorisons, celles qui ne seraient pas notre oppression, voulons-nous qu'elles *restent* des différences ? Si nous valorisons par exemple l'altruisme, la non-violence, les aptitudes verbales (nouvel apanage « scientifiquement » féminin), les travaux d'aiguille ou l'amour des enfants, quelles raisons aurions-nous de ne pas souhaiter les mêmes qualités ou aptitudes chez l'autre sexe ? On ne peut souhaiter pour les autres des valeurs différentes qu'à condition de vouloir être dans une position de domination, c'est-à-dire monopoliser ce qui est valorisé. Si on conteste les valeurs des hommes, cela veut dire qu'on souhaite qu'ils *transforment* leurs valeurs selon nos critères. Ces différences des hommes que l'on conteste *parce que* ce sont des traits oppressifs, nous voulons les supprimer (à moins de choisir l'oppression). Quant aux autres différences, s'il y en a, pourquoi faudrait-il qu'elles restent des spécificités de sexe ? Pourquoi ne pas élargir le champ des possibilités de chaque sexe ?

Si on souhaite l'égalité entre hommes et femmes, on ne peut donc vouloir en même temps le maintien des différences pour tous les traits investis de valeur, positive ou négative : on ne peut souhaiter le maintien, chez l'un ou l'autre sexe, de traits que l'on dévalorise soi-même ; et on ne peut refuser à l'autre sexe les possibilités que l'on valorise.

Quant aux autres traits, on ne voit pas pourqui ils *devraient* être différentiels selon les sexes, c'est-à-dire partagés en *deux* catégories (par ex. le style de vêtements, les goûts et les couleurs, le type d'affectivité, etc.). C'est plus érotique ? La multiplicité des variétés individuelles n'est-elle pas plus riche que l'inéluctabilité de *deux* types ? Sans compter que cette différenciation a priori ne peut-être que limitante et oppressive.

Pour ce qui est des traits valorisés supposés innés, il n'y a pas lieu de les revendiquer, puisqu'ils ne sont pas menacés (ou alors ils perdraient leur caractère d'inné).

La proposition « égalité dans la différence » ne veut donc *rien* dire, sinon qu'elle fait réintervenir une *obligation de conformité* à « sa » catégorie.

On ne voit pas quelle richesse de différences l'égalité menace : les différences innées seraient maintenues par définition (la possibilité de manipulation des biologies est une nouvelle donnée, qui n'a d'ailleurs rien à voir avec le principe d'égalité) ; les autres différences ne peuvent être revendiquées que s'il s'agit de traits valorisés par soi-même et non oppressifs, traits qui doivent être accessibles à tout le monde si c'est vraiment l'égalité qu'on veut. Enfin, l'égalité dans les aptitudes, qualités et occupations valorisées ne signifie pas que tout le monde est *obligé* de ressembler à tout le

monde. On peut imaginer une multitude de variétés individuelles d'autant plus libres de s'exprimer qu'elles ne seraient pas limitées pour chacun par *une* catégorie (de sexe). L'égalité suppose simplement que chacun a droit au possible social. Vouloir qu'une différence reste une différence c'est instaurer un interdit.

Si hommes et femmes étaient égaux, les hommes resteraient des hommes (mâles) et les femmes des femmes (femelles). Alors quand on s'empresse d'ajouter « différence» à côté d' « égalité », qu'est-ce qu'on affirme qui serait nié ? Que craint-on de perdre ?

Ce qu'on craint de perdre, c'est ce qui n'est pas inhérent à la nature, justement, c'est l'identité sociale, ce qui fait sens, la valeur ajoutée, ce qui est construit autour de notre corps pour l'intégrer dans un sentiment d'identité.

Dans l'état actuel des choses, l'identité sociale du sexe masculin est construite autour de la notion de valeur ajoutée, justement. Virilité = valeur = positif = supériorité sur les non-virils, les femmes. C'est d'ailleurs une banalité, et tout le monde a en tête quelle est l'équation complémentaire de la féminité.

Mais il y a encore deux pôles inhérents à cette définition complémentaire : référence-différence. L'homme est la référence, la femme *est* la différence. Ce qui est la même chose que de dire que l'homme est défini comme le sujet et la femme comme l'objet de ce sujet. *Définir* la femme et uniquement la femme, *comme* « différente », et uniquement dans ses différences d'avec l'homme, c'est lui retirer la position de sujet, car du point de vue de la femme sujet c'est l'homme qui est « différent ».

Non seulement la femme est définie comme différente, mais elle est définie tout court. Les deux vont de pair. L'homme n'est pas défini, lui. La preuve : les hommes = les humains ; les femmes = la moitié des humains, celle qui est différente de l'autre moitié, la moitié spécifique. Le genre humain comprend donc deux moitiés, l'une « générale », l'autre « spécifique », la première incluant la deuxième qui est pourtant exclue de la première. C'est passionnant. Les concepts de « mâle » et « humain » sont fondus dans un seul concept : homme. Le concept de femme, lui, n'existe que dans la comparaison avec d'autres humains. Les hommes sont définis comme humains, c'est-à-dire comme différents des animaux. *Les femmes ne sont pas définies comme humaines.* La différence qui les définit n'est pas celle d'avec les animaux. A l'intérieur du genre humain, donc, les hommes ne sont pas définis – c'est-à-dire caractérisés, spécifiés –, ils *sont* le genre humain. Les femmes, elles, sont définies, caractérisées, spécifiées, et plus elles sont spécifiées, plus elles sont éloignées de leur appartenance globale au genre humain.

Je pense que si des femmes revendiquent la différence en même temps que l'égalité, c'est parce que l'identité sociale des femmes est construite autour du concept de la différence (au point qu'elles *incarnent* « la » différence) et que l'égalité supposant un bouleversement conceptuel, aussi bien que social et concret de l'identité féminine, nous craignons, dans l'égalité, de perdre notre identité. Oui, nous perdrions notre identité, dans sa définition actuelle. Mais nous ne pouvons parvenir à l'égalité qu'en réintégrant notre position de sujet – qui est bien là, fondamentalement : son expression est la révolte. Réintégrer la position de sujet, c'est cesser de se définir du point de vue de la position de l'autre, c'est-à-dire dans la différence. Nous ne pouvons

être sujets de l'histoire qu'en cessant de nous définir comme cas particulier du genre humain : il est nécessaire que nous nous pensions d'abord comme *représentantes* du genre humain, avec toutes les aptitudes propres au genre humain. Il n'y en a qu'un.

Emmanuèle de Lesseps, « Female Reality : What about Me ? »

« Female reality » could become an object of study and result in a work such as Le Fait Féminin *– a collection of texts selected and organized under the direction of the sociologist Evelyn Sullerot – only to the extent that this « reality » is a problem : The problem is that of oppression, not male-female differences. But* Le Fait Féminin *asserts the need of first examining the biological differences between men and women and relegates to the background the political dimension of both the « problem » and the liberation of women. Such an approach leads to a social perspective of selection and specialization based on a biological science of aptitudes. It is time women liberated themselves from confinement within their specificity. To define women in terms of their specificity, their « difference », (which is not done for men), is to make of them the object of a comparison of which man (the male) is the subject, the criterion. Women can become the subjects of history only by defining themselves as representatives of the human race as a whole. We must break out of the equation : male = universal, female = specific.*

Jalna Hanmer et Pat Allen

*La science de la reproduction - solution finale ?**

« La science, semble-t-il, n'est pas asexuée ; elle est un homme, un père, elle est corrompue aussi. »

(Virginia Woolf)[1]

Cet article décrit les recherches en cours et les innovations technologiques dans le domaine de la science de la reproduction.** Nous nous interrogeons sur les rêves, les espoirs et les aspirations de ceux qui se livrent à ces innovations. Nous nous centrons sur ce que cette évolution pourrait signifier pour les femmes, pas seulement parce qu'elles sont le sujet de ce livre*, mais aussi parce que des questions importantes sont restées inexplorées.

La science de la reproduction a été définie comme « couvrant tout ce qui a trait à la manipulation des gamètes [ovules ou spermatozoïdes] ou du fœtus, quel qu'en soit le but, depuis la conception par des moyens autres que l'union sexuelle jusqu'à la production d'un être humain répondant à des spécifications données, en passant par le traitement intra-utérin des maladies [...] Le procédé le plus ancien [...] est l'insémination artificielle ; puis [...] la fertilisation artificielle [...] ensuite l'implantation artificielle [...] à l'avenir la gestation totalement extra-corporelle [...] et, finalement, ce que l'on entend communément par science de la reproduction, la production – ou

* Article à paraître in *Alice Through the Microscope : The Power of Science Over Women's Lives*, London, Virago, Automne 1979.

** Dans cet article nous utilisons le terme de « science de la reproduction » (reproductive engineering) de préférence à celui de « manipulations génétiques » (genetic engineering) puisqu'il traite non pas de la manipulation des gènes eux-mêmes mais des moyens d'intervention dans le processus de reproduction, depuis la formation des ovules et du sperme jusqu'à la naissance.

1. Woolf, V. : *Three Guineas*, London, Harcourt Brace & World, 1966, p. 139 (Première édition 1938).

mieux la manufacture biologique – d'un être humain conforme aux spécifications souhaitées»[2]. Cette définition, tirée de la Revue de l'Association Médicale Américaine, est citée par la Sous-Commission sur la Science, la Recherche et le Développement de la Commission Américaine sur la Science et l'Astronautique. Les deux rapports publiés par cette commission, l'un en 1972 l'autre en 1974, avaient pour but de fournir des informations sur les nouvelles recherches dans le domaine de la biologie moléculaire et des techniques de reproduction récurrente chez les êtres humains. Ces techniques rentrent dans le cadre de notre définition, ainsi que la prédétermination du sexe et la parthénogénèse.

Si la plupart de ces recherches sont entreprises par des personnes ayant une formation médicale – gynécologues et obstétriciens en particulier –, des connaissances beaucoup plus poussées que celles dont nous disposons actuellement sur la transmission et le maintien de la vie seraient nécessaires pour parvenir finalement à « manufacturer biologiquement des êtres humains conformes aux spécifications souhaitées ». Généticiens, embryologues, biologistes spécialisés dans l'étude des cellules et des molécules et bio-chimistes travaillent à la modification du matériel génétique et étudient chez de nombreux organismes – depuis les bactéries microscopiques jusqu'aux souris et aux lapins – les processus du développement à partir de la fertilisation. Les médecins se préoccupent, eux, de l'insémination artificielle, de la fertilisation d'ovules et du développement de fœtus à l'extérieur du corps de la femme, de la création de placenta artificiel et de produits permettant d'influer sur le sexe avant la conception, des procédés d'interruption de grossesse, ainsi que des moyens de déceler les atteintes héréditaires ou autres chez l'enfant avant sa naissance. Les généticiens et autres scientifiques s'attachent donc aux questions fondamentales concernant le maintien et la reproduction de la vie, tandis que les médecins s'occupent des processus qui peuvent avoir une influence immédiate sur la vie des individus et de la société. Les compagnies pharmaceutiques traduisent en produits pouvant être mis sur le marché les découvertes fondamentales et les perfectionnements dus aux scientifiques comme aux médecins. Nous décrivons également dans cet article l'association entre la science et la technologie ; c'est-à-dire, les utilisations possibles d'une meilleure connaissance des processus de reproduction.

Les scientifiques travaillant dans le domaine de la reproduction du bétail s'intéressent aussi aux moyens d'améliorer la rentabilité. La prédétermination du sexe permettrait par exemple de constituer plus rapidement des troupeaux soit de vaches laitières soit de bœufs de boucherie[3]. La fertilisation *in vitro* (plus communément appelée

2. « Genetic Engineering : Reprieve », *Journal of the American Medical Association*, Vol. 220, N° 10, 5th June, 1972, 1355 ; 57, cité in « Genetic Engineering : Evolution of a Technological Issue », U.S. House of Representatives, 92nd Congress, second session 1972 ; voir aussi 93rd Congress, second session 1974, Science Policy Research Division, Congressional Research Service, Library of Congress, U.S. Government Printing Office. Les généticiens utilisent aujourd'hui le terme « manipulations génétiques » pour désigner certaines techniques de recherche sur l'ADN par le transfert des gènes d'un organisme donné à une bactérie-hôte. Cette recherche a elle aussi ses conséquences sociales, mais celles-ci ont déjà été portées à l'attention du public et ne rentrent pas dans le cadre du présent article. Voir le compte rendu de Grobstein, C., « The Recombinant DNA Debate », *Scientific American*, 237, 1977, 22-23.

3. Nous utilisons le terme « prédétermination du sexe » de préférence à celui plus libéral de « choix du sexe ». S'il est clair qu'il serait ridicule de parler de choix du sexe quand il s'agit du bétail, les mêmes arguments pourraient s'appliquer aux femmes. Le choix peut-il être libre dans une société où certaines personnes ont plus de pouvoir que les autres et où des forces sociales, les media y compris, créent des « besoins » ? La prédétermination du sexe implique l'idée que la décision peut être prise par une autre personne que la mère.

en éprouvette) permettra au bétail de race inférieure de porter des embryons issus d'œufs d'animaux de race plus pure, tandis que d'autres procédés laissent entrevoir la possibilité de produire des répliques génétiques d'animaux primés.

L'un des moyens d'examiner la signification des recherches sur la reproduction des êtres humains consiste à se demander pourquoi ces recherches sont effectuées. Parmi les raisons avancées, beaucoup, judicieuses en apparence et même pleines de bons sentiments, sont axées sur l'amélioration de l'existence de la mère, de l'enfant et de l'espèce. L'une de ces raisons c'est que les femmes ont le « droit » d'avoir des enfants (la stérilité pouvant être surmontée par la fertilisation *in vitro*) ou d'en avoir de sexe donné. On dit aussi que la transmission de maladies héréditaires peut être supprimée grâce à l'union contrôlée d'un ovule donné et du spermatozoïde au moyen de la fertilisation *in vitro*, ou à l'union d'un ovule et du noyau d'une cellule par clonage. On dit encore que l'espèce peut être améliorée par le contrôle de l'ensemble des gènes, c'est-à-dire du total de tous les gènes de tout type en circulation chez l'ensemble des gens. Il existe enfin des motivations personnelles : promesses de célébrité, qualifiées par Léon Kass de « leurre de l'immortalité promise au père du premier bébé-éprouvette »[4], et de fortune pour ceux qui arriveront à commercialiser des produits permettant, par exemple, aux parents de déterminer avec succès le sexe de leurs enfants.

Les hypothèses scientifiques sur lesquelles reposent ces « explications » sont cependant controversées au sein de la communauté scientifique elle-même, le contrôle à chacun de ces niveaux (la mère, l'enfant, l'espèce) étant problématique. Une des manières de désarmer les critiques c'est de prétendre que la recherche et les progrès technologiques qu'elle entraîne ne visent pas plus loin que les innovations qui en résultent immédiatement. C'est ainsi qu'Edwards justifie ses expériences de fertilisation *in vitro* en disant que certaines femmes stériles (celles dont les trompes sont obstruées) pourront avoir des enfants[5] Il écarte avec dédain les détracteurs qui soulèvent des questions plus vastes. On justifie la prédétermination du sexe en alléguant qu'elle préviendra les maladies liées au sexe, telles que l'hémophilie. Vaincre la stérilité et éliminer les malformations congénitales étant des objectifs approuvés par la majorité de la population, nous pouvons nous attendre à voir les arguments en faveur de nouvelles techniques de reproduction se centrer sur ces questions. Mais cette tactique masque le risque d'une exploitation potentielle : exploitation des femmes et de leur corps, des fœtus, et des gens en général.

Dans un article d'une rare sensibilité, le médecin et biochimiste Léon Kass décrit la déshumanisation qui pourrait découler de la science de la reproduction[6]. Il témoigne d'une préoccupation émouvante à l'égard des fœtus, du problème de savoir qui choisira ceux qui devront être détruits après chaque expérience, etc. Son souci du mal possible que l'on pourrait faire à la famille et à l'humanité est également touchant. Mais la liste des problèmes de la future éthique n'inclut pas l'avenir des femmes. Quand on en parle,

4. Kass, L., « Making Babies : The New Biology and the Old Morality », *Public Interest*, Hiver 1972, 13-56.
5. Edwards, R., « Fertilisation of Human Eggs in Vitro : Morals, Ethics and the Law », *Quarterly Review of Biology*, March 1974, 3-26.
6. Kass, *op. cit.*, p. 22.

c'est avec une misogynie à peine déguisée. Edwards Grossman, par exemple, catalogue dans *The Obsolescent Mother* (La Mère Dépassée) les « avantages » qui seront assurés par le placenta artificiel[7]. Ces avantages comprennent la simplification de la « sexuation » du bébé et l'administration de la preuve de la paternité. « Pour la première fois, il sera possible de prouver sans l'ombre d'un doute qu'un homme est le père de ses enfants. » La maternité, déclare-t-il, cessera d'être plus importante que la paternité. Il soutient que le développement du fœtus une fois transféré du corps de la femme à une machine, rien n'alimentera plus le sentiment de révérence religieuse qu'inspirent la grossesse et l'accouchement.

Ne nous imaginons pas que la recherche en science de la reproduction est réservée aux pays capitalistes ; que le désir de profits plus grands est le seul mobile du progrès dans ce domaine. Grossman rapporte que des expériences de fertilisation *in vitro* sont effectuées à l'Institut de Biologie Expérimentale en URSS et que les Chinois s'intéressent à la question de savoir où elles peuvent mener. L'organe du Parti Communiste Chinois, le Renmin Ribao, écrit dans un éditorial :

> « Il s'agit de succès d'une importance extrême qui ouvrent de larges perspectives à des recherches analogues... Neuf mois de grossesse ne sont pas un fardeau léger et des maladies telles que l'intoxication due à la grossesse sont nuisibles pour la santé. Si elles peuvent avoir des enfants sans avoir à les porter, les mères qui travaillent ne seront plus affectées par les accouchements. C'est une bonne nouvelle pour les femmes.»

S'il entre ici une idée nouvelle, celle d'obtenir plus de travail des femmes, l'équation reste la même : en leur enlevant la reproduction on rendra les femmes plus semblables aux hommes ou, si l'on préfère, on les rendra moins semblables aux femmes. Se demander pourquoi ce serait souhaitable, c'est ouvrir la boîte de Pandore des désirs, des sentiments, des motivations secrètes des hommes.

Le contrôle de la sexualité et des capacités reproductrices des femmes a été un élément constant des sociétés humaines à travers l'histoire. Dans notre société, le contrôle sur la capacité reproductrice des femmes s'exerçait autrefois en forçant les femmes à avoir des enfants pendant toutes leurs années fécondes. Nous entrons peut-être dans une ère où on refusera aux femmes la possibilité de se reproduire, à moins qu'on ne leur permette de le faire que si elles utilisent le matériel génétique d'autrui.

La science de la reproduction offre de nouveaux choix futurs d'organisation sociale ; les rapports entre les sexes pourront se transformer. Mais dans quelle direction ? Les auteurs masculins, y compris ceux des scientifiques qui sont prêts à conjecturer sur l'avenir, prévoient que des restrictions seront imposées aux femmes – littéralement, par la réduction de leur nombre relativement à celui des hommes, et socialement par la réduction de leur rôle dans la société. *Aucun* auteur masculin n'avance l'argument féminin, celui par exemple de S. Firestone, selon lequel les rapports entre les sexes deviendront plus égaux, donc plus affectueux et plus harmonieux, lorsque les bébés seront produits dans des usines [8].

7. Grossman, E., « The Obsolescent Mother », *Atlantic*, Vol. 227, 1971, 39-50.
8. Firestone, S. : *The Dialectic of Sex*, London, Cape, 1971 ; et Chessler, P. : *Women and Madness*, New York, Avon, 1972.

Le contrôle accru qui s'exercerait sur les femmes à l'avenir n'aurait pas besoin d'être manifestement coercitif mais pourrait s'appuyer fortement sur l'idéologie. Par exemple, la combinaison de l'idéologie de la subordination des femmes et de celle des avantages du capitalisme pourrait fournir des arguments importants en faveur d'une variante quelconque du schéma de l'économie de marché proposé par Shockley, lauréat du Prix Nobel[9]. Son plan de contrôle de la population, qui renforce la cellule monogame et raffermit l'autorité de l'homme, comprend cinq étapes. On commence par convaincre la population que la limitation des naissances est souhaitable et indispensable à sa survie. Puis le Bureau du Recensement calcule le nombre d'enfants que chacune peut avoir (2,2 si l'on autorise une augmentation de 0,33 % par an). Le Ministère de la Santé Publique stérilise ensuite toutes les jeunes filles, au moment de la puberté, au moyen de l'insertion sous-cutanée d'une capsule contraceptive qui assure l'infiltration lente d'une hormone contraceptive jusqu'au moment où elle est retirée. Lorsque la jeune fille se marie, on lui alloue 22 certificats de déci-enfant. En échange du paiement de 10 certificats, son médecin retire la capsule, puis la replace après la naissance de l'enfant. Après la naissance d'un deuxième enfant, chaque couple peut soit vendre les deux certificats restants (à la Bourse), soit essayer d'en acheter huit de plus sur le marché libre pour avoir un troisième enfant. Ceux qui n'ont pas d'enfant ont 22 certificats à vendre. Ce plan permet de resserrer la corde autour du cou de la femme, prise entre un homme (son mari) et la collectivité des hommes (l'Etat).

Il existe d'autres problèmes encore. Le perfectionnement de la fertilisation *in vitro* accroît d'une façon spectaculaire les possibilités d'exploitation des femmes. La pratique courante au dix-neuvième siècle de faire allaiter les enfants par une nourrice semble bien anodine auprès des « matrices à louer » que nous prépare l'avenir. Les hommes, beaucoup plus souvent que les femmes, préfèrent avoir des fils que des filles, préférence qui se traduit dans les actes, un plus grand nombre de couples cessant d'avoir des enfants lorsque le dernier né est un fils que lorsque c'est une fille[10]. Le pouvoir plus grand de l'homme, aussi bien au sein de la famille dont il est le « chef » que dans la société, étant un fait, les femmes devront-elles mettre au monde des enfants du sexe préféré par leur mari, leurs propres désirs n'étant pas pris en considération ? Le clonage accroît considérablement les chances d'oppression et d'exploitation des femmes. Et, le placenta artificiel une fois parachevé, le rêve masculin de la femme parfaite – sexuellement réceptive et psychologiquement dépendante – deviendra peut-être réalité ; à moins que l'on ne choisisse une autre solution devenue possible, le gynocide partiel ou total.

L'art du possible

Le degré de contrôle qu'il serait possible d'exercer sur la reproduction, donc sur les femmes, varie en fonction de l'efficacité de la technique. Les produits permettant

9. Shockley, W., « Dysgenics - A Social Problem. Reality Evaded by the Illusion of Infinite Plasticity of Human Intelligence », *Phi Delta Kappa*, I, March 1972, 291-295.

10. Etzioni, E., « Sex Control, Science and Society », *Science*, Vol. 161, 13th September, 1968, 1107-1112 ; voir aussi Williamson, N. : *Sons or Daughters : A Cross-Cultural Survey of Parental Preferences*, London and Beverly Hills, Sage, 1976.

de prédéterminer le sexe, actuellement à l'essai, ne seront pas efficaces à cent pour cent, mais le clonage promet d'assurer le succès dans tous les cas sans exception. Le niveau technologique influe également sur les possibilités de contrôle. La reproduction restera au stade artisanal tant que le placenta artificiel n'aura pas été mis au point, puisque tout fœtus devra être porté par une femme, quel que soit le mode de fertilisation de l'ovule : insémination artificielle ou clonage. Même si l'on élabore des formules sociales permettant d'intensifier la production (un nombre restreint de femmes mettant des enfants au monde pendant toute la durée de leur fécondité par exemple) on en resterait au niveau de poules pondant en série par comparaison à celles pondant en liberté. Le perfectionnement du placenta artificiel, par contre, ouvre la voie à la surexploitation, des techniques industrielles ou des « fermes à bébés » pouvant alors devenir le mode de production. L'élimination des femmes deviendra possible, même s'il faut en conserver quelques-unes pour se servir de leurs ovules jusqu'à ce que l'on découvre le moyen (s'il en existe un) de rendre toute cellule du corps humain capable de programmer le développement complet de l'organisme. Ou bien, on pourrait produire des femmes possédant des qualités particulières, la passivité et la beauté par exemple. Nous commençons par décrire les technologies qui existent déjà actuellement ou dont on disposera très bientôt.

a) L'insémination artificielle

L'insémination artificielle signifie l'introduction du sperme dans le vagin par des moyens autres que les rapports sexuels. Largement répandue dans le domaine de l'élevage (surtout depuis que les techniques de conservation du sperme par congélation commencèrent à se développer il y a 30 ans), l'insémination artificielle est utilisée pour l'amélioration de la race par l'utilisation du sperme d'animaux primés. Elle est, par contre, rarement utilisée chez les êtres humains[11]. Les personnes qui en font la demande doivent répondre à des critères déterminés en grande partie par la coutume, à savoir, être un couple marié dont le mari est incapable de féconder sa femme, parce qu'il est soit stérile soit impuissant. On peut exiger de la femme qu'elle se soumette à de nombreux tests pour prouver sa fertilité potentielle avant l'essai d'insémination artificielle qui constitue pourtant un acte des plus simples, ce qui n'est pas le cas de certains tests qu'elle aura dû subir. Il est beaucoup plus difficile aux femmes non mariées, qu'elles soient lesbiennes ou hétérosexuelles, d'obtenir l'insémination artificielle, comme en témoigne la fureur qui s'est emparée de l'opinion publique quand une femme d'un couple de lesbiennes a conçu un enfant de cette façon. Des questions furent posées à la Chambre des Communes, le médecin responsable dut pratiquement se cacher et la presse s'en donna à cœur joie, laissant entendre que ces pratiques devraient être déclarées illégales si elles ne l'étaient pas encore. Il est particulièrement intéressant de constater la lenteur avec laquelle l'insémination artificielle s'est étendue à la reproduction des êtres humains. Des normes et des valeurs culturelles puissantes empêchent le développement de cette pratique. Pourquoi cela ?

11. Brudenell, M., McLaren, A., Short, R. & Symonds, M. : *Artificial Insemination*, London, Royal College of Obstetricians and Gynaecologists, 1976.

Si toute femme qui le désire pouvait avoir facilement accès à l'insémination artificielle, on pourrait s'attendre à voir se répandre son utilisation, surtout par des femmes ne désirant pas concevoir de la manière habituelle et préférant peut-être ne pas vivre avec un homme, ou avec le père de leur enfant. Une telle conduite pourrait mettre en danger aussi bien les hommes eux-mêmes, psychologiquement, que leur position de supériorité au sein de la famille. En réalité, les femmes ont bien moins besoin des hommes aujourd'hui aux fins de reproduction que les hommes n'ont besoin d'elles. L'existence de banques de sperme ne rendrait réellement indispensables qu'un très petit nombre d'hommes. Les hommes commencent peut-être à s'en rendre compte et, si c'est le cas, nous pouvons nous attendre à ce qu'ils prennent peur et cherchent à garder leur pouvoir sur la reproduction.

Il est intéressant de comparer la lenteur avec laquelle l'insémination artificielle s'est étendue des animaux aux êtres humains avec le développement rapide qui est promis à la prédétermination du sexe. Il n'existe ni normes ni valeurs culturelles susceptibles de ralentir la création d'un déséquilibre possible entre les sexes, déséquilibre qui, nous le savons toutes, signifiera une diminution du nombre des femmes. Une fois de plus, c'est le sexe supérieur qui maintiendra probablement et même renforcera son pouvoir.

b) La prédétermination du sexe

Divers moyens peuvent permettre de choisir le sexe de l'enfant avant sa naissance. La méthode actuelle consiste à diagnostiquer le sexe de l'embryon au début de la grossesse, tandis que les progrès futurs permettront de déterminer le sexe de l'enfant à la conception en contrôlant le type de spermatozoïde qui fertilisera l'ovule.

Chez les êtres humains, le sexe d'un individu est déterminé par des chromosomes spéciaux, les chromosomes sexuels, dont il existe deux types appelés X et Y. Chaque cellule contient deux chromosomes sexuels. Chez la femme, tous les deux sont des chromosomes X, tandis que l'homme possède un chromosome X et un chromosome Y plus petit. Tout ovule possède un chromosome X tandis qu'un spermatozoïde peut avoir un X ou un Y. Si l'ovule est fertilisé par un spermatozoïde portant un chromosome X, l'enfant sera une fille tandis que la fertilisation par un spermatozoïde possédant un Y produira un garçon.

Le liquide amniotique qui entoure le fœtus contient une quantité de cellules fœtales et de substances chimiques suffisante pour permettre d'obtenir des renseignements sur l'embryon en prélevant un échantillon du liquide et le soumettant à divers tests. Cette technique *(l'amniocentèse)* est utilisée pour déceler les cas de spina bifida et de syndrome de Down (mongolisme) afin de décider une interruption de grossesse si l'enfant est anormal. Il est également possible de déterminer le sexe de l'embryon en identifiant les chromosomes sexuels de ces cellules[12]. Il existe d'autres méthodes de diagnostic pré-natal du sexe qui ont été plus ou moins vérifiées et dont la

12. Ju, K.S., Park I.J., Jones, H.W.R., and Winn, K.S., « Pre-natal sex determination by observation of the X and Y chromatic of exfoliated amniotic fluid cells », *Obstetrics and Gynaecology*, 47 (3), 1976, 287-290.

fiabilité est plus ou moins grande. Elles comprennent, entre autres, la recherche de cellules fœtales dans des échantillons de sécrétion cervicale ou de sang des femmes enceintes, ce qui présente l'avantage d'éliminer le léger risque que l'amniocentèse peut faire courir au fœtus. L'avortement sélectif du sexe non désiré est donc une possibilité à l'heure actuelle.

Le Mouvement de Libération des Femmes a publié des renseignements sur la technique de l'acidité et de l'alcalinité. Des injections de vinaigre et de bicarbonate de soude avant les rapports sexuels, au moment de la pré-ovulation ou de l'ovulation, ont été recommandées comme moyen de prédéterminer le sexe de l'enfant. On trouvera sans doute bientôt dans le commerce une version plus raffinée de cette méthode. On sait qu'un milieu alcalin favorise la survie des spermatozoïdes à chromosome Y, tandis qu'un milieu acide est favorable au chromosome X. Le docteur John Pollard de Manchester (un médecin généraliste), par exemple, a mis au point, en se basant sur des travaux de plusieurs autres chercheurs, une gelée (ou plutôt des gelées) qui, introduites dans le vagin des lapines, augmentent sensiblement leurs chances d'avoir au choix des petits mâles ou femelles[13]. Il cherche une entreprise de produits pharmaceutiques pouvant se charger de produire et de commercialiser sa gelée dès qu'il en aura terminé les essais sur des femmes.

Des gynécologues ont entrepris des recherches pour vérifier l'hypothèse suivant laquelle le régime de la mère pourrait influer sur le sexe de l'enfant, un régime très salé pouvant par exemple augmenter les chances d'avoir un garçon, mais les échantillons utilisés jusqu'ici sont trop petits et les résultats peu concluants.

Aucune méthode chimique ne sera sans doute fiable à cent pour cent. On a cependant prédit un « taux de succès » de 70 à 80 %, ce qui serait suffisant pour l'exploitation commerciale. On trouvera peut-être sur le marché des produits de prédétermination du sexe avant la publication de ce livre.

Une autre méthode est celle de la séparation du sperme. Un zoologiste indien a remarqué que les paysans de son pays préféraient inséminer artificiellement le bétail à la tombée de la nuit. Ils étaient convaincus qu'ils obtenaient ainsi plus de veaux mâles, ce qui s'avéra exact. On ne touchait pas toute la journée au récipient contenant le sperme ; les spermatozoïdes à chromosome X se déposaient au fond plus rapidement que les Y, ce qui fait qu'en prélevant le sperme à la surface du récipient pour pratiquer l'insémination on obtenait une proportion élevée de chromosomes Y. On découvrit plus tard qu'en refroidissant le sperme pour empêcher les spermatozoïdes de nager, la séparation devenait plus efficace. Il existe d'autres différences entre spermatozoïdes X et Y : les Y nagent plus vite par exemple, et les X survivent plus longtemps dans le corps de la femme. Les Juifs orthodoxes connaissent depuis des siècles les conséquences pratiques de ces propriétés et ils parviennent régulièrement à obtenir une proportion supérieure à la moyenne de garçons par rapport aux filles en suivant les prescriptions du Talmud. Les rapports sexuels ont lieu au moment de l'ovulation de la femme, puisqu'ils sont interdits et pendant la menstruation et pendant la semaine qui

13. Rorvik, D. & Shettles, L. : *Your Baby's Sex : Now You Can Choose*, London, Cassell, 1970 ; et *Choose Your Baby's Sex*, New York, Dodd, Mead, 1977.

la suit, et l'homme éjacule après l'orgasme de la femme (ce qui accroît l'alcalinité de l'utérus).

Les scientifiques travaillent depuis des années au raffinement des techniques de séparation des spermatozoïdes X et Y, en se basant sur ce que l'on sait de leurs propriétés physiques[14]. Aucune technique n'a donné pour le moment des résultats uniformément satisfaisants, mais on parviendra sans doute très bientôt à y apporter des perfectionnements permettant une séparation efficace. La promesse des bénéfices économiques qu'elles assureraient à l'élevage est le principal moteur de ces recherches, mais des travaux sont également effectués sur le sperme de l'homme.

Nous devrions nous intéresser tout particulièrement à la prédétermination du sexe parce que, au contraire des autres techniques relatives à la science de la reproduction, ses implications morales et sociales n'ont guère fait l'objet de débats publics ou scientifiques. Les rapports de la sous-commission américaine cités ci-dessus, par exemple, font à peine mention de la prédétermination du sexe et ne la considèrent en tout cas pas comme soulevant de gros problèmes :

> « L'utilisation répandue de l'une ou l'autre de ces méthodes (l'avortement des embryons du sexe non désiré déterminé par l'analyse du liquide amniotique ou la séparation des spermatozoïdes XX ou XY [sic]) pourrait provoquer un déséquilibre marqué du *sex ratio* de la population, ce qui entraînerait peut-être des changements dans la structure actuelle de la famille (et pourrait même être bienvenu dans un monde souffrant de surpopulation). Si l'on désirait, par contre, prévenir ce risque de déséquilibre on pourrait avoir recours à de nouvelles pressions légales ou sociales. Mais s'il est clair que de nouveaux problèmes sociaux se poseront, je ne pense pas qu'ils exigeront un effort aussi grand d'adaptation sociale que certains de nos problèmes urgents actuels[15]. »

L'allusion est indirecte ; on ne nous dit pas si le déséquilibre signifierait que la proportion des femmes serait supérieure ou inférieure à celle des hommes, sans doute parce que tout le monde est censé comprendre qu'il s'agit d'une réduction du nombre des femmes – réduction qui serait soit souhaitable (parce que limitant l'accroissement de la population) soit sans importance.

L'auteur des lignes ci-dessus n'est pas le seul biologiste à manifester ce genre d'attitude. Ainsi, pour Postgate par exemple, les conséquences sociales d'une réduction du nombre des femmes seraient « chose banale plutôt qu'un grave sujet d'inquiétude »[16]. Il dit que les femmes pourraient être enfermées dans des harems et ne plus avoir le droit de travailler ou de voyager librement ; on pourrait instituer la polyandrie et traiter les femmes comme les Reines chez les fourmis. De façon plus dramatique encore, il prédit que la population du Tiers Monde diminuera parce que les nations « sous-développées et ignares sauteront sur l'occasion de procréer des mâles ». La prédétermination du sexe devient donc aussi un mode de contrôle des naissances. Les

14. Shastry, Hedge and Rao, « Use of Ficoll-Sodium metrizoate density gradient to separate human X and Y bearing spermatozoa », *Nature*, Vol. 269, 1977, p. 58.

15. U.S. Sub-Committee, *op. cit.*, p. 176, « Prospect for Genetic Intervention in Man », par Bernard D. Davis. L'auteur est Professeur de physiologie bactériologique à l'Ecole de Médecine de Harvard.

16. Postgate, J., « Bat's Chance in Hell », *New Scientist*, 5th April 1973, 12-16.

sociologues se montrent peut-être plus prudents en ne prédisant ni un revirement aussi complet vers une population masculine ni des transformations sociales aussi profondes, mais leur raisonnement est le même en substance[17]. Il est également possible que les femmes deviennent non seulement la minorité numérique mais aussi une nation de sœurs cadettes. Les familles des pays occidentaux industrialisés seraient plus susceptibles d'avoir d'abord un garçon puis, peut-être, une fille, or l'ordre chronologique de la venue au monde peut influer à lui seul sur la personnalité et les chances de chacun.

c) La fertilisation in vitro

La fertilisation *in vitro* est une des innovations qui a fait l'objet des recherches et des débats les plus étendus. Les travaux les plus connus sur la fertilisation *in vitro* sont ceux qui ont été entrepris dès les années 60 en Grande-Bretagne par Edwards et Steptoe[18]. Ils ont prouvé qu'il était possible de fertiliser un ovule à l'extérieur du corps de la femme et de provoquer le début de la division cellulaire. Ces travaux avaient été subventionnés au départ par la Fondation Ford, mais on apprit en 1974 que le Conseil de la Recherche Médicale refusait de leur allouer des fonds supplémentaires, parce qu'il n'était pas prouvé qu'ils ne produiraient pas des bébés anormaux. (Le conseil ne voulait sans doute pas avoir à endosser la responsabilité d'un désastre comme celui de la thalidomide.) Edwards conteste ceci cependant et il affirme maintenant avoir implanté avec succès un embryon qui venait de naître au moment de la rédaction de cet article. Il n'y a aucune raison de douter de la possibilité de cette opération puisque la division cellulaire de l'ovule commence quelques heures à peine après la fertilisation et que l'embryon n'adhère aux parois de l'utérus que plusieurs jours plus tard. Un traitement hormonal et le choix exact du moment sont nécessaires pour préparer l'implantation dans l'utérus. Une fois la méthode suffisamment assimilée pour pouvoir répéter l'opération sans difficulté, utiliser une femme pour incuber l'enfant d'une autre deviendra chose faisable.

Comme le clonage et la parthénogénèse, une incubation artificielle qui durerait plus de quelques jours appartient au domaine du futur.

La corde se resserre

Le clonage et la parthénogénèse sont des méthodes de reproduction à partir du matériel génétique d'une seule personne. La parthénogénèse nécessitera toujours celui de la mère ; pour le clonage, par contre, le matériel génétique peut appartenir à n'importe qui. Certaines féministes radicales ont manifesté de l'intérêt pour le clonage et le placenta artificiel en tant que moyens de résoudre l'antagonisme entre les sexes – antagonisme qui serait causé par les rôles différents que jouent les hommes et les femmes dans la reproduction[19]. D'autres féministes radicales s'intéressent, elles, à la parthéno-

17. Etzioni, *op. cit.*
18. Edwards, Banister and Steptoe, « Early Stages of Fertilisation of Human Oocytes Matured in Vitro », *Nature*, Vol. 221, 1969, 632-35.
19. Firestone, *op. cit.*

génèse parce qu'elle ne produirait que des filles ; le résultat serait le même, cependant, si l'on n'utilisait pour le clonage que le matériel génétique de la mère[20]. Ces points de vue impliquent tous les deux que l'on place sa foi dans les solutions technologiques sans se soucier de savoir qui détient le pouvoir social et le contrôle de l'Etat ; nous reviendrons là-dessus après avoir décrit ces deux techniques.

a) Le clonage

Le clonage est une reproduction asexuelle que l'on obtient en prélevant une seule cellule chez un individu et en provoquant sa division de façon à ce qu'elle finisse par produire un organisme adulte génétiquement identique à l'organisme parent. Cependant, tout en possédant le même potentiel génétique, il ne lui sera pas exactement semblable, l'environnement dans lequel il se sera développé ayant une influence importante sur le résultat final.

Les hommes ont, eux aussi, témoigné leur intérêt pour le clonage. Il a enflammé l'imagination de bien des écrivains, mais la plupart d'entre eux le considèrent à tort comme un moyen de produire des photocopies fidèles d'êtres humains donnés. Il peut représenter un moyen de réaliser ses rêves ou ses ambitions. Un livre récemment publié raconte comme s'il s'agissait de faits réels, bien que les scientifiques le considèrent comme une supercherie, l'histoire d'un millionnaire qui, se voyant vieillir et n'ayant pas d'héritier, trouva un médecin qui réussit à produire par clonage une réplique génétique exacte de lui-même[21]. Il est intéressant de constater que dans ce livre on avait persuadé la femme qui avait fourni l'ovule, comme celle qui avait porté l'enfant à terme, qu'elles participaient à une recherche sur la stérilité. Le clonage peut être conçu comme servant de fondement à un nouvel ordre social comme dans *Le Meilleur des Mondes* d'Aldous Huxley. Les auteurs de science-fiction, ainsi qu'un éminent généticien au moins, ont expliqué comment le clonage pourrait servir à la colonisation de nouvelles planètes, le cosmonaute pouvant, par exemple, incuber quelques cellules prélevées sur la peau de son bras.

Pour le moment, cependant, les seuls organismes supérieurs chez lesquels on peut réussir ce genre de clonage sont des plantes – il est possible, par exemple, de faire pousser une carotte à partir d'une seule cellule de carotte. Il est beaucoup plus difficile d'y parvenir chez les animaux, mais des résultats importants ont été accomplis sur des crapauds au début des années 60[22]. On tua le noyau d'œufs de crapaud non fertilisés (c'est-à-dire la partie contenant pratiquement la totalité de l'information génétique). Des noyaux prélevés sur la membrane interne d'intestins de têtard furent ensuite transplantés dans les œufs énucléés. Dans un pour cent environ des cas, les œufs ainsi traités donnèrent des crapauds adultes normaux (les autres moururent à diverses étapes

20. Galana, L., « Radical Reproduction : X without Y », in Covina, G. & Galana L. (Eds.) : *The Lesbian Reader*, Oakland, Cal., Amazon Press, 1975, pp. 122-137 ; Rose, H & Hanmer, J., « Women's Liberation, Reproduction and the Technological Fix », in Barker, D. & Allen S. : *Sexual Divisions and Society : Process and Change*, London, Tavistock, 1976, pp. 199-223.

21. Rorvik, D. : *In His Image*, London, Hamish Hamilton, 1978.

22. Gurdon, J.B., « The developmental capacity of nuclei taken from intestinal epithelium cells of feeding tadpoles », *Journal of Embryology and Experimental Morphology*, 10, 1962, 622-640.

de leur développement ou bien les cellules ne commencèrent même pas à se diviser). D'autres chercheurs, utilisant une technique analogue, obtinrent des résultats différents avec des grenouilles. Ils aboutirent à la conclusion que lorsque l'on prélevait le noyau donneur chez un jeune embryon le développement se poursuivait, tandis que si l'embryon avait atteint un certain stade de son développement le noyau semblait avoir perdu la capacité de programmer le développement complet d'une grenouille.

Les travaux sur la transplantation nucléaire chez les amphibies (grenouilles, crapauds et tritons) se poursuivent[23]. Les chercheurs intéressés espèrent que ces recherches permettront de répondre à des questions importantes concernant le contrôle du développement par les gènes. Elles pourraient peut-être avoir aussi des conséquences pour la recherche sur le cancer, ainsi que pour la prévention des anomalies qui se produisent avant la naissance. Les travaux ont surtout été effectués sur des amphibies parce que leurs œufs sont gros et faciles à manipuler. Les ovules des mammifères, celui de la femme y compris, sont minuscules par comparaison et l'on n'a pas encore mis au point de technique pouvant permettre d'effectuer la transplantation sans leur causer de dommage mortel. Un chercheur polonais annonçait cependant récemment qu'il avait réussi des expériences de transplantation du noyau sur des ovules de souris[24]. Il existe des techniques permettant de provoquer artificiellement la fusion de cellules et elles pourraient fournir une partie de la solution. Le clonage des mammifères ne deviendra peut-être donc pas une réalité avant longtemps, mais nous n'avons aucune raison de penser à l'heure actuelle qu'il est impossible. Les estimations sur les délais dans lesquels on pourra réussir le clonage chez les êtres humains varient de quelques années à peine à une quarantaine d'années.

La partie de l'ovule qui entoure le noyau est indispensable au développement. Donc, si le donneur du noyau peut appartenir à l'un ou l'autre sexe, les ovules devront nécessairement être fournis par des femmes. Le clonage offre cependant le moyen d'éliminer l'apport *génétique* de la femme au fœtus. Si le noyau de la cellule ovulaire est remplacé par celui d'une cellule provenant d'une autre personne, la composition génétique du fœtus, son sexe y compris, sera celle du nouveau noyau. Le clonage a des conséquences évidentes pour l'élevage où la production de bêtes de qualité, de sexe donné, est souhaitable commercialement parlant. L'extension de cette technique aux êtres humains entraînerait un contrôle bien plus strict sur les femmes que celui qui existe à l'heure actuelle.

Si les recherches sur le clonage sont abondantes, les travaux sur la parthénogénèse sont relativement peu nombreux. Elle n'a pas non plus fait l'objet d'autant de débats publics ou scientifiques que les autres techniques dont nous avons parlé.

b) La parthénogénèse

La parthénogénèse est la production d'un embryon à partir d'un œuf qui n'a pas

23. De Robertis, E.M. & Gurdon, J.B., « Gene Activation in Somatic Nuclei after injection into amphibian oocytes », *Proceedings of the National Academy of Science* (U.S.), Vol. 74, 1977, 2470-74.

24. Modlinski, J.A., « Transfer of Embryonic Nuclei to Fertilized Mouse Eggs and Development of Tetraploid Blastocysts », *Nature*, Vol. 273, 1978, 466-67.

été fertilisé par un spermatozoïde[25]. L'embryon devient ou non un animal adulte. D'après une étude récente, près d'un millier d'espèces animales se reproduiraient exclusivement par parthénogénèse, tandis qu'un certain nombre d'autres espèces utiliseraient à différents moments soit la parthénogénèse soit la fertilisation. Les exemples les plus connus sont les abeilles et les aphidés mais, même chez des vertébrés aussi hautement évolués que les lézards, on a découvert des espèces entièrement constituées de femelles se reproduisant par parthénogénèse. Parmi les animaux à sang chaud, on a observé l'existence de la parthénogénèse chez diverses espèces d'oiseaux. On a élevé par sélection des groupes de dindes chez qui la parthénogénèse était très fréquente, mais les poussins ainsi produits meurent en général avant d'éclore et survivent rarement jusqu'à l'état adulte. Des débuts d'embryons parthénogénétiques peuvent se former naturellement ou être produits par diverses méthodes chez différentes espèces de mammifères tels que les souris, les rats, les furets, les chevaux, les lapins et les êtres humains. Bien que l'on parle à l'occasion de l'existence de rejetons parthénogénétiques adultes de mammifères, êtres humains y compris, elle n'a jamais été prouvée de manière concluante. Les rejetons parthénogénétiques de mammifères sont tous des femelles, la mère n'ayant pas de chromosome Y à transmettre. La parthénogénèse ne peut donc pas fournir l'explication de certaines des légendes les plus célèbres concernant des enfants nés d'une vierge !

En 1955, au cours d'une conférence sur des travaux qu'elle avait effectués avec de petits poissons (guppies), une chercheuse avança l'hypothèse que des naissances parthénogénétiques se produisent aussi chez les êtres humains. Un journal du dimanche publia un article là-dessus, invitant les femmes pensant avoir des filles parthénogénétiques à faire vérifier leur assertion par un groupe de médecins et de scientifiques. Les tests étaient fondés sur la probabilité d'une très grande ressemblance génétique entre la mère et la fille, la fille ayant dû recevoir tout son matériel génétique de sa mère et non par moitié de chaque parent, comme c'est normalement le cas. Sur les dix-neuf paires de volontaires mère-fille qui se présentèrent, une seule passa avec succès tous les tests de similitude du sang, de la salive et de composants de la couleur des yeux, mais la probabilité de la parthénogénèse se trouva considérablement diminuée lorsqu'une greffe à la mère d'un morceau de peau de sa fille fut rejetée quatre semaines plus tard. Les résultats de cette étude n'étaient pas concluants, la reproduction par parthénogénèse n'impliquant pas une identité génétique parfaite entre fille et mère, mais la recherche n'a pas été reprise.

Pour donner naissance à un embryon, un ovule de mammifère doit posséder le même nombre total de chromosomes que chacune des cellules du corps. Chez les êtres humains ce nombre est de 46. L'ovule est issu d'une cellule comprenant 46 chromosomes mais avant sa maturité il subit une division qui lui en fait perdre 23. Le spermatozoïde fournit les 23 autres chromosomes ; l'œuf fertilisé en possède donc une série complète et le développement peut se produire. Pour que l'ovule se développe sans l'apport génétique d'un spermatozoïde, il est évident que le nombre de ses chromosomes doit doubler à un stade quelconque de sa formation.

25. Mittwoch, U., « Virgin Birth », *New Scientist*, Vol. 78, N° 1107, 15th June 1978, 750-52 ; Kelly, J., « Parthenogenesis », *Off Our Backs*, Vol. 7, N° 1, February, 1977. Ces articles passent tous les deux le sujet en revue et celui de Kelly comporte une bibliographie étendue.

Le résultat habituel de la conception parthénogénétique chez les mammifères, êtres humains y compris, est un embryon qui meurt avant la nidation. La raison semble en être le doublement des chromosomes. Nous portons presque tous des gènes ayant la faculté potentielle de causer d'importants dommages et la mort au cours du développement, mais ces gènes mortels sont en général masqués lorsque le matériel génétique est apporté par la mère et le père. La parthénogénèse signifie le doublement des chromosomes de la mère, tout gène mortel sera donc également doublé. La fille reçoit ainsi deux exemplaires du gène mortel, et il en résulte la mort de l'embryon. Ceci ne signifie pas qu'il ne peut arriver, ou qu'il n'est jamais arrivé, que des êtres humains qui, par hasard, ne portent pas de gènes mortels aient une fille parthénogénétique adulte. Il faudrait peut-être étudier des populations où les mariages entre membres du groupe sont fréquents, ce qui signifie que beaucoup de gènes mortels doivent avoir été éliminés (sinon le groupe n'existerait plus). Etant donné l'effet du doublement des gènes, la parthénogénèse n'est pas un choix ouvert à la plupart des femmes qui désireraient concevoir un enfant sans homme. Même si quelques-unes en sont génétiquement capables, nous ne possédons pas la technologie nécessaire pour amener l'ovule à garder sa série complète de chromosomes et à commencer la division cellulaire. On n'a atteint ce stade de la technologie que dans des expériences sur des animaux, des souris en particulier.

c) Le placenta artificiel

Le placenta artificiel sera sans doute le dernier de tous les procédés techniques passés en revue dans cet article à être perfectionné. L'embryon peut être conservé *in vitro* jusqu'au sixième jour suivant la conception mais pas plus tard, le fœtus ayant en effet des exigences extrêmement complexes et précises. Ces exigences sont remplies par le placenta, qui permet l'entrée dans l'embryon des substances nutritives et la sortie des déchets, tout en assurant un équilibre hormonal compliqué. Des chercheurs en médecine tentent de résoudre le problème du maintien en vie de fœtus prématurés à un stade de plus en plus précoce de leur développement tandis que d'autres scientifiques, en Grande Bretagne, aux Etats-Unis et ailleurs peut-être, s'efforcent de mettre au point un placenta artificiel pouvant mener l'enfant à terme.

Edwards écrit :

> « les six premiers jours du développement de l'embryon au stade blastocyte peuvent se passer *in vitro*... des avortons du milieu de la grossesse ont pu être conservés dans des cultures pendant quelques heures ou quelques jours... et des bébés prématurés nés 24 semaines après la gestation peuvent être placés en incubateur... Près de la moitié de la grossesse peut donc être remplacée par un développement *ex vivo* [extra-utérin]. » [26]

Les problèmes techniques sont si grands cependant qu'il est peu probable que la deuxième partie de la grossesse puisse être rapidement remplacée par un développement extra-utérin. On aura donc besoin des femmes pendant un certain temps encore, à la fois pour qu'elles fournissent des ovules à fertiliser et pour qu'elles portent les fœtus.

26. Edwards, 1974, *op. cit.*

La conquête des moyens de reproduction

On ne peut pas ne pas se poser la question suivante : la science de la reproduction n'est-elle pas une nouvelle tentative des hommes d'exercer leur contrôle sur la sexualité et la capacité de reproduction des femmes, visant cette fois à nous arracher complètement ce contrôle ? La reproduction forcée et l'interdiction de la reproduction sont deux aspects d'une seule et même chose.

Certaines féministes radicales considèrent que les efforts devraient porter sur la parthénogénèse puisqu'elle assurerait aux femmes le contrôle de la reproduction. Beaucoup d'entre elles pensent que « la conquête des moyens de reproduction » constitue le fondement de la révolution féministe. Les hommes ont tout lieu de craindre cette conquête car les femmes désirant les fuir pourraient reproduire des filles et

> « communiquer à leurs filles un dédain de plus en plus grand des hommes qui pourrait aboutir quelques générations plus tard à l'établissement du matriarcat, et finalement à la revendication d'un état séparé »[27].

Reste à savoir jusqu'à quel point la peur de l'indépendance des femmes et de leur contrôle sur la reproduction exprimée par ce médecin est généralisée.

Ce que nous savons bien c'est que la reproduction des femmes est presque entièrement entre les mains des hommes, depuis ceux qui fabriquent les moyens de contraception jusqu'au médecin-homme qui met l'enfant au monde ou pratique l'avortement. La science de la reproduction est, elle aussi, entièrement entre les mains des hommes, ainsi que les organismes qui financent ces recherches (diverses administrations et des trusts ayant des intérêts commerciaux – la Fondation Ford, par exemple) ; enfin ce sont des hommes qui prennent les décisions dans les entreprises qui se chargeront de l'exploitation commerciale de ces découvertes scientifiques, en s'assurant de gros profits. Il y a mieux : en 1977, un tribunal des Etats-Unis statuant en appel sur une affaire de brevet décida que toute entreprise créant une forme de vie nouvelle par le morcellement et le réassemblage du matériel génétique d'organismes de nature différente a droit à la propriété exclusive de ces nouvelles formes de vie. Le fait que ces formes de vie nouvelles ne sont pour le moment que des micro-organismes ne change en rien la gravité de cette décision.

Pourquoi ces progrès ne nous semblent-ils pas présager un avenir radieux ? Si la division sexuelle est le principe fondamental de l'organisation de toutes les sociétés humaines, celui qui a engendré par la suite toutes les divisions sociales, alors un pouvoir social plus grand des hommes est un danger en puissance pour toutes les femmes. Dans notre propre passé la principale offensive lancée en masse par les hommes contre les femmes visait celles-ci en tant que reproductrices et objets sexuels. Les chasses aux sorcières du XIIIe au XVIIIe siècles en Europe s'attaquaient principalement aux femmes qui ont constitué, estime-t-on, 85 % des neuf millions de victimes mutilées, torturées, brûlées vives ou assassinées par d'autres moyens[28]. Fournir la possibilité

27. Gorney, R. : *The Human Agenda,* New York, Bantam, 1973, p. 221.

28. Ehrenreich, B. & English D. : *Witches, Midwives and Nurses : A History of Women Healers,* Oyster Bay, N.Y., Glass Mountain Pamphlets, 1970.

d'avorter était un indice certain de sorcellerie. Les chasses aux sorcières ont coïncidé avec l'avènement d'un nouvel ordre social en Europe, ordre fondé sur la transformation de la science et de la technologie. Est-ce ce que nous promet la science de la reproduction ?

Ce dont nous pouvons être sûres c'est qu'il n'est guère probable que l'on pose jamais aux femmes la question de savoir si elles veulent ou pas de ces nouvelles méthodes de reproduction et, tant que la société telle que nous la connaissons existera, ce ne sera sûrement pas à nous de prendre la décision de poursuivre ou d'arrêter les recherches. En réalité, c'est en les dominant que les hommes vivent en harmonie avec les femmes.

Dans la société, le contrôle sur les capacités sexuelles et reproductrices des femmes est assuré par des coutumes qui précisent quand et comment nous pouvons avoir des enfants, ainsi que par l'appropriation de ces enfants grâce à des traditions de parenté, d'héritage et de mariage. Notre sexualité est souvent niée ou dévalorisée. La dévalorisation générale des femmes (l'idéologie) est indispensable au succès de leur exploitation ; elle est le fondement de l'adhésion aux coutumes et règles sociales qui permettent aux hommes de réussir à exercer une autorité et un pouvoir individuels et collectifs. L'idéologie est appuyée par la force et par la menace de son utilisation[29]. Dans notre société, les femmes sont tenues en partie par la peur d'une violence aveugle dans leur foyer et dans les lieux publics ; être victimes de violences physiques et sexuelles ou même d'assassinat est le lot de nombre d'entre elles.

Le contrôle sur les femmes s'exerce aussi bien au sein d'une même génération que d'une génération à une autre. Les hommes peuvent contrôler directement les femmes au sein d'une même génération, tandis que d'une génération à l'autre le contrôle masculin peut être indirect, les femmes plus âgées forçant les plus jeunes à l'obéissance. Les modes de contrôle sont plus ou moins rigoureux. Les pires aspects du contrôle sur la sexualité et la reproduction comprennent l'agression et la mutilation sexuelles ou même la mort pour une partie de la population féminine. Le contrôle d'une génération à l'autre fondé sur la mutilation et la mort se manifeste de diverses façons.

Il serait plus exact de qualifier l'infanticide de gynocide. Dans les sociétés pratiquant systématiquement l'infanticide, c'était presque toujours les nouveaux-nés femelles qui étaient exposés à ce danger[30]. Les ethnologues expliquent en général la pratique de l'infanticide par la nécessité de tenter de contrôler la fécondité des femmes à cause du manque de nourriture. Nous soutenons qu'il serait plus intéressant, et surtout plus valable, de rechercher la signification individuelle et particulière de l'infanticide en examinant l'ordre social qui en résulte. Les sociétés polyandriques, par exemple, où plusieurs hommes sont mariés ou ont des rapports sexuels avec une seule femme, ne sont pas directement comparables aux sociétés polygamiques où les hommes se disputent les femmes. Dans la société polyandrique, en effet, les femmes ne se disputent

29. Hamner, J., « Violence and the Social Control of Women » in Littlejohn, C. et al (Eds.) : *Power and the State*, London, Croom Helm, 1978. (Traduit dans *Questions féministes* n° 1.)
30. Piers, M. : *Infanticide*, New York, Norton, 1978.

pas les hommes – certaines s'en passent tandis que d'autres en ont plus d'un. Comme le reconnaît le biologiste Postgate, la polyandrie, lorsqu'elle est alliée à l'infanticide des filles, est un mode très strict de contrôle des hommes sur les femmes.

Dans la mesure où l'arrêt de croissance (lorsque l'enfant ne prend pas régulièrement du poids après sa naissance) est causé par la négligence des parents, on peut le considérer comme une forme moins spectaculaire d'infanticide. Et dans la mesure où cet arrêt de croissance est lié au sexe, il constitue une forme moins spectaculaire de « fémicide ». Une analyse de la mortalité infantile en fonction du sexe dans les pays possédant ce genre de statistiques serait nécessaire pour le vérifier. Dans des pays du Tiers Monde on trouve des cas de petites filles sous-alimentées et de petits garçons bien nourris, la nourriture dont dispose la famille étant réservée aux garçons. Dans notre propre société, la proportion des sexes a varié suivant les époques. Chez les moins de 60 ans, le nombre de femmes par rapport à celui des hommes est plus petit aujourd'hui qu'en 1851, tandis que chez les plus de 60 ans la proportion des femmes s'est élevée spectaculairement, ce qui est dû principalement à la mort prématurée des hommes par suite de maladies liées à l'habitude de fumer.

Nous savons que les hommes s'attaquent à l'appareil génital des femmes et contrôlent les femmes par l'agression sexuelle aussi bien dans les sociétés à Etat que dans les sociétés sans Etat[31]. On estime que 25 millions de femmes subissent encore aujourd'hui les mutilations sexuelles dites « circoncision » des femmes[32]. Celle-ci comprend diverses pratiques dont les principales sont la clitoridectomie et l'infibulation. La clitoridectomie comporte l'ablation du clitoris et des petites lèvres. En Occident, la clitoridectomie n'était répandue que chez une petite secte russe. Elle était cependant pratiquée couramment comme remède médical à l'excitation sexuelle des femmes, le dernier cas connu s'étant produit aux Etats-Unis dans les années 30.* Aujourd'hui, ce sont souvent des femmes qui font subir la clitoridectomie à des femmes adultes. L'infibulation des jeunes filles est effectuée par la mère ; elle comprend la clitoridectomie plus l'excision d'une partie des grandes lèvres. Les deux bords de la vulve sont ensuite refermés sur le vagin en laissant une petite ouverture à l'arrière pour permettre le passage de l'urine et du sang menstruel. Les femmes infibulées doivent se faire inciser pour permettre les rapports sexuels et une nouvelle incision est nécessaire lors de leur accouchement ; elles sont ensuite recousues. Les membres masculins de la profession médicale se rendent rarement compte des complications médicales qui en résultent et des terribles souffrances des femmes et des petites filles (de quatre à dix ans). Il n'existe pratiquement aucune recherche sur le sujet.

Ces pratiques sont largement répandues en Afrique, aussi bien dans les régions rurales que dans les villes. Les hommes les justifient ordinairement en disant qu'elles permettent de contrôler la sexualité des femmes et de s'assurer de leur virginité et de leur fidélité. Les femmes qui n'ont pas subi de mutilations génitales ne peuvent trouver

31. Webster, P., « The Politics of Rape in Primitive Society », *Michigan Discussions in Anthropology*, 1978.

32. Hoskin, F., « Female Circumcision and Fertility in Africa », *Women and Health*, Vol. 1, N° 6, November/December, 1976.

* Cf. « Onanisme avec troubles nerveux chez deux petites filles », par le Dr D. Zembaco, première publication 1882, réédité par Solin, Paris, en 1978. N.D.L.R.

de mari. Une autre « raison » invoquée en faveur de l'infibulation c'est qu'elle assure la fécondité, mais c'est le contraire qui est vrai. L'infibulation et la clitoridectomie sont cause de difficultés pour la mère comme pour l'enfant au moment de l'accouchement et entraînent par la suite des problèmes médicaux pour les femmes qui ne sont pas devenues stériles. Il serait faux de supposer que « les indigènes » sont trop stupides ou ignorants pour s'en rendre compte. Ils ne veulent pas admettre qu'ils le savent, ce qui est tout à fait différent.

Une autre mutilation permanente imposée aux femmes au cours de l'histoire était le bandage des pieds en Chine. Des milliards de femmes ont été affectées par cette coutume qui a duré un millier d'années. Elle avait également des connotations sexuelles, le bandage des pieds étant censé augmenter les replis du vagin de la femme, donc procurer à l'homme un plaisir accru[33]. La mère bandait les pieds de sa fille, resserrant de plus en plus les bandages qui maintenaient les doigts sous la plante des pieds jusqu'à ce que leur croissance soit arrêtée. Le pied parfait avait 7,5 centimètres de longueur et était lui-même cause d'excitation sexuelle. Et, bien sûr, il est plus facile de surveiller une femme estropiée, donc de contrôler ses capacités sexuelles et reproductrices.

Alors que nous n'avons pas connaissance de femmes ayant lutté avec succès contre la codification culturelle de l'agression physique des hommes à leur égard, nous savons quel rôle les femmes ont joué dans la perpétuation de ces coutumes sociales. C'était les mères et les grand-mères, par exemple, qui bandaient les pieds et qui continuent encore aujourd'hui à faire l'ablation des organes génitaux externes de leurs filles et de leurs petites-filles. Les femmes sont encore, comme elles l'ont toujours été, les agents du pouvoir individuel et social des hommes. Si la nécessité sociale et personnelle peut être considérée comme une explication importante de l'obéissance individuelle, elle ne suffit pas à expliquer l'origine de ces coutumes ; pas plus que ne le fait l'idéologie. Bien que cette question soit pénible à soulever, nous avons besoin de mieux comprendre comment on pourrait s'opposer à l'agression physique des femmes d'une génération donnée sur celles de la génération suivante. Lorsque la prédétermination du sexe deviendra une possibilité pour les femmes comme pour les hommes nous pourrons étudier cette question.

Certaines femmes, en particulier des féministes radicales, semblent convaincues que les hommes ont l'intention de nous éliminer en tant qu'espèce. Robin Morgan dit, par exemple :

> « La guerre au dehors, entre le pouvoir des femmes et celui des hommes, devient meurtrière ; ils essaient de nous tuer, littéralement, en esprit, par infiltration. ... Si tout ce qui est politique est uniquement affaire personnelle, alors les choses iront très mal pour celles de nous qui seront sur les barricades. Et si une femme n'est pas là au moment où le grand coup viendra – et ce moment approche – je me fous, moi, de savoir si elle est chez elle, au lit avec une femme, avec un homme ou avec ses propres doigts habiles. Si elle est au lit alors, il y en a qui seront dans leur cercueil. J'apprécierais qu'on se concentre là-dessus tout de suite, pas à ce moment-là... »[34].

33. Levy, H.S. : *Chinese Footbinding : The History of a Chinese Exotic Custom.* New York, W. Rawls, 1966.

34. Morgan, R., « *Lesbianism and Feminism : Synonyms or Contradictions ?* » article présenté à une conférence à Los Angeles, Cal. et publié in *Second Wave.*

L'entrée en nombre de plus en plus grand des transsexuels au M.L.F. américain est un autre exemple. Un article émet l'hypothèse que les transsexuels veulent participer à la définition et à la création de la culture féminine pour se préparer à se passer complètement des femmes. Si l'on pense que cette idée est paranoïaque, la citation suivante d'un transsexuel montre que le problème n'est pas entièrement faux :

> « Les femmes génétiques tombent en désuétude, c'est évident, et l'avenir appartient aux femmes transsexuelles. Nous le savons et certaines d'entre vous s'en doutent peut-être aussi. Tout ce qui vous reste c'est votre «aptitude» à mettre des enfants au monde et, dans un monde qui gémira d'avoir à nourrir six milliards de personnes en l'an 2000, c'est un atout négatif. »[35]

L'envie, la haine et la peur des hommes à l'égard des femmes sont dangereuses pour nous parce que les hommes possèdent le pouvoir social et posséderont bientôt la technologie nécessaires pour mettre en œuvre la « solution finale ». Bien sûr on aura recours à la rationalisation : ce sera bon pour les femmes d'être délivrées de la grossesse ; ce sera bon pour la société de ne comprendre que certaines catégories de gens. Un ordre de préférence sera attribué au sexe ainsi qu'à divers attributs physiques et capacités. Dans ce scénario, tout comme dans notre société actuelle, les femmes ne seront considérées nécessaires que pour élever les enfants, faire le ménage et procurer du plaisir sexuel aux hommes. Un nombre bien plus petit d'entre elles suffirait à la société. Ou alors, si on pouvait rendre les femmes plus passives et plus dépendantes, on pourrait créer une véritable classe d'esclaves où les hommes puiseraient à volonté. Lorsque les adultes seront produits par la chaîne de montage, les femmes ne serviront plus qu'à la satisfaction sexuelle des hommes, les travaux ménagers pouvant être réservés à une espèce de sous-hommes ou à des robots mécaniques. Et que les femmes ne s'imaginent pas qu'on les gardera toujours à cause des services sexuels qu'elles rendront puisque les transsexuels peuvent très bien jouer ce rôle.

Puisque le genre humain continuerait à se perpétuer, les femmes devraient-elles trouver un inconvénient à ne plus exister ? N'aurions-nous pas atteint l'apogée de notre rôle de « collaboratrices » ? Les femmes ne devraient-elles pas accepter le gynocide comme expression la plus haute de la féminité ? Si nos lectrices sentent s'élever en elles des objections à la pensée d'un tel dénouement, cela signifierait-il que les femmes sont un groupe distinct des hommes, un groupe qu'uniraient des idées de révolte ?

La résistance

Comment transformer ces pensées rebelles en rébellion ? Nous n'avons pas de réponse à offrir, mais nous aimerions proposer aux femmes de commencer à s'engager en s'informant de ce qui se passe. Nous avons besoin de scientifiques féministes pour tenir constamment les femmes au courant des progrès de la science et de la technologie. Il faut que plus de femmes du Mouvement fassent des sciences et de la technologie. Ce sont les entreprises pharmaceutiques qui transforment les découvertes scientifiques en technologies, qui effectuent les essais d'efficacité des produits, qui passent

35. *Sister*, New York, August-September, 1977.

des contrats avec des publicitaires chargés de « vendre » ces produits. Nous devons arracher la recherche scientifique et les progrès technologiques des mains des hommes.

Il nous faut raffiner notre analyse de l'Etat en tant que dépositaire du pouvoir des hommes. Il nous faut mieux comprendre les rapports entre la science, la technologie, l'Etat et le pouvoir masculin. Les femmes ont besoin de réseaux de femmes du Mouvement pour discuter, s'informer, trouver le moyen d'influer sur les décisions et, peut-être, pour s'infiltrer dans des laboratoires et des administrations clés, le Ministère de la Défense par exemple, comme techniciennes de laboratoire, secrétaires, ou même femmes de ménage, si elles ne peuvent devenir chercheuses ou accéder à de hautes fonctions gouvernementales. C'est souvent dans les diverses administrations que se décide le financement initial de projets de recherche et ce sont elles qui apposent le sceau de l'Etat pour homologuer les technologies mises au point.

La science de la reproduction fournit un moyen au contrôle absolu de la reproduction féminine. La science de la reproduction fournit un moyen à la solution finale de l'antagonisme entre les femmes et les hommes. En elles-mêmes ces techniques ne constituent pas nécessairement un moyen d'oppression des femmes ; l'oppression résulterait éventuellement de la signification sociale qu'on leur donnerait et de la façon dont elles seraient appliquées à la population. Avant d'avoir recours à la coercition, on commence par nous duper en nous faisant croire que tout cela est fait pour notre bien. Notre travail politique sur la reproduction doit commencer à prendre en considération toutes ces futures possibilités. Il ne suffit plus au Mouvement de Libération des Femmes de concentrer ses efforts en premier lieu sur l'avortement et ensuite sur des questions relatives à l'accouchement, faut-il accoucher chez soi ou à l'hôpital, par exemple. Le coup qui se prépare pour nous mettre hors de combat viendra d'une tout autre direction.

(Traduit de l'anglais
par Rosette Coryell.)

Jalna Hanmer and Pat Allen, « Reproductive Engineering – the final solution ? ».

What will be for women the consequences of technical innovations in reproduction engineering, from sperm banks to the ultimate manufacture of ready-made human beings, through fertilisation or even gestation in vitro *and sex predetermination ? Insofar as those innovations are not only wanted by men but are also in their hands, we may fear that they should be used for a greater control and manipulation of women and take from them any power on reproduction. It is also likely that in patriarchal society, if the sex of babies can be predeterminated, there will be more males than females : would this be the beginning of femicide ?*

A PROPOS DE : « LA SCIENCE DE LA REPRODUCTION... »

L'intérêt de l'information scientifique et la vigueur de la mise en garde, dans ce texte nous portent, ensemble, jusqu'aux conclusions des auteurs et nous assistons avec elles à notre inéluctable extermination. Pour peu qu'elle ne nous paraisse pas aussi inéluctable que cela nous sommes amenées à détecter la présence de quelques présupposés, non énoncés comme tels, qui nous paraissent contestables.

L'hypothèse d'une transformation des valeurs sociales dans le sens indiqué par cet article n'est pas sans fondement et il est à coup sûr nécessaire de pousser un cri d'alarme devant les possibilités de robotisation des êtres humains. De plus, l'apparition de nouvelles techniques, d'une véritable « science de la reproduction » dans un monde où la science et la technique sont aux mains des hommes a de quoi inquiéter particulièrement les femmes et appelle la vigilance quant aux motivations qui président à la mise en place de telle ou telle innovation. Il était donc important d'attirer notre attention sur ce nouveau secteur de manipulation possible de notre vie et de notre identité.

Ces manipulations possibles ne vont bien entendu pas s'effectuer au hasard, elles vont répondre à une finalité. Or, pour les auteurs, le but de la manœuvre serait de nous retirer la fonction de reproduction afin de pouvoir assouvir *« l'envie, la haine et la peur des hommes à l'égard des femmes »*. Il semble bien que nous tenions là l'hypothèse de travail implicite des auteurs avec laquelle nous ne pouvons être d'accord dans la mesure où « haine et peur » sont sorties du contexte *actuel* d'oppression des femmes : elles ne rendent pas compte d'un rapport social donné, d'un antagonisme d'intérêts ; leur côté immuable semble renvoyer à un fondement biologique de la guerre des sexes. Quant à l' « envie » des hommes pour notre fonction de gestation, on ne peut en faire le fondement de notre oppression ; ce n'est en tout cas pas démontrable. Et si elle l'était, les hommes nous ayant enlevé cette fonction, alors on ne voit plus pourquoi ils « désireraient » encore nous opprimer.

Si cette hypothèse n'est pas explicitée comme telle c'est peut-être qu'elle est responsable de certaines incohérences entre les différentes visions proposées du monde futur.

Ce monde futur, quel serait-il ? Dans le texte, deux images coexistent et d'une certaine façon se contredisent. Soit il s'agirait d'un « meilleur des mondes » où « les femmes ne serviront plus qu'à la satisfaction sexuelle des hommes, les travaux ménagers pouvant être réservés à une espèce de sous-hommes ou à des robots » et l'on est en droit de se demander alors si, la sexualité n'étant plus le point d'ancrage de l'exploitation des femmes comme reproductrices, elle pourrait être à elle seule le lieu d'une oppression et quel serait son intérêt ; et également pourquoi attribuer à des sous-hommes le travail ménager alors que l'Histoire montre qu'il est si pratique de le faire effectuer par les femmes ? En effet, par ailleurs, les auteurs envisagent cette possibilité : « Les femmes ne seront plus considérées nécessaires que pour élever les enfants, faire le ménage et procurer du plaisir sexuel aux hommes » : mais alors on se

demande bien quelle structure pourrait mieux que la famille assurer le maintien de ce statu quo et pourquoi on retirerait à la famille son fondement : la reproduction.

Si la gestation nous est retirée, ou s'il devait exister un système coercitif de limitation des naissances (par exemple avec des certificats selon le scénario évoqué), en quoi cela représente-t-il une moindre liberté pour les femmes que pour les hommes ? La masse des hommes non plus n'aurait pas de contrôle. Les auteurs de cet article ont tendance à définir les femmes dans leur fonction reproductrice en oubliant un peu, semble-t-il, que les hommes aussi reproduisent. Et elles ont tendance à faire de notre fonction reproductrice une sorte de privilège inné : notre fonction de reproduction est pourtant déjà contrôlée. Les hommes sont, dans les mœurs, les propriétaires des femmes et des enfants et nous sommes déjà « leur » matrice. Quant à la *vente* des femmes comme matrices cela existe déjà : d'une certaine façon, dans le mariage (entretien économique contre reproduction et travail domestique), et aussi dans le sens de l'article : on a relaté dans les journaux américains plusieurs cas de couples ou d'hommes ayant acheté la reproduction d'un enfant par une femme étrangère fécondée par le mari ou l'homme célibataire. S'il faut abolir la propriété des hommes sur les enfants, il faut également mettre en question l'appropriation des enfants en général et on ne peut pas non plus revendiquer la propriété des femmes sur leurs enfants.

Tous les moyens de contrôle de la reproduction mentionnés par les auteurs ont effectivement de quoi inquiéter sur le sort des libertés individuelles, mais on ne voit pas en quoi ce contrôle léserait plus les femmes que les hommes soumis au pouvoir d'une classe dirigeante technocratique. Les femmes n'auraient plus le pouvoir de pression que constitue le refus de procréer, mais ce pouvoir n'est utile que pour faire mettre en place un système social qui ne les enferme pas dans la fonction de reproductrices et qui permette l'égalité sociale et économique. Le fait de mettre des enfants au monde n'est pas un pouvoir en soi – comme nous pouvons le constater. Or, qu'en serait-il, dans cette société future, de la division du travail entre hommes et femmes ? C'est là le problème fondamental et ce que nous savons des techniques de reproduction qui commencent à se mettre en place ne nous indique pas quel est l'avenir des rapports économiques entre hommes et femmes. Si la lutte des femmes ne parvient pas à abolir les privilèges des hommes, les femmes continueraient à être subordonnées, mais pourquoi plus que maintenant avec l'avènement des bébés-éprouvettes ? Et si c'est une société de robots humains qui se prépare, il y aurait de telles possibilités de contrôle de tout le monde et de fabrication de groupes sociaux hyperspécialisés qu'il n'y aurait guère besoin des structures d'oppression raciste ou sexiste telles que nous les connaissons. Si, la famille étant supprimée, l'oppression des femmes subsistait dans le travail salarié, on ne voit pas bien pourquoi elle serait renforcée du fait de retirer la gestation aux femmes.

La menace la plus convaincante est sans doute celle de la prédétermination du sexe. Dans un contexte patriarcal, on ferait naître plus de garçons que de filles, et dans les pays où se pose le problème de la surpopulation, cela limiterait le nombre des naissances. Ce serait bien une forme de gynocide. Il faudrait cependant que les hommes y aient véritablement intérêt : on peut trouver d'autres formes de contraception, et il faudrait qu'ils aient intérêt à diminuer la main d'œuvre féminine, ce qui n'est

pas évident. Si le « gynocide » a existé, sous forme de massacre des sorcières, c'est parce que les sorcières subvertissaient l'ordre dominant contrôlé par l'Eglise, entraient en compétition avec le pouvoir médical des hommes et de plus pratiquaient l'avortement. La menace de gynocide doit être étayée d'un fondement matériel. Or toutes les innovations annoncées dans cet article supposent un tel changement de l'image des sexes et de leurs fonctions, et une telle transformation sociale générale qu'il est difficile d'extrapoler à partir des données actuelles sur ce que serait dans l'avenir le rapport des sexes. Il faut souligner aussi que l'idéologie actuelle est loin d'exprimer une volonté de supprimer les différences biologiques entre hommes et femmes, si commodes pour « naturaliser » notre oppression.

C.H. et E.L.

Script d'une bande vidéo réalisée par une Insoumise :
Ioana Wieder

« *Accouche !* »

AVEC ET POUR

France, Isabelle,
Jacqueline,
Maman, Myriam,
Renée, Zouc.

(Voix off) — *Que savons-nous de la maternité ? Nous avons été arrachées au sein de nos mères pour continuer l'espèce, dans un silence que nous ne rompons que pour crier, lorsque nous accouchons*

I. — T'es la femme qui arrive avec son gros ventre, qui commence à être affolée, avec ses douleurs enfin... A partir de ce moment-là, tu n'existes plus — tu n'existes en tant que... je veux dire en tant qu'objet qui va... objet, tu ne... tu n'existes plus, tu es intéressante donc parce que tu vas mettre cet enfant au monde, mais toi tu n'existes plus ; alors toutes tes pulsions, tous tes... tous tes sentiments sont absolument écrasés, et ça je l'ai ressenti quand je suis arrivée. Bon, deux bonnes femmes qui te soutiennent comme si t'allais aller en prison tu sais, ou... ou qu'on te... comme si on allait te pousser sur une espèce d'obscurité, tu sais — tu sais pas, tu sais vraiment pas. Bon, t'arrives, tu peux pas placer un mot, on te parle même pas : cette façon donc de te soutenir alors que t'en as pas du tout envie, tu peux très bien dans des moments où t'as pas de douleurs toi-même surveiller tes, tes réactions, mouvements... A partir du moment où tu mets les pieds dans la clinique.

> *Z.* — Vous voulez bien me répéter votre nom ? Oui... Vous m'avez dit : originaire de ? ORIGINAIRE DE ?... Vous avez des problèmes... Des problèmes de jeune fille ? Mmmm ? Non, ne vous agitez pas, répondez-moi ! Alors, qu'est-ce qui ne va pas ? Mmm ? Vous voulez pas me dire ? Mmm ? Faut tout dire à son médecin !

R. — Je suis arrivée puisque c'était... il était gynécologue, mais médecin traitant, en plus, de toutes les infirmières, de toutes les élèves infirmières. Je suis arrivée et il m'a dit : déshabillez-vous ! Mais je lui ai dit : vous ne savez même pas pourquoi je viens vous voir. Il dit : déshabillez-vous. Je lui dis : j'ai mal à la *gorge !* Il m'a dit : déshabillez-vous !
— Alors qu'est-ce t'as fait ?
— Je ne me suis pas déshabillée. Alors je lui dis : vous regardez pas ma gorge ? Il me dit non, puisque vous vous déshabillez pas ! Eh bien lui, je l'ai dénoncé, je m'en fous... Il y avait même un médecin qui n'était pas un gynécologue accoucheur, qui n'était rien du tout, qui était simplement otorhinolaryngologiste, il a été évacué de Dakar : à chaque fois qu'il endormait pour les amygdales, il dépucelait une fille

Z. — Vous descendez votre culotte s'il vous plaît !

R. — La petite fille a les jambes écartées bien sûr, elle est en position n'est-ce pas, comme si... de l'accouchement d'ailleurs, et on... il y en a une autre qui est à côté de la matrone qui a un petit charbon de bois comme il y a en Afrique, hein, et au moment où elle lance le charbon de bois le tam-tam tape, la matrone attrape le clitoris et avec son couteau avant que le charbon de bois ne tombe, touche le sol, elle a coupé le clitoris

Z. — Vous descendez vot, vous descendez... oui, montez la chemise. Montez, oui. Vous être réglée normalement ? VOUS ETES RÉGLÉE NORMALEMENT ? Comment vous savez pas ? Faut noter, c'est très important

R. — Ça se passe chez les Peuls, et on recoud... on recoud le vagin, c'est-à-dire l'entrée du vagin est recousue, et c'est le sang qui va colmater tout ça. Et au moment où cette jeune fille va se marier, cette matrone devra ouvrir la veille pour qu'elle soit... dévergée par son mari

Z. — Venez, je vais vous examiner... Vous montez bien au centre, allongez-vous bien à plat. Non, montez encore un petit peu. A plat. Montez. A plat. Oui... Ça fait mal là quand je touche ? Oui ? Et là ? Non vous restez bien à plat, vous bougez pas

I. — Alors le rôle du médecin, c'était très... très marrant d'ailleurs, parce que le médecin est venu voir à un moment donné, avant que j'accouche en fait, mais quand j'étais sur la table de travail, où, où j'en étais, dans mon travail
— Pendant une contraction ?
— Pendant une contraction, c'est ça — ne me regardant pas, j'étais vraiment... l'objet, c'est vraiment ça, c'est le mot, l'objet ; ne me regardant absolument pas, hop, moi jambes en l'air, attachée, déjà position très... vraiment je trouve dégueulasse

J. — Jusqu'à présent les gens qui étudient, qui possèdent le savoir et par conséquent le pouvoir, ce sont des accoucheurs, et dans la majorité, ce sont des hommes... Par

conséquent, je ne... je ne leur fais pas un procès d'intention au départ, mais je dis que leur condition d'hommes ne peut pas les amener à sentir ce que représente l'accouchement comme une femme peut sentir l'accouchement.

(Une femme qui accouche) — A-a-aïe... J'ai mal

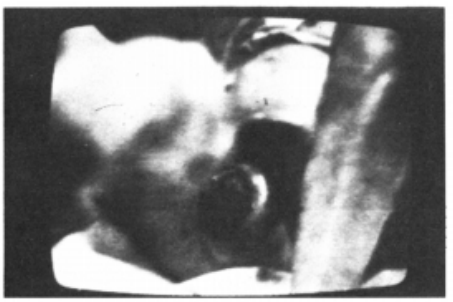

F. — Je ne l'ai jamais vu auparavant, c'était un dimanche, ça devait être un médecin de garde qui était là, et il lui a dit : il faut... — je me rappelle toujours de cette phrase : il faut de suite l'amener en salle d'opération, on va lui faire une césarienne. Et moi je crois à cet instant j'ai dit non, je veux pas une césarienne, parce que je pensais que j'avais tellement l'impression d'accoucher normalement, et puis j'avais tellement souffert toute la journée que je me disais : bon alors j'ai souffert... il faut que vraiment... qu'on me fasse une césarienne avec tout ce que j'ai passé

I. — Et puis tu as en plus ce règne mâle... bon moi j'ai été, d'accord, accouchée par cette sage-femme... enfin je sentais que le règne du mâle était là et que le dieu tout-puissant, le docteur de toutes façons c'était quand même l'accoucheur était là, et... c'est lui qui supervisait tout, qui... qui donnait quand même ses ordres et... Et j'avais pas envie en fin de compte que le père de l'enfant soit aussi complice de l'accoucheur

(Voix off) — ***Et puis il y avait d'autres visages.*** *Les visages des nations,*

Des gouvernements, des parlements, des sociétés,
Les visages sans visage des hommes importants.
Ce sont ces hommes qui me gênent.
Ils sont si jaloux de tout ce qui n'est pas plat !...
Ils veulent que le monde entier soit plat parce qu'ils le sont, Eux.

F. — Alors après dans l'après-midi j'ai souffert le martyre. Parce qu'alors là les contractions venaient et je ne pouvais pas accoucher. Puis on me laissait sur une table vraiment dure je sais pas si c'était du fer ou une table je sais pas quoi... Là alors là les douleurs ont commencé c'était terrible

I. — On m'a on m'a on m'a on m'a vraiment manipulée. Bon on m'a imposé la position, on m'a foutue comme ça... tu n'existes pas, tu... tu vas mettre un enfant au monde : très bien et c'est tout. Mais toi ta personne si tu souffres s'il y a quelque chose qui ne va pas... Tous les gens qui travaillent là ont vu des milliers d'accouchements, tu es... tu es dans le cas de milliers d'accouchements, tu n'existes pas en tant qu'individu, en tant que femme, pas du tout. T'existes vraiment comme, bon ben l'utérus le vagin qui s'écarte, qui s'écartèle et qui va laisser passer l'enfant et ça se termine

Isabelle

J. — Chaque fois que je me suis mise en position gynécologique pour me faire examiner, j'ai... j'ai éprouvé un sentiment d'infériorité épouvantable. On a l'impression d'être à la merci des gens qui sont là. On est... on est démunie, et je n'aime pas du tout la position gynécologique. L'autre jour j'en discutais justement avec des sages-femmes et des anesthésistes, et nous disions qu'au fond le fait, si on pensait... si... si on repensait la position gynécologique, on... on proposerait plutôt aux femmes de s'accroupir... ça serait peut-être pas plus mal ; parce qu'en réalité c'est une position qui est pas tellement confortable, ni pour pousser, ni par rapport à la pesanteur... Couchée, les jambes écartées... et attachée. Non, c'est une position qu'il faudra probablement... C'est une position de torture... où on a l'impression d'être à la merci des gens, démunie. Moi je l'ai éprouvée, cette sensation, personnellement

I. — J'exigerais une position — position justement d'une... d'un récit d'une des femmes, d'une de mes amies qui est marocaine, qui disait que chez elle, justement, au Maroc, elle accouchait assise, qu'elle avait donc toutes ses amies femmes autour d'elle, qu'elle voulait pas d'hommes... c'est marrant, parce que moi j'ai eu aussi... je ne voulais pas de Jean Gabriel, je m'en foutais donc que Jean Gabriel ne soit pas là... J'ai refusé, tu vois, de... que le père du bébé assiste comme ça et soit avec le médecin, donc voie mon... mon vagin ensanglanté et poff le gosse qui sort..., joue déjà le rôle du futur père avec, comment dirais-je un échange avec le médecin... Je me sentais violée, violée dans ma pudeur, exposée à tous ces mâles qui donc évoluaient autour de moi

M. — Enfin moi j'ai préféré que ça s'est passé dans la nuit parce qu'il y avait moins de monde. Quand ça se passe vers midi, enfin dans la journée, il y a tous les internes qui sont là, ils sont au moins dix, des infirmières et tout ça... Quand même c'est pas pratique. Moi je préfère mieux que ça soit passé dans la nuit

(Voix off) – *Me voilà montagne parmi les femmes-montagnes.*

Les médecins vont parmi nous comme si notre grosseur
Epouvantait l'esprit. Ils sourient, comme des imbéciles.
Ils sont à blâmer pour ce que je suis, et ils le savent !
Ils portent leur platitude comme une sorte de santé.
Et s'ils avaient eu la même surprise que moi,
Ils en seraient devenus fous.

M. – A un certain moment, vraiment c'était vraiment vraiment dur... Ça commençait à être dur alors moi je gémissais quand ça arrivait, alors elle m'a dit : non il faudrait pas gémir comme ça, il faudra respirer ; est-ce que vous n'avez pas fait l'accouchement sans douleur ? J'ai dit non. Elle m'a dit bien, je vais vous dire qu'est-ce qu'il faudra faire. Quand vous voyez que ça arrive, il faut faire comme ça... alors j'essayais de faire ça mais vraiment quand c'était trop dur moi j'y arrivais pas, je criais, y a que ça qui me soulageait. Elle disait toujours faut pas crier, faut pas crier mais je pouvais pas faire autrement

J. – Pour ma part j'avais vraiment cru à l'accouchement sans douleur. Quand tu vois

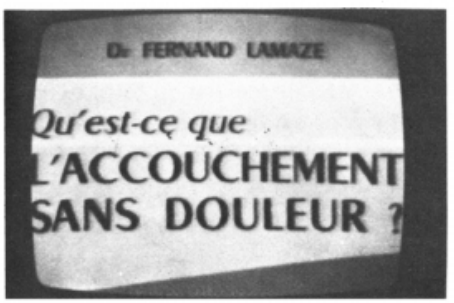

je préparais les femmes au début, quand j'ai été initiée à la méthode, j'y croyais vraiment ferme ferme, j'étais convaincue tu vois ; en plus à cette époque-là c'était un petit peu si tu veux, je veux pas rentrer dans... être méchante et dire, bon c'était un p'tit peu comme le parti communiste... C'est vrai c'était un p'tit peu ça, parce que comme ils développaient leur méthode et qu'ils la lançaient, ils vous... quand tu, tu t'amenais comme sage... comme élève sage-femme pour l'apprendre, ils te disaient : vraiment c'est formidable, il y a pas de problème, les contractions utérines ne sont pas douloureuses... c'est un dogme

(Solo de femme) *Poussez, poussez l'escarpolette*
Poussez pour mieux recommencer
Si ça me tourne un peu la tête
Tant pis je veux recommencer (bis)

(Duo homme-femme)

Poussons poussons l'escarpolette
Poussons pour mieux recommencer
Si ça me tourne un peu la tête
Tant pis je veux recommencer (bis)

F. — J'avais une sage-femme que à la place de m'ausculter elle me faisait écouter les disques pour... pour me faire faire l'accouchement sans douleur

J. — Je me souviens que la monitrice qui m'avait fait le coup m'avait dit : de toutes façons, contractez un muscle, vous verrez, est-ce que vous avez mal ? non. Alors moi l'image m'était restée : je contractais un muscle, et, mon utérus se contractant, c'était ça. Alors le jour où moi j'ai eu une contraction utérine pour la première fois, j'ai dit : mais c'est pas possible, j'ai dit à mes collègues qui étaient autour de moi : ça n'est pas vrai ; c'est pas une vraie contraction que j'ai, j'ai une contracture moi, j'ai dit moi j'ai une contracture — elles m'ont dit mais pas du tout Jacqueline, pas du tout, tu n'as pas une contracture, c'est une contraction, une vraie contraction, elle est bonne. J'dis mais c'est pas possible, ça me fait mal, ça me fait mal ; et je me suis mise à hurler... je t'assure j'ai eu vraiment mal. Et j'ai demandé une analgésie — bon, c'était une analgésie intra-veineuse qui te... tu n'étais pas consciente, mais tu pouvais pousser — ce qui m'est arrivé d'ailleurs. J'ai eu mon analgésie et j'ai poussé
— A partir du moment où on t'a fait cette piqûre ?
— J'ai rien senti, j'ai pas été consciente

(Voix off) — *Pendant toute la durée de l'accouchement, elle n'a pas cessé de pousser une sorte de gémissement inhumain... Je ne sais trop pourquoi, la tête du bébé s'est coincée, et le docteur a expliqué qu'il fallait inciser... Plus tard, il a expliqué que la femme était droguée, qu'elle ne se souviendrait pas qu'elle avait tant souffert, que lorsqu'elle jurait ou grognait, elle n'était pas vraiment consciente de ce qu'elle faisait, qu'elle était dans un demi-sommeil. J'ai pensé que c'était bien un genre de drogue qu'un homme pouvait inventer. Voilà une femme qui endurait le martyre, manifesment consciente de chaque souffrance, sinon elle ne gémirait pas. Et elle retournerait chez elle pour mettre un nouveau bébé en route, parce que cette drogue lui ferait oublier la torture.*

F. — Mais avant qu'on me la fasse la césarienne, ça... là ça a été très très douloureux, parce que j'avais les contractions qui étaient très très fortes, j'avais je vous dis la cystite qu'on m'a badigeonnée que j'étais pas encore endormie... Je disais au docteur : mais endormez-moi, après vous me le ferez. Non, il voulait faire tout en même temps, et l'autre qui arrivait pas à me trouver les veines pour me faire les piqûres... Alors vous voyez dans quel état que j'étais. J'étais vraiment... enfin je criais, je savais plus que... Et il y avait deux bonnes sœurs derrière moi qui me disaient : mais taisez-vous, attendez, elles me mettaient le masque pour que je me... je cesse de crier

> *Z.* — Alors vous restez bien à plat, vous bougez pas. Restez tranquille. C'est beaucoup plus douloureux là ? non, je vous demande : c'est beaucoup plus douloureux là ? Oui ? Là ou là ? J'ai une aiguille dans la main, je vais vous piquer je vais vous toucher, vous direz : piquer-toucher ça fait pas mal. Qu'est-c'que j'fais là ? Qu'est-ce que je fais ? Qu'est-ce que j'ai fait ? Oui, ben dites le plus fort hein

I. — Quand je suis arrivée dans la maternité, évidemment, première chose que j'entends : des cris de femmes qui certainement étaient en salle de travail et devaient dans ces contractions... allaient accoucher. Et une sage-femme, parce que le médecin était pas là, donc c'était la sage-femme qui accouchait, qui l'engueulait — mais vraiment. En lui disant mais vous avez pas honte de crier, c'est une chose tout à fait normale, toutes les femmes sont passées par là, mais taisez-vous ! Et j'ai tellement si tu veux été marquée par... tu vois... cette entrée quoi, que je me suis efforcée de ne pas crier. J'ai dit je veux pas crier, pour pas en plus... Moi j'ai accouché donc dans la journée, j'avais le médecin sur le dos, alors je me suis dit : avec ce crétin-là, je vais vraiment éviter de crier. Et en fait je me suis évité de crier, parce que si j'avais pu, j'aurais crié. Alors je gémissais de faibles gémissements, je ne voulais pas crier, et je me suis, vraiment, tu vois, empêchée. Vraiment.

J. — L'astuce de la psycho-prophylaxie en accouchement, en obstétrique, est de remplacer le cri par la respiration. J'appelle ça demander aux femmes de l'héroïsme, c'est la solitude de la parturiente de fond... Mais Lamaze, je l'ai moi chez moi — de toutes façons, c'est dépassé. Je suis désolée, Lamaze a fait un grand travail en France, mais c'est dépassé. Pavlov, c'est fini, on peut pas... on peut pas considérer qu'on puisse appliquer à une femme les méthodes de conditionnement du petit chien, les femmes ne sont pas des petits chiens... Quand elles accouchaient, on regardait comment elles se comportaient, et on notait... et on les notait. Il y a des maternités où on le fait encore... dans Paris on le fait

M. — Moi je disais à ma belle-sœur, je vais pas crier quand je vais y aller, parce que je vois y en a des gens qui crient, parce que j'entendais des gens qui criaient quand ils allaient... Moi je disais : je sais pas moi, ça fait pas tellement si mal que ça, je dis moi je

vais pas crier, je vais tenir, je vais pas crier. Mais alors là, je pouvais pas, vraiment je pouvais pas, j'étais forcée... Et quand je criais, je sentais vraiment que ça... ça pouvait dégager plus facilement, que j'avais moins mal

(Solo) *... pour mieux recommencer*
Si ça me tourne un peu la tête
Tant pis je veux recommencer
(Duo) *Poussons, poussons l'escarpolette*
etc...

(Voix off. L'accoucheur) — *Une force irrésistible, démesurée, démente, s'empare de l'enfant... La prison devient folle et semble vouloir la fin du prisonnier... Les murs se serrent encore : cette force, ce monstre aveugle qui le broie, qui le pousse au dehors, ce mur aveugle, obtus, qui le retient, qui l'empêche de passer, ce ne sont qu'une seule et même chose : c'est la Mère, toujours elle ; elle est folle, c'est elle qu'il faut tuer, puisque c'est elle qui se dresse entre l'enfant et la vie... Le monstre l'enfonce encore, et raffinement de cruauté, non content de l'écraser, le tord*

J. — Moi y a une chose qui me choque, c'est qu'il raconte que maintenant les femmes accouchent sans douleur ! Je considère que ce n'est pas vrai. Même quand les femmes respirent avec l'accouchement psycho-prophylactique, je pense que c'est faux. Je pense que c'est... Un homme n'a pas à dire : les femmes accouchent sans douleur. Il n'a pas d'utérus, il n'a pas senti ce que c'est qu'une contraction

(Duo) *Tant pis je veux recommencer, etc...*

F. — Elle m'a dit, bon ben tel jour vous rentrerez en clinique. Mais seulement j'étais pas encore prête, il me semble que c'était pas tellement le moment. Mais enfin elle a voulu que je rentre parce que... la sage-femme devait partir ensuite en... en vacances. Alors elle voulait m'expédier, elle voulait que j'accouche tel jour, comme ça après elle pouvait partir tel jour tranquillement en vacances. Le 31 octobre, à 7 h du soir — je suis rentrée le 30 octobre à la clinique, et le 31 octobre au soir j'ai accouché, mais alors dans des souffrances atroces

I. — Là vraiment j'étais épuisée, j'avais l'impression que j'allais mourir, c'est affreux comme.. l'impression vers la fin a été affreuse pour moi. J'avais l'impression que je m'épuisais, que je respirais plus, que j'allais vraiment mourir : c'était la première fois que j'ai eu cette impression de mourir, et j'avais très mal, j'en avais vraiment marre marre marre... j'étais presque en dépression

M. — De temps en temps elle vient pour m'examiner, je suis toujours là, toute seule... les contractions ça devient de plus en plus fort... Je hurle parce que vraiment je ne pensais pas que c'était comme ça, puis ça me fait mal... vraiment, je croyais que j'allais mourir, je croyais que ça n'allait pas se terminer. De 7 h et demi... vers 8 h un quart, ils sont venus, ils m'ont attaché les pieds sur deux petites barres là... après ils sont venus, ils m'ont rasée... puis ils étaient là à tourner autour de moi. Mais vraiment j'avais tellement mal que je dis aux sages-femmes : mais je sais pas, faites quelque chose parce que vraiment moi je sens que je vais mourir, je vais pas y arriver, faites quelque chose, si vous voulez vous n'avez qu'à couper mon ventre, faites-moi une césarienne, faites quèqu'chose... Alors elle m'a dit bon, je ne peux rien faire, juste je vais essayer d'activer ça pour vous, je vais vous faire une in[per] fusion... Mais elle est marrante parce qu'elle me disait toujours, ne poussez pas, madame, ne poussez pas ! et... ça venait tout seul... j'essayais de retenir mais moi j'arrivais pas parce que ça y allait tout seul ; si bien que elle elle était pas encore prête, que elle disait voilà ! voilà ! ça y est, on le voit qui arrive... alors elle court, elle va chercher son tablier, tout de suite elle s'y met. Bon, je sentais que j'avais un petit peu moins mal. Je disais peut-être que c'est fini. Mais c'était pas fini parce que la tête, la tête était déjà bien passée, mais il y avait les épaules, alors là, c'est là où j'ai dérouillé... C'est là où j'ai eu une déchirure

Myriam

(Voix off) — *Je me fends comme le monde.*

Cette obscurité,
Cette rafale d'obscurité. Je croise mes mains sur une montagne.
L'air est pesant. Pesant de mon travail.
On m'utilise. On me manipule.
Mes yeux sont oppressés par le noir.
Je ne vois rien.

M. — Si bien à un certain moment elle est venue à côté de moi, alors je me suis accrochée à elle : elle est restée là, elle n'a rien dit... elle me dit : ne me griffez pas, ne

me griffez pas ! mais elle est restée sur place, sans rien faire, elle s'est pas débattue, rien du tout : ne me griffez pas, ne me griffez pas ! Ah, mais je me suis agrippée à elle, dis-donc... Vraiment c'était la catastrophe hein... Enfin c'est terminé tout ça

J. — Et quand j'ai eu l'expulsion, que je n'avais pas sentie la première fois — je retrouvais ma contraction, je respirais vite vite en me disant ouh lalalala, et puis c'est allé beaucoup plus vite, c'était un deuxième... j'ai eu un travail en deux heures, alors que pour le premier j'ai eu le travail en huit heures, bon ; oui, il m'a fallu huit heures de travail — et là, c'était un travail en deux heures ; mais au moment de l'expulsion, quand j'ai eu la tête sur le périnée, j'ai dit : mais c'est pas vrai, c'est pas vrai ! Je vais éclater ! C'est pas possible, c'est horrible ! Ça a duré quelques secondes tu me diras, hein, peut-être une minute ou deux... Mais j'ai dit mais c'est pas possible de sentir ça. Je me suis dit mais c'est pas vrai, c'est horrible ! Je me souviens de ça comme quelque chose d'absolument abominable. Je me suis dit moi, il faut pas tenir compte de ce que je ressens pour la bonne raison qu'en tant que sage-femme j'avais été à l'extérieur, si tu veux, professionnelle d'un dégagement d'une tête, hein, et je me trouvais moi dans la situation d'une femme qui accouchait et je ressentais ce qu'elle ressentait ; mais jusqu'à présent, je la ressen... je la vivais, cette situation, en technicienne. Ah moi, pour moi, j'ai eu une situation, pas de mourir, hein, parce que par exemple quand tu t'évanouis, t'as l'impression que tu vas mourir. Mais éclater, c'est... c'est pire que mourir, parce que quand tu as l'impression... quand tu meurs, je suis peut-être extrêmement pessimiste là et peut-être que je vais faire peur aux femmes, mais éclater pour moi c'était comme si on me faisait éclater en morceaux... Ça n'était pas une angoisse, c'était une sensation... Je ne me souviens jamais avoir tant vécu physiquement qu'à ce moment-là

Jacqueline

(Voix off) — *Malheureusement pour les femmes, la maternité démolit leur corps, et peut difficilement être qualifiée de saine. La grossesse et l'accouchement distendent et déchirent les formes corporelles naturelles des femmes, par opposition aux mères. De sorte qu'il est difficile de prétendre que les corps des femmes sont précisément faits pour la maternité. Des estimations dignes de foi indiquent qu'aux Etats-Unis l'indice de mortalité des mères est de 29,1 pour mille. L'indice de mortalité féminine en 1966 était de 8,1 pour mille. La maternité fait plus que tripler le risque de mort pour la femme moyenne durant les périodes de grossesse. L'indice de mortalité des mères dans le monde entier*

femmes

en 1966 atteignait au moins le double de celui des Etats-Unis, ce qui veut dire que la femme moyenne multiplie par six ses risques de mort lorsqu'elle est enceinte (chiffres cités par l'ONU). Il n'est dans le monde nulle autre activité légalisée, à l'exception de la guerre, qui ait un indice de mortalité aussi élevé. Il est intéressant, bien que refroidissant, de constater que l'indice de mortalité des mères n'est pratiquement jamais rendu public, alors que l'indice de mortalité des enfants est souvent cité. Encore une autre preuve du peu de valeur accordée aux femmes.

F. — Je te dis, après que j'ai accouché, je me suis réveillée, je crois que j'avais 40 de fièvre... On devait pas me faire lever le lendemain comme ça avec la fièvre ! Enfin, on m'a fait lever, la sage-femme m'a dit : ah oui, il faut que vous vous leviez parce que on a peur des phlébites... il faut qu'une... maintenant une femme qui a accouché se lève le lendemain. Alors on m'a fait lever, et je suis tombée, de suite, évanouie, sur la... par terre... de suite je suis tombée... Après une césarienne, un accouchement si terrible, on n'aurait pas dû me faire lever de suite comme ça. Bon, enfin, on m'a fait lever, et la sage-femme, vous savez pas qu'est-ce qu'elle m'a dit ? Elle m'a dit : vous devez avoir des crises de paludisme ! J'ai dit mais où j'ai pris ça ? Je peux pas avoir pris ça ! J'en ai jamais eu auparavant ! Je peux pas avoir des crises de paludisme de suite comme ça après un accouchement ! Si si si vous deviez avoir quelque chose comme ça auparavant... Et puis la fièvre n'a jamais baissé...

France

(Chant) — *... si ça me tourne un peu la tête,*
Tant pis je veux recommencer... (bis)

F. — ... la fièvre a duré 17 jours, on me faisait des prises de sang et tout, mais alors c'est pas ça, c'est que pendant 10 jours, parce que ma belle-mère après ne m'a jamais plus quittée, pendant 17 jours elle a resté toutes les nuits avec moi. Et je peux vous dire que pendant 17 jours, aucune infirmière n'est venue dans la nuit me voir. Si c'était pas de ma belle-mère, ben peut-être je serais morte. Parce que je grelottais la nuit, j'avais la fièvre, j'étais vraiment pas bien... On m'avait jamais nettoyé la plaie, au bout de 17 jours la plaie s'était infectée, automatiquement. Ils m'ont enlevé le pansement... Je te dis c'est impensable ce que j'ai souffert. Je te dis moi tu sais les enfants je... je les aime bien mais je n'en veux plus à cause de ça... parce que vraiment, enfin il y a des femmes qui ont souffert, mais comme moi je crois que... j'ai gardé un très mauvais souvenir

I. — Et j'entendais : coupez-la ! ce qui m'a beaucoup plu d'ailleurs, et bref la bonne femme carrément avec ses ciseaux est arrivée et puis a fait des entailles dans la chair... je sentais la... surtout le bruit des ciseaux

J. — Si tu veux, il y a il y a un certain nombre de médecins qui le font parce que souvent ils savent pas faire un dégagement : c'est beaucoup plus facile. N'importe qui, tu saurais faire un accouchement en coupant, tu comprends. Elles n'aiment pas tellement faire des épisiotomies les sages-femmes, elles sont conscientes... parce que les épisiotomies c'est très bien mais aussi c'est une source plus tard souvent de dyspareunie, c'est-à-dire... de douleur au moment des rapports sexuels

R. — Et c'est pour ça que ça se pose ce problème de l'accouchement puisqu'elles se marient très jeunes ces filles, 14/15 ans, elles tombent enceintes, et au moment de l'accouchement il y a toujours la déchirure : au lieu que la déchirure se fasse vers le bas, elle se fait vers le haut, alors on a beaucoup de fistules de ce côté-là... J'avais un service en Afrique qui avait 40 malades qui accouchaient en brousse, souvent debout attachées à un baobab d'ailleurs, et qui accouchaient comme ça et qui faisaient des fistules vésico-vaginales, 18 ans, 19 ans, et on pouvait jamais récupérer

M. — Si j'ai un petit peu mal à marcher... Mais je pense que moi j'arrivais même pas à faire monter mes jambes pour mettre mes chaussures, pour mettre mes collants, rien du tout... mais là je commence à mettre... enfin je peux pas rester longtemps debout... Oui à la droite, ça fait plus mal à la droite... Déjà dès qu'ils m'avaient mis sur la table de travail, eh bien j'avais du mal, tout de suite quand ils m'ont mis là je savais pas rester alors avec mes jambes vraiment... d'un côté ça pouvait y aller mais de l'autre côté, de la droite déjà ça me faisait très mal : parce que la sage-femme elle me disait de descendre sur la table, je disais j'arrivais pas... mais elle croyait que c'était de la blague, que vraiment j'étais tellement sans courage... alors elle me dit : mais je vais pas arriver à vous accoucher comme ça, madame. Je dis mais j'arrive pas à descendre, j'ai très mal, j'arrive pas à descendre. Alors comme il y avait une fille, une antillaise qui était là, elle est venue, elle m'a aidée à descendre... Il paraît que c'était déjà ouvert là, l'élargissement du bassin s'était déjà fait depuis pendant ma grossesse

R. — Et j'ai vu moi une sage-femme faire une expression utérine chez une femme qui avait 17 ans et cette femme a fait après une déchirure utérine... Il a fallu l'hystérectomiser ; alors qu'elle saignait depuis un certain temps, et tout le monde était en train de boire le porto ou de bouffer à côté

I. — J'étais comme ça encore avec les jambes plus ou moins écartées, et le médecin sentant mon sang, parce qu'il fallait peut-être qu'il le sente, j'en sais rien... mais la façon dont ça avait été fait m'avait... m'avait écœurée... cette façon de renifler, dédaigneusement tu sais comme ça : sang impeccable tout va très bien, et de me rabattre la couverture sur moi, me laissant encore dans ma rage. Ça ce médecin vraiment, si je pouvais lui casser la gueule

R. — Moi j'ai une stérilité. J'ai subi donc pendant huit ans j'ai subi des examens. Ils m'ont dilaté avec des bougies de Legard, A VIF. Je suis restée plus de 2 heures à hurler sur une table... c'est des bougies en fer numéro 12, ils ont été jusqu'au numéro 16 pour me dilater pour pouvoir passer la sonde ! alors ils me dilataient c'était comme si j'avais,

j'avais des contractions utérines et ça me dilatait mon col... ils m'ont commencé par le 12 jusqu'au numéro 16. Et je suis restée pendant plus d'une heure et moi j'étais en train de hurler et eux ils étaient entrés, ils m'avaient attachée et tout... il étaient en train de parler parce que comme moi je me débattais et que j'avais griffé un assistant qui d'ailleurs jusqu'à présent garde la marque sur le visage parce que j'avais les ongles longs et tout ça... et que je hurle, alors qu'ils auraient pu me le faire sous anesthésie ! Bon, alors en plus de ça eux ils prennent... ils ont pris la pince de Museux, d'abord qu'ils m'ont bien agrippée, ils m'ont mis les bougies, ils m'ont laissée là comme ça pendant plus d'une heure à changer, ils enlevaient, ils en remettaient une autre

Renée

I. — Le gosse avait une touche terrible, vraiment terrible, il s'est mis à brailler parce qu'il braillait pas tout de suite je sais pas quoi... Il est arrivé pomponné et langé enfin bichonné parfumé, il avait vraiment une gueule incroyable, il avait une tête terrible toute en longueur, en pain de sucre, ce qu'on appelle le pain de sucre, tu vois, vraiment... avec plein de touffes de cheveux, je me souviens, il avait plein de cheveux. Mais il était pas, il était tout violacé, enfin il avait... l'accouchement, la sortie avait quand même été très difficile... ça avait été assez long alors il avait été assez meurtri. Et elle m'a dit d'un air attendri... alors elle me l'a mis dans les bras comme ça, moi poff j'étais complètement épuisée, et elle me dit : regardez le joli bébé que vous avez, madame, un beau bébé de 3 kilos 8. Je dis mais qu'est-ce qu'il est moche !

R. — Puis après je me suis mariée, j'ai donc continé à me soigner parce que je voulais à tout prix avoir un enfant. J'ai donc resubi encore parce que mes radios, on trouvait qu'elles dataient de trop longtemps, j'ai donc resubi encore une autre hystéro salpingo... toujours pareil... J'ai souffert autant parce que je suis tellement nerveuse, j'ai contracté tellement mes trompes que le gynécologue même a appelé un autre gynécologue pour lui montrer ce que c'était... puisqu'il y avait la radio qui se faisait, c'était télévisé, pour montrer qu'au moment où je respirais plus j'avais les spasmes du col

(Voix off) — *Comment, sorties de la torture, vivons-nous notre rapport avec l'enfant que nous avons mis au monde ? Est-il à nous ? Qu'est-ce que ça veut dire « mon enfant » ?*

M. — Quand il l'ont emmené, pour moi c'est si drôle... quand je l'ai regardé comme ça avec un air... je l'ai regardé mais je l'ai même pas embrassé... Je l'ai pas embrassé... il y a que le lendemain vraiment je dis : mais j'ai pas encore embrassé mon fils, j'ai été l'embrasser. Parce que vraiment j'ai eu tellement mal que sur l'effet je sais pas... j'ai pas pu réagir... pour dire que j'étais joyeuse et tout ça... je sais pas, je me suis dit,

je... enfin je suis délivrée et puis... c'est tout... c'était égal, j'avais pas de réaction, rien du tout

(Voix) — *Etant une femme incomplète, l'homme dépense sa vie à tenter de se compléter, de devenir une femme.*

(L'accoucheur. Voix off) — *Bien des mères ne savent pas toucher leur bébé. Quelque chose les arrête. Une inhibition, très profonde. Il est sorti d'une région du corps qu'on est censé ignorer, qu'on ne regarde pas, qu'on ne montre pas, qu'on ne touche pas, bref qui ne devrait pas exister. Ne l'appelle-t-on pas, cette zone d'où vient l'enfant, la zone honteuse ? Quelque chose est sorti de par là : quelque chose de chaud, de gluant, et c'est cela qu'il faut toucher ! Le vieux réflexe joue : pas touche, pas beau. Toucher cela, impossible. Comment, du reste, porter la main sur ce qui vient du dedans, de son propre ventre, sur ses propres entrailles ? La femme reste paralysée. Aussi bien faut-il lui prendre les mains et les poser sur son ventre. La résistance est nettement perceptible, mais, une fois vaincue, une fois le pas franchi, ce qu'éprouve la femme est extraordinaire...*

(Voix) — *La proclamation mâle que les femmes sont comblées à travers la maternité et la sexualité reflète ce que les hommes pensent qu'ils trouveraient épanouissant s'ils étaient des femmes.*

J. — A l'heure actuelle je considère que c'est la fin de notre métier. Je crois que c'est la fin parce qu'ils ont tendance à vouloir nous remplacer par des médecins. Ainsi actuellement il y a ce qu'on appelle des C.E.S., c'est-à-dire des étudiants qui font une spécialité d'accouchement qui viennent de plus en plus faire des stages, et par exemple je prends la garde avec un C.E.S.

> *Z.* — Hein... hein ah ça j'ai dit tout de suite j'ai dit si on se marie c'est bien pour avoir des gosses

J. — Ce n'est pas drôle pour quelqu'un dont c'est le métier de surveiller une femme, de s'en occuper, et ensuite de se faire... de se voir si tu veux ravir l'acte de l'accouchement — qui est en fait l'acte prestigieux entre guillemets pour le praticien — par un médecin simplement pour des raisons économiques. Parce qu'à l'heure actuelle la sécurité sociale rembourse l'accouchement sage-femme 280 francs environ, et l'accouchement médecin 320 francs. Si bien que dans les cliniques, les accoucheurs, les médecins ont intérêt à faire les accouchements puisqu'ils sont payés à l'acte, tu vois. Alors il est évident que si l'accouchement est fait par l'accoucheur, il touche le prix de l'accouchement. Et la sage-femme elle est une salariée, payée au mois et souvent mal payée

J. — A l'heure actuelle

Z. – Non c'est-à-dire que nous on suit les cours de fréquentation au mariage à la cure. Vous savez il y a un prêtre, un médecin...

J. – Pour ma part je considère qu'il y a un certain nombre d'accoucheurs, et en général c'est pas ceux qui sont... des vrais, si tu veux, c'est pas ceux qui sont d'anciens internes qui sont devenus chefs de clinique et qui n'ont pas tellement envie de faire des accouchements. Ils en font en général dans des cliniques où c'est payé très cher et ils en font très peu. Parce que eux, ils gagnent de l'argent en faisant des opérations... ils opèrent et ils font des consultations... Tandis que les autres, ceux qui n'ont pas de titres, ceux qui sont pas passés par l'internat, ont vraiment besoin de l'accouchement pour vivre. Alors si tu veux l'accouchement est devenu une sorte de biais économique

Z. – Non il y a un prêtre, un médec... attendez, j'oublie toujours l'autre c'est parce qu'on est les deux catholiques. Il y a donc un prêtre... un prêtre, un médecin, oui, et un pasteur. Ah si, c'est complet

J. – Si les accoucheurs, certains accoucheurs peuvent se permettre d'avoir une obstétrique qui est bonne, c'est parce qu'ils ont des sages-femmes derrière eux qui surveillent l'accouchement. Et ils viennent au dernier moment. Tu vois, donc le gros travail est fait par les sages-femmes. Et ça on ne le sait pas. On ne sait pas que tout l'accouchement est surveillé par la sage-femme, que le fait de surveiller un accouchement est quelque chose d'énorme, parce qu'en surveillant bien un accouchement, on peut éviter les pathologies.

M. – J'ai raconté à ma cousine, à des amies qui sont venues me voir, ma belle-sœur et tout ça, vraiment ce que j'ai ressenti... je suis une personne j'aime pas cacher des choses : je leur ai dit que moi, ça ne me dit rien maintenant de faire un autre gosse ; parce que mon mari me demandait un garçon, je lui ai donné un garçon. Alors maintenant je ne suis pas jalouse, il peut prendre son fils, partir, me laisser seule et tout : ça ne me dérange pas. Mais si j'avais fait une fille, peut-être qu'il me fallait recommencer, parce qu'il serait tout le temps en train de me dire : tu es égoïste, tu as ta fille et tout ça... Mais j'ai tellement souffert que moi je ne me vois pas recommencer, alors là c'est fini... Mais maintenant si je tombe enceinte, à un jour j'aurais déjà la frousse, je pourrais plus tenir

(Voix off) – *Le mariage s'appuie sur la théorie biologique de l'instinct maternel, dont l'argument ressemble à peu près à ceci : les femmes ont besoin d'avoir des enfants, cela fait partie de leur nature. Ne voit-on pas que leurs corps ont été faits pour ça ? Et puis, si les femmes n'aimaient pas avoir des enfants, elles n'en auraient pas, ce qui prouve qu'elles choisissent d'en avoir. Et puisqu'un si grand nombre d'entre elles choisissent d'avoir des enfants, cela doit leur être naturel. C'est donc un instinct, l'instinct maternel.*

F. – Mais je me disais ben alors vraiment, franchement, jamais plus, même superbe ou pas superbe, jamais plus j'en aurai

R. — Et puis bon j'ai subi... parce que je voulais avoir un enfant. J'ai subi aussi des inséminations artificielles, j'en ai subi 8. Et en fin de compte pour me dire, qu'après mon divorce, que mon mari ne pouvait pas avoir d'enfants, parce qu'il était oligoasthénospermique

— Ton mari n'a pas été examiné ?

— Si, mais bien après. Non non non, les hommes jamais. C'est toujours les femmes qui sont stériles. Toujours les femmes sont stériles, et moi je peux le dire parce que j'ai travaillé dans un laboratoire de stérilité : les hommes sont stériles, mais ce sont les femmes qui viennent subir. Et eux quand on leur demande de faire un spermogramme, ils se demandent si on les prend pour des chiens ou des cobayes. Et pour leur faire faire c'est tout un problème

— Il a refusé ?

— Eh bien non, il a accepté quand on lui a demandé de faire l'examen. Mais ça l'emmerdait lui de venir par exemple pour les inséminations alors que c'est moi qui subissais l'insémination artificielle et c'est très douloureux

— C'est douloureux ?

— Youh ! on passe par le col, hein, on a une grande sonde interne qui passe par le col intérieur puis on... il faut qu'on rentre par la trompe après, puisqu'on est au... il faut que le spermatozoïde se trouve au moment où l'ovule arrive aux trois quarts externes de la trompe pour être fécondé, n'est-ce pas... Eh bien lui, parce qu'il devait faire ça à côté, ça l'emmerdait. Et moi j'étais déjà prête, en position pour pouvoir que ça soit tout chaud... qu'on me l'injecte directement. Et après, c'était moi qui avais la gueule toute la soirée alors que c'est moi qui avais mal au ventre. Et tout ça pour rien du tout

(Voix off) — *Il y a ici une confusion de priorité. La faculté de se livrer à une activité quelconque ne signifie nullement le besoin de cette activité. Par conséquent, même si les corps des femmes étaient bâtis pour la maternité, il ne s'ensuivrait pas pour autant qu'elles aient envie d'avoir des enfants, et moins encore qu'elles en aient besoin.*

R. — Maintenant on me dirait : vous voulez un enfant, il faut tout recommencer, il faut repartir à zéro, je suis sûr que vous en aurez un... Je dis non merci j'en veux plus. C'est terminé. Je serais incapable de ressouffrir ce que j'ai souffert.

(Voix off) — *On pourrait nous rétorquer que si la grossesse est une activité privée de sens, la preuve est faite que la maternité est réellement un instinct. Il s'agit d'une activité dans laquelle les femmes s'engagent, bien qu'elle soit contraire à leurs intérêts. Or il est facile de voir que cet argument introduit allègrement la théorie du masochisme inhérent à la psychologie féminine. Les contraintes institutionnelles qui poussent les femmes à la grossesse sont ici volontairement négligées, alors que ce sont en fait ces institutions qui transforment le prétendu instinct maternel, qui pourrait apparaître comme un désir de mort, en instinct de survie politique.*

(Voix off) — *Quel brouillard m'occulte le désir de têter sans cesse ?*
D'où me vient ma douleur ?
Déjà, on me mutile davantage.
Muette, je deviens mère.

M. — Je pleure pour un rien... mon mari est arrivé à la clinique un soir... je l'ai regardé, rien qu'à le regarder ça m'a énervée

(Voix off) — *Les robes d'une grosse femme que je ne connais pas.*
Voilà mon peigne, et ma brosse. Il y a un vide.
Je suis si vulnérable tout à coup.
Je suis une blessure quittant l'hôpital,
Je suis une blessure qu'on laisse partir.
Je laisse quelqu'un qui voudrait adhérer à moi,
Je défais ses doigts comme des bandages.
Je m'en vais.

M. — Rien qu'à le regarder ça m'a énervée que... j'étais en train de manger, je sais pas, l'eau s'est mis à couler toute seule

(Voix off) — *Qui oserait prétendre que les cris à vous glacer le sang qu'on entend dans les salles d'accouchement sont en réalité des cris de joie ? Comment expliquer le fait que les deux tiers des femmes qui accouchent souffrent de dépression post-partum, et que ces dépressions se traduisent très souvent par le meurtre ou l'abandon des enfants, ou par une telle intériorisation de l'hostilité qu'elles finissent par être internées dans des hôpitaux psychiatriques pour dépression nerveuse grave, souvent un euphémisme pour tentative de meurtre ?*

M. — Je lui ai parlé là à côté de la table, je sais pas, il a trouvé que je lui ai dit quelque chose, je sais pas, qui lui a pas plu. Mais il me dit, ah oui c'est comme ça, tu me dis ça... et moi je me suis pas rendu compte qu'est-ce que je lui ai dit. D'un coup l'eau ça coule toute seule, je pleure je me demande pourquoi mais je ne sais pas

(Voix off) — *La durée dans laquelle elles baignent c'est une durée d'avant la parole, d'avant l'homme. L'homme quand il ne peut pas nommer les choses, il est dans la perdition, il est dans le malheur, il est désorienté. L'homme est malade de parler. Les femmes non.*

(LA TÉLÉ...)

(Le présentateur de l'émission) — De plus en plus, le geste de l'homme remplace la fatalité... Connaître son corps, connaître son ventre, un acte apparemment banal, mais

qui marquait le début de la remise en cause des tabous, qu'ils soient les images de la virilité, ou de la maternité... 1952 marqua ainsi le début d'une longue réhabilitation pour la femme, en même temps que la première apparition du mari dans les cliniques d'accouchement... Une nouvelle définition de l'homme...

(Un médecin) — Pour accoucher désormais, la femme était simplement un élément de la société, elle se retrouvait à part entière, et par conséquent le problème sommairement résumé de l'accouchement sans douleur, c'était de faire en sorte que son cerveau soit comme un espèce de transistor, de récepteur de toutes les idées du monde ; et que par conséquent ce qu'elle faisait était un acte noble et non pas un acte honteux, et non seulement un acte noble, mais un acte social. Et par conséquent, toute la transformation du cerveau était résolue, et les contractions de l'utérus étaient perçues non plus comme des douleurs mais en réalité comme une stimulation au niveau du cerveau... Le problème médical était si intéressant sous son aspect philosophique et médical que j'ai eu la chance d'ailleurs d'aller en Union Soviétique encore du vivant de Staline et d'avoir été un des tout premiers à pouvoir, sous l'égide du Dr. Lamaze qui avait été celui qui avait introduit la méthode en France, faire les premiers accouchements sans douleur qu'on faisait à l'époque à la clinique de la CGT, et les femmes accouchaient effectivement sous le portrait de Benoît Frachon

(Un mari) — Ma position ? C'est que d'abord on sait exactement quand elle va accoucher, ce qui est déjà une bonne chose : on prend rendez-vous, y a plus qu'à y aller

(Un autre médecin) — Je pense que au fond l'accouchement n'a pas de raison de se dérouler autrement que comme une intervention chirurgicale, c'est-à-dire d'une manière prévue... L'outil de travail que représente un hôpital, qui est un investissement considérable, eh bien mérite d'être utilisé au maximum de sa capacité. Or l'accouchement spontané a pour particularité précisément d'être complètement imprévisible, et d'avoir des pointes... Alors vous aboutissez à cette situation qui est très désagréable, d'un service absolument plein avec des gens dans les couloirs un jour, et pratiquement vide trois jours après. Donc par le biais de l'utilisation rationnelle de l'activité du personnel on aboutit aussi à l'intérêt d'une certaine programmation

(Le présentateur) — C'est la première fois que vous assistez à un accouchement ?

(Le père) — Oui la première fois.
— Qu'est-ce que ça fait ?
— J'hésitais d'ailleurs... j'étais là, je suis resté, en définitive. Euh, qu'est-ce que ça fait ? Difficile à dire, c'est assez impressionnant

— Pourquoi ?
— De voir l'enfant. C'est l'enfant qui est impressionnant.

— A vendredi prochain, bonsoir !

TEXTES DE :

Ti Grace Atkinson
Marguerite Duras
Sylvia Plath
Valérie Solanas
Ioana Wieder
Zouc
et... Frédéric Leboyer

« Accouche ! » Bande vidéo noir et blanc, 50 minutes, février 1977. Diffusion : Mon Oeil, 20 rue d'Alembert, 75014 Paris. Tel. (1) 327.69.00.

Textes : T.G. Atkinson, *Odyssée d'une Amazone,* Ed. des femmes, 1975 ; M. Duras, *Les lieux de Marguerite Duras,* Seuil, 1978 ; S. Plath, *Trois femmes,* Ed. des femmes, 1975 et *La cloche de détresse,* Denoël/Gonthier, 1972 ; V. Solanas, *Scum manifesto ;* F. Leboyer, *Pour une naissance sans violence,* Seuil, 1974.
Chants par Yvonne Printemps et Janis Joplin.
Emission télé : *Vendredi,* « Le prix d'une vie », FR 3, 11 juin 1976.

Photos Catherine DEUDON.

Ioana Wieder, « Deliver ! »

Women are screaming while male obstetricians deliver them « without violence »... Script of a video-tape, where women's voices, poems and texts meet to denounce the violence of childbirth. An attempt to analyze and question the maternal instinct.

« La tribu Libé assure sa descendance. Le dernier en date, Tom D..., 3,100 kg, fils d'Alain D... et d'Anne V... est né à Marseille samedi 13 janvier à 6 heures du matin. C'est peut-être la pleine lune qui lui est monté à la tête, toujours est-il que le joli petit Tom a choisi d'arriver les fesses en avant tout en arrosant copieusement sa mère de son pipi cristallin. Une vie qui débute gaiement ! »
(Libération, *17-01-79)*

Libération (... pour qui ?)

Ici, on est tellement libéré qu'on n'hésite pas à reprendre les vieilles traditions, mais au goût du jour(nal). Le « Carnet » du Monde, c'est bourgeois, donc démodé. La « tribu » de Libé qui «assure sa descendance», ça vous a un goût de sauvage et de changement dans la continuité, c'est sympa. Surtout s'il s'agit d'un garçon, hein ! Et quel homme mon cher ! Illustration, commentaire.

Si j'entends bien, pisser sur une femme est encore une des meilleures gaietés de l'existence (ça n'est qu'un début, continuons le...). On n'arrête pas le progrès dans un journal de gauche.

Et au fait, puisqu'on est dans les bonnes vieilles traditions françai-ai-ses, autrefois on disait aussi aussi : *la mère* et l'enfant se portent bien. Dépassé, ça. Histoires de bonnes femmes, ras le bol. Mais : C'est un joyeux drille, il a foutu sa mère, ça c'est pop-punk-scratch, gravelo-rétro, qu'est-ce qu'on se marre avec nos phantasmes.

Nota bébé (note du typo : flûte je me suis trompé avec leur connerie de texte, je recommence).

Nota bene : Pour celles qui ne l'auraient pas encore expérimenté, rappelons qu'un bébé qui arrive « les fesses en avant » comme il nous est plaisamment dit, signifie pour la femme un des accouchements les plus pénibles qui soient (dit « par le siège »).

J'espère que la mère se porte bien.

N.-C. M.

Noëlle Bisseret

Un coup de force : la retraite des femmes à 60 ans

Nulle n'est censée ignorer la loi du 12 juillet 1977 qui entrera en application en France au 1er janvier 1979. La proposition de loi « tendant à accorder aux femmes assurées au régime général de la Sécurité Sociale, atteignant l'âge de 60 ans, la pension de vieillesse au taux normalement applicable à 65 ans »[1] a été votée par l'Assemblée Nationale en juin 1977, à l'unanimité... et à la surprise générale. Déposée en 1975 par MM. Labbé et Falala du groupe R.P.R. appartenant à la majorité, cette proposition de loi allait dans le sens des partis de gauche ; ils promettaient en effet dans leur programme commun (élaboré en 1972 en vue des élections présidentielles de 1974 et des élections législatives de 1978) l'abaissement de l'âge de la retraite à 55 ans pour les femmes et à 60 ans pour les hommes. Ce qui, en 1977, a incité dans l'immédiat les différents partis politiques à voter la loi pour les femmes est la perspective d'une éventuelle victoire aux élections législatives. Mais il faut aller au-delà de cet aspect conjoncturel pour poser la question du sens politique d'un événement dont les partis de gauche comme les partis de droite se félicitent en parlant, les uns, de « victoire pour

1. Journal Officiel n° 740, Assemblée Nationale 29 juin 1977. « (Texte définitif). L'Assemblée Nationale a adopté, sans modification, en deuxième lecture, la proposition de loi, modifiée par le Sénat, dont la teneur suit : Article premier – sont ajoutées à l'article 332 du code de la Sécurité Sociale les nouvelles dispositions suivantes : la pension est également calculée au taux normalement applicable à 65 ans au profit des femmes assurées justifiant d'une durée d'assurance d'au moins trente-sept ans et demi dans le régime général ou dans ce régime et celui des salariés agricoles et dont la pension est liquidée – à un âge compris entre 63 et 65 ans lorsque cette pension prend effet à compter du 1er janvier 1978 – à un âge compris entre 60 et 65 ans lorsque cette pension prend effet à compter du 1er janvier 1979. »

les femmes », les autres, de « cadeau pour la fête des mères ». La lecture de la presse et autres productions orales ou écrites[2] nous en fournit le sens : présentée comme une importante réforme sociale, la retraite à 60 ans pour les femmes est un coup de force politique, économique et idéologique visant à renforcer l'exploitation et la domination des femmes par les hommes.

I. – L'ART DE REMERCIER UN MATERIEL USAGÉ

La loi s'applique aux femmes assurées au régime général de la Sécurité sociale. De ce régime général relève le plus grand nombre de personnes dites actives, c'est-à-dire exerçant un travail payé : 14 millions sur une population active totale de 21 millions de personnes[3]. Le droit à la retraite, « droit au repos » selon l'expression des syndicats et des partis de gauche, a été l'enjeu de luttes sociales qui ne sont jamais achevées ; il a été durement gagné, comme le droit à l'instruction, aux congés payés, etc. La classe ouvrière a d'abord organisé ses propres caisses de secours mutuel pour éviter la misère des vieux jours. A ces caisses s'est substitué un système d'épargne organisé par l'Etat en 1886 : la Caisse Nationale des Retraites pour la vieillesse, système basé sur la capitalisation ; le système actuel qui date de 1945, et a élargi la loi établie en 1930, est basé sur la répartition[4]. Le droit à la retraite c'est le droit de *gagner sa vie* sans avoir à fournir en contre-partie un travail, parce que cette part de vie à déjà été gagnée dans le passé, il s'agit en quelque sorte d'un salaire différé. En effet, d'une part, sur les salaires qu'ils ont perçus les travailleurs ont prélevé des cotisations qu'ils ont régulièrement versées à la caisse d'assurance-vieillesse de la Sécurité sociale ; d'autre part, sur la

2. Les dossiers « retraite » et « personnes âgées » du service de documentation et d'information du Ministère de la Santé ont servi de base au travail d'analyse ici présenté. Leur dépouillement a été complété par celui d'études démographiques et sociologiques.

3. Chaque retraité relève d'un *régime de base*. Le plus large est le régime dit général. Les autres régimes de base sont : le régime des salariés agricoles, les régimes des salariés dits régimes spéciaux (Mines, S.N.C.F., etc.), celui des fonctionnaires civils, des militaires, des agents des collectivités locales, ceux des non-salariés (agriculteurs, commerçants, artisans). Il existe en outre des caisses de *retraite complémentaire*, caisses généralement privées ; ce système de retraites complémentaires maintient l'éventail des retraites aussi ouvert sinon plus que l'éventail des revenus d'activité (cf. Rolande Ruellan, *La situation des femmes dans le système français de Sécurité Sociale*, août 1977, rapport communiqué par le Comité du travail féminin). La part des retraites complémentaires dans les revenus de retraite est très faible au bas de l'échelle sociale.

4. Les cotisations de l'ensemble des actifs sont réparties chaque année aux inactifs sous forme de pensions et allocations. Les *pensions* sont fonction des cotisations qui ont été prélevées sur le salaire pendant les années d'activité ; les unes sont des pensions de droit direct versées à la personne qui a elle-même cotisé, les autres sont versées à des « ayant-droit » – conjoint(e)s et enfants – après le décès du « chef de famille ». Les *allocations*, dont le montant est uniforme, sont versées aux personnes sans ressources, celles qui n'ont pas cotisé assez longtemps ou qui ont cotisé irrégulièrement et sur un faible salaire (à titre d'indication, en 1973 : 3.193.292 pensions d'assurés, 526.022 pensions versées à conjoint(e)s ou orphelins, 189.211 allocations). Les bénéficiaires d'allocations de la caisse d'assurance-vieillesse du régime général (ou de tout autre revenu ne dépassant pas 6400 Frs par an) peuvent – mais à condition que ces personnes ayant de faibles ressources le demandent – recevoir comme complément une allocation de vieillesse prise en charge principalement par l'Etat : l'Allocation supplémentaire du Fonds national de solidarité. L'addition des 2 allocations peut permettre d'atteindre le « minimum-vieillesse » qui correspond à un peu plus de la moitié du SMIC. Les « aides » accordées aux personnes âgées qui n'ont pas cotisé incombent surtout aux assurés sociaux par le biais des caisses de Sécurité sociale, alors qu'en toute justice, elles devraient être prélevées sur la masse des impôts.

part de salaire qui n'a pas été payée aux travailleurs, et qui représente la plus-value extorquée par les patrons, les employeurs eux-mêmes doivent prélever des cotisations qu'ils versent pour chaque employé à cette caisse d'assurance-vieillesse. Le système actuel de retraite assure à chaque travailleur une somme d'argent qui théoriquement lui permet de satisfaire ses besoins vitaux quand il ne peut plus gagner sa vie en travaillant.

1) Le moment de la retraite, degré final de l'exploitation

Actuellement il n'existe pas en France, pour les salariés du secteur privé, d'âge légal obligatoire de départ à la retraite[5]. Normalement c'est à partir de 60 ans qu'ils peuvent demander à bénéficier du droit à une pension de retraite ; le taux de pension croît selon l'âge à partir de 60 ans pour atteindre à 65 ans un taux dit plein qui représente 50 % du salaire moyen des 10 meilleures années. Mais l'assuré n'a droit à cette *pension entière* que s'il a cotisé à la caisse d'assurance-vieillesse pendant 37 ans et demi ; autrement il touche une *pension proportionnelle*[6]. D'où la formule courante : l'âge de la retraite est 65 ans. Les partis de gauche revendiquent qu'il soit abaissé *en général* à 60 ans, et *en particulier* pour les femmes à 55 ans.

Dans la lutte qui oppose patrons et ouvriers, et où l'Etat est partie prenante, les accords se font sur la base de calculs économiques précis où sont estimés : le rapport nombre d'actifs/nombre d'inactifs, la durée probable de jouissance de leur retraite par les différentes catégories de travailleurs (qui n'ont pas toutes la même espérance de vie, par exemple, à 60 ans, les femmes ont une espérance de vie qui dépasse de 4 ans celle des hommes), le coût de l'assistance fournie aux non bénéficiaires de pensions de retraite, l'augmentation du coût de la vie, etc. Ces savants calculs servent de base aux négociations sur l'âge de la retraite et sur le nombre d'années de cotisations exigible pour ouvrir droit à une pension de retraite à taux plein. Ce n'est que depuis 1971 que ce nombre d'années est passé de 30 à 37 ans et demi. Ce chiffre fixé très haut (en 1972, la durée moyenne d'assurance était de 34,7 ans) empêche beaucoup de gens de bénéficier d'une retraite à taux plein (absence de cotisations pendant les années de guerre ou les années de travail non déclaré, etc.).

5. Extrait de *Le Monde* (17-10-78) : « Contrairement à ce que l'on croit généralement [...] il n'existe pas en France pour les salariés du secteur privé d'âge légal de départ à la retraite : « Aucune disposition législative ou réglementaire, rappelle la Cour de cassation, ne fixe un âge à partir duquel un travailleur doit obligatoirement quitter son emploi. » En l'absence de disposition conventionnelle particulière, l'employeur qui décide de se séparer d'un salarié procède à un licenciement pur et simple. »

6. Si l'assuré a cotisé pendant 37 ans et demi, il a droit s'il s'arrête à 60 ans à 25 % du salaire moyen des 10 années les mieux payées durant sa vie active (dans la limite du plafond établi par la Sécurité Sociale), à 61 ans : 30 %, à 62 ans : 35 %, à 63 ans : 40 %, à 64 ans : 45 % (mais il ne touche effectivement sa pension qu'à 65 ans), à 65 ans : 50 % dit *taux plein* (désormais les femmes salariées ont droit au taux plein à 60 ans). S'il continue de travailler après 65 ans, son taux de retraite atteint 75 % à 70 ans, 100 % à 75 ans. Mais, si l'assuré n'a pas cotisé pendant les 37 ans requis, il n'a droit qu'à une pension proportionnelle au nombre de ses années de cotisations ; les revenus dans ce cas baissent considérablement (par exemple pour 30 ans de cotisations la pension reçue est 4/5e d'une pension entière).

Pour l'ensemble des retraités de la Caisse nationale, l'âge moyen à la liquidation des retraites de droit direct est de 63,8 ans pour les hommes et de 63,9 ans pour les femmes. Cet âge n'a pas varié de 1963 à 1972[7]. C'est généralement l'état d'usure physique dans lequel la majorité des travailleurs atteignent l'âge de la retraite qui leur fait une obligation d'arrêter de travailler. En conséquence, beaucoup d'entre eux ne peuvent bénéficier longtemps des cotisations qu'ils ont versées toute leur vie pour leur retraite. En septembre 1967, un rapport du Conseil de l'Europe indiquait qu'en France la moitié des gens prenant leur retraite le faisaient *contraints* par des raisons de santé (ce même rapport soulignait que 45 % des travailleuses de plus de 60 ans ne pouvaient plus se déplacer qu'avec difficulté). En juin 1971, la revue *Liaisons sociales* indiquait que, dans le secteur privé, le nombre de retraites à taux plein pris par anticipation avait décuplé en 12 ans. Les nombreux travailleurs reconnus invalides ou inaptes « bénéficient » de mesures spéciales pour la retraite anticipée, comme l'a rappelé M. Benoît Macquet, rapporteur de la proposition de loi pour la retraite des femmes à 60 ans : « Plus de 40 % des salariés qui prennent leur retraite avant 65 ans bénéficient de ce régime de l'inaptitude ». Une enquête sur l'assurance-vieillesse des travailleurs relevant du régime général de la Sécurité sociale[8] montre que les 43 % d'entre eux qui prennent leur retraite avant 65 ans, dont les 2/3 pour inaptitude, meurent avant les autres. Non seulement pour beaucoup de travailleurs le temps de jouissance de la retraite est très réduit, mais certains n'en bénéficient pas du tout puisqu'ils meurent avant même d'avoir pu prendre leur retraite. D'après l'étude récente, parmi les ouvriers du bâtiment et des Travaux Publics, la moitié de ceux qui sont morts sans avoir pris leur retraite avaient moins de 58 ans (rappelons que l'espérance de vie d'un manœuvre est de 59 ans).

Ces faits soulignent que le droit à la retraite est un droit théorique pour un grand nombre de travailleurs, ceux dont la force de travail est le plus durement et le plus longtemps exploitée. Les études sur les conditions de vie des retraités, des personnes âgées, les discours sur « le troisième âge » occultent très souvent cette réalité[9]. On insiste officiellement sur le nombre des bénéficiaires de retraite mais on tait prudemment le bénéfice réalisé sur tous ceux qui ont cotisé sans bénéficier du droit à la retraite.

7. D'après les statistiques de la caisse nationale d'assurance-vieillesse, sur les pensions de droit direct liquidées par le régime général (certaines en coordination avec d'autres régimes de base), l'âge moyen de la retraite est de 60 ans pour les pensions d'invalidité, de 62 ans pour les pensions accordées pour inaptitude, de 65 ans pour les pensions « normales » sans régime particulier comme les précédentes (dont 14 % avant 65 ans, 18 % après).

8. Marc Audras, *Mortalité au moment de la mise à la retraite*, rapport CNRO, document d'information et de gestion, n° 26, 1974.

9. De ces enquêtes sur les retraités sont éliminées nécessairement les personnes âgées sans retraite qui vivent de secours ; ce sont principalement des femmes. Mais en outre, de la population des retraité(e)s enquêté(e)s, il arrive qu'on élimine pratiquement les femmes pour ne plus s'intéresser qu'aux hommes. Ainsi Anne-Marie Guillemard déclare dans son ouvrage *La retraite, une mort sociale. Sociologie des conduites en situation de retraite*, Mouton, Paris, 1972 : « Nous avons indiqué précédemment les raisons pour lesquelles les premières analyses ne portaient que sur la population masculine [...]. Il convenait d'éliminer les facteurs incontrôlables afin de se donner les conditions les plus favorables pour la validation des hypothèses. Or nous avons vu que la population féminine risquait d'introduire certains éléments de ce type, principalement au niveau de la situation de travail passée et de l'environnement conjugal. » (Cette élimination « scientifique » des femmes âgées peut aller plus loin, cf. Ana Cabre-Castells, « L'omission des femmes âgées dans les recensements en Amérique latine » in *L'analyse démographique et ses applications*, Vème colloque national de démographie du CNRS, Ed. du CNRS, 1977.)

Ce droit d'ailleurs n'est qu'un droit de survie pour la plupart des travailleurs qui ont résisté. Rarement on insiste sur le fait qu'à l'âge de la retraite les inégalités entre les classes sociales s'accentuent. La position économique des travailleurs âgés est fonction des rapports d'exploitation qu'ils ont subis et qui conditionnent leur usure physiologique. Ce sont les plus privilégiés qui tirent le plus d'avantages du système de retraite. On verra que, dans la même logique, la position économique des travailleuses âgées représente le point ultime de processus d'exploitation multiples qui aboutissent concrètement à les priver de retraite au bénéfice des hommes. Le discours courant sur la fatalité du déclin des forces qui atteint tout être humain masque précisément l'existence de rapports d'exploitation. Il confond habilement dans un même ensemble (les « personnes âgées »), d'une part, les travailleurs dont on a tiré profit jusqu'à la limite de leurs forces, d'autre part, ceux qui tirent intérêt de l'exploitation des premiers (« capitalistes » mais aussi hauts-fonctionnaires, cadres supérieurs, etc.). Ce discours ignore, on le verra, l'exploitation que continuent à subir les femmes âgées à qui n'est pas accordé de retraite pour le travail domestique non payé qu'elles fournissent.

Non seulement pour les classes sociales privilégiées le déclin des forces est retardé grâce au travail des autres, mais encore leur niveau de revenus baisse moins vite et moins spectaculairement. Pour une minorité, l'âge de 60 ou 65 ans n'implique pas, ou peu, de perte de pouvoir économique : 1/3 des personnes le plus lourdement imposées en France sont des personnes âgées et le patrimoine y est détenu en majeure partie par des gens de plus de 65 ans. De même ce sont des personnes âgées qui fournissent la moitié des gens inscrits au *Who's who*[10] . Ceux dont les salaires sont élevés parce qu'ils tirent indirectement avantage de l'exploitation économique des travailleurs « productifs » ne tiennent pas à un abaissement de l'âge de la retraite qui leur ferait perdre une part importante de leurs revenus, et d'autant moins que l'usure de leur force de travail ne leur semble pas devoir le justifier. Ce sont eux qui, soucieux de recherches en gérontologie, invoquent le modèle des pays dits avancés où l'âge de la retraite est plus tardif qu'en France (Norvège, Danemark, U.S.A.). Alors que leur longévité et leur santé reposent sur (et sont conditionnées par) la mort précoce et la maladie des autres, ils en tirent argument pour revendiquer le droit au travail et à un salaire élevé le plus longtemps possible : « Le véritable âge de la retraite devrait s'aligner sur la durée de la vie moyenne dans les différentes professions [...]. Pour ceux qui aiment ce qu'ils font, le projet américain est la promesse d'un très long paradis [on vient d'annoncer que Carter est favorable à la retraite à 70 ans] » (*Le Figaro* 18-7-77).

On a vu que ce sont surtout des raisons de santé qui imposent à la majorité des gens l'arrêt du travail au moment de la retraite. Il s'ensuit – on le verra – que les salariés les mieux payés ne sont pas les seuls à souhaiter prendre leur retraite le plus tard possible. Mais, dans l'état actuel des choses, quand ils revendiquent cette liberté pour eux-mêmes, ils ne font qu'entériner les rapports d'exploitation dont ils bénéficient. Les représentants de la droite, faute de pouvoir (ce qui n'est pas admis dans notre société) noyer ceux dont ils ne tirent plus aucun profit, noient le poisson en parlant de la triste destinée humaine qui jette les vieux dans la misère, comme si

10. Bernard Doray, « La situation des personnes âgées », *Economie et Politique*, février 1973.

l'usure des forces, comme si la misère des vieux, n'étaient pas la matérialisation de rapports sociaux. Personne ne refuse donc aux vieux le « droit à la vie », mais on ne leur donne pas les moyens de vivre[11]. Certes, il faut reconnaître qu'au moins une fois par an, on nourrit les 3e et 4e âges sinon de bon pain du moins de bons sentiments : respect, reconnaissance, mérite, solidarité, etc. Lors de la campagne pour les élections législatives de 1978, le gouvernement décide une revalorisation des pensions et allocations de vieillesse et met sur pied, en juin 1977, une opération dite « portes ouvertes » à l'Elysée : « C'est un geste de reconnaissance vis-à-vis des personnes âgées, de leurs efforts, de leur travail, de leur solitude », déclare le Président de la République qui insiste d'une façon pathétique : « Pour votre vie dure, je vous dis très affectueusement merci au nom de la France ». Et, à cette même occasion, le Premier Ministre : « Nous ne traitons pas avec assez de considération les personnes âgées. Au soir de la vie, un peu d'affection pour elles ne serait pas inutile, sans faire de sentimentalisme » (citations extraites de *Le Monde* 17-6-77). C'est par affection pour les femmes âgées, on va le voir, qu'en ce même mois de juin le groupe parlementaire R.P.R. s'adresse à l'Assemblée Nationale.

2) La proposition de loi R.P.R. : seuls les hommes ont droit au travail (payé)

Dans son intervention sur la proposition de loi déposée par le groupe R.P.R., le rapporteur, M. Benoît Macquet, est fort explicite sur les raisons qui lui semblent susceptibles de motiver les députés à voter une loi accordant la retraite à 60 ans aux femmes salariées. Toute son argumentation consiste à contester aux femmes le droit au travail payé et le droit aux acquis sociaux qui en découle : droit aux allocations de chômage, droit aux indemnités journalières pour congés de maladie. M. Macquet déplore qu'à 60 ans les pauvres travailleuses soient doublement usées : « Madame le Ministre, mes chers collègues, n'oublions pas que la femme qui travaille accomplit une tâche sans fin. « Mettre au monde, élever ses enfants, tenir la maison ; il n'est pas exagéré de dire qu'elle s'use au moins autant chez elle qu'à l'usine et que la somme de ces travaux constitue un fardeau trop lourd » écrit M. Labbé dans l'exposé des motifs de la proposition de loi présentée au nom du groupe R.P.R. Personne ne pourrait, effectivement, soutenir le contraire [...] Je puis vous assurer, Madame le Ministre, que nous recevons dans nos permanences des femmes dans un état de santé lamentable. »

Mais ce qui constitue à ses yeux « un fardeau trop lourd », c'est bien le travail pour lequel les femmes sont payées, non celui qu'elles fournissent gratuitement pour élever *les* enfants, tenir *les* maisons au bénéfice du groupe qui échappe à ce travail social, les hommes. Le travail payé serait seul imposé à certaines femmes, serait seul une « obligation », semble-t-il : « Au demeurant, il est certain – et j'insiste sur ce point – que la véritable tâche de la femme est celle qu'elle accomplit chez elle. Il faut

11. « On ne va pas tuer les vieux », phrase prononcée récemment au cours d'une émission télévisée (FR3, 23-10-78, Tribune libre) qui présentait un rapport du Conseil économique et social sur l'état actuel de la démographie en France ; il était question de la baisse de la natalité et du poids des personnes âgées dont le nombre s'accroît.

reconnaître que notre société perd grandement de sa valeur, de son âme, dirai-je même, en imposant aux femmes, pour des motifs matériels, l'obligation de travailler hors de chez elles » (on ne va pas jusqu'à suggérer que les hommes devraient balayer les bureaux et laver les malades dans les hôpitaux..). Si l'on s'avise soudain d' « améliorer leur sort », c'est qu'on considère que les femmes de 60 ans ne sont plus rentables ; il est ennuyeux qu'elles aient encore droit au travail et droit aux indemnités journalières versées aux travailleurs malades : « Quand on sait qu'entre 60 et 64 ans la durée moyenne annuelle d'arrêt de travail pour cause de maladie est, pour les femmes, de 64 jours, soit plus de 2 mois [silence sur les congés de maladie des hommes...], peut-on aujourd'hui refuser d'accorder la retraite à 60 ans ? [...]. J'ajoute que le départ à la retraite de ces travailleuses âgées diminuerait fortement les dépenses du régime de l'assurance-maladie en raison de la suppression des indemnitées journalières dont le montant est actuellement considérable. Je conteste donc que le montant des pensions qui seraient accordées à ces femmes constitue une dépense réelle. En tout état de cause cette dépense sera, à l'évidence, largement compensée par les économies réalisées sur d'autres chapitres. » Il faut féliciter le rapporteur de l'honnêteté, de la franchise de son discours ; il ne cache pas aux femmes de 60 ans qu'on veut se débarrasser d'elles et faire des économies sur leur dos, en particulier en leur versant des pensions qui ne pèseront pas lourd.

Pourtant, à ces femmes à qui on conteste le droit au travail parce qu'elles ne seraient plus rentables, on reconnaît – même si la reconnaissance s'arrête-là – le mérite de s'être usées à la tâche. Ce n'est pas le cas de ces jeunes de moins de 25 ans qui profitent des allocations de chômage sans rien faire ! Entendons-nous bien, tous les jeunes sans emploi ne profitent pas indûment des allocations de chômage ; il faut distinguer *ceux* pour qui elles sont justifiées, les jeunes de sexe masculin, et *celles* qui ont usurpé ce droit puisque leur « véritable tâche », non payée, n'implique de ce fait aucune idée de chômage. Que d'économies si elles renonçaient toutes, jeunes ou vieilles, en cette période de crise, à un emploi salarié ! Aux jeunes femmes, comme aux vieilles, on conteste le droit au travail, bien qu'on prétende remplacer les secondes par les premières : « Il est en effet frappant de constater que, sur un million de chômeurs, on compte trois cent mille femmes âgées de 60 à 65 ans exerçant une activité professionnelle. Est-il logique, Madame le Ministre, mes chers collègues, d'obliger des femmes usées par leur travail et leurs tâches ménagères à continuer de travailler, alors qu'on paie des jeunes femmes à ne rien faire ? » Ce qui signifie, puisque l'orateur ne parle pas de l'existence des chômeurs hommes, qu'il est intolérable d'avoir à payer des *femmes* « à ne rien faire ». En mettant d'ailleurs dans les plateaux d'une balance imaginaire ces deux chiffres bien ronds et bien égaux de 300 000, on peut passer sous silence le nombre de femmes qui n'ont pas retrouvé d'emploi après retrait de la production pour soins aux jeunes chômeurs ou travailleurs d'aujourd'hui, le nombre de femmes de 60 à 65 ans qu'on a licenciées ; on peut faire comme si c'était les seules femmes âgées qui prenaient la place des jeunes et enfin faire croire que le but de l'opération est de donner aux jeunes femmes les places occupées par les femmes plus âgées.

Comme le rapporteur n'ignore pas que son discours risque là de tinter un peu

faux, puisqu'on sait qu'il y a deux fois plus de chômage pour les femmes jeunes que pour les hommes jeunes, il n'hésite pas à jouer les cœurs purs et les-bras-m'en-tombent : « On nous objecte qu'abaisser l'âge de la retraite ne fournira pas beaucoup d'emplois. Est-ce à dire que les patrons n'auraient pas l'intention de remplacer celles qui partiraient en retraite ? J'avoue – je suis peut-être naïf – que je ne les comprends pas ». Certaines, en revanche, comprennent fort bien pourquoi M. Macquet joue le naïf, pourquoi, ulcéré de voir ces jeunes femmes toucher des allocations de chômage et ces vieilles femmes des indemnités journalières pour maladie, il n'hésite pas à secouer l'intérêt de son auditoire en développant l'argument qu'il vient lui-même de mettre en doute : « Le simple bon sens permet de penser que le montant des pensions qui seront servies aux femmes qui s'arrêteront de travailler sera probablement inférieur à celui des allocations de chômage versées aux femmes sans travail. L'allocation minimum de chômage atteint 1 200 Frs par mois, alors que la pension de retraite normale est de l'ordre de 800 Frs par mois. »

Mais l'art de donner valant mieux que ce qu'on donne, il convient de jouer de finesse vis-à-vis des femmes qu'on remercie de leurs bons et loyaux services. Certes l'argument place-aux-jeunes est susceptible de faire mouche, mais on peut user aussi de la stratégie consistant à diviser pour régner, à dresser les femmes assurées au régime général contre ces profiteuses de fonctionnaires qui ont bénéficié les premières de la retraite anticipée : « Je n'énumerai pas tous les régimes où les femmes profitent déjà de la retraite à 60 ans ou plus tôt encore. Mais j'affirme avec force que la femme qui travaille en usine [...] doit jouir des mêmes droits qu'une femme fonctionnaire. Il y a là une injustice qu'il convient de réparer ». On attend en vain une allusion au fait que les hommes fonctionnaires eux aussi bénéficient de ce « privilège », une allusion au fait que les retraités du régime général d'assurance-vieillesse subissent, contrairement aux fonctionnaires, une baisse considérable de revenus au moment de la retraite (et d'autant plus considérable qu'ils sont femmes). Pour terminer, il ne coûte rien de nimber le discours de sentimentalisme : « Ce n'est en quelque sorte, pour ces femmes que – pourquoi ne pas le dire ? – nous aimons, notre cadeau pour la fête des mères. » Il va sans dire que l'amour pour « la Mère » a donné la force de profiter doublement d'elle et qu'un redoublement d'amour va permettre aux députés de lui voter le retour au foyer. On sait par le résultat du vote en effet que les députés auxquels M. Macquet s'est adressé ont tous bien compris que le monde des hommes a ses difficultés, ses problèmes d'emploi, dans la période de crise que traverse le pays, et qu'un des premiers remèdes qu'on puisse utiliser pour soulager les maux des travailleurs est de priver d'emploi les travailleuses. Les députés de l'opposition, comme les députés de la majorité, n'ont pas hésité alors à faire leur « devoir ».

3) Les partis de gauche : le devoir de retrait(e)

D'aucuns pourraient penser que les représentants des partis de gauche qui ont voté à l'unanimité ont obéi à d'autres mobiles, ont agi dans le but d'accorder le droit à la retraite anticipée en priorité à une catégorie de travailleurs soumise à des conditions particulièrement pénibles. Or il n'en est rien. Faisant comme si les travailleuses

étaient une main-d'œuvre à part, ils ont estimé que – vu la crise de l'emploi – les intérêts des uns exigeaient le sacrifice des intérêts des unes. Ils ont uni leurs efforts à ceux des députés de droite pour sacrifier en premier les femmes âgées parce qu'elles sont âgées et parce qu'elles sont femmes.

Soucieux de défendre les intérêts de la classe ouvrière, les partis de gauche et les syndicats rappellent constamment que le droit de retraite ne doit pas être seulement un droit de mourir, d'où les revendications concernant l'abaissement de l'âge de la retraite et l'augmentation du niveau de vie des retraités. L'usure, la maladie, la mort prématurée ne sont pas pures fatalités, elles sont en majeure partie le résultat concret de l'exploitation de la force de travail et des bas salaires. Aussi la lutte pour l'abaissement de l'âge de la retraite va-t-elle de pair avec la lutte contre les mauvaises conditions de travail (nombre d'heures, bruit et nuisances de toutes sortes) et contre les conditions de vie qu'impose le bas niveau des salaires (logement, transports, absence de loisirs et de culture). Pour les partis de gauche, la revendication de l'abaissement de l'âge de la retraite est inséparable de la lutte visant à abolir les rapports d'exploitation, de domination et d'oppression. Les partis de gauche critiquent la conception que les personnes âgées ont « naturellement » usé leur force de travail ; ils critiquent la théorie ordinaire de la répartition et les propositions qu'elle engendre : c'est aux salariés actifs de faire un effort de solidarité financière pour les personnes âgées, c'est aux enfants d'assister les vieux parents dans la misère. Ces théories cachent, disent-ils à juste titre, la recherche du profit maximum, les rapports d'exploitation.

En 1960, période de plein emploi, le rapport de la commission Laroque chargée d'étudier les problèmes de la vieillesse supputait : « Les perspectives démographiques ainsi que l'accroissement du nombre des emplois disponibles dans les 15 années à venir (1960 à 75) permettent de penser que rien ne s'oppose à ce que les taux d'activité actuelle des personnes âgées soient augmentés. » En réponse, la gauche rappelait le droit au « repos », réclamait constamment un abaissement de l'âge de la retraite, une augmentation des pensions et allocations de vieillesse, et dénonçait un patronat qui, profitant de la faiblesse du montant des retraites, exploitait à bas pris une main-d'œuvre prête à accepter n'importe quelles conditions d'emploi. Cependant, au jour le jour, des choix s'imposent, des priorités sont posées. Dès lors les groupes qui réunissent les conditions leur permettant de s'organiser pour défendre leurs intérêts ont toutes chances d'imposer, en priorité, leurs revendications aux organisations politiques et syndicales. Les élus syndicaux sont d'autant plus portés à défendre d'abord les intérêts des actifs que c'est d'eux qu'ils détiennent leur pouvoir : les retraités ne participent plus aux élections professionnelles qui ont lieu dans le cadre des entreprises. Une force de travail usée n'a plus de recours possible à un syndicat, seulement à des groupes de défense de retraités dont les moyens d'action ne sont pas aussi puissants.

Même en période de plein emploi, la position des partis de gauche était ambiguë : leur ligne de démarcation est floue entre le droit au repos et le devoir de cesser de travailler. Le droit au repos devient devoir de se retirer pour faire place aux jeunes et ne pas freiner l'avancement des moins jeunes. Certes, on proteste contre le bas niveau des retraites. Mais alors que les organisations syndicales trouvent intolérable l'idée d'une diminution du niveau de vie des actifs, elles semblent considérer comme allant de soi

que les besoins doivent diminuer brutalement au moment précis de l'âge fixé pour la retraite. Contrairement aux affirmations théoriques, force est de reconnaître qu'il existe bel et bien une « société de jouissance d'actifs » dont sont exclus les retraités qui ne peuvent plus vendre une force de travail usée et, encore plus, assistées et retraitées à qui on ne paie toujours pas le travail social qu'elles assurent après l'âge de la retraite. Dès lors qu'il est mis à la retraite, un travailleur peut avoir l'impression qu'il n'est plus considéré comme faisant partie de la classe ouvrière.

Le droit au repos doit encore moins être... transgressé si l'on est en période de chômage. A ouïr les invectives des partis de gauche et des syndicats contre les « cumulards » (qui touchent un salaire en plus de leur retraite), on finit par oublier que ce crime de lèse-jeunesse est une condition de survie pour la majorité des retraités, et surtout qu'actuellement la chance de retrouver un emploi, pour un retraité, est si faible que le péril gris est bien illusoire. En cherchant à colmater une brèche imaginaire pour fuir l'angoisse bien réelle du chômage, on en vient, par ce discours à l'adresse des « gros cumulards », à signifier à l'ensemble des personnes âgées qui travaillent pour vivre leur non-droit à l'existence. Les retraités savent bien que la droite ne leur fera pas de cadeau, que la gauche défendra d'abord les intérêts des actifs, aussi la mise à la retraite est-elle vécue depuis longtemps comme le « couperet de la guillotine » : « Les syndicats renforcent l'attitude malthusienne des chefs d'entreprises (qui disent que la capacité productive décroît après 55 ans et ne veulent pas en supporter la charge) en réclamant la retraite anticipée pour certains travailleurs. [...]. Ce sont les personnes âgées de 50 ans qui constituent 40 % des demandeurs d'emploi alors qu'elles ne représentent que 18 % des actifs, selon un rapport annuel de l'inspection générale des Affaires Sociales » (*La Semaine des hôpitaux,* 1970, n° 2-3). A l'époque on pensait à un projet de loi visant à interdire aux annonceurs la mention d'une limite d'âge dans les offres d'emploi.

La lecture de la presse de tout bord, qui proteste pour crier son indignation sur la façon dont on se débarrasse des gens qui ne sont plus rentables, montre à l'évidence que ce qui choque dans la « condition » des personnes âgées c'est l'excès de leur misère et non leur misère elle-même. Tout en dénonçant les abus dont elles sont victimes, les journaux jettent souvent aux personnes âgées des pavés de bonnes intentions : celles-ci sont assurément charmées qu'on s'indigne de les voir traitées de « déchet », de « rebut », d' « épave », de lire qu'elles « ont le droit de vivre » et qu' « on ne va pas les tuer ». Et après, on s'étonne que les gens qui atteignent l'âge de la retraite n'acceptent pas avec enthousiasme le temps du repos. Selon une enquête de L'IFOP (*Le Nouvel âge,* n° 4, 1978), un Français sur deux souhaite la retraite à 55 ans ; il n'y a pas de différence entre les hommes et les femmes... Mais plus les personnes interrogées sont âgées, moins elles souhaitent l'abaissement de l'âge de la retraite. Sur ce chapitre, on ne s'est pas préoccupé tellement de ce que pensaient réellement les femmes du cadeau qu'on leur préparait.

4) Un devoir qui concerne d'abord les femmes

Que les femmes puissent prendre leur retraite 5 ans avant les hommes est une revendication ancienne du Parti communiste qui y voit une mesure de justice puisque

les femmes : « concilient activité professionnelle et responsabilités familiales, mais dans des conditions qui sont souvent dommageables pour leur équilibre, leur santé... » (Projet de proposition de loi-cadre présenté par le Groupe Communiste à l'Assemblée Nationale : « Pour la femme, promotion, égalité, liberté, dans le travail, la famille, la société », mai 1977). Quand la loi est votée, *l'Humanité* (3-6-77) parle « des femmes qui sont fatiguées et usées par les conditions de vie et de travail actuelles ». Et pourtant personne ne semble s'être intéressé à l'étude des conditions de travail et d'exploitation des femmes. Seul le sort des hommes a retenu l'attention. On nous apprend[12] que leur espérance de vie décroît dans l'ordre suivant : instituteurs, professions libérales et cadres supérieurs, clergé, cadres moyens, agriculteurs, commerçants, artisans, employés de bureau, ouvriers, salariés agricoles, manœuvres. On nous dit que les affections cardiaques n'épargnent pas plus les uns que les autres, mais qu'en revanche la tuberculose, l'alcoolisme, les accidents, sont causes plus fréquentes de décès pour les O.S. et manœuvres (et les suicides pour les agriculteurs et salariés agricoles).

Pour les femmes, on ne dispose que de statistiques très globales. Les chiffres permettent de constater qu'à 60 ans l'espérance de vie est en moyenne de 20 ans pour les femmes et de 16 ans pour les hommes, qu'en moyenne elles jouissent de leur retraite, quand elles en ont une, 4 ans de plus qu'eux. En somme, ces données connues suggéraient d'abaisser d'abord l'âge de la retraite pour les hommes. Mais les chiffres globaux sur la mortalité et la morbidité des femmes masquent des différences considérables selon leur métier et leurs conditions de vie, on peut le supposer. Pour justifier l'absence d'intérêt en ce domaine, on avance couramment l'argument que les femmes ont une vie professionnelle discontinue. Pourquoi alors ne pas comparer l'espérance de vie des femmes selon le nombre d'années de travail payé, selon le type d'activité, le nombre d'années de travail domestique, le nombre d'enfants élevés ? Cela permettrait de voir par exemple si la façon dont sont traitées les femmes par l'homme qu'elles entretiennent domestiquement n'a pas une incidence sur leur degré d'usure physique. La charge de travail et les conditions de vie usantes dépendent essentiellement du salaire du mari ou compagnon, mais pas seulement : elle peut être fonction du nombre d'enfants et ... d'éventuels mauvais traitements dont on commence à savoir qu'ils ne sont pas l'apanage des seules femmes de sous-prolétaires[13].

L'usure, au nom de quoi les partis de gauche ont voté la retraite anticipée pour les femmes, permet de traiter les travailleuses (contrairement aux travailleurs) comme un ensemble homogène, tout simplement parce qu'il n'est pas question de donner une dimension politique au fait constaté. Au moment du débat à l'Assemblée Nationale, Jacqueline Chonavel (P.C.) a rappelé pourquoi les femmes étaient usées au point qu'il soit nécessaire de leur accorder le droit à une retraite anticipée : « Elle a rappelé les 80 à 100 heures de travail hebdomadaires pour les femmes, les salaires inférieurs d'un tiers à ceux des hommes [on préfère cette formule à la suivante, qui dit la même chose : les salaires des hommes sont supérieurs de moitié à ceux des femmes], le fait

12. « Mortalité masculine en France selon la condition sociale », *Population*, 1974, 1 (Notes et documents).

13. Alice Schwarzer, *La petite différence et ses grandes conséquences*, Ed. des Femmes, 1977, et *Histoires d'Elles*, 1978, 1.

que plus de la moitié des femmes sont demandeurs d'emplois. » *(L'Humanité* 2-6-77). Ainsi est constatée l'usure des femmes. On a vue que lorsqu'on parle, en général, de l'usure des travailleurs, cette usure est constatée, expliquée par les conditions de travail, et dénoncée. La revendication en général de l'abaissement de l'âge de la retraite se fonde sur l'idée qu'il s'agit de réparer ici et maintenant une conséquence des rapports de classes, mais avec l'objectif final de supprimer les rapports d'exploitation qui créent cette usure prématurée.

Que proposent les partis de gauche pour supprimer les conditions pénibles qui sont à l'origine de l'état de santé lamentable des travailleuses de 60 ans ? De lutter, mais seulement sur un des fronts : contre les patrons, l'Etat, qui les sur-exploitent, les licencie, etc. Pourtant, à voir les femmes se battre depuis si longtemps sur ce seul champ de bataille, sans que cesse leur sur-exploitation, on pourrait se demander si l'énergie qu'elles déploient politiquement sur les lieux où elles effectuent aux côtés des hommes leurs 40 heures de travail hebdomadaires ne profite pas surtout à leurs compagnons de lutte. On pourrait se demander si ces derniers n'ont pas intérêt à désigner comme seuls exploiteurs les patrons ou l'Etat capitaliste, à ne parler de lutte qu'à propos des heures de travail payées, comme si les 100 heures hebdomadaires des femmes se partageaient en 40 heures de travail épuisant et en 60 heures de chaise-relax. Or la sous-qualification des femmes, leurs sous-salaires, leur sous-emploi, bref leur sur-exploitation sur le lieu des entreprises, sont très directement fonction de leur exploitation dans le lieu domestique où elles ne sont pas payées du tout pour leurs 60 heures... et où elles sont assurées de ne courir aucun risque de chômage.

Bien qu'un certain nombre d'analyses pertinentes aient commencé à mettre en évidence les rapports d'exploitation domestique de type patriarcal scotomisés dans l'analyse marxiste classique[14], les partis de gauche refusent d'ouïr les mots « classe » et « exploitation » à propos des rapports économiques, politiques, juridiques, idéologiques entre les hommes et les femmes. Il n'y aurait exploitation que lorsqu'il y a extorsion d'argent (la plus-value) par un patron qui ne paie pas un travail à sa juste valeur. En hommes d'affaires, la plupart des hommes de gauche sont très sensibles au fait que les maris salariés – eux – ne peuvent rien *mettre* dans leur poche (puisqu'ils ne peuvent faire de bénéfices à partir du travail fourni par leur épouse) mais ils ne sont pas sensibles du tout au fait que les maris n'ont rien à *retirer* de leur poche puisqu'il n'est pas question qu'ils paient, même injustement, les multiples services dont ils bénéficient à domicile. Un patron ferme-t-il son usine en laissant des travailleuses sur le pavé ? On reconnaît là des rapports de force. Un homme – si d'aventure ses affaires domestiques ne marchent plus à son goût – coupe-t-il les vivres à son épouse (et aux enfants qu'il lui laisse sur les bras) ? Il ne serait là question que de relations psychologiques entre individus.

14. Entre autres Margaret Benston, « Pour une économie politique de la libération des femmes » et Christine Dupont, « L'ennemi principal », *Partisans*, n° 54-55, 1970 ; Colette Guillaumin, « Pratique du pouvoir et idée de nature », *Questions féministes*, n° 2 et n° 3, 1978 ; et *Le foyer de l'insurrection*, textes sur le salaire pour le travail ménager, Collectif l'Insoumise - Genève, 1977.

15. Heidi Hartmann, « Capitalisme, patriarcat et ségrégation professionnelle des sexes », *Questions féministes*, n° 4, 1978.

Pour les femmes, pas de lendemains qui chantent où leur sera supprimée la double journée de travail. On leur reconnaît – du moins explicitement – le droit au travail, depuis que les syndicats d'hommes ne se mettent plus en grève pour protester contre l'emploi des femmes[15] mais on ne leur a pas enlevé le « devoir » domestique. A lire le projet de proposition de loi-cadre présenté par le Groupe Communiste à l'Assemblée Nationale, projet déjà cité, on en arrive à se demander à la lecture de certains points s'il existe des hommes. Dès qu'il est question du travail social qui s'effectue au sein de l'unité domestique, le mot « homme » n'est plus prononcé, tel le nom de Jéhova. Le problème des rapports d'exploitation de type patriarcal est pudiquement posé de la façon suivante : face à un « Etat », une « société », il y a « les femmes », « les couples », « les parents », « la famille ». L'objectif serait de « définir comment la société, demain, pourra mieux prendre sa part dans l'éducation de l'enfant et dans l'exécution de certaines tâches ménagères, dans l'élévation de la qualité du cadre de vie familiale pour que les femmes et les couples gagnent plus d'indépendance et de liberté ». Est-ce que « la société » se composerait uniquement d'hommes car comment les femmes pourraient-elles « mieux prendre [leur] part » ?...

Les propositions d'action révolutionnaire visant à lutter contre l'usure prématurée des travailleuses se bornent à imaginer des équipements collectifs, crèches, machines à laver, sans jamais imaginer d'autres bras que ceux des femmes fortes. Rien n'empêcherait d'ailleurs, au lieu de se rogner les ailes de l'imagination, de s'envoler sur celles de la science fiction ; ce serait plus drôle pour les femmes auditrices ou lectrices de projets de changement. Pourquoi ne pas prévoir – pour « les couples » – des super-machines à langer entièrement automatiques, des consolateurs électroniques pour grands-pères paralysés, des retapeurs-secoueurs de draps par la fenêtre, des caddies électriques munis de cassettes avec liste d'achats programmée par l'union des consommateurs, un terminal d'ordinateur pour les conseils du Dr Spock, d'Olivenstein et de Ménie Grégoire ? Finie l'usure des femmes ! Après avoir actionné toute la journée la perforatrice, la machine à coudre ou la machine à écrire, elles auront la vie belle au foyer : actionner les touches des super-machines-bonnes-à-tout-faire ; enfin, une vraie double journée... Il est curieux de constater que dès qu'il s'agit de l'exploitation des femmes dans les rapports de production domestique, la technique, l'automation, auxquelles les partis de gauche n'oseraient attribuer la vertu d'avoir « libéré » les ouvriers, deviennent libératrices en elles-mêmes. A noter qu'on parle de « liberté » et non de libération des femmes.

Puisqu'il ne s'accompagne d'aucun projet d'y changer quoi que ce soit, le constat, par les partis de gauche, de l'usure des travailleuses ne peut que reposer sur l'approbation des rapports sociaux qui en sont au fondement. De même que les patrons considèrent qu'ils ne sont pas « faits » pour les travaux durs, pénibles, mal payés, de même les hommes de gauche considèrent qu'ils ne sont pas « faits » pour les heures supplémentaires de travail domestique non payées. Selon une enquête de la CGT, les hommes syndiqués (exception faite des syndiqués CFDT) laissent aussi souvent que les autres la « charge des travaux domestiques » reposer entièrement sur leurs femmes, et d'autant

16. *Femmes à l'usine et au bureau. Enquête sociologique sur la condition des femmes travailleuses « ouvrières et employées »*, Centre Confédéral d'études économiques et sociales de la CGT, 1976.

plus que le nombre des enfants est plus grand[16]. L'usure prématurée des O.S. et manœuvre n'amène pas la droite à y lire le résultat de rapports de force entre les classes, on l'a vu ; de même l'usure des femmes de 60 ans devient fatalité pour les hommes de gauche. Chez eux, comme chez ceux de droite, l'idéologie biologisante prend prétexte des « maternités » pour exploiter doublement les femmes. Comme si le travail biologico-social[17] de 18 mois de gestation (le nombre moyen d'enfants par femme en France est actuellement de 2) – travail venant « compléter » une simple ou une double journée de travail ordinaire – impliquait 1) que la citoyenne préposée à la gestation, tâche sociale, ait des années durant la charge physique et mentale des êtres humains engengrés conjointement avec un citoyen mâle ; 2) que lui incombe en plus, pendant des années, l'entretien physique et moral du dit citoyen (pourtant non engendré par elle) ; 3) que les heures de travail fournis par les précédents soient non rémunérées ; 4) que les heures qu'elle peut « distraire » pour faire un travail « à l'extérieur » soient en conséquence sous-payées.

Les hommes d'action n'ont pas le loisir d'analyser tous ces détails, on peut le comprendre, car leur tâche est rude. Non seulement ils ont à mener la lutte traditionnelle pour tous les opprim*és*, mais depuis peu il leur faut encore lutter contre celles qui se disent opprimées[18]. On se bat pour leur retraite à 55 ans et elles ne comprennent pas que c'est dans leur intérêt ! Les travailleuses ouvrières et employées, elles, en sont convaincues, selon l'enquête déjà citée entreprise par la CGT. Dès la préface, on nous dit : « En se prononçant à 96,9 % en faveur de la retraite à 55 ans, les travailleuses apportent un démenti cinglant à ceux qui excluent, au nom de l'égalité, toute mesure sociale spécifique ». Le démenti pourrait cingler s'il n'était mensonger. Il n'est pas vrai que 96,9 % des enquêtées disent : nous voulons notre retraite à 55 ans, comme le suggère cette déclaration. Remarquons d'abord qu'ouvrières et employées devaient répondre à la question suivante : « Etes-vous favorable à ce que les femmes aient la possibilité de prendre leur retraite à 55 ans à *taux plein*, à condition que le montant en soit *suffisant ?* » (souligné par moi). Comme il est rare, on le verra, que les femmes aient cotisé 37 ans et demi, elles ont rarement droit à une retraite à taux plein. Les femmes interrogées (à qui on n'a même pas demandé le nombre d'années de cotisations qui leur manquait ou leur manquerait pour toucher une retraite à taux plein) ne pouvaient certes pas refuser le paradis entr'ouvert par la question ainsi orientée. D'ailleurs, en lisant le détail des résultats, on constate que 57 % ont répondu « oui, *à condition* que les femmes qui le veulent *puissent poursuivre leur activité* ». (souligné par moi). Beaucoup souhaitent donc, même si on leur offre une retraite suffi-

17. Etre enceinte est un travail de « création » bio-physiologique certes, mais surtout un travail comportant des activités matérielles et une mobilisation mental permanente : déclaration de grossesse, démarches auprès de la Sécurité sociale, visites médicales, cours d'accouchement sans douleur avec exercices quotidiens, recherche d'information orale ou écrite sur la gestation et ses impératifs (pas de tabac, pas d'alcool, régime éventuel), achat ou confection de vêtement « de grossesse », achat de berceau, layette, choix d'une clinique ou d'un hôpital, démarches immédiates pour retenir une place dans une crèche ou chez une nourrice, démarches pour l'obtention d'une carte de priorité pour les transports en commun, information de la famille et amis, etc.

18. Christine Delphy, « Nos amis et nous », *Questions féministes, n°* 1, 1978.

19. En particulier l'étude très fouillée de Françoise Cribier, *Une génération de parisiens arrive à la retraite*, rapport CORDES-CNRS 1978. L'auteur signale que la réponse la plus fréquente à la question relative à l'âge auquel les enquêtés estimaient qu'on devrait prendre sa retraite était : 60 ans pour les hommes, 55 ans pour les femmes ; mais elle ajoute que la réponse donnée était « la plus convenable socialement pour cette population industrielle qui adhérait collectivement à cette

sante, poursuivre leur activité. C'est ce que laissent entendre d'autres enquêtes plus précises[19]. Déjà en 1975, un compte-rendu d'enquête de la revue *Notre temps* (n° 81) indiquait que ce sont les hommes qui souhaitent que les femmes prennent leur retraite 5 ans avant eux. D'après une enquête de la SOFRES pour la CFTC (1976) : « Les femmes dans l'ensemble veulent travailler au-delà de 60 ans. Plus on approche de la soixantaine, plus on recule la date du départ. » En somme, les femmes réagissent tout comme les autres travailleurs, ne souhaitent pas de mesure sociale « spécifique »...

Au moment du vote de la loi, *l'Humanité* (2-6-77) s'est écrié : « C'est un succès pour les femmes de notre pays. Une victoire arrachée de haute lutte ». On ne dit pas si la victoire a été gagnée pour ou contre les femmes ; celles-ci, dans le mesure où on leur promet toujours la « fatale » double journée de travail, peuvent se demander s'il ne s'agit pas d'un cri de victoire du patriarcat ! Au moment du débat, les députés de gauche ont été informés par le Ministre de la Santé que les femmes ne touchent pratiquement pas de pensions de retraite à taux plein. Et pourtant, tout en prenant la précaution oratoire de revendiquer une augmentation des pensions, les journaux reprennent sans pudeur l'argument de la droite : l'opération sera avantageuse économiquement : « [Jacqueline Chonavel (PCF)] affirme que l'abaissement de l'âge de la retraite devrait s'accompagner d'un relèvement des pensions sous peine d'être une mesure inutile. Elle démontre [...] que toutes les femmes travailleuses devraient pouvoir bénéficier de la retraite à 55 ans. Elle prouve que « leur donner satisfaction serait économiquement souhaitable et financièrement peu onéreux », beaucoup d'entre elles relevant de l'assurance maladie, du régime d'invalidité ou du chômage » *(L'Humanité* 3-6-77). Pourquoi avoir voté une mesure qui ne pouvait qu'être « inutile » puisque la majorité des femmes sont privées de retraite, comme on va le voir ? On nous l'a dit à gauche comme à droite : parce que les premières victimes de la crise du chômage devaient être les travailleurs qui avaient le double tort d'être âgées et d'être femmes.

II. – PAS DE RETRAITE POUR LES FEMMES : NI ARGENT, NI REPOS

Qu'à l'âge de la retraite, les femmes se trouvent pratiquement sans revenus est dans la logique des rapports d'exploitation de type capitaliste qui consistent à tirer des travailleuses un profit maximum, et dans la logique des rapports d'exploitation de type patriarcal qui consistent à user gratuitement et sans limite déterminée de leurs forces et de leurs corps. On a vu que le droit de retraite c'est le droit de gagner sa vie sans travailler parce que cette vie de retraite a *déjà* été gagnée dans le passé. Rien de tel n'existe pour les femmes. Non seulement elles n'ont pu gagner leur vie d'une façon régulière et suffisante, en sorte que les cotisations qu'elles ont versées pour l'assurance-

revendication syndicale très popularisée après 68. Dans tous les milieux, la revendication à pouvoir continuer le travail au-delà de 65 ans est impopulaire, mal admise par l'opinion surtout en période de chômage ». Malgré tout, elle constate que lorsqu'elles sont interrogées en particulier la plupart des femmes disent qu'elles ont aimé leur métier, même monotone et qu'on les a souvent « poussées dehors » au moment de la retraite. Sur la population qu'elle a étudiée, les femmes avaient travaillé en moyenne 38 ans, mais avaient souvent été placées comme bonnes, domestiques de ferme contre un entretien et non un salaire, aussi leur manquait-il des années de cotisations pour avoir droit à une retraite à taux plein. Moins de la moitié des femmes qui ont travaillé pendant 35 ans ont cotisé un nombre d'années égal.

vieillesse ne leur ouvrent droit qu'à une pension de retraite symbolique, mais de plus elles ont toutes, retraitées ou non, à fournir encore du travail non payé quand elles sont âgées. Le « droit au repos », proclamé par les syndicats et les partis de gauche, ne concerne que les *hommes* retraités. Que signifie concrètement pour les femmes le droit à la retraite, qu'elles aient 55, 60 ou 65 ans ?

1) Les cotisations des femmes profitent aux hommes retraités

D'après les derniers recensements, 8 millions et demi de femmes sur 21 millions d'« actifs » fournissent un travail social payé et comptabilisé dans le Produit National Brut ; 2 millions environ d'épouses d'agriculteurs fournissent un travail comptabilisé mais qui ne leur est pas payé [20]. Les trois-quarts des femmes dites actives sont salariées et, à ce titre, versent régulièrement une partie de leur salaire aux caisses de Sécurité sociale qui les assurent contre la maladie, le chômage, le risque d'inactivité vieillesse.

Pour une année donnée, les cotisations des hommes salariés sont, en chiffres absolus, supérieures à celles des femmes salariées, pour deux raisons : d'une part, plus nombreux à exercer un travail payé, ils sont plus nombreux à cotiser aux caisses d'assurance-vieillesse, d'autre part, leurs cotisations individuelles sont plus élevées puisque leurs salaires sont supérieurs à ceux des femmes [21]. Cependant, relativement, la participation financière à la caisse d'assurance-vieillesse pèse plus lourdement sur les femmes. En effet 1) la ponction que le taux fixe des cotisations opère sur le salaire est d'autant plus lourde que le salaire est plus bas ; or les femmes constituent la majorité des salariés les moins bien payés, parce que non qualifiées ; 2) au-delà d'un plafond fixé actuellement à 4 000 Frs par mois, le salaire n'est plus soumis à cotisations, en sorte que plus le salaire est élevé, plus le bénéfice est grand ; or ce sont essentiellement les hommes qui en bénéficient puisque leurs salaires dépassent plus souvent le plafond établi, et que d'autre part les plus hauts salaires sont perçus essentiellement par des hommes.

Actuellement le système d'assurance-vieillesse ne peut fonctionner que dans la mesure où il est alimenté par les cotisations des femmes actives (dont le nombre a d'ailleurs tendance à augmenter). Mais l'habitude de découper à chaque recensement la population des femmes en deux blocs qu'on oppose : les actives et les inactives, comme s'il s'agissait de groupes figés, occulte le fait que *les individues qui composent les deux sous-ensembles permutent de l'un à l'autre.* Très peu de femmes n'ont jamais travaillé professionnellement (10 % seulement des femmes nées de 1934 à 1945 d'après une enquête de l'INSEE en 1968). Aussi peut-on dire que l'ensemble des femmes alimentent, par roulement, les caisses d'assurance-vieillesse auxquelles elles cotisent individuellement à un moment ou un autre de leur existence. Alors qu'elles ont *toutes*

20. Christine Delphy, « Travail ménager ou travail domestique » in *Les femmes dans la société marchande,* ouvrage sous la direction d'Andrée Michel, Paris, PUF, 1978. Ajoutons que sur 30 millions d' « inactifs », on compte 15 millions de jeunes, 1 million d'handicapés adultes, 6 millions de personnes âgées... mais aussi 8 millions de femmes « au foyer» dites inactives.

21. Le taux fixe prélevé sur le salaire est actuellement de 3,45 %.

cotisé pendant un nombre d'années variable, alors que les cotisations qu'elles ont versées ont été relativement plus lourdes pour elles que les cotisations des hommes ne l'ont été pour eux, elles en perdent pratiquement toutes *individuellement* le bénéfice, puisqu'au moment de l'âge légal de la retraite, elles n'ont pu cotiser pendant le nombre d'années requis pour avoir droit à une pension de retraite suffisante. Les données chiffrées dont on peut disposer sont assez maigres, mais les chiffres très officiellement avancés au moment du vote de la loi ont été les suivants : 56 % des femmes atteignant l'âge légal de la retraite n'ont cotisé pour l'assurance-vieillesse que pendant 25 ans en moyenne [22].

Une fois de plus, les informations font défaut. Pour les organismes qui mènent de grandes enquêtes nationales, il ne serait pas impossible d'écarter le brouillard qui entoure le déroulement de la vie de travail des femmes. Mais alors qu'on ne regarde pas à la dépense quand il s'agit de supputer comment « elles » voteront, combien il naîtra d'enfants « par femme », on prétexte que le travail de recherche serait compliqué... puisqu'elles « s'arrêtent de travailler ». On pourrait dire plus justement qu'on arrête de les payer pour les occuper uniquement à un travail non évalué en temps et en argent. Seules 31 % exercent encore un travail payé au bout de 10 années de mariage. D'après des enquêtes ponctuelles [23], on sait qu'elles sont retirées de la production par paliers successifs : mariage pour les unes, naissance du premier enfant, puis pour le peloton restant naissance du deuxième ; une minorité s'use encore à la double journée après la naissance du troisième. On y apprend qu'une femme peut d'autant moins continuer à gagner sa vie que son travail est peu payé, que ses horaires de travail sont lourds, ses horaires de transport aussi. La reprise d'activité est rare et s'accompagne d'une déqualification nette : anciennes vendeuses ou ouvrières deviennent nourrices, gardiennes d'enfants, concierges, femmes de ménage, tous métiers peu payés sans avantages sociaux (cantines, congés payés, etc.) imposés par le fait qu'elles sont physiquement attachées au service des petits d'hommes.

Beaucoup de femmes effectuant un travail payé en plus d'un travail domestique sont dites « au foyer », « inactives », parce que leurs heures de travail ne sont pas déclarées donc non soumises à cotisations ; d'autres femmes versent des cotisations, mais elles se voient retirer tout bénéfice de prestations pour n'avoir pas effectué un nombre d'heures de travail suffisant. Pour les femmes qui peuvent reprendre une activité professionnelle après un « arrêt de travail » (10 ans en moyenne), le piétinement dans la carrière et la déqualification consécutive à l'interruption se traduisent très contrètement par une baisse considérable du « salaire moyen des dix meilleures années » servant de calcul pour la pension de retraite. On peut juger de l'hypocrisie qui consiste à alléguer que les femmes ont, pour « compenser » les années de cotisations perdues, le droit de déduire 2 années par enfant, quand on sait qu'elles doivent avoir élevé chaque enfant pendant 9 ans avant son seizième anniversaire ; le nombre d'années de cotisations qui leur manque pour avoir droit à une retraite à taux plein dépasse d'ailleurs

22. Un salarié qui a cotisé 30 ans n'a droit qu'à 38 % du salaire brut moyen des 10 meilleures années, a précisé le Ministre de la Santé lors du débat à l'Assemblée Nationale.

23. Annie Labourie-Racapé, Marie-Thérèse Letablier, Anne-Marie Vasseur, *L'activité féminine, enquête sur la discontinuité professionnelle*, Cahiers du CEE, PUF, 1977.

largement cette réduction de « faveur ». Mieux encore : quand une femme a élevé 3 enfants ou plus, c'est surtout le père qui est récompensé pour les doubles journées accomplies par elle : pour avoir « fait » ou « reconnu » les dits enfants, il a droit à une majoration de 10 % de sa pension. Attention ! la mère aussi a droit à cette majoration, mais pour elle c'est plutôt l'intention du législateur qui compte, puisqu'il lui offre 10 %... de rien du tout.

La femme qui cesse de gagner sa vie et se retrouve « femme au foyer » n'est plus assurée contre le risque vieillesse[24] (c'est-à-dire le risque de ne plus trouver employeur, ne plus être en état physique de travailler, ou ne plus être agréée comme épouse). On pourrait imaginer que l'homme pour lequel elle effectue un travail non rémunéré puisse cotiser pour elle à une caisse d'assurance-vieillesse, mais la chose est impossible tant qu'il ne se reconnaît pas et n'est pas reconnu comme employeur. L'idée d'emploi, donc d'un contrat chiffré, serait la négation même des rapports d'appropriation juridique par le mariage où par définition le travail de l'épouse n'est soumis à une évaluation ni temporelle ni monétaire.[25]

Sans les cotisations au moyen desquelles les femmes alimentent toutes par roulement les caisses d'assurance-vieillesse, les bénéficiaires de pensions de retraite verraient considérablement baisser leurs revenus ou s'élever l'âge de leur retraite. Or ces bénéficiaires sont les hommes qui profitant du travail domestique de leur femme ont pu, eux, travailler, cotiser régulièrement et en définitive bénéficier seuls des cotisations versées par les femmes. Pour avoir « choisi », comme dit le discours dominant, soit temporairement, soit définitivement, le travail non payé « au foyer », les femmes voient leur niveau de vie se dégrader d'autant plus qu'elles avancent en âge. Elles relèvent de l'assistance, alors qu'elles ont versé des cotisations, et élevé la génération suivante, celle des « actifs » dont les cotisations financent les retraites des vieux travailleurs.

2) A l'âge de la retraite, pas d'argent pour elles

Les femmes ayant droit à une retraite sont donc loin de représenter l'ensemble des femmes âgées. D'autre part, les pensions que les femmes touchent, à titre personnel, sont bien inférieures à celles des hommes. Une enquête publiée en 1976 par l'I.N.E.D.[26] fournit à cet égard des chiffres éloquents, d'autant que la population enquêtée est relativement privilégiée : non seulement il s'agit de retraités de la région parisienne où les salaires sont plus élevés (la majorité des personnes âgées résidant en

24. Les mères de famille qui demeurent « au foyer » pour élever, soit 1 enfant de moins de trois ans (ou handicapé), soit 3 enfants, peuvent obtenir qu'une cotisation d'assurance-vieillesse soit versée pour elles par les caisses d'Allocations familiales, *si* la famille a de *très faibles ressources.*

25. Depuis 1975 il existe une assurance-vieillesse « volontaire » pour les mères de famille (élevant au moins un enfant à charge du foyer et âgé de moins de 20 ans à la date de la demande d'adhésion). Le coût de cette assurance limite considérablement la portée de cette solution qui dépend d'ailleurs de la « volonté » du père et non de la mère.

26. Paul Paillat, Catherine Lantoine, « Ressources et conditions de vie des retraités de la région parisienne », *Population*, 1976,2. Catherine Lantoine, « Enquête auprès des retraités du régime général vivant dans la région parisienne », *Revue française des affaires sociales*, oct.-déc. 1976.

zone rurale), mais encore ont été exclus de la population enquêtée les bénéficiaires d'une pension inscrits au Fonds national de solidarité, c'est-à-dire, les gens aux revenus les plus bas. Malgré tout, on constate des différences importantes entre les pensions des hommes et des femmes enquêtés : les retraites moyennes des hommes – 664 Frs par mois auxquels s'ajoutent 427 Frs en moyenne de retraite complémentaire – dépassent celles des femmes dont la moyenne mensuelle est de 410 Frs plus 277 Frs de retraite complémentaire. L'écart des salaires était important, l'écart des retraites l'est encore plus. De façon systématique, nous apprend cette enquête, la situation des femmes est moins bonne que celle des hommes (inconfort du logement, W.C. à l'extérieur de l'appartement, etc.). Les revenus médians les plus bas sont ceux des femmes de service qui ont rarement une retraite complémentaire. Bien que les revenus de la plupart des hommes retraités soient bien au-dessous du SMIC, les restrictions auxquelles sont contraints les hommes sont sans commune mesure avec celles que doivent s'imposer les femmes, d'autant que celles-ci n'ont pas toutes droit à une pension personnelle.

Les femmes qui n'ont pas de pension propre pour vivre à l'âge de la retraite ne peuvent espérer autre chose que le vivre et le couvert en échange de prestations domestiques et sexuelles assurées à un homme retraité. Or économiquement dépendantes, la plupart des femmes n'ont aucune garantie, même pas à 60 ans, d'être assurées du vivre et du couvert pour le lendemain. Leur « employeur » domestique garde à tout moment la liberté de les priver de tous moyens d'existence en les quittant, sans même avoir à verser une indemnité de licenciement...

Quand un homme prend sa retraite, ses revenus diminuent de moitié généralement. S'il est marié, cependant, la collectivité lui reconnaît le droit – pour avoir bénéficié à titre exclusif du travail de son épouse – de toucher une majoration de pension dite « pour conjoint à charge ». Cette somme (cristallisée à 4 000 Frs par ans) n'est pas versée à l'épouse quand le mari décède, puisqu'elle est désormais considérée à sa propre charge. Le décès de l'époux amène, pour un grand nombre de femmes (le veuvage féminin augmente rapidement avec l'âge à partir de 60 ans[27]) une nouvelle dégringolade économique. C'est la seconde, car au moment de la retraite de leur « employeur » domestique, leur niveau de vie a déjà diminué de moitié. Il n'est pas question que la veuve bénéficie de la pension de son époux qui seul avait un droit direct ; mais l'époux décédé ouvre à sa veuve un droit à pension dit droit dérivé. On pourrait l'appeler avec plus de justesse droit de dérive : le mari décédé ouvre à sa « moitié » droit à une pension de réversion égale précisément à la moitié de la pension qu'il touchait. Mais de plus, cette pension n'est pas automatiquement versée ; les conditions pour ce faire sont telles (nombre d'années de cotisations exigé, nombre d'années de mariage, etc.) que sur 1 200 000 veuves dont le mari a été assuré au régime général, 380 000 seulement touchent une pension de réversion.

27. Alain Parant (« Les personnes âgées en 1975 et le vieillissement démographique en France (1931-1975) », *Population*, 1978,2) indique que 73 % des hommes de 65 ans et plus sont mariés alors que 25 % des femmes de ces âges sont veuves ; dans le groupe des 75 ans et plus, 63 % des hommes sont mariés, 68 % des femmes sont veuves.

Si le niveau de ressources de la veuve est suffisant, ou si elle-même touche une pension de retraite propre, elle est privée du droit à la pension de réversion (elle peut cependant « choisir » de renoncer à sa pension si la pension de réversion de son mari est plus élevée, elle peut aussi cumuler les deux pensions... à condition que le cumul ne dépasse pas le minimum-vieillesse). La pension de réversion n'est donc pas un droit reconnu à une épouse pour le travail qu'elle a fourni à un homme et aux enfants qu'il a engendrés. C'est une forme d'assistance qui maintient l'épouse dans la dépendance économique du mari décédé... mais avec diminution du niveau de vie puisqu'il n'est plus fait usage ni de son corps ni de sa force de travail. Cette pension de réversion peut être demandée par une femme dont le mari a disparu, mais seulement un an après la disparition. En cas de réapparition, les sommes versées sont récupérées ! Si un homme a eu deux femmes légales (veuves ou divorcées sans « torts »), elles se partagent la pension de réversion au prorata des années de services et touchent chacune la moitié de la moitié du salaire moyen des 10 années les mieux payées de l'ex-mari !

Enfin, cas fréquent, celui des femmes qui n'ont droit ni à une pension personnelle ni à une pension de réversion : cas d'une épouse qui n'a pas exercé suffisamment longtemps une profession et dont le mari n'a pas cotisé régulièrement ; cas d'une femme divorcée, si le divorce a eu lieu à ses torts ou même par consentement mutuel et cas d'une femme concubine, car si une femme n'est plus ou n'est pas légalement appropriée au moment du décès du « soutien de famille », on ne lui reconnaît pas le droit à pension de réversion pour le travail fourni pendant parfois toute une vie. A ces femmes sans ressources, la caisse vieillesse de la Sécurité sociale, ou la caisse des Allocations familiales, ou encore la Caisse des Dépôts et Consignations verse un secours (au 1er janvier 79, 6 400 Frs par an maximum) que vient parfois compléter (au 1er janvier 79, 6 500 Frs par an maximum) l'allocation spéciale du Fonds national de solidarité versée par l'État aux gens les plus démunis (la touchent 13 % des retraités du régime général, mais 26 % y ont droit) ; la somme des deux types d'assistance assure le minimum-vieillesse égal actuellement à un peu plus de la moitié du SMIC. Il s'en faut d'ailleurs de beaucoup que toutes les femmes qui ont droit à cette assistance publique la demande. Le quart des femmes interrogées lors de l'enquête publiée en 1976 par la revue *Population* vivaient par mois avec seulement 532 Frs, somme inférieure à l'époque au plafond de ressources ouvrant droit à l'allocation spéciale du Fonds national de solidarité. Certaines refusent de faire les démarches pour ce qui leur apparaît une forme de mendicité, d'autres ne sont tout simplement pas informées de cette possibilité de ressources. On jugera de la misère des femmes âgées en apprenant que sur les 2,3 millions de bénéficiaires du Fonds national de solidarité 86 % sont des femmes.

A ce sous-prolétariat des femmes on ne reconnaît même pas la réalité de son exploitation : on plaint leur « sort » comme s'il était inévitable. Pour qu'on reconnaisse l'exploitation d'un travailleur, il faut que celui-ci gagne sa vie régulièrement, qu'il cotise régulièrement, bref qu'il ne soit pas irresponsable et inconscient de son avenir de vieux travailleur. Pitoyable est, au moment de la retraite, la condition de ceux qui relèvent de l'assistance publique, mais, pense-t-on, c'est la conséquence d'une irrégularité déplorable dans leur passé de travail. Et on déplore chez les femmes béné-

ficiaires du Fonds national de solidarité, un passé de travail peu digne d'un vrai travailleur : elles ont renoncé à un emploi de vendeuse ou d'ouvrière pour des heures irrégulières de femme de ménage, ont eu des « arrêts de travail », au hasard d'enfants voulus ou pas, n'ont pas toujours su assurer à l'époux ou au compagnon les services qui leur sont dus... puisque certains d'entre eux ont quitté le domicile conjugal. Conséquence « naturelle », l'écart des revenus se creuse encore entre les hommes et les femmes (les « retraités » et les « personnes âgées ») à l'âge de la retraite. Mais n'y aurait-il pas, se demande-t-on, quelque injustice à vouloir trop le réduire ? C'est ce que dit un article qui titre « Vieillesse en détresse. 6 millions de retraités ne touchent en moyenne que 1 300 Frs par mois » : « On parle souvent des 2 millions de personnes âgées bénéficiaires du Fonds national de solidarité, ces futurs « millionnaires » (annuellement et en anciens francs) selon M. Giscard d'Estaing qui doivent vivre actuellement avec 24,65 Frs par jour (750 Frs par mois) dont le sort il est vrai est pitoyable. Mais il est moins question de la masse des retraités dont la condition est indigne de leur passé de travail et d'un pays riche comme le nôtre » (*l'Humanité* 21-2-77). D'après une enquête faite à Nancy[28], sur la totalité des bénéficiaires de l'allocation spéciale du Fonds national de solidarité, la moitié des femmes avaient travaillé en moyenne 37 ans, comme ouvrière, femme de ménage, couturière, laveuse. Si les allocations diverses, d'un montant déterminé, n'assurent pas le minimum-vieillesse, les personnes âgées peuvent être sélectionnées et assistées par les municipalités qui leur versent une aide sociale en espèces ou en nature (nourriture, charbon). Certaines femmes de plus de 75 ans sont encore contraintes de travailler, essentiellement des femmes de ménage et femmes de service. Récemment, de 1968 à 75, la proportion de femmes devant encore gagner leur vie à 75 ans a doublé.

3) Le droit au repos n'existe que pour les hommes

Le droit au repos dont parlent les syndicats n'est réservé qu'aux hommes. A eux seuls on reconnaît socialement le droit de ne plus s'user au travail à l'âge dit de la retraite. On a vu que, privées pratiquement d'une pension de retraite, sans ressources suffisantes pour vivre, la plupart des femmes âgées n'ont d'autre recours que de continuer à fournir des prestations gratuites à un homme en échange du vivre et du couvert. Mais la minorité de femmes qui peuvent bénéficier d'une pension de retraite suffisante sont également privées du droit au repos, qu'elles soient ou non mariées.

Aux épouses, aucun contrat ne fixe un nombre limité d'années de travail non rémunéré, aucun contrat ne leur garantit le droit au repos. Or, à l'âge où les hommes prennent leur retraite, l'intérêt qu'ils tirent de l'appropriation individuelle de leur épouse va croissant. *Etant donné la différence d'âge au mariage et la différence de l'âge moyen au moment du décès, les épouses assurent jusqu'au bout les services dûs à leur époux.* Ces services deviennent d'ailleurs pour elles de plus en plus pénibles physiquement, non seulement parce que leurs propres forces diminuent mais surtout

28. Henri Hatzfeld, Guy Ménard, *Cent personnes âgées à revenus très modestes.* Office nancéen des personnes âgées et Université de Nancy II, rapport d'enquête, 1973.

parce que le type de services (soins à un malade généralement) réclame une énergie physique et psychique considérable. A l'âge de la retraite donc, loin de pouvoir se reposer, elles doivent fournir une charge de travail qui va s'alourdissant. En échange de ce surcroît de travail leur niveau de vie diminue considérablement puisque les revenus du mari ont en général baissé de moitié. Mais le rapport de force économique est tel entre hommes et femmes âgés que l'appropriation privée par le mariage reste possible pour les hommes et « désirable » pour les femmes : « J'ai dit à mes enfants, si vous ne me trouvez pas une autre maison de retraite, je me remarie et je retourne chez moi... Ils m'ont fait entrer ici » (interview d'un homme de 80 ans lors d'une visite à une maison de cure médicale de Vitré, *La Croix* 3-11-76). Cependant, comme il y a beaucoup plus de femmes seules que d'hommes seuls, les postes de garde-malades privées comme épouse sur le tard sont rares. Si l'on réfléchit à la somme d'heures de travail fournies par l'ensemble des épouses garde-malades de leur mari âgé, on réalise quelles économies les femmes privées de retraite-argent et de retraite-repos font faire à la collectivité.

Le gouvernement actuel préconise d'ailleurs le maintien à domicile des personnes âgées plutôt que leur hospitalisation, quand celle-ci peut être évitée. On peut se demander si la préoccupation majeure est le confort psychologique du malade, certainement mieux assuré dans le premier cas, ou la volonté de réaliser des économies en comptant une fois de plus sur le travail effectué gratuitement par les femmes. Quoiqu'il en soit, les femmes pourront désormais se libérer dès 60 ans de toute contrainte professionnelle pour mieux assurer en toute gratuité les soins aux personnes du « 4ème âge ». Le temps libre pour le bénévolat des femmes plus jeunes a en effet considérablement diminué : « A Paris, il est courant qu'un vieillard cardiaque ou pulmonaire soit hospitalisé pour finir doucement. On pourrait parfois donner les mêmes soins en prenant une infirmière à domicile, mais ils sont moins bien remboursés – quand ils le sont, par la Sécurité sociale – et ils imposent à la famille une fatigue et des charges qu'elle ne peut plus supporter (lessives, présence, navette chez le pharmacien, etc.) en particulier quand la femme travaille et qu'il n'y a plus d'enfants, de sœur, de cousine, de voisine disponible. » [29]

On remarquera qu'il est fait référence à un « vieillard », mais le mot doit se penser surtout au masculin. En effet un homme âgé – même quand il n'est pas encore un vieillard – est à tous coups pris matériellement en charge par une femme, tandis qu'une femme âgée doit généralement se prendre en charge elle-même le plus longtemps possible. « Non seulement les hommes sont moins seuls (20 % contre 56 % de femmes) mais encore ils vivent plus fréquemment en compagnie de personnes de générations différentes » (enquête *Population*, 1976). C'est pour eux un avantage psychologique et mental important ; très concrètement cela signifie qu'une sœur, une fille, une belle-fille, voire une nièce, assure gratuitement leur entretien personnel. Mais, les hommes qui vivent seuls bénéficient aussi généralement des soins gratuits assurés par une femme, tandis qu'une femme âgée vivant seule doit souvent au contraire fournir pour des hommes du travail non payé : elle fait les courses, la cuisine, le service à table, la vaisselle, les comptes etc., si ce n'est pour un époux, c'est pour un frère, un enfant

29. Philippe Ariès, *L'Homme devant la mort*, Seuil, 1977.

célibataire. Une façon élégante de signaler ce fait consiste à dire que les femmes âgées seules « mangent avec », ou « reçoivent » tous les jours, un frère, un enfant... Un homme à la retraite n'assure pas son propre entretien individuel, une femme, qu'elle soit ou non « à la retraite », assure l'entretien d'autrui en plus du sien propre. Rien d'étonnant à ce que, parmi les gens âgés qui ne peuvent plus se prendre en charge et qu'on met à l'hospice, il y ait actuellement 2 fois plus de femmes que d'hommes (femmes de ménage, personnels de service surtout ; chez les hommes il s'agit plutôt de salariés agricoles). Rien d'étonnant non plus à ce qu'il y ait plus de femmes mariées en hospice que d'hommes mariés. Rien d'étonnant à ce que parmi les vieillards en collectivité, parmi ceux qui sont les plus malades, les plus démunis, on trouve 4 femmes pour un homme.[30]

Ainsi la paupérisation en fonction de l'âge est bien plus considérable pour les femmes que pour les hommes : exploitées dans les rapports de production où la force de travail s'échange contre un salaire, puis spoliées des cotisations qu'elles ont versées, exploitées dans les rapports de production domestique où le travail qu'elles fournissent dure bien plus que les 37 ans requis pour une retraite de salarié, mais sans qu'elles aient droit, un jour, d'être payées pour se reposer, la plupart des femmes n'ont aucune ressource et bientôt plus de moyens d'existence à l'âge dit de la retraite. Les conditions de vie des femmes âgées sont à la mesure des types d'exploitation qu'elles ont subis toute leur vie. Elles expriment, sous la forme la plus extrême, la vérité d'un système basé sur la rentabilité. Devenues triplement non rentables (elles ne produisent plus de travail à l'usine, au magasin ou au bureau, elles n'élèvent plus d'enfants ou de petits-enfants[31], elles fournissent moins de prestations domestiques ou n'en fournissent plus qu'à elles-mêmes), elles représentent le stade achevé de l'exploitation maximum comme retraitées ou comme assistées. On leur signifie dès lors qu'elles ne sont plus bonnes à rien et qu'il n'est donc pas décent qu'elles s'accrochent à la vie, désormais.

IV. – LE COUP DE FORCE ET SA STRATEGIE

Le coup de force a été préparé progressivement.

1) Premiers travaux d'approche

En 1972, année du Programme commun des partis de gauche, qui promettait la retraite à 60 ans pour les hommes, à 55 ans pour les femmes, le début de la crise éco-

30. Thérèse Locoh, « L'entrée en maison de retraite », *Population*, 1972,6. Rappelons aussi l'essai de Simone de Beauvoir *La vieillesse*, Gallimard, 1970.

31. Les enquêtes montrent que ce sont essentiellement des femmes qui élèvent les enfants de leurs enfants jusqu'à ce que leur fille ou belle-fille « s'arrête » éventuellement de travailler. Cf. Alain Monnier, « La naissance d'un enfant et son incidence sur les conditions de vie des familles », *Population*, 1977,3. On pourrait donc, au lieu de demander des crèches pour les « mères » (pour les « pères » n'est jamais ni pensé ni écrit) les demander pour les grands-mères, en priorité. Au lieu de travailler gratuitement à domicile vers 45-50 ans, âge où elles retrouvent difficilement un emploi, elles trouveraient de l'embauche dans les crèches.

nomique fait sentir ses effets : les premiers à en être victimes seront les gens âgés que les employeurs licencient et pour lesquels les syndicats obtiennent une « garantie de ressources ». D'aucuns auraient pu se rappeler dès cette époque les vœux pieux du Conseil de l'Europe en 1967 : « Nous tenons à bien mettre en évidence que la cessation d'une activité économique ne doit pas être considérée comme un outil économique que l'on peut manier dans un sens ou dans un autre pour soulager les tensions du marché du travail ou réduire artificiellement le nombre de demandes d'emplois, en période de chômage. Les personnes âgées, pas plus que les femmes, ne doivent être considérées comme une réserve de main-d'œuvre destinée à amortir les chocs de changements dans la conjoncture économique. » Autrement dit, les femmes âgées, en période de crise, représentent la cible idéale.

Dès 1973, la situation des femmes dans le secteur du travail salarié se dégrade nettement. Mais c'est à partir de 74 qu'on parle explicitement de la récession économique. Progressivement un cortège de solutions sera envisagé : renvoi des travailleurs immigrés et « revalorisation » du travail manuel, réduction des heures de travail, mise à la retraite anticipée de certaines catégories, abaissement (de 70 à 68 ans) de l'âge de la retraite des professeurs d'Université, des professeurs du Collège de France, des chercheurs, également des magistrats, des inspecteurs généraux d'administration. Et bien sûr, on n'a pas oublié un des remèdes coutumiers, la « limitation du travail féminin » : « Le gouvernement étudie des mesures propres à éviter dans les prochaines années une extension du chômage en régime de croissance moins rapide. C'est un peu la quadrature du cercle car aucune des solutions envisageables : abaissement de la durée hebdomadaire du travail, avancement de la retraite, limitation du travail féminin, revalorisation du travail manuel n'est à la dimension du problème » (*Les Echos* 29-5-75).

« Mieux vaut payer des retraités que des chômeurs» devient le leit-motiv de la gauche communiste. En 1975, le gouvernement étudie sérieusement les avantages que pourrait lui procurer la généralisation de la retraite à 60 ans (à l'époque, le pourcentage des pensions liquidées avant 65 ans dépassait déjà 56 %). Réflexion faite, cette mesure ne convient pas à ses desseins. Il s'oppose, cette même année, à une décision par le Conseil de la ville de Paris : verser à toutes les personnes âgées de Paris un complément de ressources devant leur assurer 1 200 Frs par mois. L'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans est accordé seulement aux catégories considérées comme prioritaires : les inaptes, les invalides, les anciens déportés et prisonniers de guerre, puis les travailleurs manuels ayant exécuté pendant 5 ans au moins des travaux pénibles durant les 15 dernières années et justifiant d'une durée d'assurance d'au moins 41 ans, enfin, les ouvrières mères de famille ayant élevé au moins 3 enfants, exercé un travail ouvrier pendant au moins 5 ans au cours des 15 dernières années et cotisé pendant 30 ans à l'assurance-vieillesse (à noter que si elles n'ont que 30 ans de cotisations, elles n'ont pas droit au taux plein). *L'Humanité* rendant compte de ces mesures fait remarquer qu'aucune statistique ne permet d'apprécier le nombre des bénéficiaires appartenant à ces deux dernières catégories. Jugeant que ces mesures ne concernent de toute façon qu'une minorité de travailleurs, la CGT et la CFDT organisent une journée de protestation car ces mesures n'auront, disent-elles, aucune incidence sur l'emploi. Les partis de gauche s'opposent alors à un projet de loi sur la réduction des horaires

(usants) de travail au moment même où ils réclament la mise à la retraite à 60 ans, dès 1976, pour toute la « main-d'œuvre » féminine. On eût souhaité mettre les autres salariées en effet dans la même fournée que les ouvrières... on dit d'ailleurs « les mères » et non « les femmes » comme si leur ribambelle les attendait encore à 60 ans à la maison : « Pour les mères de famille, subordonner le droit à la retraite à 60 ans à l'obligation d'avoir exécuté un travail manuel est une mesquinerie. L'accorder à toutes ces mères coûterait à peine plus de 500 millions » (*L'Humanité* 19-11-75). On peut s'étonner – la revendication de l'abaissement de l'âge de la retraite étant indissolublement liée à celle d'une augmentation des pensions – de l'argument avancé « ça coûterait à peine... », d'autant plus que les inégalités des retraites entre les hommes et les femmes suscitent désormais la réprobation : *l'Humanité* (10-2-75) informe ses lecteurs que « les hommes reçoivent 7 000 Frs par an en moyenne comme retraite, les femmes 4 500 Frs. » Au lieu de s'abstenir au moment du vote parce que toutes les femmes n'avaient pas été gratifiées de la retraite à 60 ans, les partis de gauche auraient pu rappeler ce que disent les statistiques sur le travail des femmes : les femmes qui travaillent encore à 60 ans comme ouvrières, et qui ont *élevé* (et non pas *eu* comme dit *l'Humanité* du 15-11-75) 3 enfants pendant 9 ans jusqu'à leur 16ème année, ont été sur-exploitées précisément parce qu'elles étaient seules à élever ces enfants. Après qu'elles aient été doublement exploitées, la mise à la retraite signifie pour elles l'aggravation brutale d'une chute de revenus dont elles ont déjà été victimes à l'usine depuis qu'elles ont vieilli. On se contente de regretter qu'on n'ait pas joué la comédie de la retraite à 60 ans pour toutes « ces mères », et on ose dire que ça ne coûtera pas cher, sachant que ces femmes n'ont d'autre recours que la mendicité d'une aumône publique.

C'est en cette même année 1975 – « année de la femme » – où on a récompensé les ouvrières mères de famille « méritantes », que la majorité avance, sous la plume de Claude Labbé RPR, la proposition de loi visant à accorder à toutes les femmes salariées la retraite à 60 ans. Au sein des partis d'opposition, une note discordante : un groupe de femmes socialistes voit là une mesure de discrimination à l'égard des femmes. Le secrétaire de la CGT dans *l'Humanité* du 30-10-75 leur rappelle vertement où sont leurs intérêts : « [Cette revendication ancienne de la CGT] repose sur le fait que les femmes qui ont assumé de front leurs obligations professionnelles en même temps que les charges familiales supportées essentiellement par elles méritent bien de se reposer un peu plus tôt [...]. On ne discute pas le bien-fondé d'un départ anticipé pour les travailleurs exécutant des travaux pénibles, *avec des ressources leur permettant de le faire* [souligné par moi]. Pourquoi alors contester le droit aux femmes ? » Les femmes contestataires, pas plus que les autres, n'ont donc à s'inquiéter : qu'elles partent sans attendre, mandat suivra.

Ces discussions, apparemment, mettent la puce à l'oreille du gouvernement : est-ce qu'il n'y aurait pas du sexisme là-dessous ? Alors, dans un bel élan de féminisme, il refuse de faire ce mauvais coup là aux femmes. La « proposition de loi instituant des mesures en faveur des retraités et des personnes âgées » déposée devant l'Assemblée Nationale en décembre 1976 par les membres du groupe communiste et apparentés (J.O. 3-2-77) déclare que le groupe communiste s'oppose au gouvernement qui – en ce

qui concerne le départ en retraite anticipée pour les femmes – parle de différenciation ; ce serait contraire au principe d'égalité entre les hommes et les femmes et risquerait de compromettre la politique tendant à l'égalité en matière de salaire. Faux prétexte ! rétorquent les défenseurs du peuple-au-féminin qui – sachant ce qu'il en est de la « politique » du gouvernement en la matière – rappellent que l'écart entre les salaires des hommes et des femmes qui était en moyenne de 33,4 % en 1972 ne s'est réduit depuis que de 0,3 %. Evidemment l'argument est de poids face aux faux-fuyants de la droite : on ne voit pas, puisqu'un écart si grand existe déjà entre les salaires, pourquoi on devrait s'arrêter devant la perspective d'aggraver l'écart des revenus en poussant les femmes à prendre leur retraite à 60 ans. Soyons logique.

Les femmes de 60 ans n'intéressent pas seules les « responsables », car les plus jeunes leur donnent bien du souci : le nombre des femmes actives même mariées avec enfants augmente, le nombre des mariages diminue, le nombre des divorces a doublé entre 65 et 75, et avec tout cela le taux de natalité baisse de façon catastrophique ! On essaie bien encore de tirer les vieilles ficelles : « Soucieux de permettre aux femmes salariées de concilier plus facilement leurs obligations professionnelles et familiales, le gouvernement a décidé de proposer un texte de loi tendant à permettre à la femme salariée de différer la reprise de son emploi pour se consacrer à l'éducation de son enfant sans rompre le lien qui l'unit à l'entreprise » (extrait d'une notre d'information du Premier Ministre, mai 1977, n° 292) ; il s'agit du congé de 6 mois renouvelable 3 fois pour les employées d'entreprises de plus de 200 salariés. Mais les recettes usuelles ne marchent plus, semble-t-il, alors, dans un article pathétique intitulé « Le Navire »[32], Alfred Sauvy, scaphandrier-renfloueur, imagine un projet audacieux de retrait des femmes de la production pour assurer la reproduction : le congé rémunéré (le montant de la rémunération n'est pas précisé). Seules, parmi les femmes « actives », les agricultrices font beaucoup d'enfants, mais elles sont de moins en moins nombreuses[33]. Dans l'ensemble, les « inactives » ont meilleure cote auprès des savants démographes qui jugent que « les mères actives donnent un nombre idéal d'enfants inférieur à celui des autres » (« donnent » est le mot scientifique puisqu'elles ne sont pas payées pour les élever ; « idéal » en revanche tinte son petit son métaphysique... idéal pour qui ?).[34]

Le projet de proposition de loi-cadre présenté en mai 1977 par le Parti communiste propose aussi toutes sortes de bonnes solutions pour supprimer la double journée des femmes. On y trouve rappelé « le droit au travail (...) droit imprescriptible pour tout être humain qu'il soit homme ou femme », et on y voit proposées des mesures qui imposent aux femmes le devoir du travail non-payé « au foyer » : congé post-

32. Alfred Sauvy, « Le Navire », *Revue Française de Sociologie*, 1977,2.

33. La baisse de natalité imputée aux agricultrices est généralement expliquée par le fait que la population agricole diminue régulièrement, mais aussi par le fait que les paysannes n'ont plus le sens du sacrifice : « Il semble que le facteur principal de cette nuptialité [en baisse] vienne des jeunes filles. Elles émigrent plus volontiers en ville que les jeunes hommes, déséquilibrant le marché matrimonial », Rapport de l'INED sur la situation démographique en France, *Population*, 1978,2. On n'a pas encore songé à la solution qui consisterait à leur donner la terre – à elles – mais on a eu l'idée d'aller chercher des serves de remplacement à l'Ile Maurice, pour repeupler les campagnes. Certains s'inquiètent pour la « pureté » de la « race ».

34. Alain Girard, Louis Roussel, Henri Nastide, « Natalité et politique familiale, une enquête d'opinion », *Population*, 1976,2.

natal, y compris pour les mères adoptives, « possibilité d'interrompre son activité professionnelle pendant 2 ans pour élever son [sic] enfant », l'idée que les femmes qui « s'arrêtent un temps plus long que le congé maternité et jusqu'à 3 ans pourraient se tenir au courant des changements dans leur profession. » Aveuglement, cynisme ou humour que cette conclusion : « Tels seraient les moyens d'assurer le droit au travail pour les femmes, de rendre le travail plus humain. Dans de telles conditions, celles qui décideront néanmoins pour des raisons qui leur sont propres [sic] de ne pas travailler hors du foyer seront libres de le faire. Celles qui, par exemple, voudront interrompre leur activité professionnelle après la naissance de leurs enfants seront sûres de retrouver leur emploi, leurs avantages acquis. Elles seront vraiment libres [sic]. » Et vivent la liberté, l'égalité et pourquoi pas... la paternité ?

Tout en prenant ces gentilles dispositions pour les femmes procréatrices au moment précis où elles sont durement atteintes par le chômage, on n'oublie pas qu'on pourrait utiliser, pour « faire de la place », la revendication de l'abaissement général de l'âge de la retraite : « En assurant un repos bien mérité aux anciens, la satisfaction de cette revendication [retraite à 60 ans pour les hommes, à 55 ans pour les femmes] libérerait des dizaines de milliers d'emplois pour les jeunes. En cette période de chômage massif, ce n'est pas sans intérêt » (*L'Humanité* 21-2-77). Il n'est plus de mise qu'à 60 ans on ait autant d'appétit qu'à 20 ans. Malgré toute la reconnaissance qu'on leur doit, il va falloir rappeler aux femmes âgées de 60 ans qu'après tout elles ont eu une jeunesse, elles, (rappelez-vous le chômage des années 30 et la guerre 39/45) et qu'il est normal que ce soit le tour des autres.

Le bilan des départs en retraite à 60 ans chez les ouvrières mères de famille de 3 enfants montre que peu d'entre elles ont accepté de soulager les maux nationaux en « profitant » des récentes dispositions en leur faveur : « Seulement 1 121 mères de famille [à noter l'absence de la mention « ouvrières »] qui ont élevé 3 enfants ont profité de la possibilité de partir à 60 ans alors que la mesure est en application depuis 1 an » (*L'Humanité* 3-6-77). L'argument explicatif est tout prêt : leurs pensions sont si faibles, si faibles... rien n'empêchera pourtant de tenter la même opération de sauvetage national sur le dos des femmes salariées en général.

2) Première victoire : une discrimination juridique

Juin 1977 : grande semaine de solidarité avec les personnes âgées. « C'est la première fois, a noté M. Prigent, qu'une telle célébration a lieu au mois de juin, mois qui invite davantage à la fête et à la participation » (*Le Monde* 15-6-77). Dans un même élan, on va offrir 1) aux femmes salariées de 60 ans le billet de départ pour la retraite : elles pourront toucher une pension à taux plein c'est-à-dire 50 % du salaire moyen des 10 années les mieux payées, si elles ont travaillé 37 ans et demi ; 2) aux hommes et aux femmes de 60 ans salariés du secteur privé, la pré-retraite, ce qui signifie qu'un salarié de 60 ans pourra pendant 5 ans toucher une « garantie de ressources » versée par les caisses de chômage : 70 % de son salaire moyen des 3 derniers mois d'activité, tout en continuant à cotiser pour l'assurance-vieillesse jusqu'à 65 ans...

à condition non seulement qu'il cesse de travailler (démission ou licenciement) mais qu'il s'engage à ne plus exercer de travail rémunéré. On cherche donc à convaincre les travailleurs de 60 ans de démissionner, alors même qu'on ne se fait plus d'illusion sur le remplacement des vieux licenciés ou démissionnaires par des chômeurs plus jeunes. En effet, la CGT avait annoncé en mars 77 qu'elle signerait les accords de pré-retraite seulement si le patronat s'engageait à embaucher des jeunes travailleurs en remplacement des vieux (*L'Humanité* 16-3-77) ; le patronat répond qu'il n'en est pas question et les accords ont dû quand même être signés...

La proposition de loi du groupe RPR concernant l'octroi de la retraite à 60 ans pour les femmes est débattu à l'Assemblée Nationale le 1er juin 1977. Elle prévoyait d'accorder le taux plein aux femmes salariées justifiant de 30 années de cotisations. Mais le gouvernement, qui ne se fait aucune illusion sur la vertu curative, contre le chômage, de la nouvelle loi a mis en balance : d'une part la perspective du poids économique des femmes qui auraient droit à l'allocation spéciale du Fonds national de solidarité, de l'autre, les espoirs flottant des voix pour les élections législatives de 1978, contre-don attendu au cadeau-pour- la-fête-des-mères. Le tout aboutit au tour de passe-passe suivant : bénéfice idéologique – retraite à 60 ans pour *toutes* les femmes salariées ; bénéfice financier – *toutes celles qui* auront cotisé pendant 37 ans et demi à la caisse assurance-vieillesse. Tout en déclarant que la majorité des femmes n'ont cotisé que pendant 25 ans en moyenne, et que 30 ans de cotisations ouvrent la mirifique perspective d'une pension de retraite s'élevant à 38 % du SMIC, le Ministre de la Santé, représentante du gouvernement à l'Assemblée, avance comme argument décisif : « ce qui importe, c'est moins l'âge que le montant des retraites ».

On n'en est plus à une contradiction près ; 30 ans ou 37 ans de cotisations, peu importe, on sait que le nombre d'années de cotisation pour avoir droit au taux plein ne sera pas atteint et que les pensions de la majorité des femmes seront dérisoires. Les partis de gauche, qui revendiquaient le droit à la retraite à 60 ans « avec des ressources leur permettant de le faire », pour les travailleurs manuels usés, ne se laissent pas troubler la conscience. Unissant leurs forces, partis de gauche et partis de droite voteront la loi à l'unanimité (en 1977, 480 hommes et 8 femmes composaient l'Assemblée). L'ennui c'est que le bénéfice matériel escompté est devenu quasi nul, seul le bénéfice psychologique est considérable ; à cause de l'amendement imposé par le gouvernement (37 ans de cotisations), le chiffre des départs attendus se réduit de 300 000 à 20 ou 30 000 : « En France, en 1977, l'Assemblée Nationale adopte un projet qui ne donne même pas la retraite à 60 ans aux femmes » (*Libération* 3-6-77) – « En fait les députés n'ont fait que voter la retraite à 60 ans pour quelques 30 000 femmes au lieu des centaines de milliers prévues » (*L'Humanité* 3-6-77) – « Peu de femmes concernées par la retraite à 60 ans » (*L'Aurore* 3-6-77).

Cependant la bonne action accomplie, même limitée, réconforte tout un chacun. *L'Humanité* (3-6-77) : « Sur le plan du principe il s'agit d'un succès incontestable que la CGT peut très largement porter au compte de son action [...] . C'est un succès à mettre au compte des luttes » ; *France-Soir* (3-6-77) : « Il n'y aura sans doute pas de perte de cotisations pour la Sécurité sociale, les travailleuses âgées devant être remplacées par des femmes actuellement sans travail » ; *La Croix* (3-6-77) : « Au delà de

la nécessité de ne négliger aucun effort pour réduire le chômage, on ne peut que se réjouir...». Mauvaise foi ou illusion, tout le monde pense y trouver son compte : les employeurs à qui est ainsi facilitée la tâche de se débarrasser d'une main-d'œuvre sans avoir à payer d'indemnité de licenciement, et le « mouvement ouvrier ». Porte-parole de la CGT dans l'éditorial du journal féminin *Antoinette* (juillet-août 1977), Christiane Gilles ose annoncer la « bonne nouvelle » aux lectrices de 60 ans (toutes privées du droit au repos, et la plupart du droit au travail et à une retraite) en ces termes : « Le droit au travail et le droit au repos ne sont-ils pas deux aspects du même *droit de vivre,* capable de réunir les jeunes et les moins jeunes dans une action commune ! »

Bien sûr, il y a toujours des voix discordantes, des gens qui ne savent pas se tenir quand on fête gentiment la fête des mères. Certaines voix disent que la revendication de la retraite à 60 ans pour les hommes, 55 ans pour les femmes est une revendication paternaliste formulée par les hommes pour les femmes et non par les intéressées elles-mêmes. Les quelques remous provoqués dans les rangs de la gauche alimentent la grande presse : « La CGT veut la retraite à 55 ans pour les femmes, la CFDT, elle, présente le droit à la retraite à 60 ans pour tout le monde, considérant que la distinction entre travailleurs et travailleuses relève d'une sorte de racisme anti-féministe » (*France-Soir* 3-6-77). Certains vont même après le vote jusqu'à trahir la cause : « On les a flouées : c'est du toc. Du toc, puisque, en réalité, les discussions en cours entre les partenaires sociaux devraient aboutir incessamment à reconnaître à tout salarié, homme ou femme, la possibilité de cesser le travail dès 60 ans, en bénéficiant, dans le cadre de l'assurance-chômage, de prestations dont le montant sera beaucoup plus important que la fameuse retraite à taux plein : 70 % du dernier salaire... » (*Le Monde* 4-6-77).

3) On consolide les acquis : la pré-retraite

On a en effet trouvé une autre solution pour élargir les espoirs de mieux-être des-pas-encore-vieux : les accords de pré-retraite signés en juin et qui entrent en application dès juillet 77. On offre aux plus de 60 ans 70 % de leur salaire pour les inciter à démissionner en s'inscrivant (fictivement) au chômage. Les employées de maison qui ne cotisent pas aux assurances-chômage ASSEDIC n'y ont pas droit : « Le CNPF se félicite des accords de pré-retraite qui doivent concerner 450 000 travailleurs » (*Le Figaro* 5-7-77). *L'Humanité* (14-6-77) s'en félicite aussi : « La pré-retraite à 60 ans [...] On a dit « mieux valait payer des retraités que des chômeurs », on a fini par se faire entendre. Certes, il ne s'agit pas encore de la retraite à 60 ans, l'accord va cependant beaucoup plus loin que les récentes dispositions concernant la retraite à 60 ans des femmes. » Les discussions se sont accompagnées d'une vue lucide des conséquences des accords de pré-retraite : selon *l'Humanité* (16-3-77) c'est un droit de licencier les plus de 60 ans, mais en même temps une reconnaissance de la possibilité de la retraite à 60 ans. Bien que la mesure concerne cette fois aussi bien les hommes que les femmes, on ne dissimule pas l'espoir que les femmes seront les premières à se faire une raison (si elles ne sont pas encore licenciées). Mais comme on ne peut plus leur faire miroiter, à 60 ans, les plaisirs ascétiques du dévouement à la survie de l'espèce ou les plaisirs

érotiques du maternage, on fait appel à leur illogisme bien connu : vous avez intérêt à ne gagner qu'un sou en vous tournant les pouces, plutôt qu'à gagner les deux sous qui vous sont nécessaires pour vivre, en travaillant ; on fait appel à leur sens de l'injustice en leur rappelant qu'il n'est pas bien qu'elles continuent à gagner leur vie pendant que leur mari, plus âgé, est déjà à la retraite, exclu du marché du travail. *Le Monde* se fait une spécialité de ce genre d'exhortation ; 15-6-77 : « Le CNPF estime que devraient en profiter [de la pré-retraite] les femmes qui [...] n'auront pas droit à la retraite pleine et entière à 60 ans qui vient d'être votée, mais souhaiteraient s'arrêter de travailler, notamment si leur conjoint a déjà atteint l'âge de la retraite » ; 13-7-77 : « Cette formule devrait intéresser[35] de nombreuses femmes salariées occupant des emplois mal rémunérés, ce qui est, hélas, fréquemment le cas » ; 7-10-77 : « Excellente chose, elle permettra notamment de résoudre le problème qui se pose aux couples dont l'épouse, plus jeune que le mari, continue à travailler alors que ce dernier est déjà à la retraite. Nombreuses sont les femmes qui voudraient prendre leur retraite en même temps que leur époux [?] mais qui, ayant cessé leur activité professionnelle pour élever leurs enfants, n'ont pas les 150 trimestres fatidiques de cotisations à la Sécurité sociale. Alors, elles travaillent jusqu'à 65 ans pour obtenir une meilleure pension possible pendant que leurs maris les attendent à la maison. L'accord patrons-syndicats permettra sans doute de remédier à cette situation. » Le remède proposé est la privation du droit au travail pour les femmes, donc à une retraite décente ; il s'agit que chaque sexe reste à sa bonne ou à sa mauvaise place : est-il bon qu' « elles » trottent dehors pendant que le mari les « attend » à la maison (car il ne saurait être question qu'il fasse une simple journée à la maison pour que sa femme ne soit plus écrasée par une double journée de travail) ? Est-il souhaitable, en plus, que l'écart des revenus entre époux s'annule ou même se renverse, le salaire au SMIC de l'épouse risquant d'égaler ou de dépasser la pension de retraite du conjoint ? La différence d'âge au mariage, institution si intéressante pour les hommes, pourrait se révéler gênante si on n'y prenait garde.

Mais bientôt s'effondrent les espoirs de relèvement de l'économie nationale qu'on avait fondés sur le sens inné du sacrifice chez les épouses : « La pré-retraite ne fait pas recette » (*Le Monde* 15-9-77) ; « La pré-retraite, un mauvais départ » (*L'Aurore* 23-9-77) ; « Seulement 6 000 volontaires sur 400 000 » (*La Croix* 19-12-77) ; « Seulement 20 000 bénéficiaires, 9 173 démissionnaires, 10 771 licenciés » (*Le Figaro* 28-1-78). La presse signale très rarement que les femmes ne se sont pas laissé tenter davantage que les hommes par les propositions pourtant honnêtes qu'on leur avait faites. Les statistiques au 1er janvier 78 indiquent que sur les 10 000 partants volontaires, on a 62 % d'hommes, 38 % de femmes : 10 000 salariés ont déjà pris la pré-

35. On pourrait s'étonner du mot « intéresser » puisqu'il s'agit de descendre fortement au-dessous du SMIC. Mais dès qu'il est question de personnes âgées et de femmes, instantanément, l'idée qu'elles coûtent cher à la collectivité et qu'elles profitent des pauvres hommes trouve moyen de s'exprimer. L'auteur de l'article trouve ici des accents de pourfendeur de comptes bancaires dissimulés en Suisse ; il met en garde les honnêtes gens contre cette employée à mi-temps qui – pour toucher jusqu'à 65 ans une pré-retraite supérieur à son salaire actuel – *pourrait* demander à son employeur de passer à temps complet pendant 3 mois (la pré-retraite étant calculée sur le salaire moyen des 3 derniers mois d'activité).

retraite [...] mais certains ont perdu involontairement leur emploi [...] Les hommes sont les plus nombreux à utiliser ce dispositif [...] Pour les démissions, les hommes viennent encore en tête » (*Les Echos* 26-2-78).

Une fois de plus on s'interroge sur l'échec de l'opération, et la réponse est toute prête. Ainsi *l'Humanité* avait crié « victoire » le 11-7-77, on y lisait : « Aujourd'hui la pré-retraite [...]. A compter d'aujourd'hui, des centaines de milliers d'hommes et de femmes entre 60 et 65 ans et qui sont fatigués, usés par toute une longue vie de travail vont pouvoir accéder à un repos bien mérité. Après les différentes mesures intervenues depuis 1971 sous la pression des luttes et qui ont accordé la retraite à 60 ans à des catégories limitées de la population salariée, après la récente loi sur l'avancement de l'âge de la retraite pour les femmes salariées, c'est le progrès le plus significatif que l'action des travailleurs permet d'enregistrer en faveur d'une revendication très populaire. » Mais, plus tard, comme il faut bien se rendre à l'évidence que des « centaines de milliers de travailleurs » n'ont pas voulu démissionner, *l'Humanité* (25-1-78) accuse : « Un bilan accusateur : en décembre dernier seulement 9 173 hommes et femmes avaient demandé à bénéficier de ce régime alors que 200 000 hommes et femmes seraient en mesure d'en bénéficier [...]. L'explication est à chercher du côté des moyens financiers, prendre sa retraite c'est bien, à condition d'avoir de quoi vivre, or les préretraités ne touchent que 70 % de leur salaire, quand on est smicard, il ne reste pratiquement rien. » On eût aimé que retentissent ces accents d'indignation au moment où le chœur des députés a voté aux femmes de 60 ans le droit de n'avoir pas de quoi vivre. Quand on est smicarde, que reste-t-il si on touche 50 % du salaire, que reste-t-il surtout si on n'a même pas droit à 50 % parce qu'on n'a pu cotiser suffisamment ?

La pré-retraite n'a donc eu que peu d'effets. Mais, fait d'une importance considérable, la loi accordant aux femmes la retraite à 60 ans a eu pour effet immédiat de léser certaines femmes... en les privant de la « garantie de ressources », de la préretraite, mesure financièrement beaucoup plus intéressante. La discrimination juridique qu'établissait la loi votée « pour » les femmes privait d'un droit reconnu à tout travailleur les travailleuses les plus « méritantes », celles qui avaient cotisé pendant 37 ans et demi. Certaines, qui auraient voulu prétendre aux 70 % du salaire des accords de pré-retraite, ne le pouvaient plus légalement, puisqu'elles tombaient sous le coup de la loi de juillet 77 !

On avait, pour prévenir la méfiance des mal intentionnées, pris soin d'insister sur le caractère non obligatoire de la mesure prise en leur faveur. Ces assurances réitérées auraient d'ailleurs pu lever des soupçons chez les femmes (s'il en fut) enthousiasmées par leur cadeau de la fête de mères : « La mesure n'a rien d'obligatoire » (*Le Figaro* 3-6-77) ; « Ce n'est pas une mesure d'exclusion forcée de l'activité qui serait inadmissible sur le plan social » (*Les Echos* 2-6-77) ; « Dans l'esprit des auteurs, l'objectif n'est pas de réintroduire une certaine discrimination entre les hommes et les femmes » (*L'Aurore* 3-6-77). Or après la signature des accords de pré-retraite, on a vu immédiatement la signification du vote de la loi leur accordant la retraite à 60 ans et ses conséquences pratiques : aux hommes quittant leur emploi après 60 ans, on reconnaissait le droit à la garantie de ressources pour chômage, donc le droit au travail ; aux femmes quittant leur emploi à 60 ans, on refusait cette garantie, donc on ne leur re-

connaissait plus le droit au travail. Elles étaient exclues. La loi qui discriminait les femmes en prétendant « réparer une injustice » (les doubles journées usantes) en a créé immédiatement une autre. Seuls ceux qui ont « oublié » les raisons d'économies invoquées au moment du vote de la loi, on pu s'étonner de ce « retournement » contre les femmes – d'une loi votée « pour » elles.

Le rappel des événements qui ont accompagné le vote de la loi a permis d'esquisser l'histoire du coup de force et sa stratégie. Un génie, forcément masculin, a dit : « Les hommes font leur propre histoire mais ils ne savent pas qu'ils la font » (les hommes au sens d'êtres humains, donc femmes, enfants, vieillards compris). Mais il n'a pas dit, ce qu'il savait fort bien, que les hommes mâles font leur histoire sur le dos des hommes femelles, et usent leur génie inventif à faire varier les moyens historiques de s'approprier le corps et la force de travail des femmes, au nom de... l'espèce, à savoir la leur[36].

Dans l'état actuel des rapports de force entre les classes sociales – qui imposent à la majorité des travailleurs usure et mort prématurée – *l'abaissement de l'âge de la retraite* à 60 ou 55 ans serait *pour tous* une urgence. Dans l'état actuel des rapports de force entre travailleurs et retraités (ou sans retraite), *l'augmentation des pensions de retraite et surtout des allocations de vieillesse* est pour tous une nécessité vitale. Dans l'état actuel des rapports de force entre les sexes, la loi accordant aux *seules* femmes la retraite à 60 ans – sans qu'il soit question de leur donner les moyens de vivre et sans qu'il soit question de lutter contre les formes d'exploitation qui les laissent sans ressources à 60 ans – est *un coup de force politique.* Elle établit entre les sexes une discrimination juridique visant, dans une période de crise de l'emploi, à priver les femmes du droit au travail et aux acquis sociaux qui en découlent (indemnités journalières pour congés de maladie, indemnités de chômage, indemnités de licenciement). Personne, quel que soit son âge, quel que soit son sexe, ne supporte allègrement d'être privé de travail ; le chômage, la mise à la retraite d'office sont pour tous source de privation matérielle et d'incertitude sur soi-même. Pour conserver le pouvoir économique en période de difficultés d'emploi, les « virils » sacrifient – au nom de l'âge, « jeunes » et « vieux » – au nom du sexe, femmes de tous âges.

Au moment du vote de la loi, les clivages politiques au sens traditionnel du terme n'ont pas joué ; ce qui a joué, c'est le clivage politique entre les sexes ; partis de gauche et partis de droite se sont unis pour défendre une même cause : les intérêts économiques des hommes. Les hommes de partis, en lutte entre eux pour le pouvoir politique

36. Pierre Chaunu, historien chantre de la natalité, sait traverser les apparences pour nous mener à l'essence du réel : l'histoire est une procession infinie et ininterrompue d'utérus épanouis au service de l'espèce... mais ne confondons pas l'Espèce et les-espèces-de. L'Espèce, qui occupe le quart de la planète a diminué de moitié de population en 10 ans, nous a-t-il averti récemment sur France-Culture (émission « Les lundis de l'histoire », 23-10-78) ; on sait que les-espèces-de s'épandent d'une façon inquiétante, inquiétante pour ceux, nous dit Chaunu, qui détiennent les biens, la technique, le génie, la créativité (donc inquiétante pour la moitié du quart de la planète : la population blanche mâle) ; la solution trouvée par certains, à partir d'expériences biologiques, va peut-être le rassurer : on pourrait implanter des œufs fécondés de bonne espèce dans des « utérus mercenaires », en utilisant pour ce faire des femmes de pays « sous-développés ».

(élections législatives) se sont payés le luxe de faire croire à leur électorat qu'ils votaient une « mesure sociale ». Il se sont payé le luxe de déclarer combien ils regrettaient que les pauvres femmes de 60 ans soient usées prématurément, en faisant semblant de croire à la fatalité de la « double journée » qu'imposent aux femmes les rapports d'exploitation de type patriarcal. Ils savaient qu'à 60 ou 65 ans la plupart des femmes se retrouvent sans ressources parce qu'elles ont été privées de la possibilité d'échanger contre un salaire leur force de travail, de se constituer un droit réel à une pension de retraite. Ils savaient que, spoliées des cotisations qu'elles ont versées, sans droit au repos parce qu'astreintes jusqu'à la fin de leur vie au travail domestique, les femmes à qui on « offre » la retraite sont réduites à l'assistance publique.

Néanmoins, ils ont voté à l'unanimité une loi qui, quoiqu'on en dise, *oblige* de diverses façons les femmes à se retirer du marché du travail : 1) les femmes qui ayant cotisé 37 ans et demi à l'assurance-vieillesse ont droit à une pension sans abattement sont obligées de prendre leur retraite, puisque la loi de juillet 77 leur enlève le droit de prétendre à la pré-retraite pourtant plus avantageuse ; 2) mal informées, les femmes de 60 ans vont se croire obligées de renoncer à leur emploi sans savoir ce qui les attend ; plus souvent isolées dans de très petites entreprises et non insérées dans de grands établissements où circulent les informations, la plupart des travailleuses du secteur privé ignorent que la retraite n'est pas une obligation, et n'ont aucune idée du montant de la pension à laquelle elles auront droit ; 3) elles subiront davantage la pression d'employeurs qui leur signaleront que l'heure de la retraite a sonné ; jusqu'à présent, ils n'ont pas hésité à licencier les femmes en priorité, désormais la loi va leur faciliter la tâche, ils feront même l'économie d'une indemnité de licenciement.

Que va-t-il se passer pour les femmes qui n'ont pas encore atteint l'âge de la retraite ? Actuellement, elles sont deux fois plus souvent privées d'emploi que les hommes, et on leur reproche – parce qu'on ne l'admet pas pour des femmes – d'être payées « à ne rien faire » dès qu'elles touchent des indemnités de chômage. Réduites plus souvent à l'inactivité professionnelle, vont-elles alors « donner » plus d'enfants, comme on les y incite aussi en créant des « congés d'éducation » ? Quand elles chercheront à se réinsérer professionnellement, ne seront-elles pas une fois de plus utilisées comme main-d'œuvre immigrée (sous-qualifiée, sous-payée) dans le monde des hommes ? Actuellement, la plupart des femmes n'ont pas cotisé suffisamment pour avoir des revenus au moment de la vieillesse ; récemment le nombre de femmes contraintes de travailler à 75 ans pour vivre, a augmenté : les choses ne vont-elles pas s'aggraver ? Le coup de force de la loi du 12 juillet 77 qui entre en application en ce début d'année 1979 a été un échec pour les femmes. Il n'a pas l'ampleur de ceux qui, dans un passé récent (régime de Vichy) ont interdit certains emplois aux femmes, mais l'histoire apprend à être vigilante : ce petit coup de force pourrait être le prélude à des mesures plus efficaces de mettre chacune à « sa » place. Pour l'instant, non seulement il ne saurait être question qu'hommes de gauche et hommes de droite renoncent aux avantages que leur procure la double exploitation des femmes, mais on sait que leur mieux-vivre exige déjà... la retraite des femmes à 55 ans. Comment les femmes pourront-elles se battre pour refuser ce nouveau « cadeau » ?

Noëlle Bisseret, « A strong-arm measure : retirement for women at sixty ».

A nex French lax that will go into effect in 1979 establishes a form of legal discrimination on the basis of sex : Only women wage-earners will be able to retire at the age of sixty, rather than sixty-five, with a full pension. The stated aim of deputies both on the right and the left – all of whom voted for the new law – is to facilitate the retirement of women in a period of under-employment, saving money at the same time, since the pensions they receive are minimal. Women are virtually deprived of pensions since they perform unpaid social labor (domestic work and child care) and are thus unable to work for wages on a regular basis. On reaching retirement age, not only have they no right to rest but they are pratically without ressources of their own in compensation for a life-time of labor. They are even told that the paltry assistance they receive is a heavy burden on the community. Though presented as a social measure in favor of women, the new law providing for their retirement at sixty is but a means of reinforcing their economic, legal and ideological subordination.

C. Lahourcade
D. Poggi

Musique en feu :

il y a toujours eu des résistantes

un compositeur
une femme compositeur
une compositrice
un compositeur femme
une compositeure
comment dire ?

Ce texte rend compte d'une première phase de recherche, préparatoire à la réalisation d'une série d'articles et d'un film vidéo.

Il ne prétend donc en aucune façon à l'exhaustivité.

Cette recherche est partie d'une interrogation : pourquoi trouve-t-on si peu de femmes exerçant la profession de compositeur ?

Au début de notre réflexion, nous hésitions entre deux hypothèses :

***Première hypothèse** : pour des raisons d'ordre socio-politique, les femmes n'ont pas eu accès à la composition musicale ; l'état de mineures dans lequel la société patriarcale les a tenues ne leur a permis que de pratiquer l'interprétation : les jeunes filles de bonne famille devaient savoir pianoter et broder, mais leur accès à la connaissance musicale n'a qu'exceptionnellement dépassé le stade de « l'art d'agrément, l'art mineur ».*

***Seconde hypothèse** : En dépit de l'oppression des femmes dans la société patriarcale, envers et contre le poids des interdits, des musiciennes professionnelles ont innové, composé, contribué à l'évolution musicale, mais l'histoire officielle n'en garde pas de traces, tout comme l'actualité ne rend pas compte du travail des musiciennes contemporaines, en particulier des compositeurs.*

Après une première phase d'investigations, c'est la seconde hypothèse qui s'avère exacte : d'innombrables femmes ont exercé la profession de compositeur.

On se propose ici :
– de mettre en évidence quelques caractéristiques de ce métier et des conditions spécifiques dans lesquelles les musiciennes doivent l'exercer ;
– de fournir quelques données informatives sur des musiciennes oubliées, méconnues, espérant ainsi contribuer modestement à la reconstitution d'une histoire censuréé.

Celles qui, disposant d'information, de documents écrits ou visuels, désireraient nous rencontrer, peuvent nous contacter par l'intermédiaire des Editions Tierce.

Blanche Selva 1884-1942

« La joueuse de luth », par Bartolomeo Veneto ou Veneziano

Clara Schumann - Wieck 1819-1896

Dorothy Frostick

Térêsa Carreño, pianiste 1853-1917

Harpiste anonyme

Il court sur les femmes d'étranges idées parmi les musiciens : Monsieur Wallez, directeur de l'ensemble orchestral de Paris vient de se distinguer brillamment en déclarant :

> « S'il n'y a pas une femme dans mon ensemble, ce n'est pas un hasard, mais un choix. Les femmes n'ont pas la même approche de la musique, ni la même qualité de son que les hommes. »
>
> *(Le Matin de Paris, 3 novembre 1978)*

Cette déclaration a suscité de vives réactions et lui a valu un joli chahut pour le baptême de l'ensemble orchestral de Paris : quelques femmes, exaspérées d'une telle franchise, l'ont violemment sifflé et hué.

Toutefois il faut reconnaître que cet individu a le courage de ses opinions rétrogrades et qu'en outre, grâce à lui, apparaît clairement l'infecte discrimination que subissent les musiciennes dans l'exercice de leur profession.

Celle-ci ne date d'ailleurs pas d'hier et n'est pas limitée à l'ensemble orchestral de Paris, ni à la musique classique.

Elle concerne tout l'espace social musical et ce depuis fort longtemps ; l'histoire en effet se répète et le phénomène est général : le monde de la musique est régi par une série de normes, de valeurs et de règles de fonctionnement, destinées à justifier une division sexiste du travail.

Cette division opère en réservant aux hommes la création, la composition et la direction d'orchestre, et en cantonnant les femmes dans l'interprétation, et l'enseignement.

En outre l'interprétation elle-même se caractérise par une autre division du travail par sexe : si l'on admet que des femmes jouent d'instruments à cordes et chantent, il leur est en revanche beaucoup plus difficile de se faire admettre dans les sections rythmiques et dans les instruments à vents.

Les moyens de dissuasion employés sont nombreux, subtils et imbriqués les uns avec les autres. On se propose ici de donner quelques directions et indications sur le processus social mis en place dans l'univers musical pour maintenir cette division du travail.

La censure des références

La composition musicale constitue un domaine, une chasse gardée, dont on tente d'exclure les femmes, en particulier en les privant de références historiques ; en effet, le bon sens, la culture générale, c'est-à-dire l'idéologie dominante, ignore l'existence de femmes compositeurs. Les manuels scolaires et universitaires, les ouvrages de vulgarisation d'art musical laissent penser que seul les hommes – les humains du sexe mâle – sont à l'origine de notre héritage musical. C'est faux, mais pour s'en rendre compte il est nécessaire d'aller rechercher dans d'énormes encyclopédies,

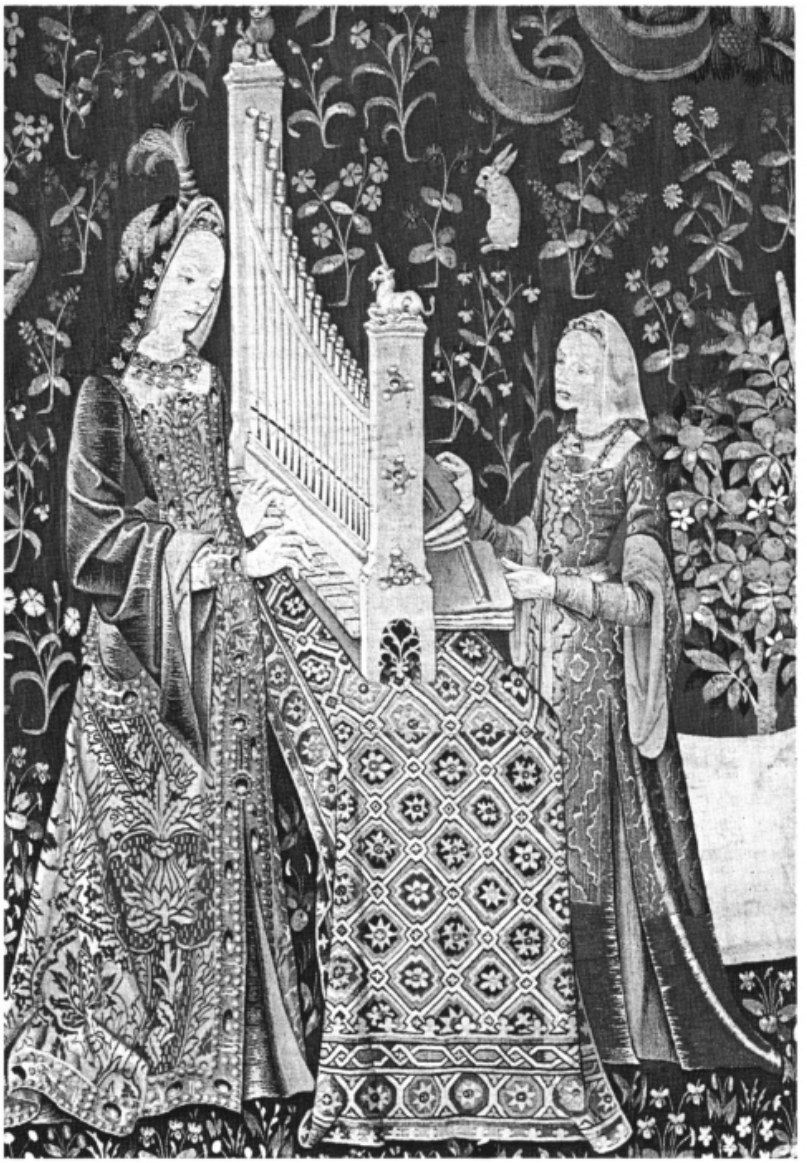

Tenture de la Dame à la Licorne « L'OUIE »

« Et parce que beauté et valeur vous élèvent
au-dessus de toute autre, sans que nulle vous prime,
je vous prie, s'il vous plait, et au nom de l'honneur,
de ne point accorder vos faveurs à un rustre !

Belle Dame en qui joie et mérite s'exaltent,
et gentil parler aussi... à vous je destine mes strophes ;
car c'est en vous que sont et bonheur et gaieté
et tout le bien qu'on peut d'une femme espérer. »

(Bieris de Romans, cité par Meg Bogin, poème traduit de la langue d'oc par Jeanne Faure-Cousin).

«Qui d'entre nous n'a entendu parler des troubadours, ces chantres-poètes médiévaux du sud de la France ? Mais qui, même parmi les spécialistes, a conscience que des femmes troubadours vivaient et écrivaient à la même époque – XIIe et XIIIe siècles approximativement – et dans la même région ?»

(Meg Bogin,
Les femmes troubadours)

Tibors, La Contesse de Die, Almucs de Castelnau et Iseut de Capio, Azailais de Porcairages, Maria de Ventadorn, Alamanda, Garsenda, Isabella, Lombarda, Castelloza, Clara d'Anduza, Bieris de Romans, Guillelma de Rosers, Domna H., Alais, Iselda et Carenza, Les Poètes anonymes.

anthologies et dictionnaires, les noms de musiciennes qui ont composé au cours des siècles.

Il faut préciser que cette censure s'effectue par paliers et par cycles : à chaque époque des critiques musicaux, avec un étonnement toujours renouvelé, découvrent le talent de musiciennes contemporaines, mais ces musiciennes sombrent dans l'oubli de l'histoire : ainsi en fut-il de Francesca Caccini au XVIe siècle, d'Elisabeth Jacquet de la Guerre au XVIIe, de Catherine Vanderberg au XVIIIe. Cela n'empêchera qu'au XIXe on s'étonne, dans *le Figaro* (19 février 1895), de l'existence de compositeurs contemporaines :

> « Ce qui est curieux, surtout, ce qui est signe des temps, c'est la vogue des compositeurs féminins dans les salons. Il n'y en aura bientôt plus que pour les femmes et il faut reconnaître que la plupart de celles qui sont en évidence justifient un succès qu'en vertu de préjugés enracinés on leur avait jusqu'ici un peu trop marchandé. Madame Bitsetzka, Madame Ferrari, Madame Granval, Madame Jeanne Vieu figurent au premier rang de cette phalange de maîtres enjuponnés. » (Sic.)

Et un siècle plus tard, malgré l'existence de nombreuses coupures de presse attestant des difficultés que rencontrent les musiciennes professionnelles pour trouver du travail au début et milieu du XXe siècle, un article du *Monde* (Mars 1972) rendant compte d'une émission télévisée (« Les femmes musiciens aussi ») affirme :

> « Sortie des salons bourgeois et de l'amateurisme de haut rang, la femme est devenue une musicienne professionnelle exerçant un métier difficile et incertain. »

Ainsi l'histoire des musiciennes est-elle perpétuellement niée, puis partiellement et ponctuellement redécouverte. Privées de références, les femmes qui envisagent de composer en musique doivent affronter ce vide culturel, et lutter contre le mécanisme décrit par Betsy Jolas :

> « Je me disais que je ne pouvais pas être compositeur parce que j'avais placé mes buts tellement haut, ce que ne fait pas un homme, qu'il fallait que je sois Bach ou Beethoveen ou rien du tout. »[1]

La censure cyclique des références historiques opère en étroite collaboration avec l'idéologie naturaliste, très répandue dans l'univers musical.

L'idéologie naturaliste

Elle sévit durement parmi les musicologues et professionnels divers, et s'organise autour d'une conception essentialiste de l'Art et de la Création avec majuscules.

L'ouvrage d'Edmond Buchet, *Nouvelle connaissance de la musique,* constitue un bon exemple de cette pensée, et mérite qu'on s'y arrête quelques instants. Comme toujours, cette pensée essentialiste se pique d'objectivité :

1. *Femmes en mouvement,* Avril 1978.

Francesca Caccini se distingue particulièrement dans l'art musical en Italie au XVIe siècle : « Son nom figure parmi ceux des plus brillants compositeurs d'opéras, à ce moment précis où l'opéra venait de naître et prenait déjà tant d'importance dans le monde musical » (Marguerite Surlope, *La Française*, Mars 1938). Ses compositions sont remarquables, en particulier son opéra, un des premiers du genre : « La libération de Ruggiero de l'île d'Alcina.»

Marguerite-Antoinette Couperin « s'impose par son talent de virtuose et obtient la charge de claveciniste de la chambre du roi, bien que cette situation ait été jusqu'alors réservée à des compositeurs hommes » (Landowsky, *Histoire générale de la musique*).

« A Paris, sous Louis XIII, on se réunit pour faire de la musique de chambre, on invite un public, les femmes et les jeunes filles tiennent brillamment leurs parties. Ce sont Mademoiselle de Sainte-Colombe, Madame Houssay-Forqueray, Mademoiselle Certain, Elisabeth Jacquet de la Guerre, Louise Couperin, l'étoile de cette famille entre toutes si remarquable ». (Conférences de Madame Kowéro-Jousselin, au cercle pour le suffrage des femmes, Octobre 1931).

Elisabeth Jacquet de la Guerre : « Un prodige qui a paru ici depuis quatre ans ; elle chante à livre ouvert la musique la plus difficile ; elle s'accompagne et accompagne les autres qui veulent chanter au clavecin dont elle joue d'une manière qui ne peut être imitée. Elle compose des pièces et les joue sur tous les tons qu'on lui propose. » (Le Mercure Galant, 1677, cité par Landowsky, dans *La musique à travers les âges.*).

Admise à la cour du Roi Soleil, pensionnée par sa gracieuse majesté, son opéra, Céphale et Procris, est monté par l'Académie Royale de Musique.

« C'est la première œuvre de femme jouée au théâtre, privilège qui ne devait se renouveller qu'un siècle plus tard avec un ballet de Mademoiselle Duval.

Monnaie frappée

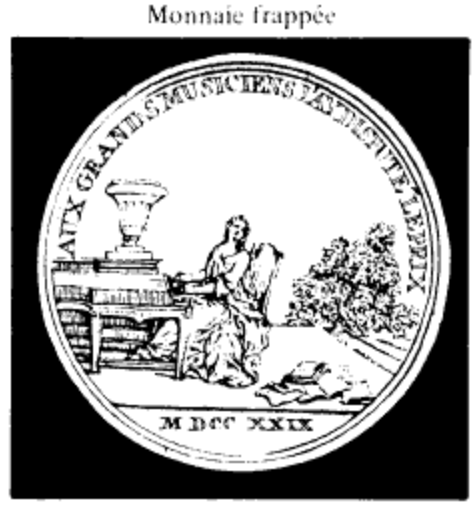

à l'effigie de Jacquet de la Guerre

La production d'Elisabeth Jacquet de la Guerre est importante. Nous lui devons des sonates pour violons et clavecins, cinq Sonates pour trio, des pièces de clavecin qui peuvent se jouer sur le violon, une sarabande et gigue pour clavecin qui figurent dans la collection des Maîtres français du XVIIe et XVIIIe siècles... » (Landowsky).

« L'immense réputation d'Elisabeth Jacquet de la Guerre s'éteignit après sa mort. Il y aurait lieu d'exhumer quelques-unes de ses compositions, dont l'audition offrirait le plus grand agrément. Elles s'apparentent aux œuvres de Lulli et de Couperin. » (Landowsky, *La musique à travers les âges).*

Catherine Vanderberg : « Quand régnait sur la musique française la toute puissance de Lulli, le théâtre de la Foire Saint-Laurent était entre les mains d'une femme, Catherine Vanderberg. Lulli précédemment avait obtenu du roi une ordonnance qui interdisait à ce théâtre d'avoir des chanteurs et qui réduisait son orchestre à quelques instruments. D'autre part la Comédie Française lui faisait défendre la représentation de comédies et de farces. Il a fallu toute la persévérance et l'autorité de Catherine Vanderberg pour obtenir définitivement la permission de représenter des pièces mêlées de chants, de danses, de symphonies, ces pièces qui prirent le nom d'opéras comiques. La gloire des Bizet, des Charpentier, des Massenet doit quelque chose à Catherine Vanderberg. » (M. Surlope, op. cit.).

> « Ce livre ne défend aucune thèse, et il ne part d'aucune interprétation préconçue. »[2]

Et l'auteur se propose de traiter du « mystère essentiel de la création » et de préciser que l'artiste est « entièrement séparé et distinct de l'homme. »[3]

Pas question dans ces conditions d'apprentissage, de travail ni même d'intelligence :

> « L'intelligence n'occupe pas la place qu'on lui donne généralement dans un art dont les sources sont souvent la pensée mystique de l'instinct sexuel. »[4]

En attribuant à l'instinct sexuel un rôle primordial dans la composition musicale, et en établissant implicitement que celui-ci est, par nature, l'apanage des mâles, on fait apparaître comme évident, comme normal, que les femmes ne composent pas ; il semble que cette question ne se pose pas dans l'esprit d'un penseur essentialiste. Moyennant quoi l'auteur réfléchit, philosophe et théorise à partir d'exemples et de références de compositeurs mâles, tandis que les seules femmes nommées sont les muses, objet d'amour et source d'inspiration des grands hommes :

> « Marie d'Agoult se faisait enlever par Listz et George Sand séduite par Chopin se réfugiait avec lui à Majorque. » [5]

D'ailleurs les préjugés de l'auteur envers l'infériorité essentielle des femmes apparaissent clairement au cours d'un développement musicologique pour le moins suspect ; il oppose en effet deux types de phrases musicales, celles où prédomine l'élément rythmique, arbitrairement défini comme mâle, et celles où prédomine l'élément harmonique, femelle. Et il conclut, d'ailleurs sans aucun argument musicologique, à la supériorité et à la prépondérance du rythme :

> «Un solo de tambour peut déjà passer pour un morceau de musique alors qu'une note ou un accord ne sont que des sons privés de mouvement et de vie ; ils ne deviennent musique que par le rythme qui s'empare de cette matière inerte pour la pétrir et la modeler. »[6]

La construction de ces catégories ne s'explique que par la volonté d'affirmer l'existence de deux principes fondamentaux régissant l'univers et la supériorité de l'un sur l'autre. Cette idéologie n'est malheureusement pas le seul fait de quelques philosophes idéalistes, elle est largement diffusée sous des formes variables, toutes marquées de biologisme.

Les arguments morphologistes.

Complémentaires de l'idéologie naturaliste, ces arguments tentent de démontrer l'infériorité de la musculation et de la conformation physiologique des femmes, infériorité qui nous rendrait inaptes à pratiquer certains instruments.

2. Edmond Buchet, op. cit., p. 7.
3. Idem, p. 8 et 123.
4. Idem, p. 123.
5. Idem, p. 58.
6. Idem, p. 27.

Ginette Neveu

Wanba Landowska

Inconnue jouant de la vina (instrument du sud de l'Inde)

En 1848 était publiée une perle en matière d'idéologie morphologiste, intitulée *De l'étude de la musique instrumentale dans les pensions de demoiselles.* Animé d'une grande générosité envers les demoiselles, l'auteur, B. Jullien, analyse les « difficultés considérables qui s'opposent à l'adoption générale du violon par les jeunes personnes ». Il retient entre autres les suivantes : le violon reposant contre le menton risque d'entraîner une pose disgracieuse, tandis que les vibrations de cet instrument sur la poitrine empêchent les femmes d'étudier un instrument « placé dans ces conditions ». En outre, les bras des femmes sont trop petits pour qu'elles puissent jouer certaines notes, et leurs doigts pas assez vigoureux pour accorder cet instrument.

Puis l'auteur fait état d'améliorations imaginées par un élève de Kreutzer qui invente le violon-des-dames :

> « Au lieu de mettre la tête de l'instrument en bas et le corps sous le menton, il met la tête en haut ; le corps n'est plus pris entre la tête et le menton, il repose sur le genou gauche. (...) Ainsi les hommes ont gardé la position qui demande le plus de puissance, les femmes qui, avec raison, ne veulent jamais renoncer à la grâce, prendront celle qui se prête le mieux aux moyens de leur sexe. »

A la lecture de ces innovations, on vient à penser que décidément l'imagination misogyne est sans limites. Mais il est probable que ces élucubrations n'ont pas facilité le travail de certaines musiciennes qui ne se sont pas laissées intimider par ce délire biologisant, qui n'a pu empêcher Thérésa et Maria Milanollo de se distinguer comme violonistes au XIXe siècle, tandis qu'au XXe, Ginette Neveu, devançant David Oistrach, recevait le Premier Prix du Grand Prix du concours. Mais qui les connaît aujourd'hui, et combien d'autres ont été freinées dans leur goût pour cet instrument ?

Il serait d'ailleurs utopique de croire que ces préjugés antiques et solennels ont disparu aujourd'hui, l'affaire Wallez est là pour nous le rappeler. En outre, aux propos de chiraquiens dynamiques font échos les discours de bon nombre de musiciens, y compris parmi ceux du free jazz qui se réclament d'idéologie moins franchement droitière que celle du directeur de l'ensemble orchestral de Paris. C'est ainsi qu'au cours d'une discussion avec un jeune loup du free jazz, on pouvait entendre dire que les instruments à vent étaient inesthétiques pour les femmes et que la contrebasse demandait un trop gros effort physique ; ce musicien ignorait sans doute que la harpe, instrument traditionnellement joué par des femmes, compte parmi ceux qui demandent la plus grande endurance physique. En réalité toutes ces déclarations péremptoires sur les limites physiologiques de la nature féminine ne sont que tentatives d'intimidation, de dissuasion destinées à maintenir les musiciennes dans certaines fonctions.

Le parti pris de dévalorisation des qualités musicales des femmes apparaît encore plus clairement quand les spécialistes abordent le domaine des vocalises. Domaine bien embarrassant pour les misogynes, car les femmes y sont nombreuses et particulièrement brillantes. Impossible par exemple d'ignorer, « d'oublier » le rôle des chanteuses de jazz. Aussi s'efforce-t-on, pour minoriser ces musiciennes, de faire de nouveau appel au naturalisme. Ainsi Newton, éminent sociologue de musique afro-américaine, obligé de prendre en compte l'influence des femmes sur le blues affirme :

> « Le blues vocal est, comme la danse ou le théâtre, une des rares formes

QUELQUES NOMS DE COMPOSITEURS RETROUVÉES

Marie Thérésia Ahlefeldt, Vittoria Aleoti, Raphaela Aleotti, Amalia, Princesse de Saxony, Elfidra Andrée, Anna Amalia, Duchesse de Saxeweimar, Anna Amalia of Prussia, Marian Arkwright, Dina Appeldoorn, Ursula Asperi, Aulin Laura Valborg, Josefa Barbara Von Aurenhammer, Catherina Assandra, Auguste Auspitz-Kolar, Adèle Aus Der Ohe, Maria Theresa Agnesi, Claude Arrieu, Agathe Backer-Grondahl, Grazyna Bacewicz, Thekla Badarczewska-Baranowska, Madelka S. Bariona, Laura W. Barker, Emma Barnet, Ethel Barns, Julie Von Baroni-Cavalcabo, Elsa Barraine, Elise Barth, Ann Shepard Mounsey Bartolomew, Marion Bauer, Emilie Frances Bauer, AmyBeach, Isabelle Beaton, Henriette Adélaïde Villard de Beaumesnil, Anna Caroline Belleville -Oury, Antonia Bembo, Lili Berg, Agnès Bernouilly, Louise Angélique Bertin, Marie Bigot de Morognes, Hannah R. Binfield, Marie Léopoldine Blahetka, Dorothy Gaynor Blake, Teresa de Blasis, Fanny Bloomfield-Zeisler, Alice Borton, Henrietta Bosmans, Marianne Andreosi Bottini, Lili Boulanger, Nadia Boulanger, Clémentine de Bourges, Ethel Mary Boyce, Wilhelmina Brandes, Gena Branscombe, Thérèse Brenet, Dorae Bright, Mlle Brisson, Ingeborg Bronsart, Bertha Von Bruckenthal, Olivia Dussek Buckley, Francesca Caccini, Maria Caterina Calegari, Amélie Julie Candeille, Celanie Carissan, Marie Grant Carmichael, Teresa Carreno, Maddalena La Mezari Casulana, Edith A. Chamberlaine, Cécile Chaminade, Jeannine Charbonnier, Mary Wood Chase, Mrs Chazal, Kate Sara Chittenden, Veronica Ciachettini, Katherina Cibbini, Laure Cinti-Damoreau, Rebecca Clarke, Mary Clement, Marie-Rosa Coccia, Laura S. Collins, Eugénie Santa Coloma-Sourget, Marie Madeleine Couperin, Margherita Cozzolini, Ruth Crawford Seeger, Louisa Augusta Hänel Von Cronenthal, Laure Cinti Damoreau, Mabel Daniels, Llewela Davies, Teresa De Blasis, Elisabetta De Gamarini, Claire Delbos, Suzanne Demarquez, Cécile Derheimer, Claire Delbos, Ruth Lynda Deyo, Amalia Dietrich, Fanny Charles Dillon, C.A. Pauling Duchambge, Durand de Fortmague, Josepha Dussek, Sophia Corri Dussek, Frances Eaton, Rosalind Frances Ellicott, Pauline Erdmannsdörfer, Henriette Fahrback, Jeanne Louise Farrenc, Victorine Louise Farrenc, Carlotta Ferrari, Gabrielle Ferrari, Juliette Folville, Margaret F. Fowles, Eleanor Freer, Mary Ann Virginia Gabriel, Edme Sophie Gail-Garre, Varvara Gaigerova, Josephine Gallenhofer-Müller, Adolfa Galloni, Fanny Gaschin-Rosenberg, Marie Sophie Gay, Jessie L. Gaynor, Constance Geiger, Contesse Stephanie Felicité Genlis, Ruth Gibbs, Gizycka-Zamojska, Peggy Glanville-Hicks, Arrabella Goddard, Amina Beatrice Goodwin, Clara Von Gossler, Isabella Con Grab, Lkementina Grabowska, Marie Félicie de Granval, Louisa Gray, Edith Green, Angélique Dorothée Lucie Grétry, Thekla Griebel, Yvette Grimaud, Elisabeth Jacquet de la Guerre, Jeanne Guest, Teresa Guidi, Margaret Gyde, Ethel Harraden, Annie Fortescue Harrison, Lou Harrison, Hélène Heale, Céleste de Longpré Heckscher, Angelica Henn, Fanny Mendelssohn Hensel, Louise Héritté-Viardot, Elizabeth Von Herzogenberg, Katherine Ruth Willoughby Heyman, Ethel Gleen Hier, Sainte Hildegarde, Faustina Hasse Hodges, Caroline

Holland, Augusta Holmès, Helen Hood, Elsie Horne, Madame Horne, Helen Hopekirk, Amy Elsie Horrocks, Rosalie Housman, Mary Howe, Dorothy Howell, Mary Hudson, Aline Hundt, Louise La Hye, Marie Jaell-Trautmann, Natalie Janotha, Louise Langhans Japha, Betsy Jolas, Josephine Kanzler, Madame Karweno, Madame Kauth, Johanna Matthieux Kinkel, Adèle Kletzinsky, Marie König, Clara Anna Korn, Caroline Kraehmer, Magdalene Von Kurzböch, Wanda Landowska, Joséphine Lang, Margaret Ruthven Lang, Contesse E. De Lannoy, Rosa la Roche, Orlande De Lassus, Anna Von Laszlo, Emily M. Lawrence, Louise Adolpha Lebeau, Francesca Lebrun, Sophie Lebrun, Ethel Leginska, Liza Lehmann, Jeanne Leleu, Anna Lemcke, Isabella Léonardo, Adèle Lewing, Hélène Liebmann, Mary Linwood, Kate Fanny Loder, Mary Anderson Lucas, Signe Lund, Elisabeth Lutyens, Clara A. Macironi, Alma Marie Mahler-Werfel, Baronne de Maistre, Nina Makarova, Elisabeth Maconchy, Maria Malibran, Marcelle de Manziarly, Mathilde De Castrone Marchesi, Grace Marckwald, Marie Antoinette, Grande Duchesse de Saxe, Duchesse Charlotte Maria, Florence A. Marshall, Marianne Martinez, Berthe Marx, Elisabeth Masson, Florence May, Emilie Mayer, Sophie Menter, Marian Millar, Marquise de la Misangère, Hélène Monteroult, Christina W. Morison, Elisabeth Mounsey, Emma Mundella, Marie Nathusius, Adélaïde Newton, Edith Rowena Noyes-Porter, Maggie Okey, Marguerite Olagnier, Caroline Orger, Marie Thérésia Von Paradis, Béatrice Parkyns, Annie W. Patterson, Anaïs de Perrière-Pilte, Anna Pessiak-Schmerling, Julie Von Pfeilscifter, Elise Polko, Marie de Pierpont, Suzanne Plé-Caussade, Camilla Marie Pleyel, Agate Plitt, Armande de Polignac, Irène Poldowsky, Marie Pollet, Oliviera Louisa Prescott, Louisa Puget, Marie Quinault, Fanny Marion Ralson, Lina Ramann, Louise Reichardt, Henriette Renié, Julia Rivé King, Fanny Robinson, Mlle Roesgen-Champion, Henriette Roget, Yvonne Rokseth, Sœur Roswitha, Clara Rogers, Jeannine Rueff, Sapho, Charlotte Sainton-Dolby, Marie Elisabeth Turner Salter, Tona Scherchen, Corona Elisabeth, Wilhelmine Schroter, Clara Schumann, Maddelena Sirmen-Lombardini, Nellie B. Skelton, Harriet A. Smart, Alice B. Smith, Ethel Smyth, Marcelle Soulage, Patty Stair, Renée Staelenberg, Emma Steiner, Elizabeth Stirling, Stella Stocker, Barbara Strozzi, Florence Sutro, Marie Szymanowska, Freda Swain, Germaine Tailleferre, Annie Taite, Alexandra Thompson, Pauline Thys, Denise Tolkowsky, Emily Joséphine Troup, Doette de Troyes, Agnès Tyrrell, Caroline Uccelli, Ann Valentine, Catherine Vanderberg, Nguyen Van Ty, Charlotte Veltheim, Virginia Moral De Verger, Marie Vaspermann, Lucrezia Orsina Vezzana, Pauline Viardot-Garcia, Jeanne Vieu, Orsina Vizzani, Harriet Wainwright, Mary Wakefield, Marie Antonia Walpurgis, Harriet Ware, Julia Weissenberg, Maude Valéris Whire, Marie Wieck, Grace Williams, Marie Knight Wood, Sophia Julia Woolf, Caroline Wulet, Mary Wurm, Stéphanie Wurmbrandt, Clary Zentner, Agnès Zimmerman, Mana Zucca, Emilie Zumsteeg.

Toshiko Akiyoshi - Compositeur, arrangeur, pianiste

Alice Coltrane - Compositeur, harpe, piano...

Carla Bley - Chef d'orchestre, compositeur, orgue, saxo, piano

> d'art parfaitement adapté au tempérament féminin, pour qui l'art le plus naturel est celui qui s'éloigne le moins du corps, du geste, de la voix. (...) Il n'est donc pas surprenant que les meilleurs interprètes femmes du blues surpassent de loin les hommes, si bons soient-ils. »[7]

Mais non content d'insinuer que les femmes seraient par nature peu douées pour les autres arts que la danse ou le théâtre, Newton s'applique dans la suite de son ouvrage à minoriser le domaine musical dans lequel il lui a fallu reconnaître que les femmes excellaient :

> « La séduction des grands chanteurs de jazz – celle des chanteuses surtout – est beaucoup moins musicale que sexuelle ou sentimentale »[8]

Autrement dit, au détour de la page 131, Newton insinue que les chanteuses sont moins des artistes musiciennes que des demi-mondaines. Ce n'est pas écrit précisément par Newton, mais il est un critique de jazz qui a osé, comme Monsieur Wallez l'a fait récemment, dire tout haut et même écrire ce que la plupart pensaient tout bas et écrivaient entre les lignes : c'est Boris Vian. Précisons pour terminer sur ce point et avant d'en venir aux exploits de Vian, que Newton n'est pas un sociologue particulièrement rétrograde sur le problème noir. Il sait même assez bien analyser dans son ouvrage les mécanismes du racisme, et leurs effets sociopolitiques sur la vie professionnelle des musiciens de couleur. Mais il n'a pas su (ou pas voulu) éviter l'écueil des insinuations et affirmations sexistes.

Boris Vian le voyeur

Il a assuré pendant plus de dix ans (1947-1958) des chroniques de jazz, parues principalement dans *Jazz Hot*, dans lesquelles il rendait compte d'articles parus dans des magazines anglosaxons, (Down Beat, Music Review). Au fil de ces revues de presse, Vian consacre quelques lignes aux musiciennes de jazz. Voici quelques extraits de ses critiques :

> « Et tournons-nous pour terminer avec un regard d'espoir vers Down Beat. La dame qui est sur la couverture du 21 avril a une vilaine figure et des jambes courtes. Aussi je ne vous dis pas son nom. Elle s'appelle Conie Haine. »[9]

> « Un petit Down Beat plein de choses très bien (...). C'est un très très bon petit numéro et l'on applaudit tous bien fort, mais quand on regarde page 11, la photo de la belle Dagmar on est forcé de se dire que c'est pas un soutien gorge qu'il lui faut, mais bien plutôt une paire de cloches à melons. »[10]

> « Music Review, la revue (...) qui est toujours pleine de belles pépés à poils, (moi, j'aime les pépés à poils quand elles sont belles). Y a justement Claudette Thornton qui paraît un petit numéro à suivre. A suivre jusque dans son lit par exemple. »[11]

7. Newton, *Sociologie du jazz*, p. 90.
8. Idem, p. 131.
9. Boris Vian, *Chroniques de jazz*, p. 18.
10. Idem, p. 33.
11. Idem, p. 39.

fiche femelle

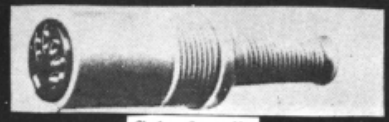

fiche femelle

fiche mâle

fiche mâle

moi, j'aime

Dolnet

DISTRIBUTEUR EXCLUSIF

UN SON A LA HAUTEUR

OVATION

Dos de couverture de Jazz Hot de Mai 77.

On croirait lire des extraits de revues porno à l'usage des salles de garde ou des cantines de trouffions débiles, et pourtant, Lucien Malson, (autre éminence jazziste) a réuni ces chronisques dans un livre qu'il présente ainsi :

> « Il s'adresse à tous le monde et représente pour la première fois sans aucun doute l'histoire jazziste des années 40 et 50, rédigée presqu'au jour le jour »[12]

Et il existe aujourd'hui, à la très respectable académie de Jazz, un Prix Boris Vian. Apparemment cette approche et cette histoire des musiciennes n'a pas trop déplu aux hautes instances du jazz.

Cela dit, la lecture de ces chroniques devient vite fastidieuse car répétitive ; on en donnera quand même un dernier extrait :

> « Une rousse musicienne, Norma Carson, jouerait, paraît-il comme feu Fats Navarro ! Voilà qui sonne fort agréablement. Faut la présenter à Kathleen Stobart. J'ai toujours eu un faible pour les orchestres féminins, (pour les regarder, je précise). »[13]

Et voilà mise en évidence la formidable imposture des spécialistes, critiques, amateurs, etc, de musique : *ils regardent plus qu'ils n'écoutent les musiciennes.* C'est probablement pour cette raison qu'on trouve si souvent des photos de musiciennes dans des revues qui ne leur consacre pas une ligne. C'est aussi ce qui explique que la quasi totalité des commentaires et critiques sur des musiciennes sont parsemés de descriptions plus ou moins alléchantes sur la conformation physique des musiciennes. Imaginerait-on une critique d'un saxophoniste ainsi libellée :

> « La forme de ses pectoraux est telle qu'on dirait un ballon de rugby. Quand il souffle dans son instrument le charme qui émane de ses improvisations fait apprécier ses effets de vibrato, et la rondeur de son ventre nous séduit davantage que son septième chorus... »

Non, on n'a encore jamais lu ce genre d'appréciations quand il s'agit d'un musicien. Mais les musiciennes, elles, doivent affronter le voyeurisme plus ou moins grossièrement exprimé, et cela ne doit ni faciliter l'entrée en scène, ni diminuer les risques de trac.

Le sabotage

Tout se passe comme s'il fallait absolument que les musiciennes soient perçues, non comme des êtres humains exerçant une profession musicale, mais comme des objets sexuels livrés au regard d'un public sourd. La méthode employée est rudimentaire mais efficace : elle consiste par exemple à exiger des musiciennes qu'elles fassent la quête auprès du public et qu'elles soignent particulièrement leurs toilettes afin de charmer les spectateurs. Billie Holiday raconte, dans son autobiographie, qu'entre les deux guerres, la coutume voulait que dans les cabarets, les chanteuses et les danseuses

12. Idem, p. 12, introduction de L. Malson.
13. Idem, p. 361.

Saxophoniste

Barbara Thomson

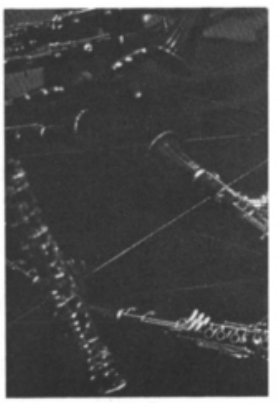

Groupe de

anonyme

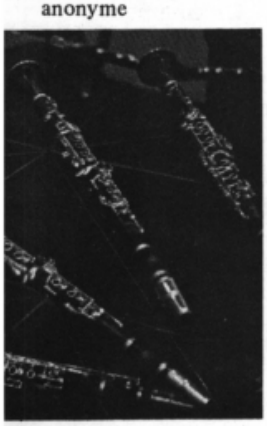

musiciennes anonymes

Ana Websser

aillent ramasser l'argent de leur salaire sur les tables par un mouvement des cuisses et des genoux, et qu'elle tenta par tous les moyens de faire cesser cette habitude à laquelle elle ne pouvait se faire (« Je gachais tout quand venait le moment de ramasser les billets sur les tables »[14]).

A la même époque, en Europe, les grandes associations comme Pasdeloup, Colonne et Lamoureux, ferment leurs portes aux musiciennes, l'orchestre symphonique de Paris déclare qu'il n'y a plus de place pour les femmes. (Tiens, l'histoire se répète et monsieur Wallez s'inscrit dans la plus pure tradition sexiste). Le conservatoire, imperturbable, continue de distribuer des prix sans distinction de sexe, mais les musiciennes diplômées ne trouvent pas de travail. Certaines rentrent dans les rangs, changent de métier, se marient, élèvent des enfants, d'autres résistent et tentent de survivre. Elles forment des orchestres de femmes et jouent dans des brasseries. Huguette Champy décrit dans un article de 1934 les conditions de travail de ces musiciennes :

> « Que demande-t-on aux candidates ?... Surtout d'être très jeunes et élégantes bien plutôt que de paraître habiles en leur métier. On exige parfois qu'elles fassent la quête dans les établissements qui les ont engagées (le plus souvent des brasseries), et il ne faut point qu'elles s'effarouchent des propos qui leur sont tenus. On attache donc plus d'importance à leurs attraits physiques qu'à leurs qualités de virtuoses. Les jeunes filles qui à l'heure actuelle poursuivent pendant plusieurs années un dur apprentissage musical, doivent savoir à l'avance qu'elles auront souvent dans la voie qu'elles choisissent bien des déboires à moins qu'une plus grande équité puisse régir à nouveau la condition des femmes. »[15]

Les embûches ne manquent donc pas dans le métier de musicienne. On gomme l'histoire des musiciennes, on jette aux oubliettes les compositrices, les Prix de Rome, les précurseuses, on fait peser toutes sortes d'interdits, on brandit des règles de morale, de convenance, d'esthétisme. On raconte d'énormes mensonges sur la soi disant faiblesse de nos muscles, on tente d'intimider, de faire perdre confiance, de minimiser, de ridiculiser les musiciennes, on leur ferme les portes au nez, on se bouche les oreilles pour ne pas les entendre, et malgré cet énorme dispositif, des musiciennes ont résisté, et ont joué de tous temps, toutes sortes d'instrument, ont innové et composé toutes sortes de musique.

Les phénomènes de résistance

Outre les innombrables femmes virtuoses, compositeurs, dont on commence à peine à retrouver des traces, (et outre celles qui ont composé sous des pseudonymes masculins, pour tourner les interdits), il faut citer quelques exemples de résistance organisée.

14. Billie Holiday, *Lady sings the blues*, p. 46.
15. Huguette Champy, «La lutte pour la vie», *La Française*, 8 décembre 1934.

C'est ainsi qu'étaient créés au début du XXe siècle *l'Union des femmes professeurs et compositeurs de musique* (1904) et *l'Union des femmes artistes musiciennes* (1910). Ces associations subvenaient aux besoins des musiciennes démunies (allocations loyers, caisse de secours, assistance médicale, maison de retraite, etc.) et tentaient de promouvoir le travail des musiciennes en organisant des concerts au cours desquels des orchestres de femmes pouvaient se faire entendre.

Des ilôts de résistance se sont également organisés pour faire face à la situation caractérisant l'Europe entre les deux guerres :

> « Il faut souligner qu'entre les musiciennes existe une solidarité dont leur syndicat est la première preuve. Il existe un café où elles se réunissent et se tiennent au courant de leurs engagements réciproques. Pas de démarches humiliantes, de sollicitations vaines ; elles savent qu'elles peuvent compter les unes sur les autres.» [16]

Ne pouvant se faire engager dans les orchestres symphoniques, des musiciennes se regroupent et forment des orchestres de femmes. Ce sont entre autres l'orchestre de « Cécile Solas et ses virtuoses », celui de mademoiselle Sloline, celui d'Andrée Berty, qui dirigeait, dans le café d'un grand hôtel de la Madeleine, neuf musiciennes exécutant tour à tour des morceaux symphoniques et des airs américains. Paulette Mérat quant à elle dirigeait depuis 14 ans des orchestres féminins et racontait en 1935 :

> « Nous voici à présent tenant le jazz d'un dancing, et ce fut pour nous des études à recommencer... Je vous assure qu'il y a une différence entre le rythme et l'harmonique. Mes musiciennes ont bravement attaqué de front : Mademoiselle Issbel Roda a connu les mystères de la trompette bouchée ; mademoiselle Suzy Sommain est devenue une virtuose de l'accordéon ; moi-même je me charge du saxophone et, avec madame Bromet, notre pianiste, nous formons l'un des rares jazz féminins de Paris. »[17]

Pendant ce temps, aux Etats-Unis, les orchestres de femmes se multiplient : Babe Egan et ses Reds Heads, Alex Hyde's musical darlings, The Hollywood debs, Ina Ray Hutton and Her Melodears, The diplomettes, The Forty Second Street Girls, The Sweethearts of Rhythm, etc.

Antonia Brico, chef d'orchestre quant à elle décide en 1937 de fonder le New-York Women Symphonie Orchestra qui réunit 90 musiciennes. Au cours d'une violente polémique, Antonia Brico défit n'importe quel « tympanist » mâle de rivaliser avec celle qui assure la section rythmique dans son orchestre.

Aujourd'hui, dans le monde du jazz, si fortement marqué par les valeurs viriles, la résistance consiste pour certaines à s'affirmer non seulement en composant une musique originale, mais aussi en dirigeant des grands orchestres d'hommes, des « big-bands ». C'est le cas par exemple d'Alice Coltrane, de Toshiko Akiyoshi et de Carla Bley. Elles dérangent l'ordre et on le leur fait sentir, Carla Bley s'est fait accueillir au festival de Chateauvallon de 1977 par une volée de tomates aux cris de « Retourne dans ta cuisine ! ».

16. *Miroirs du monde*, 14 septembre 1935, Jacqueline Lenoir, « Musiciennes de Paris ».
17. Cf. le film de Judy Collins : *A portrait of a woman*.

The feminist improvising group - Paris, déc. 1978

Photo Catherine Deudon.

Lavelle - Paris, déc. 1978

Photo Catherine Deudon.

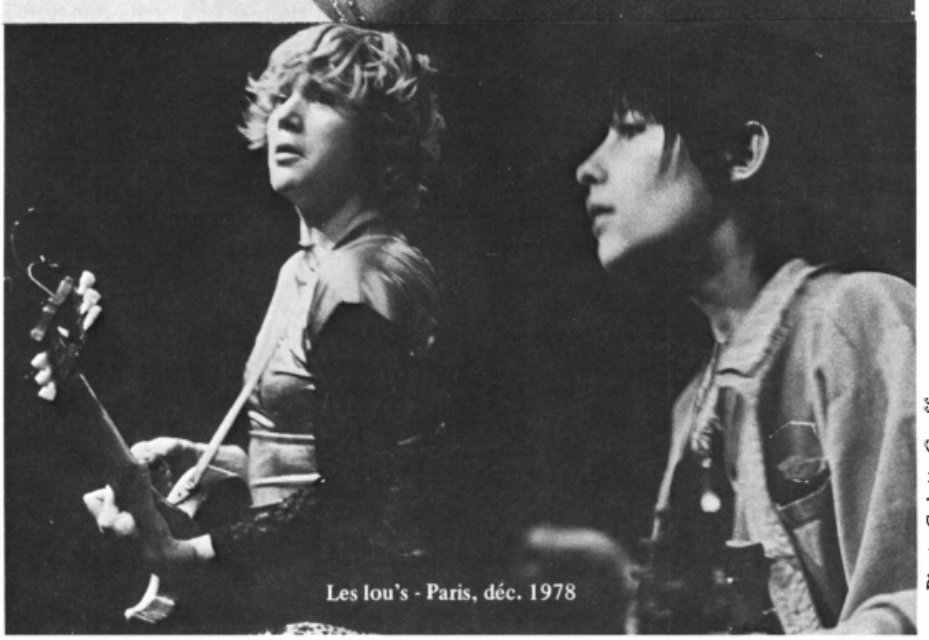

Les lou's - Paris, déc. 1978

Photo Colette Geoffrey.

D'autres choisissent de constituer des groupes non mixtes, c'est par exemple le cas du Feminist improvising group, qui regroupe des musiciennes de divers pays d'Europe. Après leur premier concert, donné à Londres dans le cadre de la Fête socialiste à l'Almost free Theater (octobre 1977), elles se sont produites à Copenhague, en France récemment, etc.

Aux Etats-Unis, outre l'existence de plusieurs maisons de production de disques de femmes, il faut citer le cas du festival annuel de musique qui a réuni l'été dernier plus de huit mille femmes dans le Michigan.

Ces quelques exemples ne constituent qu'un tout premier bilan, les résistantes d'aujourd'hui sont, comme par le passé, innombrables et très mal connues.

Ouvrages consultés

Mazenot, *Dictionnaire des femmes célèbres.*

Landowsky, *Histoire universelle de la musique moderne, Histoire générale de la musique, La musique à travers les âges.*

Manuel, *Histoire de la musique du XVIIIe à nos jours,* La Pléiade.

Cœuroy, *Dictionnaire critique de la musique ancienne et moderne.*

Groves, *Dictionary of music and musicians, The International Encyclopedia of music and musicians.*

Buchet, *Nouvelle Connaissance de la musique.*

Newton, *Sociologie du Jazz.*

Vian, *Chroniques de Jazz.*

Billie Holiday, *Lady sings the blues.*

Ouvrages recommandés et remerciements

Remerciements à la Bibliothèque Marguerite Durand.

Remerciements à Jeannie G. Pool, auteur de *Women in music history, a research guide,* pour ce remarquable travail de recherches, une mine d'informations qui, si nous l'avions découvert plus tôt, nous aurait fait gagner bien du temps. Une grande partie des noms de compositeurs citées provient de cette source. Disponible à la librairie des Deux-Mondes, 10 rue Gay-Lussac, 75005.

Remerciements à Meg Bogin pour *Les femmes Troubadours.* (Idem).

Catherine Lahourcade and Dominique Poggi, « Music on Fire : Women Did Resist. »

Historians, philosophers, sociologists, critics, common sense – all lead us to believe that there have been no women composers. Nothing could be further from the truth. We are indeed beginning to discover the existence of innumerable women who have, over the centuries, composed music of every kind (opera, comic opera, symphonies, etc) just as today we find women improvising music : blues, jazz, etc. In view of the many obstacles and tabus women encounter in patriarchal society, we must study the phenomena of resistance, organized or not, that have enabled, and still enable, so many women to innovate and participate in the elaboration of musical art.

NOUVELLES

...de Yougoslavie

LUEURS FEMINISTES EN PAYS SOCIALISTES

(Belgrade 1978)

Du 27 octobre au 1er novembre 1978 s'est tenu, au Centre Culturel des Etudiants de Belgrade, Yougoslavie, un colloque international intitulé **Dru-ca Zena / Women's question : new approach / La question des femmes : une nouvelle approche.** La revue **Questions féministes** avait été invitée, et j'y suis allée.

Du côté yougoslave, une vingtaine de femmes, universitaires en sciences humaines pour la plupart, et un ou deux hommes. Du côté « occidental », une allemande, quatre anglaises, deux françaises, six italiennes ; et hors catégories, une polonaise. Toutes étaient également plus ou moins universitaires. Mais ce qui était étonnant dans la composition des « délégations » occidentales, étant donnée la distance que les Yougoslaves affichèrent dès le début vis-à-vis des mouvements de libération, c'est qu'il s'agissait de femmes d'abord et avant tout féministes, et invitées pour cette raison.

Dès le premier soir, le thème de discussion est ainsi défini : « Les femmes, le capitalisme et la transformation sociale ». Ce titre impliquant que l'oppression des femmes est un phénomène purement capitaliste, nous demandons pourquoi les Yougoslaves sont là, ou alors pourquoi nous sommes là, nous qui pensons, et elles le savent, que le socialisme ne résout pas tout ? Nous obtenons deux réponses : l'une, que « le problème ne peut pas se poser de la même façon en pays capitaliste et en pays socialiste », l'autre que « c'est parce que les mouvements de libération sont nés dans les pays capitalistes qu'il faut commencer par eux ». On voit que ces réponses sont contradictoires, et d'ailleurs elles viennent de personnes différentes.

Car les Yougoslaves, que nous percevons, comme elles nous perçoivent, en bloc, ne forment pas un groupe, encore moins un groupe homogène. Elles viennent de villes différentes, certaines se rencontrent pour la première fois ; c'est d'ailleurs l'un des buts du colloque que de rassembler, pour la première fois, tous les « gens », en fait des femmes, qui en Yougoslavie travaillent sur cette « question ». Parmi ces femmes, certaines sont plus intéressées et donc plus informées que d'autres sur ce qui se passe dans les pays occidentaux ; or ce sont celles-là qui ont pris l'initiative du colloque, et ceci explique la disparité de composition entre le groupe yougoslave et le groupe « occidental ».

En effet, devant la tiédeur de la majorité des Yougoslaves, on se demandait pourquoi elles n'avaient pas invité leurs homologues. Il ne manque pas, en France, en Italie, en Angleterre, en Allemagne, d'« expertes ès condition féminine », qui, qu'elles soient les spécialistes officielles du gouvernement, du P.C., ou des syndicats, sont unanimes dans leur rejet des mouvements féministes ; les Yougoslaves n'avaient, pour entendre cette ligne rassurante, que l'embarras du choix. Le fait que ce sont d'obscures militantes, et non des femmes officielles, qui ont été invitées, est très significatif et d'autant plus qu'il a été le principal indice des divergences entre Yougoslaves quant au féminisme, le seul signe d'une hétérogénéité qui n'est pas apparue dans les discussions.

Je dis « a été » ; car ce n'est qu'après coup que l'on a pu comprendre un peu mieux ce qui s'était passé. Sur le moment nous, les « Occidentales », sommes dans le noir. Nous manquons d'information sur tout, et sur la situation des femmes en Yougoslavie, et sur ce que les Yougoslaves pensent et sur ce qu'elles attendent de nous. Et nous sommes de plus en plus frustrées car à la fin d'une journée entière de colloque, nous n'en savons pas plus. Au manque d'information s'ajoute la difficulté de communiquer. Peu de Yougoslaves parlent couramment l'anglais, aucune le français. Les séances sont très lourdes, très intimidantes : les « participantes » autour d'une table en fer à cheval, avec trois micros devant chacune d'elles, pour la traduction simultanée, l'enregistrement et que sais-je encore ; la plupart du temps on a des projecteurs de télévision dans les yeux ; et dès que l'on prend la parole, après avoir dûment appuyé sur le bouton du micro, l'œil énorme d'une caméra portée par un barbu à croupetons vient se mettre sous votre nez. Derrière les caméras, micros, cabines de traduction, quasiment invisible pour les participantes aveuglées, le « public ». Un public complètement silencieux au début, qui se dégèle le dernier jour et commence à se manifester, mais toujours comme « public » : en faisant des bourdonnements d'approbation ou de désapprobation, sans que des paroles distinctes en sortent.

La première journée est consacrée à des discours d'ouverture par les Yougoslaves et à la présentation de « camarades capitalistes ». Nous parlons des raisons de l'apparition des mouvements féministes en Allemagne, en France, en Angleterre, des difficultés que nous avons rencontrées, de l'opposition des partis masculins et en particulier de la gauche et de l'extrême-gauche ; du changement radical que le féminisme apporte dans la façon de faire de **la** politique et de penser **le** politique. Et nous avons l'impression de ne rien recevoir en retour. Pourtant les Yougoslaves ont parlé — mais nous avons l'impression qu'elles n'ont rien dit. Sans doute attendions-nous qu'elles réagissent à ce que nous avons dit, qu'elles nous disent si cela les concerne ou les intéresse, qu'elles parlent de leur situation sur le même plan. Elles ne le font pas et nous nous demandons : « mais nous entendent-elles ? pourquoi nous ont-elles fait venir ? ». A la fin de la journée, les camarades capitalistes et la camarade polonaise sont dans un état d'exaspération avancé. Et les choses ne s'arrangent pas par la suite. L'incompréhension mutuelle ne fait que croître et embellir et culmine le deuxième jour.

Les discours d'ouverture yougoslaves nous ont appris que : « la condition de la femme est une prémisse (sic) fondamentale des sociétés sur la voie de la transformation socialiste » ; que : « il y a une petite différence entre le niveau normatif et la réalité, mais avec l'autogestion les structures nécessaires et suffisantes existent pour la libération des femmes, et la « Conférence pour les Activités Sociales des Femmes » [l'organisme officiel] est l'expression de la volonté des masses féminines et l'instrument idéal pour changer leur destin ». Les « Occidentales » ont insisté sur le fait que les « problèmes » des femmes sont semblables au-delà des frontières nationales et même des blocs. Les Yougoslaves répondent soit par du blablabla : « il ne faut pas d'essentialisme substantiel » ou « il faut abolir ce qui fait que les filles s'orientent vers des professions uniquement féminines » (qui semblent exister en tant que « professions féminines », que les femmes les occupent ou non...), soit en nous expliquant que, dans les usines **yougoslaves**, les femmes sont moins payées que les hommes tout en faisant les boulots les plus merdiques, ce qui nous semble une perte de temps : on le sait et c'est parce qu'on le sait qu'on est ici, dont pour aller au-delà.

Quand elles en arrivent à la « Révolution des Valeurs », les camarades capitalistes sont franchement accablées, à l'exception évidemment de Psych et Po — qui est là — et surenchérit aux cris de « Révolution Symbolique » ! La journée se termine en beauté, avec un gauchiste local barbu qui **lit** un texte, interminable de surcroît, et affolant d'originalité : une véritable caricature de discours masculin. « C'est dans la tête des femmes que ça se passe, en plus ce sont elles qui dirigent l'éduction des enfants », « rares sont les féministes qui mettent en question [heureusement que je suis là !] les institutions dans le cadre desquelles les hommes sont dominants », etc. La politesse nous tient coites pendant un quart d'heure montre en main, puis la camarade allemande, qui n'est pourtant pas connue pour sa diplomatie, lui demande avec une douceur angélique « s'il perçoit — oh rien d'autre », elle ne se pose de questions que sur son appareil perceptif, « elle veut seulement savoir s'il **sent** l'irritation qu'il nous cause ». Eh bien, la preuve est faite que ses mécanismes sensoriels sont gravement endommagés : « C'est sans doute que vous n'avez pas compris ce que je veux dire, c'est normal car je ne le dis qu'à la fin, si vous êtes patientes et m'écoutez jusqu'au bout, vous comprendrez ». Et il repart.

Mais subrepticement pendant sa conférence, les Italiennes sont arrivées et se sont glissées dans la salle ; et tout à coup on entend : « Assez ! Basta ! Enough ! Dans quelle langue faut-il le dire ! », ce qui déclenche un charivari. Dans le tumulte, la directrice du Centre prend le micro pour protester contre cette attitude « discriminatoire » et ajoute, au comble de la colère : « On ne va tout de même pas se mettre, ici, à faire des distinctions entre hommes et femmes ! ». Les autres Yougoslaves n'auraient peut-être pas lâché cette perle, mais toutes sont d'accord sur le fond ; les plus « progressistes » trouvent que « c'est bien qu'un homme le dise » ; aucune ne remarque que ce qu'il dit c'est plus que des conseils parternalistes, c'est encore des injures aux femmes. Là est une des limites de la compréhension entre les Yougoslaves et les autres. Après cet incident, la tension qui a monté toute la journée n'est plus dissimulable : plus de petits sourires dans les couloirs, il y a deux camps qui s'ignorent.

Ou presque, car de ce public anonyme sortent, hors séances, quelques individues, des jeunes femmes avec qui nous allons prendre des cafés, déjeuner, dîner. Leur attitude est bien différente de celle des participantes officielles, comme nos contacts sont bien différents aussi. Ce colloque, c'est autant, pour moi, sinon plus que les discussions officielles, les déambulations à la recherche d'un restaurant assez grand pour nous accueillir toutes, petites troupes de femmes

« seules ». Je retrouve l'atmosphère des débuts du mouvement, d'excitation apparemment disproportionnée avec l'aventure objective ; apparemment ; car dans le Belgrade d'aujourd'hui, comme dans le Paris de 1970, dix femmes marchant de front sur un trottoir, sans hommes, ce n'est pas un délit, c'est pire : une transgression majeure par ses implications ; les réactions des passants (mâles bien sûr) comme notre sentiment de solidarité et d'exaltation, le disent assez.

Le deuxième jour du colloque n'est pas un progrès. Les Italiennes, beaucoup plus directes que les autres, demandent carrément aux Yougoslaves « qu'est-ce qu'elles comptent faire à propos de ceci ou cela » et « quand vont-elles créer un mouvement ? ». La dynamique oppositionnelle s'accélère. Les « capitalistes » ont l'impression que les Yougoslaves refusent de discuter, en tous les cas avec nous, car elles répondent souvent : « Ce sujet doit être discuté pendant la partie purement yougoslave du colloque ». Les Yougoslaves se sentent poussées dans leurs retranchements, sommées de se justifier, mieux, de nous « imiter », bref traitées en attardées. Il apparaît tout au moins que c'est ainsi qu'elles comprennent les questions qui leur sont adressées quand l'une d'elles éclate : « Nous n'avons pas de leçons à recevoir ». L'une de nous tente alors une intervention diplomatique — et désespérée — qui, contre toute attente, réussit à détendre l'atmosphère, et permettra que, le lendemain pendant la dernière et brève matinée, les Yougoslaves, selon certaines, parlent plus librement. « Selon certaines », car ceci, comme le colloque tout entier, est sujet à interprétation.

Ainsi, à propos de la partie yougoslave du colloque, qui se tient le quatrième jour ; une Yougoslave pense-qu'à ce moment-là, une atmosphère de contrainte et de retenue régnait, par contraste avec la veille où elles avaient momentanément, avec nous, « oublié la réalité » ; mais une autre estime qu'au contraire, entre elles, les Yougoslaves se « déboutonnaient » plus. Cette divergence d'interprétations donne une idée de la difficulté, pour toutes, de comprendre ce qui se passait : quels étaient les buts, les stratégies, les enjeux.

Au début j'ai assumé pour ma part que les Yougoslaves étaient scindées en deux : celles qui voulaient créer un mouvement autonome, et celles qui étaient contre ; et il me semblait que notre rôle, à nous « capitalistes », était d'aider les premières avant tout ; avant, par exemple, d'exposer nos idées jusqu'au bout ; je pensais que nous devions éviter une confrontation qui aurait forcé les Yougoslaves « pro-mouvement » à s'allier aux Occidentales contre les autres Yougoslaves. Mais en réalité il est difficile de dire, même a posteriori, ce qui, de notre part, aidait ou n'aidait pas les « pro-mouvement » — les « provocations » italiennes leur ont peut-être servi — d'abord parce qu'il était simpliste de départager ainsi les Yougoslaves, du moins les participantes officielles ; enfin leurs attitudes respectives nous étaient incompréhensibles parce que dictées par une situation que nous n'imaginions pas si différente de la nôtre.

En effet leurs interventions en séances nous ont semblé totalement inintéressantes. Certes elles étaient excessivement « molles ». D'un autre côté, quand je relis mes notes je vois que les clés de cette mollesse sont contenues dans les interventions elles-mêmes ; mais ces phrases éclairantes, nous ne les avons pas entendues comme telles sur le moment. Nous les avons mises sur le compte de la « défense de la ligne du Parti » et balayées pour cette raison, comme si la défense de la ligne du Parti avait la même signification en Yougoslavie qu'en France. Les raisonnements sur « l'autogestion-réponse-à-tout », nous les avons entendus comme une ligne partisane, donc malhonnête. Or, non seulement les Yougoslaves sont sincères — elles y croient — mais d'une certaine façon elles n'ont pas le choix. Ce n'est pas seulement une ligne, c'est un fait politique. Nous n'avons pas assez pris au sérieux le problème d'une société où on ne peut pas faire la révolution, où on ne peut même pas en parler, parce qu'Elle est déjà faite.

On a du mal à classer — à rapprocher de quelque chose de connu — le message dominant qui ressort des interventions yougoslasves. Bien sûr, par certains côtés, il rappelle celui du P.C. : l'accent mis sur l'éducation, sur la libération par le travail salarié mais aussi sur la « possibilité de choisir » (entre « travailler » ou rester à la maison) ; l'analyse de l'oppression en termes de **résidu idéologique**, résidu venant soit du capitalisme, soit d'une « tradition » patriarcale elle-même sans base matérielle. D'un autre côté, il s'en distingue radicalement : car il n'y a plus ni les accusations contre le capitalisme ni les promesses de résolution par le socialisme ou la « démocratie avancée ». C'est un pan entier du discours P.C. qui tombe : toute « l'analyse des classes » (il est vrai que l'analyse de classe du P.C. : « c'est la ménagère qui pâtit le plus des salaires de misère parce que c'est elle qui fait les courses » est si... brève qu'elle peut disparaître sans qu'on s'en aperçoive). Même les termes de « classe ouvrière » et de « prolétaire » sont totalement absents, des interventions orales comme des textes écrits. Ce qui reste, c'est l'analyse super-structurelle : idéologie, valeurs, etc...

Et encore, ce qui est frappant, c'est la différence entre ce qu'on a entendu et les textes — des mêmes femmes — que nous n'avons pu lire qu'après le colloque. Tous ces textes sont extrêmement favorables au féminisme ; mais ils ne le disent pas directement, ni positivement ; ils le **défendent**. L'un par exemple démontre que le féminisme est compatible avec le marxisme, soutient que la libération des femmes a des visées universalistes — non limitées aux femmes, donc bonnes — en ce qu'elle réclame droit de cité pour les valeurs féminines contre les valeurs masculines qui sont celles de l'aliénation ; mais ce texte mentionne aussi que l'égalité atteinte par les lois yougoslaves est purement formelle tant que les femmes font tout le travail ménager. L'article le plus radical a été écrit par une des participantes qui est apparue pendant les séances comme la plus hostile au féminisme, ridiculisant l'idée d'un mouvement autonome. Elle y réfute par exemple l'idée que l'entrée des femmes dans le secteur salarié résolve quoi que ce soit ; elle dénonce la façon traditionnelle d'aborder le problème du travail ménager en exigeant des crèches : « pourquoi les crèches — et le travail ménager — sont-ils censés aider les **seules** femmes ? Sinon parce que les femmes font, de fait, **tout** le travail ménager ; mais ce n'est que quand les hommes en feront leur part que les femmes pourront assumer leurs responsabilités dans la société en général » ; elle refuse la séparation entre « privé » et « public » ainsi que l'idée que le premier n'est pas politique ; enfin elle dit que les mouvements féministes soulèvent des questions qui « sont dans notre sein », et y apportent des solutions intéressantes, si non directement transplantables.

Dans ces textes, donc, nombre de problèmes sont posés dont il semblait que les Yougoslaves ne voulaient pas entendre parler, encore moins parler, pendant le colloque. Alors que durant le colloque on avait l'impression qu'elles en étaient à la « libération par le travail salarié », c'est une des thèses que, dans leurs textes, elles réfutent. Alors que dans les discussions elles semblaient se méprendre sur le sens de l'expression « le personnel est politique », croire que nous voulions privilégier le « privé » au détriment du « public » et non abolir cette distinction, dans leurs textes elles s'attaquent à cette coupure.

Ceci ne signifie pas qu'elles le fassent de la même façon que nous, qu'elles aient les mêmes analyses que nous. Et elles ne peuvent avoir les mêmes positions politiques. Ces deux faits sont liés car ils découlent tous les deux de ce que la Yougoslavie est un pays socialiste. Dans un pays socialiste, la révolution est présumée accomplie, au moins en grande partie. A cette présomption est lié — au moins **de facto** (si cela est logiquement nécessaire et historiquement inévitable reste une question, les P.C. européens par exemple le nient) — un système de parti unique, l'absence de pluralisme politique. L'autre conséquence de la

« présomption de révolution » est la difficulté à penser l'oppression. Nous l'avons vu à propos des femmes, mais cette difficulté est générale. On ne peut plus analyser les privilèges et les oppressions en termes de classes, puisque les classes n'existent plus. Dire qu'elles subsistent, ou que de nouvelles se créent, c'est dire que le pays n'est pas socialiste. On arrive ainsi à ce paradoxe que, là où le marxisme est l'idéologie officielle, on ne peut plus l'utiliser.

Si, dans les pays occidentaux, les partis « marxistes » refusent d'appliquer le matérialisme à l'oppression des femmes, c'est parce qu'ils défendent les intérêt des hommes ; de cela on peut faire et nous faisons, une analyse de classes, hors de ces partis — et on peut être hors et nous le sommes. En Yougoslavie, personne ne peut **rien** analyser en termes de classes. L'une des choses qui nous a frappées, c'est la fréquence avec laquelle le terme « niveau normatif » revenait dans la bouche des Yougoslaves, et la fréquence avec laquelle le problème était défini comme un « décalage » entre le « niveau normatif » et la réalité. La surprise devant ce décalage est à la fois compréhensible et surprenante. Elle est compréhensible quand on sait que la Yougoslavie a des lois exceptionnellement « progressistes » en ce qui concerne les femmes ; et les Yougoslaves soulignaient qu'elles avaient obtenu d'un seul coup — après la guerre — ce que les mouvements féministes luttent pour conquérir : la liberté de l'avortement, le droit pour les femmes mariées de garder leur nom, entre autres. La possibilité pour un couple de prendre le patronyme de la femme, par exemple est une disposition légale qui semble indiquer une conscience de l'oppression des femmes ; les Yougoslaves en concluent : « Comment — pourquoi — lutter contre un système quand la libération des femmes fait partie de ses principes ? ».

Mais n'y a-t-il pas là une vue extraordinairement naïve du « niveau normatif » (des lois) ? De sa relation non seulement à la réalité — car elles peuvent voir que ces dispositions légales restent lettre morte — mais même aux principes **réels** de fonctionnement d'une société ? Ceux-ci sont, par définition, un objet de recherche et de mise à jour, ce qui suppose qu'ils ne sont **pas** écrits. Si les lois représentaient les objectifs réels de la société en Yougoslavie, elles le seraient en France aussi. Or le principe de l'égalité des sexes est inscrit dans la Constitution Française. Certes le système yougoslave comporte quelques lois anti-discriminatoires de plus ; mais que représente cette différence quantitative, faible de surcroît, d'autre qu'une différence de degré, qui ne contredit en rien la similitude fondamentale des deux systèmes : aucune des lois « égalitaires » n'est respectée, que ce soit en Yougoslavie ou en France ; quel que soit le contenu du « niveau normatif », sa caractéristique principale est d'être en contradiction avec le fonctionnement réel.

La désaffection vis-à-vis de l'analyse matérialiste liée à l'avènement d'un régime socialiste a eu pour conséquence le retour à une forme de pensée idéaliste et ceci explique que les Yougoslaves aient une vision si peu critique du « niveau normatif », une analyse en définitive « libérale », non seulement de l'oppression des femmes, car ceci nous le trouvons aussi chez les « marxistes » occidentaux, mais de toutes oppression, analyse où la contradiction entre la norme et la réalité est considérée comme une « bavure » et non comme un **trait** du système. Il faut dire qu'avoir une autre vision est difficile, d'une part intellectuellement puisque les instruments conceptuels de cette autre vision n'existent plus, d'autre part pratiquement : car il est impossible de l'exprimer. La vision libérale de la société — en tous les cas de leur société — est la vision officielle, et elle est imposée. Il n'est pas question de dire ou même d'insinuer que la société yougoslave n'est pas vraiment, ou tout à fait, socialiste. Un petit groupe d'intellectuels l'a tenté il y a quelques années. Ce début d'un mouvement d'idées a été immédiatement décapité par la mise sur la touche des personnes impliquées. Toute tentative, ou

apparence de tentative, de créer un mouvement hors des structures du parti unique — le Parti et ses associations — est tuée dans l'œuf ; on renvoie de leur métier les gens qui y participent ; isolés, sortis de leur milieu, ils ne peuvent plus communiquer leurs idées, et leur punition sert d'exemple aux autres.

Dans la politique yougoslave, ce qui n'est pas le Parti est contre le Parti : un mouvement spontané, autonome, est hors du Parti, il est donc « oppositionnel » ! Et ce qui est oppositionnel est mauvais en soi, bien sûr, mais de surcroît, associé, en Yougoslavie, aux revendications autonomistes (par ex. des Croates) donc associé aux menaces contre l'intégrité territoriale de la Nation*. On voit que ce n'est pas de la tarte et que dans ces conditions les Yougoslaves qui participaient au colloque avaient intérêt à faire attention à ce qu'elles disaient. Ce qui était en jeu pour elles, c'était tout simplement leur métier, leur existence matérielle d'une part, d'autre part leur efficacité politique.

Certaines sont convaincues de la ligne qu'elles défendaient : « un mouvement autonome de femmes n'aurait aucun intérêt ici » ; mais d'autres y sont favorables ; seulement il leur est impossible, ce que nous n'avions pas compris, de le dire ouvertement. L'idée serait immédiatement attaquée et discréditée comme « oppositionnelle » ; celles qui la soutiendraient pénalisées, socialement exilées, privées de toute possibilité d'action politique. Ainsi pour celles, car il y en a, qui veulent que se créent des groupes féministes, la seule façon d'arriver à leurs fins est de commencer par « légitimer la question » pour éviter une répression préalable. La retenue qui nous a tant agacées était, pour certaines, une stratégie consciente et collectivement décidée. Si on veut un mouvement, il faut commencer par dire le contraire. C'est évidemment quelque chose qu'il nous est difficile de comprendre de prime abord. Les stratégies politiques, dans un système de parti unique, y compris les stratégies féministes, ne peuvent être les mêmes que dans nos systèmes.

Le féminisme, en Yougoslavie, rencontrera la même résistance de fond qu'ici ; mais de plus il devra, dans un premier temps, marcher sur des œufs. Nous avons douté un moment de l'utilité de notre présence ; mais elle a été grande. Les Yougoslaves ont pu faire entendre, par la télévision et par nos bouches, au pays entier ce qu'elles ne peuvent dire elles-mêmes ; et, en se distanciant de nos propos, elles n'ont pas eu à en subir les conséquences et recevront de surcroît le bénéfice de leur « modération ». Bien entendu les femmes yougoslaves invitées au colloque sont, pour cette raison même, particulièrement exposées et vulnérables : elles font figure de spécialistes et leurs opinions, exprimées devant la presse et des étrangères, risquent de passer pour la « position officielle ». Celles que l'anonymat, ou au contraire une notoriété au-dessus de tout soupçon, protègent, peuvent être plus ouvertes.

Encore que la notoriété puisse jouer dans les deux sens : l'un des points chauds de la rencontre fut le discours particulièrement réactionnaire d'une universitaire renommée, qui suscita un tollé du côté « occidental ». Selon certaines sources, elle aurait été obligée à tenir ces propos, dont — toujours selon les mêmes — elle était rouge de honte, par la direction de la Conférence pour les Activités Sociales des Femmes, où elle occupe une position en vue. Et que le danger, et les risques que l'on est prête à prendre, restent une question, l'une d'appréciation personnelle, les autres de conviction (et peut-être de courage) : la « camarade » polonaise, la seule venant d'un autre pays socialiste, se démarquait en tout des participantes yougoslaves, plus d'une fois gênées par ce manque de solidarité : elle ne mentionnait même pas le socialisme (ou le capitalisme)

* Menaces qui existent réellement : cf. les revendications bulgares sur la Macédoine (le Monde - 23.01.79).

mais se contentait de revenir opiniâtrement sur l'oppression des femmes et la nécessité de créer un mouvement féministe.

Qu'en dépit de ces obstacles, combien supérieurs à ceux que nous rencontrons, il se trouve à Belgrade comme à Varsovie des individues pleines d'enthousiasme et de détermination apparaît comme un miracle qui redonne foi dans la force du féminisme ; et avoir eu la chance de les rencontrer me semble un privilège qui, à lui seul, valait le voyage.

C.D.

LIVRES

G. CARLONI et D. NOBILI, ***La mauvaise mère***, Paris, Payot, 1978, 266 pages, traduit de l'italien par R. Maggiori (Coll. Pbp).

Ce livre, écrit par deux psychanalystes italiens, pose un problème fort important : celui de la violence que les parents exercent contre leurs enfants. Cette violence, disent les auteurs, est en grande partie occultée au niveau linguistique : le terme de «filicide» n'existe pas dans les dictionnaires italiens, la spécifité de ce crime se cachant dans la rubrique générale de l'«infanticide». Or, écrivent les auteurs, «il existe des différences fondamentales entre les deux termes, dans la mesure où l'«infanticide» se réfère au meurtre générique des enfants, sans la moindre allusion à l'intervention parentale, alors que le «filicide» se rapporte au meurtre spécifique, par les parents, de leur fils ou de leur fille» (p. 12). Par ailleurs, ils notent qu'au niveau des pratiques juridiques, le filicide a longtemps été plus toléré que d'autres homicides, et que lorsque «le lien de parenté commença à être reconnu comme une circonstance aggravante du délit d'homicide (...) on ne prit en considération cette circonstance aggravante que lorsque les victimes étaient les ascendants ; or ce fait nous apparaît comme une ultime tentative, de la part des parents, de conserver l'ancien droit et l'impunité qui s'y rattachait, comme une défense de la personne adulte (...)» (p. 28).

Que G. Carloni et D. Nobili aient choisi de parler plus spécifiquement de la violence exercée par les mères aurait pu être légitime, dans la mesure où la fonction maternelle est extrêmement prévalente dans le processus éducatif que privilégie notre société. Mais hélas, comme ils n'ont aucun soupçon de perspective historique et sociologique, ils nous donnent une construction psychologisante où les mères se trouvent une fois de plus accusées, et ce dans les tréfonds de leur psyché.

Le projet de départ de *La mauvaise mère* était intéressant : il s'agissait de remettre en question le caractère naturel de l'amour parental, en faisant

apparaître son aspect ambivalent. D'emblée cependant on voit l'ambiguïté d'une telle démarche : il ne s'agit pas de dénaturaliser l'amour parental, mais de démontrer que *dans sa nature* il a une composante négative et destructrice. Pour les auteurs, il ne fait aucun doute que l'amour et la haine sont des phénomènes an-historiques et a-sociaux, issus de structures affectives relevant *en dernière instance* d'une irréductibilité psychologique.

Les auteurs donc voulaient questionner l'amour parental ; et s'ils s'attachèrent plus particulièrement à l'amour maternel, c'est dans la mesure où ils souhaitaient briser le mythe de la «bonne mère», où ils tendaient à démontrer que *la «mauvaise mère», loin d'être seulement un fantasme issu de la vie psychique de l'enfant, était une réalité.*

Idée intéressante certes, mais comment rendre compte de la réalité «mauvaise mère» ? Comment, sans avoir une théorisation claire des fonctions de père, de mère et d'enfant dans l'institution familiale, de la dynamique du pouvoir familial dans la société actuelle, peut-on parler de la violence exercée par les mères contre les enfants ? Les auteurs nous donnent une réponse : en supposant que cette violence n'est rien de moins que l'expression d'une *pulsion filicide* prenant ses racides dans le fonctionnement le plus archaïque de la psyché.

Il s'agit bien d'*archaïque* ; pour nous le montrer, les auteurs vont faire appel aux mythes, et bien entendu aux coutumes des peuples «primitifs» qui montreraient clairement ce que nos institutions civilisées (à nous peuples évolués) cachent ou travestissent.

Or, le matériel qu'ils apportent, bon an mal an, nous montre la violence d'une appropriation des enfants *par les parents*, et non par la seule mère. Mais les auteurs ne s'intéressent pas à cela : pour eux, il semble clair que l'acharnement des parents contre les enfants vient de la mère. Les hommes répriment et tuent leurs enfants, mais c'est essentiellement par excès disciplinaires. Or qui requiert la discipline sinon la mère, par le «pressant appel» qu'«exaspérée» elle «lance au père, afin que celui-ci, diversement engagé, se décide à exercer son devoir traditionnel de distribuer les réprimandes et d'administrer les punitions» (p. 123).

Les mères seraient somme toute davantage sous l'emprise de la pulsion filicide que les pères. Pourquoi cela ? Pourquoi, par exemple, les femmes tuent-elles leurs enfants ? Essentiellement pour nier la perte de l'unité fusionnelle : c'est *dans la relation symbiotique originaire* que la pulsion filicide trouverait son enracinement. Les mauvaises mères seraient donc du côté du biologique, alors que les mauvais pères seraient du côté du social puisque, dépourvus de la fonction gestante, ils n'auraient la pulsion filicide que par désir de pouvoir ou pour obéir à leur épouse.

Mais il ne suffit pas de dire que la mauvaise mère est une réalité, il faut rajouter que cette mère-là, qui sommeille en toute mère, *est une folle* refusant à l'enfant le droit à exister : «Le filicide maternel semble presque toujours dû à une psychose» (p. 55). Il ne suffisait pas de parler de «pulsion», il faut en plus donner au problème une dimension pathologique, afin d'en renforcer le caractère péjoratif et a-social.

Alors le pouvoir parental s'efface, la violence patriarcale passe au second plan, le père est dédouané : la mauvaise mère, une fois de plus, a attiré sur elle les foudres de la psychanalyse. Maintenant on peut dire sans aucune nuance que tout ce qui arrive de négatif à un bébé vient de la pulsion destructrice de sa mère : «Il existe (...) toute une pathologie de la première année de vie – de la colique du premier trimestre à la dépression anaclitique, du vomissement au marasme – qui indique, comme nous l'apprend Spitz, à quel point et comment la destructivité maternelle, consciente ou inconsciente, devient pernicieuse pour l'enfant» (p. 81). On peut aussi confondre allègrement un embryon et un enfant, une femme et une mère, et dire que la pulsion filicide s'exprime, outre sous ses formes spectaculaires (mauvais traitements physiques, sévices psychiques), dans des actes tels que l'avortement et

la contraception qui sont des manifestations «du refus et de l'agressivité envers l'intrus» (p. 69) ! On évite ainsi de se demander ce que la venue d'un enfant provoque dans la vie d'une femme, on évite de se demander pourquoi entre l'enfant et la mère c'est (étonnament pas si souvent que ça) la lutte pour vivre. Il est certain que l'étouffement d'un enfant est une chose insupportable, mais le problème doit se poser en termes de *structure sociale* et non de pulsion. En termes de *dynamique familiale* et non de mauvais parents. En termes *d'oppression* des femmes et des enfants, et non de mauvaises mères et de pauves enfants.

Mais il est tellement plus facile de supposer que la mère est mauvaise parce que sa psyché a une tendance innée à la destruction de l'enfant. Il est tellement plus simple de dire que tous les comportements «envahissants» de la mère, son «incapacité à abdiquer graduellement, progressivement, de ses fonctions» se ramènent «à certains modèles typiques : la mère hypocondriaque, la mère étouffante et la mère despotique» (p. 82).

Mais qui dit mère dit aussi femme, et les auteurs de rajouter : «cette dernière représente la mère autoritaire, qui intervient dans la vie des enfants, leur impose son propre style de vie, ses goûts, ses programmes (souvent *revendicatifs*) ; il s'agit en général de *femmes phalliques, castratrices, compétitives* pour lesquelles les enfants sont des appendices exempts de volonté» (p. 82) (souligné par moi). Entendons bien qu'il s'agit de femmes qui n'acceptent pas un certain ordre de faits sociaux, qui seraient du côté du subversif («revendicatif»), de l'anti-patriarcal peut-être («phallique», «castratrice», «compétitive»), et qui ont l'originalité de vouloir imposer à l'enfant leur style de vie, ce que la grande masse des parents ne fait évidemment pas.

Dans la clinique psychanalytique, il est indéniable que nous affrontons la force destructrice du pouvoir parental, l'enfermement des enfants par les mères. Mais, loin de chercher les coupables, nous avons à produire un dispositif théorico-pratique qui

– envisage les modalités d'intervention psychologique, au sein de la famille, des père et mère sur les enfants (une mère n'a de sens que par rapport à un père, et inversement) ;
– rende compte des déterminations sociales de ces interventions, et plus précisément en ce qui concerne les mères ;
– décrive le décalage entre la fonction de mère et l'existence de la femme qui s'y trouve impliquée ;
– tienne compte de la contradiction entre les intérêts en apparence divergents des mères et des enfants, cela afin de ne pas avoir à faire un choix entre «la mère et l'enfant».

La mauvaise mère, loin de poser de façon subversive le problème de la violence de l'institution familiale, s'inscrit dans un discours réducteur et réactionnaire :
– il impute un fait constaté de violence contre les enfants aux femmes/mères, établissant ainsi une construction moralisante et misogyne ;
– il pose que cette violence est d'origine psychologique, c'est-à-dire en bref qu'elle est inexorable, inéluctable, fatale. Il entérine donc un phénomène qui relève d'une oppression sociale en le posant comme éternel ;
– il tend à occulter le caractère patriarcal du pouvoir parental, et à cacher ce que la violence des mères joue comme fonction dans le procès de reproduction de ce pouvoir.

M.P.

François COUPRY, ***Je suis lesbien***, Paris, Balland, 1978, 123 pages.

F.C. se dit «mutant». Bien qu'étant un «petit mâle porteur de couilles», il prétend avoir laissé derrière lui la phallocratie, et avoir accédé à une nouvelle identité avec la femme qu'il aime : une identité hors de la différence sexuelle, celle de «lesbien». S'il a pu mettre à distance dans sa vie les schémas phallocentriques, c'est parce que son histoire le lui

a permis : « Je n'ai derrière mes yeux aucun souvenir ; aucune habitude ancestrale, aucun rite, n'habitent ma gorge déracinée. » (p. 52)... « Tout ce phallocentrisme marqué en moi, fils, fruit de l'histoire du bâton de berger, je peux, il me semble, facilement essayer de m'en débarrasser, vu les fils ténus me retenant à la tradition des mâles qui parlent et qui baisent les putes. » (p. 54). Mieux encore, F.C. se situe *ailleurs* : « Etranger, indifférent, inattaqué par toute une histoire passée. Ne rien comprendre, ne rien entendre d'un ancien langage. Ne pas savoir. Ne pas être fermé à clé, ce qui signifierait par retour y être ouvert. Mais être ailleurs. » (p. 102).

« Homme lesbien » – je sursaute. Si, cf. le Petit Robert, l'homosexuelle ou lesbienne est « une personne qui éprouve une appétence sexuelle plus ou moins exclusive pour les individus de son propre sexe », F.C. en revanche, en tant qu'individu éprouvant une « appétence sexuelle normale pour les individus du sexe opposé », se classe clairement parmi les « hétérosexuels ». Alors que signifie *ici et maintenant* (c'est-à-dire dans une société pratiquant de fait la différence des sexes et où, dans un but politique, nous avons, nous, femmes, à nous constituer en tant que groupe politique spécifique), cet amalgame croisé entre hétérosexualité/homosexualité et entre homme/femme, et qu'implique pour notre lutte l'idée qu'*un* homme pourrait avoir dépassé avec *une* femme un antagonisme social fondamental ?

Je sursaute aussi devant l' « Ailleurs » et les oreilles sourdes à toute idéologie : je me méfie comme de la peste des gens qui écrivent et parlent comme tout le monde, en disant qu'ils détruisent les mots. C'est une entourloupette très grossière, et il est toujours bon de s'interroger sur ce qu'elle peut bien cacher. Devant l'Ailleurs et les mots brisés, je sors ma méfiance et mon dictionnaire.

Très vite, à lire *Je suis lesbien*, j'ai cru comprendre que ça cachait (très mal d'ailleurs) la tentation qu'ont les hommes de reprendre la maîtrise d'un processus (notre lutte) qui leur échappe. F.C. s'en trouve un peu gêné, alors en début et en fin de livre il tente de montrer qu'il se distancie de ses énoncés : on va me dire que je ne me crois pas comme les autres..., tentative pour maîtriser d'avance une critique qu'il sait inévitable. Mais ces précautions n'empêchent pas son livre d'obéir à une logique politique qu'il est intéressant de référer à la place d'homme que sociologiquement il occupe.

Son hypothèse principale sur l'oppression des femmes rejoint celle que des femmes ont, à l'intérieur du féminisme, constituée : c'est l'idée que l'homme serait le créateur et l'instigateur de l'oppression des femmes, ayant inventé une différence pour mieux les asservir : « C'est le mâle qui pose la femme différente de lui, et ça depuis des siècles, la définissant pour mieux se définir lui (...) » (p. 18). Or ce n'est pas le « mâle » qui a réalisé cela, mais une société qui a prescrit des places aux hommes et aux femmes, et a énoncé la légitimité de ces places à travers une idéologie de la différence. Pour F.C. en revanche, c'est le « mâle » qui, se fondant sur un discours posant la femme comme un trou, a complètement constitué le système social : « Oui, les mâles, les ancêtres porteurs de queue, serrés dans ce discours, le soufflant et traversés par lui, pris dans cette idée d'avoir à boucher un trou, à bâtir sur un manque, ont construit le Langage, l'Histoire, la Pensée, la Morale. Et ont nommé la femme en tant que femme : différente, complémentaire par rapport à eux. La côtelette de la Bible. Et, depuis des siècles, des systèmes politique, économiques, et religieux différents, en Occident et aussi en d'autres lieux et moments de la terre, ont, tous, en leurs nuances, produit cet état de mise en différence, cet état de rapport de dépendance. » (p. 32-33). C'est donc un *discours* qui est responsable de l'oppression et, au-delà de lui, c'est le *phallus* qui en est l'instigateur : « Ce phallus qui a façonné notre vision du monde, notre idéologie et notre langue, et même la pratique de nos révolutions, il pointe son œil, ses veines partout. » (p. 33). Il pointe tel-

lement son œil dans *Je suis lesbien* que ça finit par en devenir comme obscène (je dis le mot à dessein). Cette thématique phallique, cette toute-puissance du « mâle » laissent une impression étrange pas vraiment venue d'ailleurs.

Pourtant, F.C. semble vouloir détruire le primat de la Différence : « refuser la différence, c'est refuser le pouvoir » (p. 93). En effet, les différences homme/femme n'ont-elles pas été constituées ? « Les seules différences, c'est patiemment le mâle qui par et dans son discours (...) les a ajoutées, séparant patiemment, avec l'obscur têtu de l'éléphant, la mettant à l'écart, pour se débarrasser de sa viande, attiré de plus en plus vers une hypertrophie de sa cervelle » ... « Le mâle patiemment s'est divisé pour mieux se régner : là ça pense, là ça jouit » (p. 75). S'il n'y a pas de différence au départ, alors pourquoi ainsi maintenir la notion de « mâle », et supposer que ce mâle-en-soi a créé le monde sur le fondement du phallus, symbole dont il a comme par hasard le bout de chair ? On se demande aussi pourquoi ce mâle tout-puissant a choisi de se diviser, de s'hypertrophier, de s'atrophier. Au point même de se léser davantage que la femme : « Et si l'homme a réussi à limiter, localiser, (montrer, ostenser) son sexe, la femme l'a gardé un peu intact » (p. 76). En ce sens, la libération de l'homme lui viendra de prendre pour modèle la femme, qui, parce qu'elle « pense avec son corps », est une hystérique : « un premier moment du lesbien : devenir hystérique » (p. 80). Que F.C. revendique pour les hommes une érogénéité plus souple et plus vaste du corps me paraît légitime, mais qu'il nous attribue un moins grand emprisonnement me semble en revanche très contestable.

L'homme va se libérer, donc. Mais il ne peut le faire sans une femme. Lesbien il va donc devenir. Mais que signifie « lesbien » ? « Sans langage à moi, sans histoire à moi, je ne sais plus comment respirer. Je suis couché. Je ne sais pas comment me coucher : je suis debout, appuyé contre la terre qui bascule : *je suis lesbien.* » (p. 63) ... « Je suis muet, je suis lesbien » (p. 75)... « je suis sourd, je suis lesbien » (p. 85)... « Quel travail pour intelligemment devenir complètement idiot (lesbien) » (p. 101)... « être lesbien : ne pas vouloir exister »... « être lesbien, homme ou femme : être un vide irremplissable qui ne manque de rien »... « être lesbien : ne pas avoir à avouer, ne pas être coupable » (p. 107)... « Au milieu de ce monde, dont je ne suis pas le centre, je suis lesbien. J'ai voulu dire : j'essaie d'avoir des relations strictement nouvelles avec les femmes. » (p. 112).

Strictement nouvelles : voyons voir. Au plan sexuel, F.C. voudrait par exemple que la pénétration (qu'il pose comme une violence, comme une imposition) ne soit pas conçue comme le but de la rencontre sexuelle, et qu'elle ne soit plus l'apanage de l'homme. Ce projet est intéressant (il y a longtemps que nous le crions), mais il est dommage que pour arriver à le penser, F.C. soit contraint de conférer au sexe de la femme un caractère phallique : « La verge érectée ne serait pas un surgissement puissant et potentesque hors du corps, et les deux lèvres du sexe de la femme englobant la verge pénètrent aussi – double phallus – la surface agrandie du corps de l'homme de chaque côté de la verge. » (p. 87) (j'ai des difficultés à me représenter la chose).

En voyant le titre du livre, j'avais bêtement pensé que son auteur voulait promouvoir un érotisme hétérosexuel nouveau, où on pourrait se passer du pénis et où la rencontre sexuelle ne se réduirait pas à l'insertion du pénis dans le vagin. Mais ce que décrit F.C. est une gestuelle des plus traditionnelles, nommée de façon différente. Non seulement le pénis y reste l'argument central si je puis dire, mais encore le sexe de la femme, pénétré par lui, se trouve représenté comme sexe phallique ! Il y a de l'homo dans tout ça, mais certainement pas du lesbien.

Mais n'ayons pas mauvais esprit, car à partir de cette subversion innommable, la vie va changer : « Alors sur ces corps retrouvés et agrandis, maintenant

faire jouir la vie quotidienne » (p. 88).

Voyons donc les « premiers balbutiements de la vie intime d'un sexe lesbien ». Ils se font dans un couple. Ce couple a l'air banal mais il ne l'est pas : c'est un couple lesbien. Il n'y a pas d'homme, pas de femme. Mais attention, on n'est pas pour autant (surtout pas) des individus : il n'est pas question que chacun s'avise de faire ce qu'il veut de son côté : « Dans ces cas, la plupart du temps, il s'ensuit un émiettement, chacun recréant ailleurs la zone de désir et d'entente qu'il voulait préserver. Chacun vit de son côté son « histoire propre », ce qui ne fait qu'arbitrairement la solidifier, reconduire le *mythe d'une personnalité,* d'un caractère, d'une liberté. » (p. 96) (souligné par moi).

Il n'y a pas d'homme, pas de femme. Mais comme tout n'est pas encore changé, il faut bien que l'un ait l'initiative des changements. Ce sera l'homme, bien sûr, puisqu'il est l'instigateur de l'oppression. Donc, « Le premier effort doit venir de moi... » (p. 100). Mais ne nous y trompons pas : il est libéral, comme le prouvent ses multiples injonctions et dénégations : « Je ne t'impose rien »... « tu dois apprendre »... « N'attends pas que je te bouche un trou »...

Et « elle », alors ? Si elle n'est plus une femme, a-t-elle encore besoin de revendiquer son appartenance politique au groupe des femmes ? Si elle appartient à un couple qui a détruit le mythe de la personnalité et de l'histoire propre, comment pourra-t-elle aller sans son bonhomme – pardon son lesbien – dans un groupe féministe par définition non mixte ?

Certes, comme le dit F.C., les mouvements féministes « sont le moteur, aussi, du travail du mâle à ne plus être mâle » (p. 117), mais je ne crois pas, comme il le rajoute, qu' « Ils l'incitent à devenir lesbien » (p. 117). Surtout si grâce à ce mot – dont nous donnons, nous, une définition politique recouvrant une solidarité fondamentale entre femmes – les hommes essaient de reprendre en main notre lutte et de distordre de leur sens toutes nos revendications.

Mais peut-être qu'elle, sourde, muette, inexistante, ne manquant de rien, non coupable (lesbienne), elle essaiera d'avoir des relations strictement nouvelles avec les femmes ?

M.P.

Les Temps Modernes

Directeur : JEAN-PAUL SARTRE

34e ANNEE FEVRIER 1979 N° 391

RENEE SAUREL. — L'enterrée vive : la petite Oumou

●

EST-CE AINSI QUE LES HOMMES JUGENT ?

Dossier

LILIANE KANDEL. — Sous la plage, les medias
NADJA RINGART. — Les conseilleurs ne sont pas les payeurs
CATHY BERNHEIM. — Les Fuhrers de la paix
CHRISTINE FAURE. — Féminisme répressif, féminisme promotionnel
FRANÇOISE PICQ. — Par-delà la loi du père
COLETTE AUGER. — De la diffamation
JOSYANE MOUTET. — Les lendemains de la violence ? Vingt et une avocates contre Jean Cau

●

ALAIN LIPIETZ. — Marchandise, autogestion et capitalisme organisé
JOHN SAXE-FERNANDEZ. — Importance stratégique du pétrole mexicain

●

PATRICIA YVES. — Motamment
MYRIAM BEN. — Ces silences qui tremblent sur nos lèvres

CHRONIQUES

LE SEXISME ORDINAIRE
PIERRE RIGOULOT. — « Le monde » de Lardreau et Jambet
CHRISTIAN ZIMMER. — Tout cela c'est naturel

TM

REDACTION, ADMINISTRATION, 26, RUE DE CONDE, PARIS 6e

(1).Ce dossier a été réalisé à l'initiative des femmes du collectif *Parole* (*cf. Parole*, n° 1 : « Terrorifiées », printemps 1978, éd. Tierce).

questions féministes

ABONNEMENTS
(Préciser à partir de quel numéro)

– Un an France . . . . . 80 francs
– Un an étranger . . . . . 100 francs
– Un an soutien . . . . . 150 francs

à adresser aux Éditions Tierce

1, rue des Fossés-Saint-Jacques
75005 PARIS

chèque bancaire ou CCP

Revue trimestrielle

4 numéros par an

Commission paritaire N° 61193

Imprimé par Copédith
7, rue des Ardennes
75019 PARIS

Dépôt légal
1er trimestre 1979

ISSN n° 0154-9960

Les opinions exprimées dans les articles ou les documents reproduits n'engagent pas le collectif de rédaction.

Copyright réservé aux auteurs et à la Rédaction.

éditions tierce

NOUVEAUTÉ

LES DROITS DU TRAVAIL

(Côté Femmes)

- L'embauche
- Les conditions de travail
- La rémunération
- La représentation des travailleurs et des syndicats sur le lieu de travail
- La perte de l'emploi
- Les possibilités de recours
- Les congés
- Le droit à la formation professionnelle
- Maladies, maladies professionnelles, accidents du travail
- La maternité
- Le départ à la retraite des salariées
- Le chômage
- Les impôts
- Droits, allocations et services liés à la charge d'enfants
- Adresses utiles - Index alphabétique

234 pages 30 francs

RAPPEL DU SOMMAIRE DU N° 3

	Natur-elle-ment
Colette Guillaumin	Pratique du pouvoir et idée de Nature. (II) Le discours de la Nature
Gisèle Fournier *Emmanuel Reynaud*	La Sainte Virilité
Sally Macintyre	Qui veut des enfants ?
Martine Le Péron	Priorité aux violées
Monique Plaza	Nos dommages et leurs intérêts

Documents : Femmes, violence et terrorisme
Les Bas-Rouges, la gauche et le féminisme

RAPPEL DU SOMMAIRE DU N° 4

Maliña Poquez	La rupture épistémologique fondamentale
Heidi Hartmann	Capitalisme, Patriarcat et ségrégation professionnelle des sexes
Gisèle Fournier	Travail et exploitation des femmes dans les super-marchés
Colette Guillaumin	De la transparence des femmes. Nous sommes toutes des filles de vitrières
Marie-Jo Davhernas	La délinquance des femmes

Nouvelle : ...-d'Espagne

Photo de couverture : « Méthode d'étude dactylographique » de Monory (Maeght éditeur, 1974).